

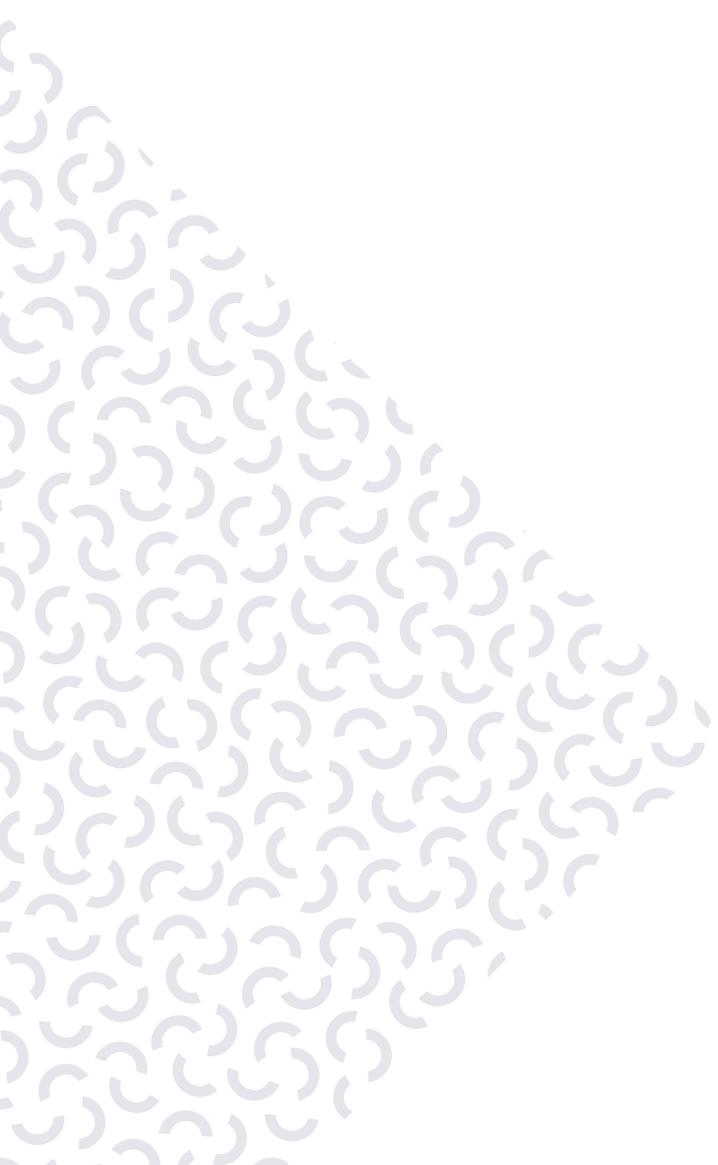


CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



ÉCONOMIE
ET SOCIAL

PANORAMA SOCIAL 2022



IMPRESSUM

ÉDITEUR

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
B.P. 1263
L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 200
F +352 27 494 250
www.csl.lu
csl@csl.lu

Nora Back, présidente
Sylvain Hoffmann, directeur

IMPRESSION

Imprimerie REKA

DISTRIBUTION

Librairie Um Fieldgen
3, rue Glesener
L-1631 Luxembourg
T +352 48 88 93
F +352 40 46 22
www.libuf.lu
libuf@pt.lu

ISBN : 978-2-919888-80-1



PRÉFACE

Comme à l'accoutumée, la Chambre des salariés présente son analyse annuelle de la situation économique et sociale du Grand-Duché au travers de son traditionnel *Panorama social*. Cette publication rassemble des données statistiques dispersées et parfois peu exploitées permettant de livrer non seulement une vue d'ensemble de la situation socio-économique du pays, mais aussi de mettre ces informations en perspective en les confrontant aux performances de ses partenaires européens.

Si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, force est de constater que sa richesse se trouve toujours et encore (plus) inégalement répartie au sein de la population et que le taux de risque de pauvreté a nettement progressé au fil des années. Le Luxembourg, malgré un dynamisme économique inégalé en Europe, même en temps de crise sanitaire, ne parvient pas à réduire, ni même à juguler ces dérives inégalitaires qui, à force de persister et de se renforcer, risquent à terme de nuire à la cohésion sociale.

Concernant l'emploi, celui-ci a progressé d'année en année, même en période de pandémie qui met à mal toutes les économies mondiales. Ainsi, au sein de la zone euro, le Luxembourg est l'un des rares pays à connaître une création d'emplois ininterrompue depuis le début du XXI^e siècle, avec un léger fléchissement du taux de croissance annuel de l'emploi pour seul indice d'un contexte macroéconomique défavorable. De même, le taux de chômage, qui a explosé en 2020 sous les effets de mesures de confinement et de restriction des activités, a connu en 2021 une forte diminution pour retomber sous son niveau d'avant-crise sanitaire.

Toutefois, tout n'est pas rose sur le marché de l'emploi. Force est de constater qu'une part importante de demandeurs d'emploi sont à la recherche d'un nouveau poste de travail depuis plus d'un an : ce sont ainsi, selon les données de l'ADEM, un chômeur sur deux qui n'a pas pu tirer profit de l'amélioration. Pire encore, cette proportion augmente d'année en année depuis 2007.

L'année 2020 restera marquée par la pandémie et ses répercussions sur la qualité de l'emploi et le bien-être des travailleurs. Aussi, comme le révèle l'indice *Quality of Work Index*, l'évolution de la qualité du travail s'est encore détériorée en 2021, avec des indicateurs de bien-être au travail au plus bas depuis le lancement de cette enquête.

Par ailleurs, on assiste à l'émergence d'un nouveau clivage au sein de la classe laborieuse : entre télétravailleurs réguliers et ceux qui sont contraints de se rendre physiquement sur leur lieu de travail quotidiennement. Et pour les premiers, si le travail à distance a des avantages non négligeables, il n'est pas forcément la panacée miraculeuse permettant d'améliorer le bien-être au travail du fait notamment des risques de surcharge de travail et de surexposition aux communications numériques accrus.

Ces constats sont le fruit des analyses présentées dans cette publication, regroupées en trois grands thèmes : les inégalités et la pauvreté, le chômage et l'emploi, les conditions et la qualité de l'emploi.

Par ailleurs, comme par le passé, le *Panorama social* place, sur base de travaux de recherche de l'Université du Luxembourg, la focale sur une thématique particulière : cette année, l'enquête COME-HERE permet d'évaluer l'impact de la pandémie (et des mesures censées en atténuer l'impact sur les ménages) sur le risque de pauvreté et les inégalités à différents moments de l'année 2021.

Un autre encadré vient apporter un éclairage sur un aspect qui reste méconnu, voire négligé, du grand public : la Grande Région. En effet, le Luxembourg se situe au centre (dans tous les sens du terme) de cette zone de coopération transfrontalière et celle-ci a un impact considérable sur la vie quotidienne d'une grande partie des habitants du Grand-Duché. Les données retracent comment les différents versants ont évolué au cours des dernières années en matière de population, d'activité économique, d'emploi et chômage ou encore d'inégalités et pauvreté.

Luxembourg, mai 2022

Nora BACK
Présidente de la Chambre des salariés

SIGLES UTILISÉS

AAA	Association d'assurance accident
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
AT	Autriche
BE	Belgique
CSL	Chambre des salariés du Luxembourg
CTR	Capacité de travail réduite
CY	Chypre
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EFT	Enquête sur les forces de travail
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
FI	Finlande
GE	Grand Est
IE	Irlande
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
IPCN	Indice des prix à la consommation national
IT	Italie
LOR	Lorraine
LU	Luxembourg
LT	Lituanie
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
pp	Points de pourcentage
PT	Portugal
RLP	Rhénanie-Palatinat
SE	Suède
SH	Salarié handicapé
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
SL	Sarre
SSM	Salaire social minimum
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
UE	Union européenne
UE15	Europe des Quinze (ensemble des 15 premiers États membres de l'UE)
UE28	Europe des Vingt-huit (ensemble des États membres de l'UE au 1 ^{er} juillet 2013)
UK	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
WAL	Wallonie
ZE	Zone euro des Dix-neuf (ensemble des 19 États membres de la zone euro au 1 ^{er} janvier 2015)

SOMMAIRE

I. INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ	7
1. INÉGALITÉS CAPITAL – TRAVAIL	9
2. INÉGALITÉS DE REVENUS	11
2.1. Rapport S80/S20	11
2.2. Coefficient de Gini	13
2.3. Revenus par type de ménage	15
2.4. Revenu national équivalent	17
3. INÉGALITÉS DE SALAIRES	19
3.1. Rapport S95/S20	19
3.2. Population au salaire social minimum	21
3.3. Rapport des gains salariaux au salaire social minimum	23
4. INÉGALITÉS FISCALES	25
5. PAUVRETÉ	27
5.1. Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux	27
5.2. Risque de pauvreté selon le type de ménage	29
5.3. Taux de risque de pauvreté selon l'activité	31
5.4. Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement	33
5.5. Écart relatif de pauvreté selon l'âge et le genre	35
5.6. Difficultés à joindre les deux bouts	37
5.7. Gestion des dépenses imprévues	39
6. INÉGALITÉS DE SANTÉ	41
6.1. Autoperception de l'état de santé	41
6.2. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical	43
6.3. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire	45
6.4. Années de vie en bonne santé à la naissance	47
7. LA PAUVRETÉ CACHÉE ET L'EXCLUSION SOCIALE	49
LES GRANDES TENDANCES	51
ENCADRÉ 1 : PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS AU LUXEMBOURG PENDANT LA PANDÉMIE	52

II. CHÔMAGE ET EMPLOI 57

1. CHÔMAGE 59

- 1.1. Chômage total et chômage des jeunes 59
- 1.2. Chômage de longue durée 61

2. CHÔMAGE : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG 63

- 2.1. Chômage indemnisé et non indemnisé 63
- 2.2. Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription 65
- 2.3. Chômage selon le genre et la durée d'inscription 67
- 2.4. Chômage de longue durée selon l'âge 69
- 2.5. Chômage et pauvreté 71
- 2.6. Mesures pour l'emploi 73

3. EMPLOI 75

- 3.1. Création d'emplois et taux d'emploi 75
- 3.2. Taux d'emploi par genre et des jeunes 77
- 3.3. Taux d'emploi corrigé 79

4. EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG 81

- 4.1. Emploi et chômage 81

5. NON-EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG 83

- 5.1. Disposition à travailler de la population inactive 83
- 5.2. Raisons du non-emploi 85

LES GRANDES TENDANCES 87

ENCADRÉ 2 : 88

LE LUXEMBOURG ET LA GRANDE RÉGION : UN APERÇU SOCIO-ÉCONOMIQUE

III. CONDITIONS ET QUALITÉ D'EMPLOI 97

1. EMPLOI ATYPIQUE ET/OU ASOCIAL 99

- 1.1. Emploi temporaire 99
- 1.2. Emploi intérimaire et détachement 101
- 1.3. Emploi à temps partiel 103
- 1.4. Travail le soir, la nuit ou le weekend 105
- 1.5. Travail posté et personnes cumulant deux emplois 107

2. PAUVRETÉ LABORIEUSE 109

- 2.1. Risque de pauvreté et temps de travail 109
- 2.2. Taux de risque de pauvreté par type d'activité 111

3. ACCIDENTS DU TRAVAIL 113

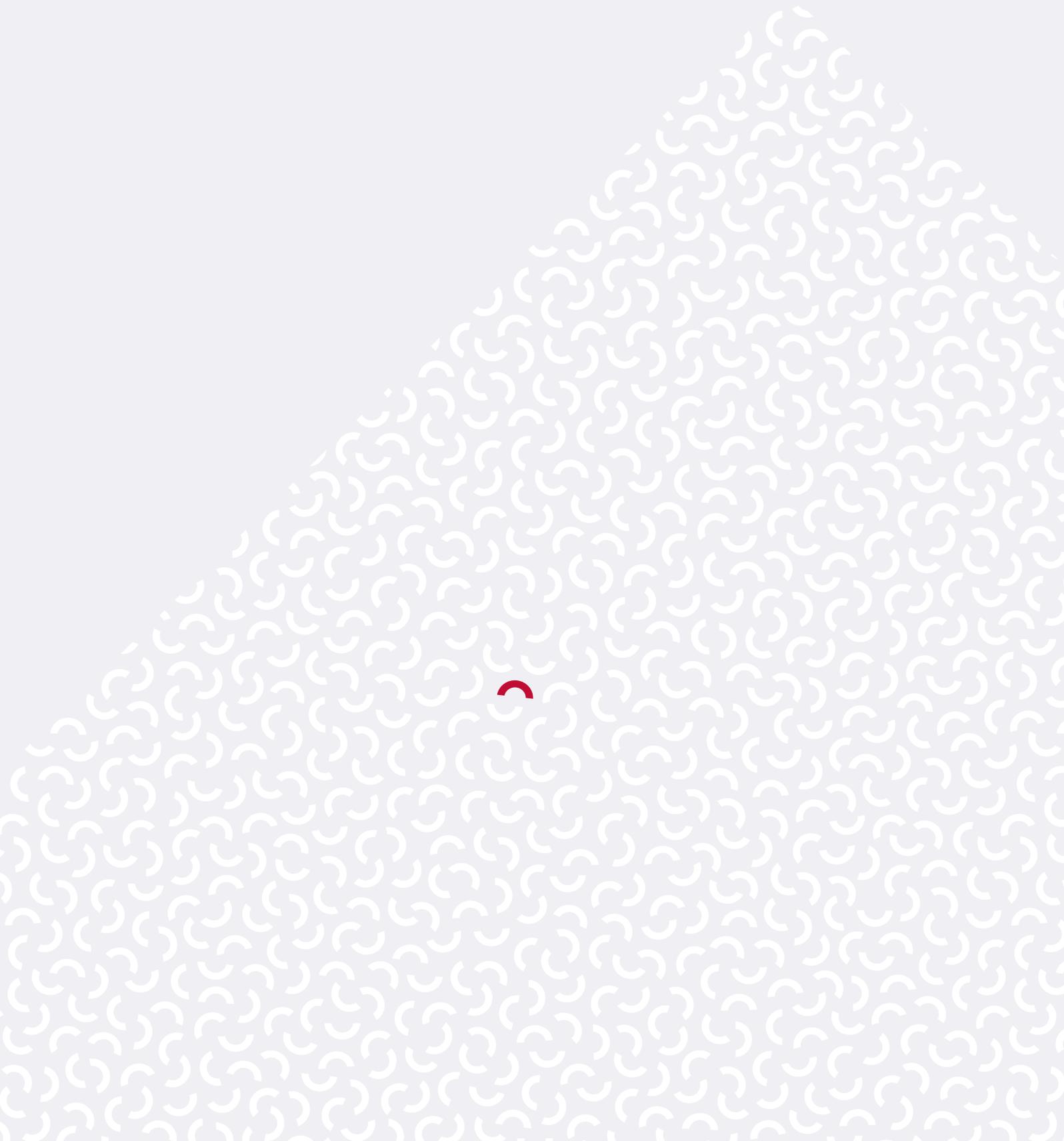
- 3.1. Fréquence des accidents 113
- 3.2. Caractéristiques des accidents reconnus 115

4. ÉVALUATION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI 117

- 4.1. Évolution du *QoW Index* 117
- 4.2. Évolution des conditions de travail 119
 - a. Les exigences et charges sur le lieu de travail (dimensions négatives) 119
 - b. Les ressources et incitations sur le lieu de travail (dimensions positives) 121
- 4.3. Problèmes liés au bien-être et à la santé des salariés 123
 - a. Les résultats sur le bien-être 123
 - b. Le problème de la santé mentale des travailleurs 125
 - c. L'intention de changer d'emploi dans un avenir proche 127
- 4.4. Thème spécial : le recours au travail à domicile 129
- 4.5. Thème spécial : comment les salariés jugent-ils leurs conditions de travail à domicile ? 131
- 4.6. Thème spécial : les exigences spécifiques à l'utilisation des TIC 133

LES GRANDES TENDANCES 135

LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL 137



I. INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ

Si le Luxembourg compte toujours parmi les pays les plus économiquement avancés du monde et connaît un niveau de PIB par tête parmi les plus élevés, cela ne signifie d'emblée pas que tout le monde y est logé à la même enseigne.

En effet, nombre d'indicateurs montrent qu'au Grand-Duché les inégalités sociales et économiques progressent, parfois même fortement, plaçant le pays parmi les plus mauvais élèves de la zone euro.

Ces inégalités s'exercent dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, santé, logement, enseignement, patrimoine... et ont tendance à se cumuler, à se renforcer mutuellement et à se reproduire de génération en génération.

Gardant à l'esprit que les individus peuvent changer de situation d'une année sur l'autre, les uns s'appauvrissant, les autres s'enrichissant, certains décédant, d'autres quittant le territoire ou y entrant, etc., les mesures d'inégalités sont des indicateurs relatifs. C'est notamment le cas du taux de risque de pauvreté qui est une représentation des inégalités de revenus pondérée par la composition des ménages et qui permet de déterminer les catégories de populations les plus exposées. À ce propos, l'indicateur de pauvreté persistante permet de suivre la population pauvre sur plusieurs années.

La source principale de cette partie est l'enquête annuelle sur les revenus et les conditions de vie des ménages (SILC). Il convient de préciser que l'enquête SILC de 2020 se rapporte aux revenus de l'année 2019. Généralement par extrapolation, on parle de résultats concernant l'année 2020 car les caractéristiques des ménages sont celles correspondant à 2020, tout comme les indicateurs subjectifs non monétaires.

En outre, en 2020 en raison de la crise sanitaire, les enquêtes réalisées habituellement en face-à-face ont été effectuées par téléphone selon la méthode CATI

(*Computer Assisted Telephone Interview*). Étant donné cet état de fait, le questionnaire a été allégé pour le confort des personnes interrogées. Concernant l'échantillonnage, toujours du fait de la pandémie, seuls les ménages faisant déjà partie du panel ont été interrogés. Or, la méthode d'échantillonnage prescrit que le quart du panel soit renouvelé chaque année, ce qui n'a pas été possible en 2020. Ces changements entraînent inévitablement une rupture de série. Cela n'empêche d'avoir des résultats pertinents mais il faut tout même rester prudent quant à leur interprétation.

Cette mise en garde ne remet pas en cause le constat d'une hausse presque ininterrompue des inégalités et du risque de pauvreté au Grand-Duché depuis le début des années 2000.

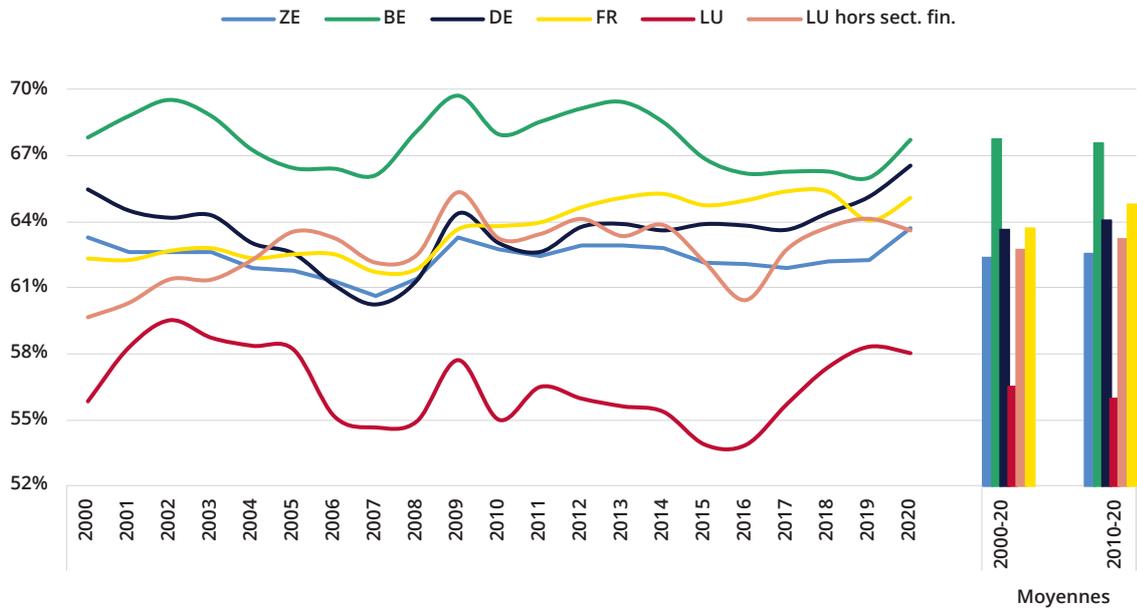
En cette année 2020, les inégalités toujours omniprésentes au Luxembourg ne se sont pas renforcées ; elles se sont stabilisées quelque peu. Ce qui ne permet nullement de conclure à une amélioration car au cours du temps la situation s'est dégradée et le renforcement des inégalités reste une antienne au fil des numéros du *Panorama social*. Cela ne signifie toujours pas qu'elles sont facilement repérables et mesurables. Qui plus est, les données permettant d'appréhender la prévalence des différentes formes d'inégalité ne sont pas aisément disponibles, à l'exemple de celles concernant la pauvreté cachée, un thème abordé depuis quelques années seulement dans le *Panorama social*.

Afin de remettre les inégalités, la pauvreté et les conséquences de ces deux phénomènes à l'ordre du jour des débats politiques, le *Panorama social* s'efforce, dans cette première partie, d'en brosser un large tableau qui replace aussi le Grand-Duché dans son contexte européen.

Part salariale dans la valeur ajoutée brute



Évolution de la part salariale dans la valeur ajoutée brute



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1. INÉGALITÉS CAPITAL – TRAVAIL

Dans le langage courant, lorsqu'on parle d'inégalités, il s'agit souvent d'inégalités de salaires ou de revenus, ou parfois même de patrimoine, entre les ménages.

Or, la première source d'inégalités provient de la répartition primaire des revenus entre les personnes détentrices du capital (et en percevant les revenus) et les individus qui n'ont pour seuls revenus ceux provenant de leur travail.

Du point de vue économique, la richesse monétaire produite est mesurée par la valeur ajoutée brute (VAB) ; c'est à partir de cette dernière que sont rémunérés les principaux facteurs utilisés afin de produire des biens et services : le capital et le travail. En amont des autres inégalités évoquées dans cette publication (de salaire, revenu ou patrimoine) se situe donc une inégalité originelle provenant du partage de la richesse produite qui est par la suite accentuée par d'autres inégalités de répartition.

Du point de vue historique, il convient de rappeler que l'économie européenne n'aura jamais connu un dynamisme aussi important que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir constant le partage des richesses créées entre capital et travail. Au cours des trente dernières années, l'Europe a fréquemment eu recours à une modération salariale en réponse à des crises économiques, se privant ainsi de ses propres débouchés et exacerbant les ralentissements économiques.

L'indicateur de partage utilisé rapporte la VAB revenant au facteur de production qu'est le travail et la valeur ajoutée totale. Ainsi, un résultat de 60% signifie que trois cinquièmes de la richesse produite reviennent au travail tandis que deux cinquièmes (soit 40%) reviennent au capital.

Comme l'illustrent les graphiques ci-contre, le Luxembourg affiche un niveau de partage de la VAB relativement faible en comparaison européenne. Toutefois, hors secteur financier, les performances de l'économie luxembourgeoise sont certes plus favorables mais ne s'alignent toujours pas sur celles des pays voisins, ce qui était pourtant le cas auparavant et arrivent tout juste au niveau de la moyenne de la zone euro.

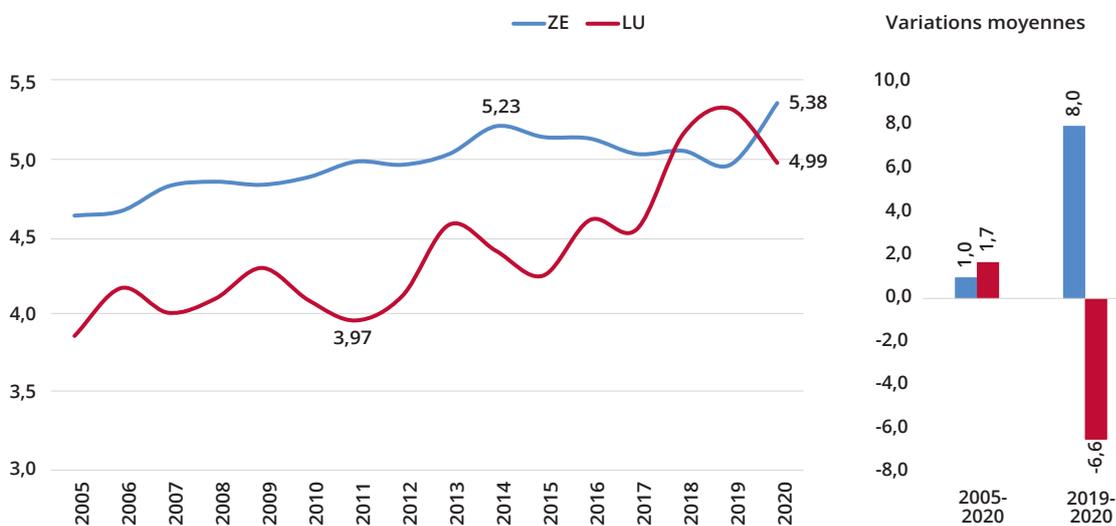
Concernant l'évolution à moyen terme du partage de la valeur ajoutée, force est de constater que celle-ci reste relativement stable au cours des années, signifiant ainsi que les salaires évoluent bien en ligne avec les gains de productivité.

Cependant, cette situation ne signifie pour autant pas nécessairement que la richesse créée est équitablement répartie au sein de la population. Les sections suivantes montreront en effet que de multiples facteurs viennent, selon les cas, générer de nouvelles inégalités ou au contraire les réduire.

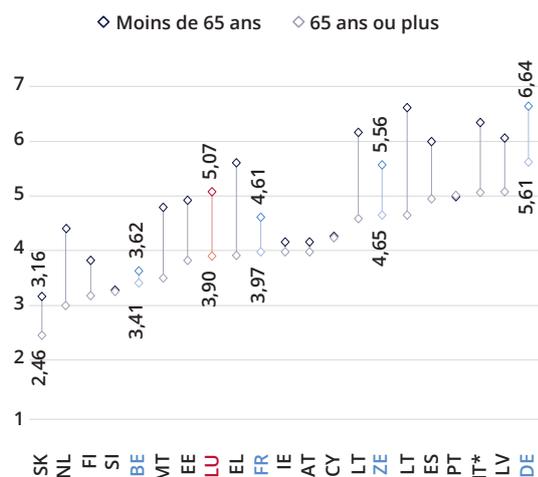
Ratio S80/S20



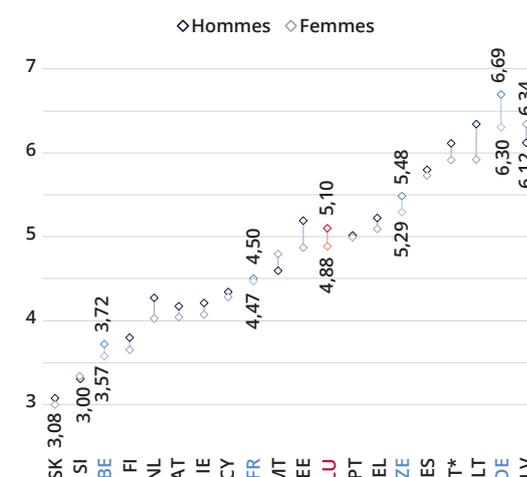
Évolution du ratio S80/S20 au Luxembourg et dans la zone euro, en pourcentage



Ratio S80/S20 selon l'âge, 2020



Ratio S80/S20 selon le genre, 2020



Note: * = données 2019

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2. INÉGALITÉS DE REVENUS

2.1. Rapport S80/S20

Le ratio S80/S20 permet de faire le rapprochement entre la part du revenu disponible équivalent¹ perçue par les vingt pourcents les plus aisés, c'est-à-dire les personnes appartenant au dernier quintile de revenus (S80) et la part perçue par les individus se situant dans le premier quintile de revenus (S20). Une augmentation de ce rapport signifie que l'écart de revenus entre les plus pauvres et les plus riches s'exacerbe.

Si le Grand-Duché avait connu une augmentation ininterrompue et conséquente de cet indicateur depuis le milieu des années 2000, il convient de relever que l'année 2020 a stoppé l'augmentation du ratio S80/S20. Alors qu'en 2019, le ratio entre les hauts et bas revenus amenait le Luxembourg à se classer à la seizième place du classement des 19 pays de l'union monétaire, en 2020 force est de constater que le pays redescend à la 11^e place. Au total, dix des pays de la zone euro affichent des diminutions, plus ou moins conséquentes, de ce même ratio, dont le Luxembourg.

Malgré cette baisse, il reste une marge d'amélioration pour le pays puisque les ratios observés en France et en Belgique sont inférieurs et donc marqueurs d'une moindre inégalité de revenus.

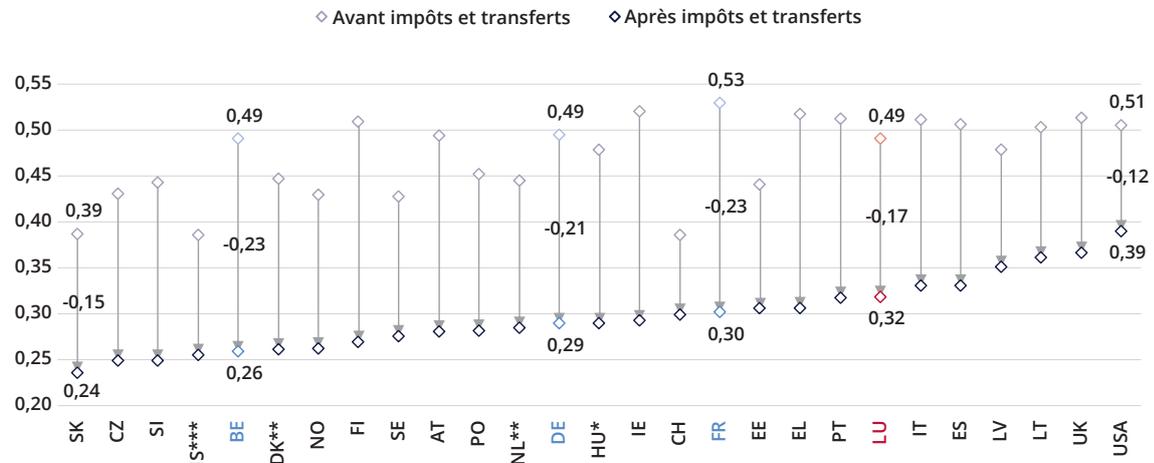
Dans l'ensemble des pays européens, le ratio S80/S20 est plus élevé pour les personnes de moins de 65 ans que pour leurs aînés. Seuls le Portugal, la Slovaquie et Chypre (pays où l'âge ne semble pas jouer de rôle) font exception à ce constat. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait que les systèmes de retraite viennent réduire les éventails de revenus qui existent au sein de la population active.

De façon analogue, on observe que le genre ne joue pas de rôle dans la plupart des pays de la zone euro : en effet, seuls deux pays affichent un écart significatif entre les ratios S80/S20 des femmes et des hommes. L'Allemagne et la Lituanie sont deux pays où les inégalités entre hauts et bas revenus sont plus marquées dans la population masculine que dans la population féminine. En Lettonie et à Malte, c'est l'inverse, ce sont plutôt les femmes qui ont tendance à rencontrer des inégalités et moins les hommes.

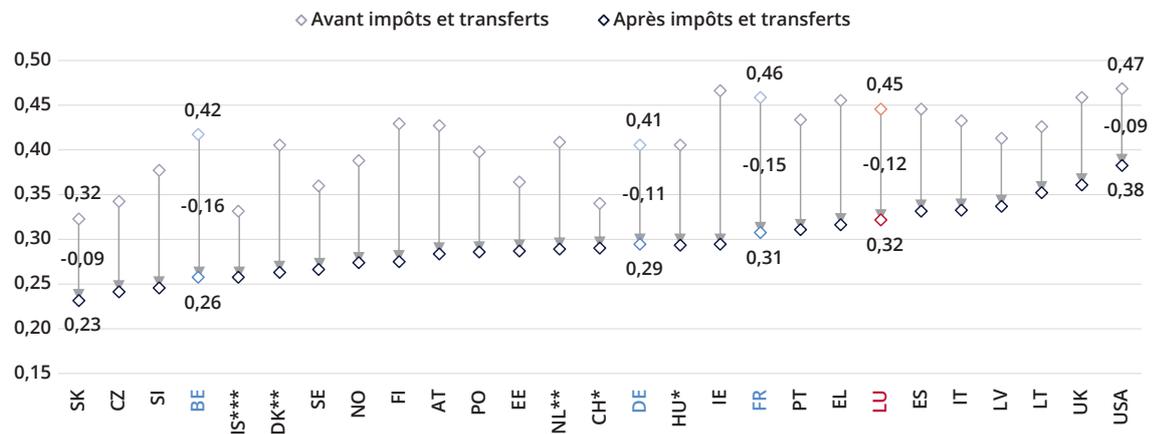
¹ Le revenu disponible équivalent permet de tenir compte de la composition des ménages et donc de comparer leurs revenus en calculant une moyenne pondérée : le premier adulte compte pour 1, tandis que les autres personnes de plus de 14 ans comptent pour moitié et celles de moins de 14 ans pour 0,3. Ainsi, un parent élevant seul deux enfants de moins de 14 ans percevant un revenu annuel de 50 000 dispose d'un revenu disponible équivalent de 31 250 euros (car égal à $50\,000 / (1 + 0,3 + 0,3)$).

Coefficient de Gini du revenu disponible

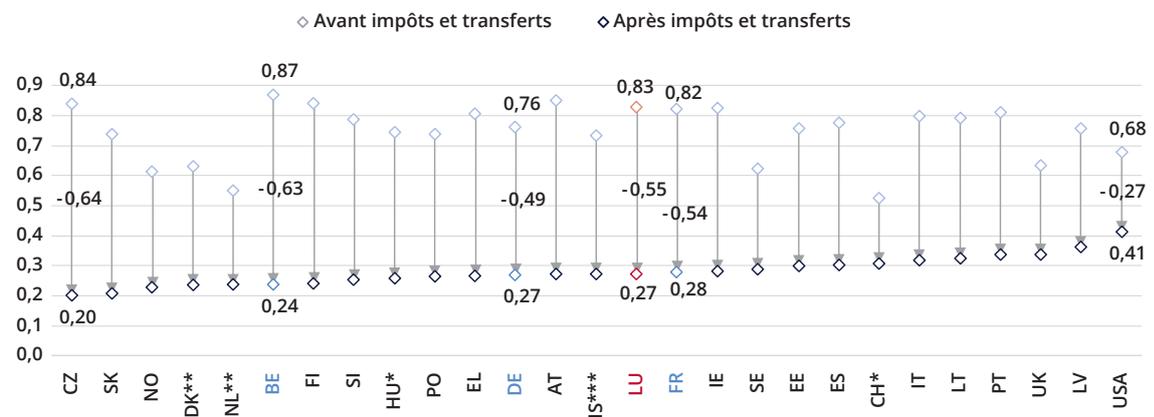
Ensemble de la population, 2018



Population en âge de travailler (18-65 ans), 2018



Population à l'âge de la retraite (65 ans et plus), 2018



Note : * = données 2017 ; ** = données 2016 ; *** = données 2015

Données : OCDE
Graphiques : CSL

2.2. Coefficient de Gini

À la différence du rapport S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements aux extrêmes de la distribution des revenus, le coefficient de Gini prend en compte l'ensemble de la distribution. Si la répartition des revenus est égalitaire (tout le monde perçoit le même revenu), le coefficient de Gini devient nul ; il est égal à l'unité si l'intégralité du revenu national tombe entre les mains d'une seule personne. Ainsi, plus le coefficient de Gini se rapproche de l'unité, plus les inégalités de distribution des revenus sont fortes.

Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini avant impôts et transferts sociaux à celui calculé après impôts et transferts. Au sein des pays de l'Union européenne membres de l'OCDE et pour lesquels des informations sont disponibles, le Luxembourg émerge, en 2018 et avant impôts et transferts, au douzième rang des plus égalitaires. Après impôts et transferts, il recule à la dix-huitième place.

Si l'on range les pays selon l'ampleur de l'effet de la redistribution sur les inégalités, le Luxembourg apparaît en quinzième position.

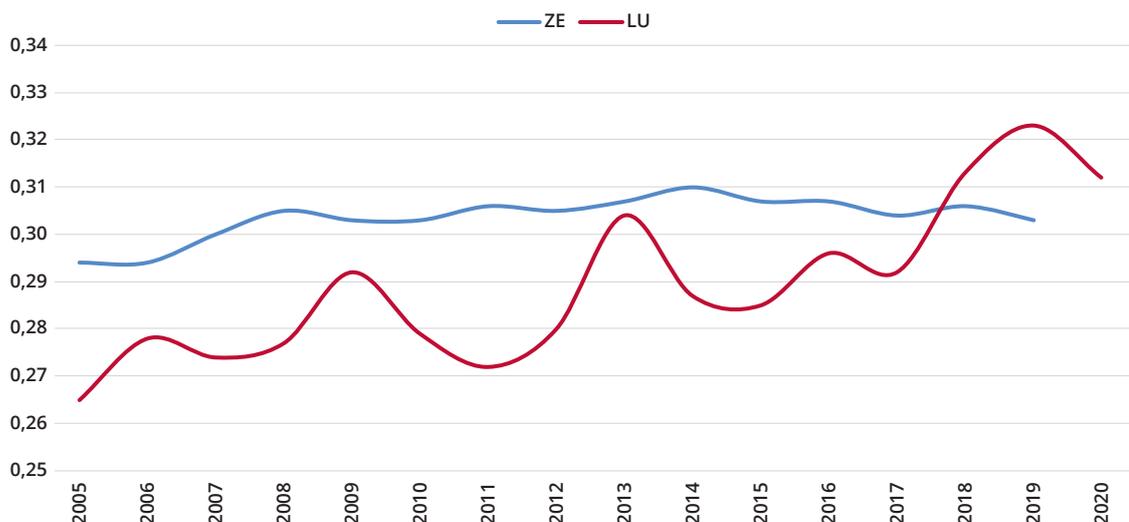
Ces performances, mitigées en comparaison internationale, sont le résultat de la forte tendance à la hausse des inégalités depuis la fin des années 1990. En effet, au cours de cette période, le coefficient de Gini luxembourgeois augmente considérablement. Et il rejoint, en 2013, le niveau d'inégalités mesuré pour l'UE.

En 2014 et 2015, le coefficient de Gini diminue de façon transitoire au Luxembourg, pour connaître une hausse considérable à partir de 2016, dépassant désormais nettement le niveau d'inégalités constaté dans la zone euro.

L'analyse présentée ci-avant peut être complétée par une décomposition des inégalités de revenus selon deux groupes distincts : la population en âge de travailler (de 18 à 65 ans) et la population à l'âge de la retraite (de 65 ans ou plus). Dès lors, hors impôts et transferts sociaux, les inégalités apparaissent comme étant nettement moins importantes dans le premier groupe que dans le second. En effet, pour la population en âge de travailler, le coefficient de Gini (avant impôts et transferts) le plus élevé (soit 0,47 pour l'Irlande) est inférieur au coefficient de Gini le plus faible observé auprès des personnes à l'âge de la retraite (0,52 pour la Suisse). Pour ce qui est du Luxembourg, avant impôts et transferts, celui-ci se situe dans la fin du classement dans les deux cas (21 et 23^e place sur les 27 pays de l'OCDE considérés).

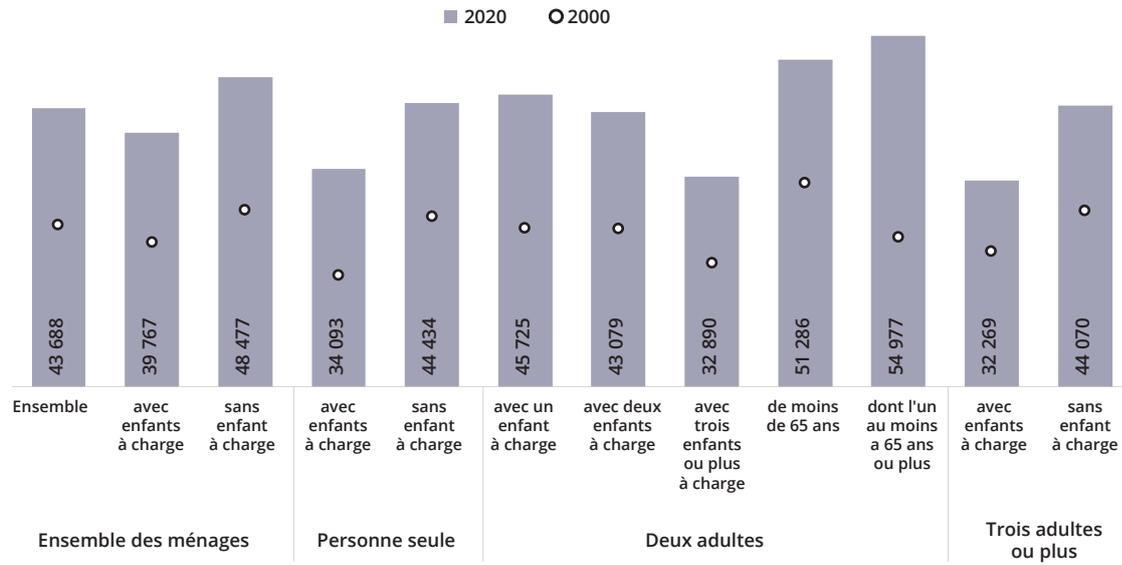
Si antérieurement, la prise en compte des transferts sociaux et des impôts donnait une autre image, plus favorable, des inégalités de revenus au Luxembourg, la donne a changé. En ce qui concerne plus particulièrement les personnes en âge de travailler, le Luxembourg se remarque au vingt-et-unième rang et compte donc parmi les pays où les inégalités restent présentes malgré les politiques de redistribution.

Évolution du coefficient de Gini après impôts et transferts, ensemble de la population

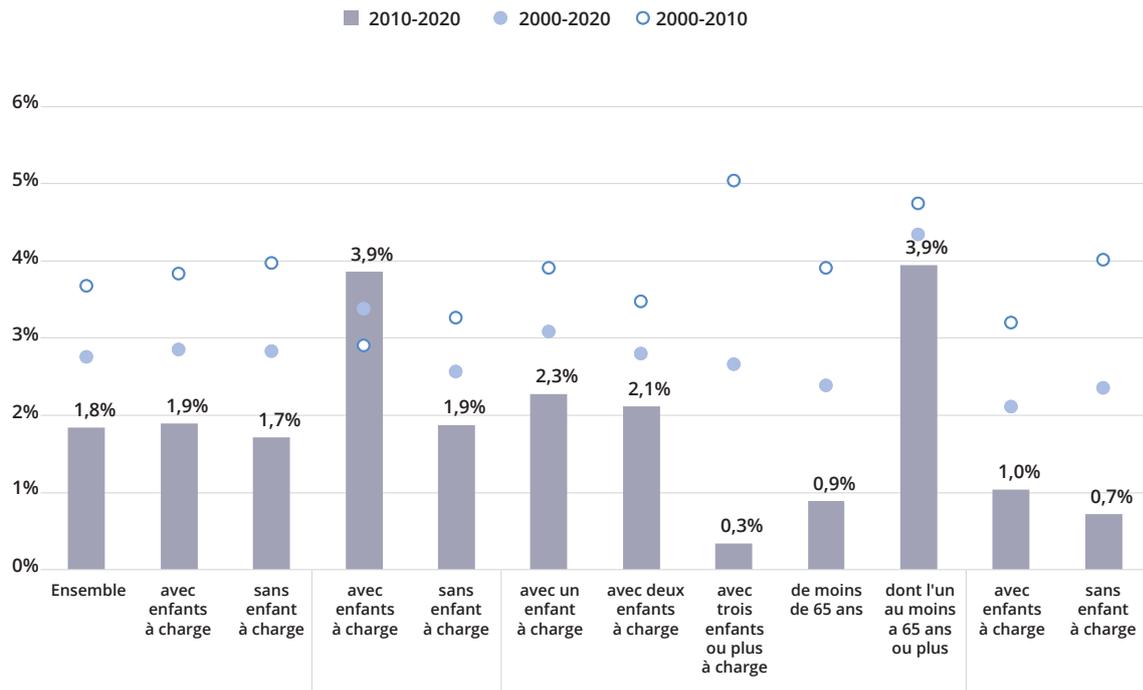


Données : Eurostat
Graphique : CSL

Revenu équivalent moyen net selon la composition du ménage, en euros



Variation en pourcentage du revenu équivalent moyen net selon la composition du ménage, en moyennes annuelles



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2.3. Revenus par type de ménage

De façon générale, les ménages avec enfants disposent d'un revenu équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition du ménage) inférieur à la moyenne. Cette inégalité en termes de revenu équivalent est particulièrement marquée pour les ménages monoparentaux, les ménages de couples avec au moins trois enfants et les ménages avec trois adultes ou plus ayant des enfants à charge. À l'autre extrême, on retrouve notamment les catégories de ménages sans enfant.

Quand on compare les différents niveaux de revenus, on observe une forte dispersion par rapport à la moyenne pour l'ensemble de la population. Il appert notamment que les ménages monoparentaux se situent à des niveaux correspondant à 78% de la moyenne nationale, alors que les ménages de couples avec un seul enfant connaissent des revenus qui sont près de 5% supérieurs à cette moyenne. Les couples avec trois enfants à charge ont quant à eux des revenus correspondant à 75% de l'ensemble des ménages tout comme les familles composées de trois adultes ou plus avec enfants à charges.

Si entre 2017 et 2018, une partie des catégories de ménages affichait une baisse du revenu équivalent moyen, celui-ci a en revanche connu une hausse généralisée pour l'ensemble des ménages en 2019 et 2020².

Les évolutions du revenu équivalent moyen net sont toutefois assez disparates selon le type de ménage considéré.

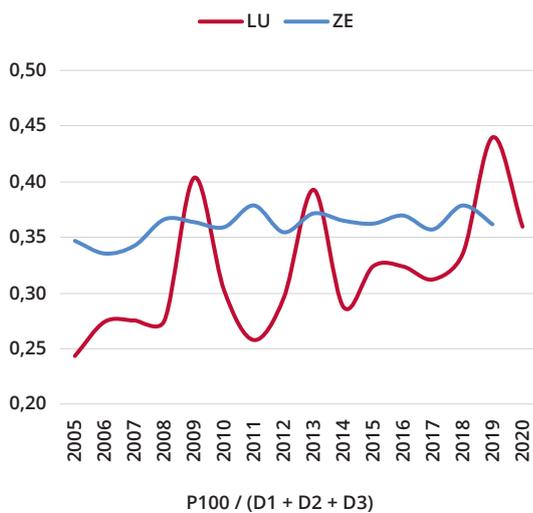
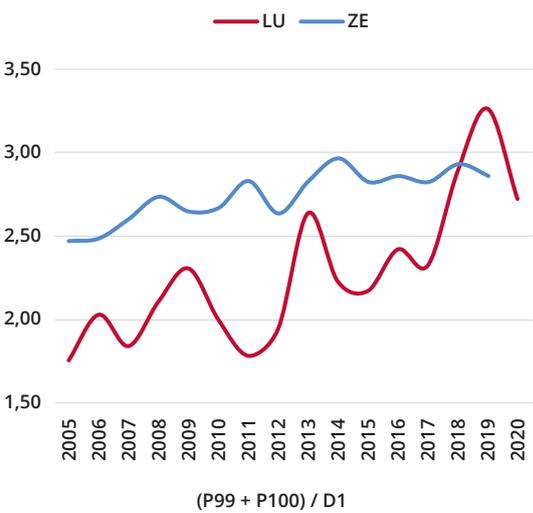
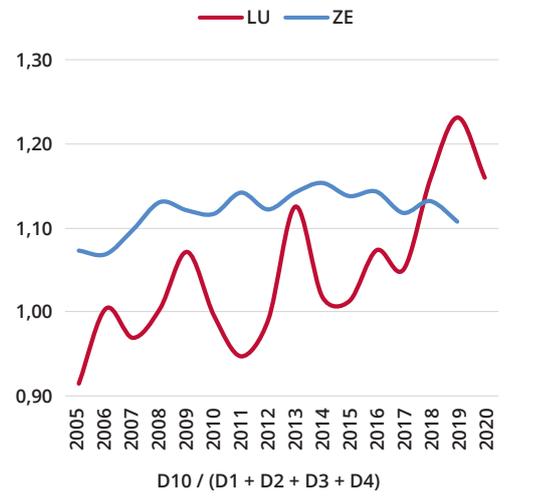
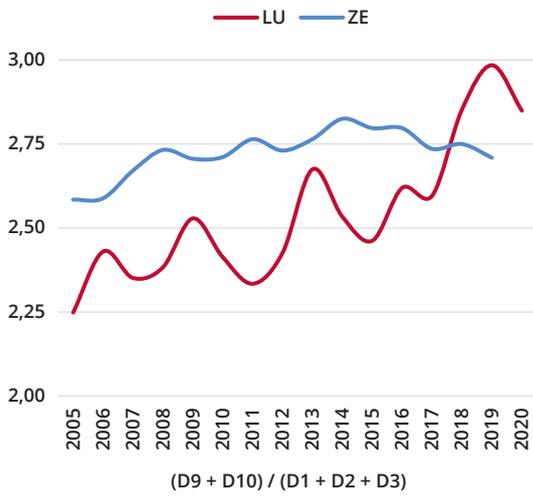
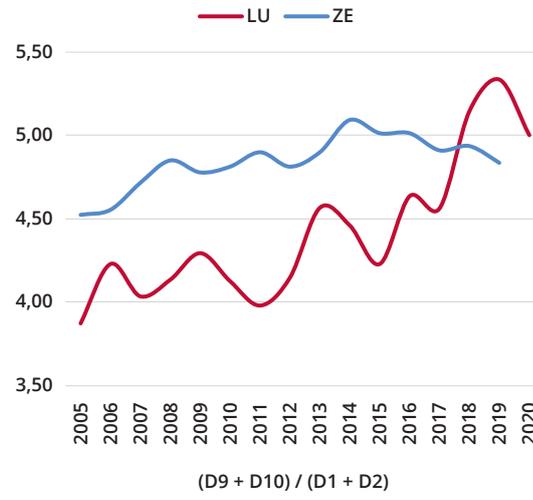
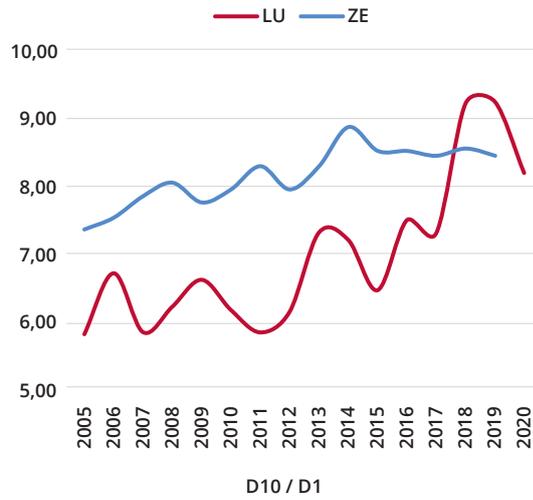
En effet, pour l'ensemble des ménages le revenu équivalent moyen net augmente de 1,8% par an depuis 2010, et de 1,9% entre 2019 et 2020. Entre 2019 et 2020, ce sont les ménages monoparentaux qui sont les grands gagnants de la hausse du revenu équivalent moyen net (+19,4%). On notera que la catégorie de ménage ayant davantage subi une perte de revenus entre 2019 et 2020 est celle de trois adultes ou plus avec enfant à charge (-10%).

Entre 2019 et 2020, en dehors des monoparentaux, les ménages ayant connu la plus forte hausse de leur revenu équivalent moyen net sont les couples avec trois enfants ou plus à charges (+9,2%). Ceci est plutôt une bonne nouvelle puisque ce sont précisément ces deux types de ménage qui souffrent le plus de risque de pauvreté au Luxembourg.

En dépit de ces progressions, les revenus des ménages monoparentaux restent tout de même en moyenne 14% moins élevés que pour l'ensemble des ménages avec enfants à charge, et même 25% plus faible que celui des couples avec un seul enfant.

² Il convient de rappeler à ce titre que le STATEC a procédé en 2020 à une révision de grande ampleur des données concernant les années 2017 à 2019.

Ratios inter-quantiles et variations de la part du revenu national total équivalent, Luxembourg et zone euro



Note : Pas de données pour la zone euro (ZE) en 2020.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2.4. Revenu national équivalent

Les ratios repris aux graphiques ci-contre renseignent sur la répartition du revenu national équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition des ménages). Ils comparent à différents points de la distribution de l'ensemble des revenus la part perçue par différents quantiles ou regroupements de la population (voir encadré « Note méthodologique » ci-dessous).

Il est, grâce à ces données, notamment possible de comparer la part du revenu national équivalent perçue par les dix pourcent les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres en recourant au ratio $\frac{D10}{D1}$.

En ce qui concerne le Luxembourg, si de 2005 à 2011 cet indicateur oscillait entre 5,8 et 6,7, il a à partir de 2012 connu une ascension importante pour atteindre son plus haut niveau de 9,3 en 2019 et redescendre à 8,2 en 2020. Si on observe donc une diminution de plus de 11% en l'espace de douze mois, le ratio affiché en 2020 reste cependant élevé. Cela signifie tout de même que les 10% d'individus aux revenus les plus élevés perçoivent une part plus de 8 fois plus importante du revenu national équivalent que les 10% de personnes les plus démunies.

Quel que soit le ratio, on observe pour l'année 2020 une baisse. Si cette orientation peut être source d'optimisme, il faut cependant relativiser car l'observation de ces ratios sur le long terme montre que ceux-ci évoluent en dents de scie au fil du temps, et qu'au final sur les quinze dernières années la tendance est à l'augmentation de l'inégalité entre les bas et les hauts revenus.

Déjà les évolutions des ratios des années 2016 et 2017 avaient fait espérer à une certaine accalmie en ce qui concerne la progression des inégalités de revenu au Luxembourg, or finalement il n'en était rien. Pire encore, après de nombreuses années de relative stabilité ou de faibles baisses, tous les indicateurs ont une progression soutenue au cours des deux années suivantes.

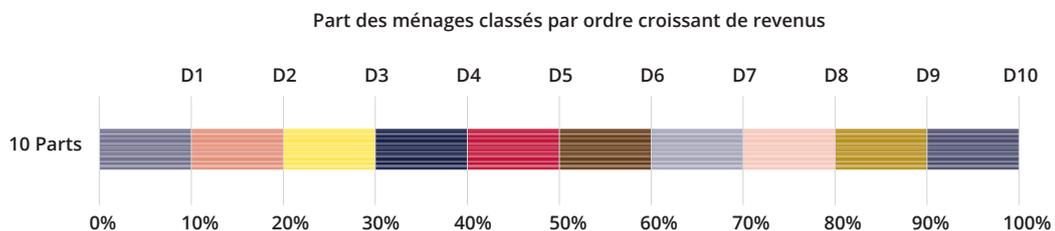
Aussi, si jusqu'en 2017 le Luxembourg ne dépassait guère le niveau d'inégalités de revenu national équivalent connu en moyenne dans la zone euro, or la situation s'était inversée en 2018 et 2019 : le Grand-Duché était devenu nettement plus inégalitaire que l'union monétaire prise dans son ensemble.

Note méthodologique

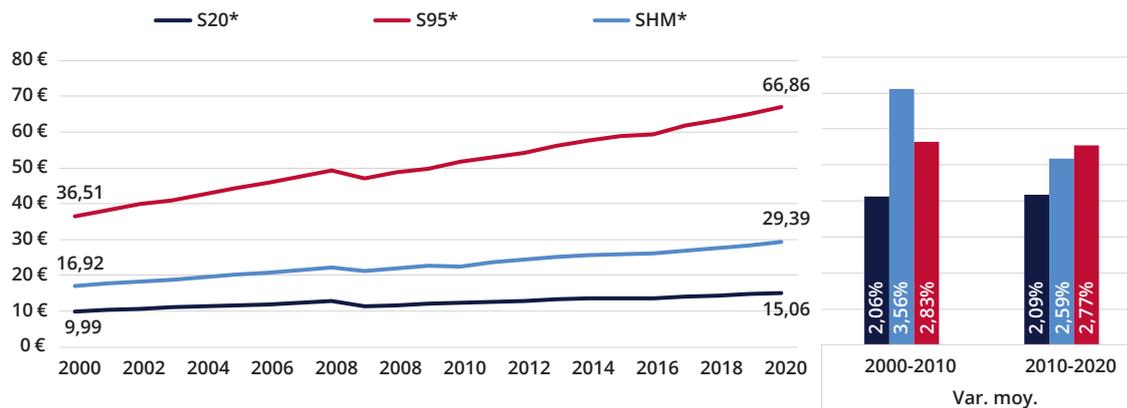
Les ménages classés par ordre croissant de revenus sont répartis en groupes de même taille, par exemple en 10 groupes pour trouver les déciles D1, D2 (...) D10. Ces valeurs représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 10% des ménages.

Ainsi, on calcule le ratio $\frac{D10}{D1}$ pour savoir dans quelle mesure les revenus des 10% de ménages les plus aisés dépassent ceux des 10% les plus pauvres.

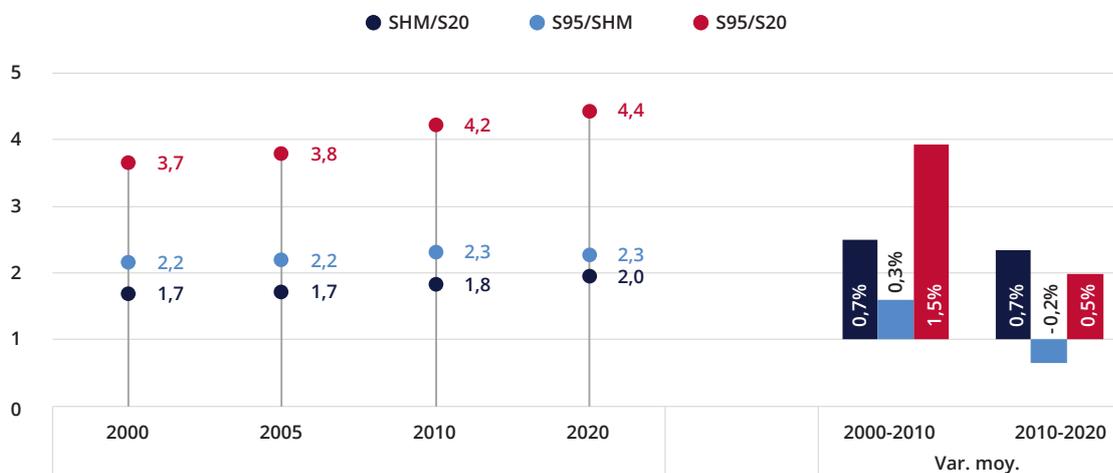
On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre quelconque de groupes. Les autres découpages les plus utilisés sont les quartiles, les quintiles et les percentiles qui partagent la population respectivement en 4 groupes de 25%, 5 groupes de 20% et 100 groupes de 1%.



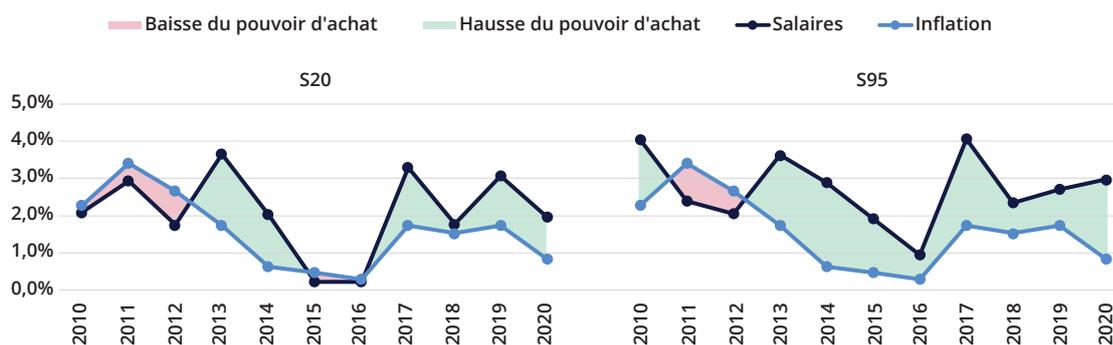
Salaires horaires bruts



Évolution des écarts salariaux horaires



Variation des salaires, des prix et du pouvoir d'achat



Note : S20 = salaire horaire le plus élevé parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins ; SHM = salaire horaire moyen ; S95 = salaire horaire le plus faible parmi les 5% de salariés les mieux payés ; édd = échelle de droite

Données : Projet de règlement grand-ducal fixant le facteur de revalorisation prévu à l'article 220 du Code de la sécurité sociale de l'année 2020
Graphiques : CSL

3. INÉGALITÉS DE SALAIRES

3.1. Rapport S95/S20

Le projet de règlement fixant le facteur de revalorisation prévu à l'article 220 du Code de la sécurité sociale de l'année 2020 permet d'obtenir des informations détaillées sur l'éventail des salaires détenus par la population de référence et leurs évolutions³. En effet, cette mise à jour se fait sur base de l'évolution du salaire moyen en excluant les 20% de salaires les plus faibles et les 5% de salaires les plus élevés dans l'échelle des salaires. On obtient ainsi des informations quant aux salaires les plus bas (S20), les plus élevés (S95) et le salaire horaire moyen (SHM).

Globalement, au cours des vingt dernières années, le salaire horaire moyen a progressé plus rapidement que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins. Le rapport entre ces deux niveaux de salaire est en effet passé de 1,69 en 2000 à 1,95 en 2020. Par ailleurs, l'écart entre le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés (S95) et le salaire moyen s'est lui aussi accru. En conséquence de ces deux progressions, le rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles progresse de façon continue depuis 20 ans.

Si l'observation de ces vingt dernières années est scindée en décennies, à savoir de 2000 à 2010 et de 2010 à 2020, le constat est alors que l'évolution du salaire horaire moyen était nettement plus élevée durant la première période que la seconde.

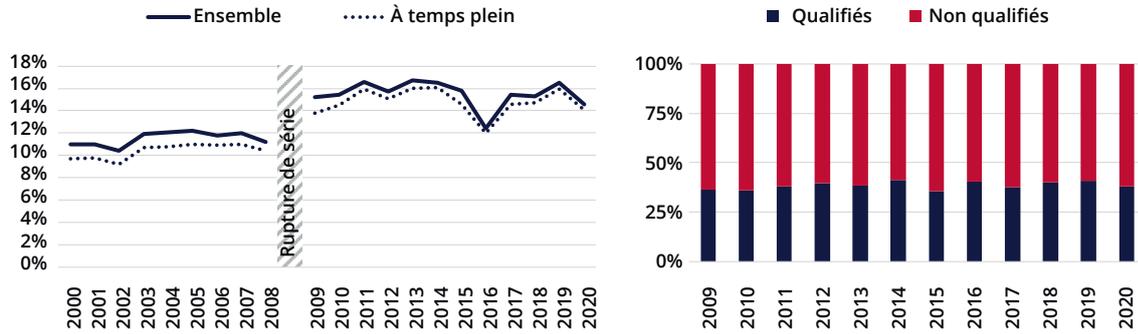
Ainsi, en 2000, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés qui gagnent le plus est 3,65 fois plus élevé que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés : 36,51 euros par heure contre 9,99. En 2020, avec 66,86 euros contre 15,06, l'écart passe à 4,44. Dès lors, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

En termes de pouvoir d'achat (calculé en soustrayant le taux d'inflation de la variation du salaire horaire nominal), les salaires du S95 augmentent de 2,1% en termes réels entre 2019 et 2020, alors que les plus bas salaires (S20) ont une progression moindre qui est de 1,1%. Dans le même temps, les progressions nominales sont de près de 3,0% (S95) et de près de 2,0% (S20), tandis que le taux d'inflation s'établit à 0,8%. Si, en 2015 et en 2016, seuls les hauts salaires connaissent une hausse du pouvoir d'achat, depuis 2017 c'est l'ensemble des salariés qui peut en profiter. La hausse du pouvoir d'achat reste cependant plus favorable aux salaires les plus élevés.

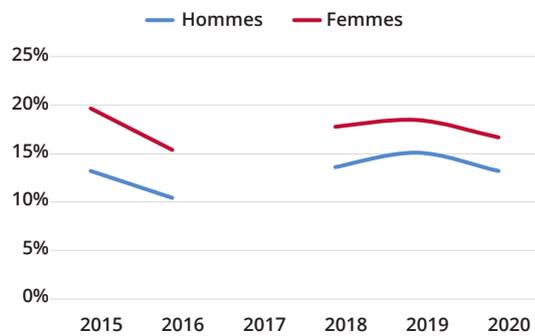
Par ailleurs, du fait de leurs évolutions disparates au fil des années, le pouvoir d'achat des bas salaires n'augmente que de 6,0% entre 2010 et 2020, tandis que celui des hauts salaires s'envole d'environ 11,4%.

³ Suite à l'introduction en 2009 du statut unique, la série statistique sur laquelle se base cette mise à jour connaît une rupture due à la nécessité, pour des raisons techniques, d'utiliser un nouveau fichier informatique. La méthodologie reste toutefois inchangée, et la rupture ne modifie que marginalement le salaire moyen. Toutefois, les changements sont plus notables concernant les plus bas salaires (S20) et les salaires les plus élevés (S95). En conséquence, cette rupture a une incidence importante sur le rapport S95/S20 sans pour autant fondamentalement changer le constat dressé.

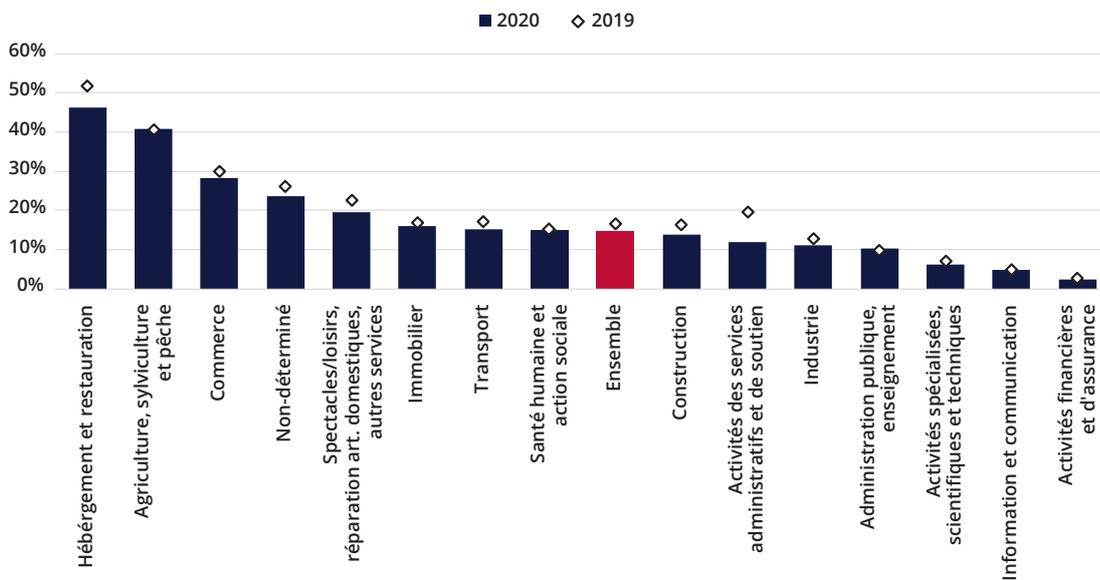
Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) au 31 mars



Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars



Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM selon le secteur d'activité au 31 mars



Données : Projet de loi n° 7719 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail
Graphiques : CSL

3.2. Population au salaire social minimum

Au 31 mars 2020, le salaire social minimum (SSM ; en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) est octroyé à 14,6% des salariés (hors fonctionnaires), c'est-à-dire à 60 502 personnes, dont 49 943 (soit 83%) sont à temps complet. Cette population au SSM se compose d'environ 38% de salariés qualifiés et d'à peu près 62% de salariés non qualifiés.

Avant l'introduction du statut unique (c'est-à-dire avant 2009⁴), la proportion de salariés rémunérés au voisinage du SSM oscille autour de 11%. Entre 2009 et 2014, cette proportion augmente de façon quasi-ininterrompue et atteint un pic de près de 17%. En 2015, mais surtout en 2016, on assiste à une chute vertigineuse de la proportion de salariés rémunérés au SSM, celle-ci tombant en effet à 12,4%. Depuis, la proportion de salariés touchant le SSM s'est stabilisée autour des 15%.

Selon les auteurs du projet de loi dont sont issues les données, la forte diminution, en 2016, de la proportion de salariés rémunérés au SSM tient, d'une part, à la stagnation du niveau du SSM durant l'année 2015, et d'autre part à l'augmentation, la même année, du salaire horaire moyen (+1,5%). Ainsi, bon nombre de personnes se situant au voisinage du SSM sont passées à un niveau de rémunération se situant tout juste au-dessus de celui-ci.

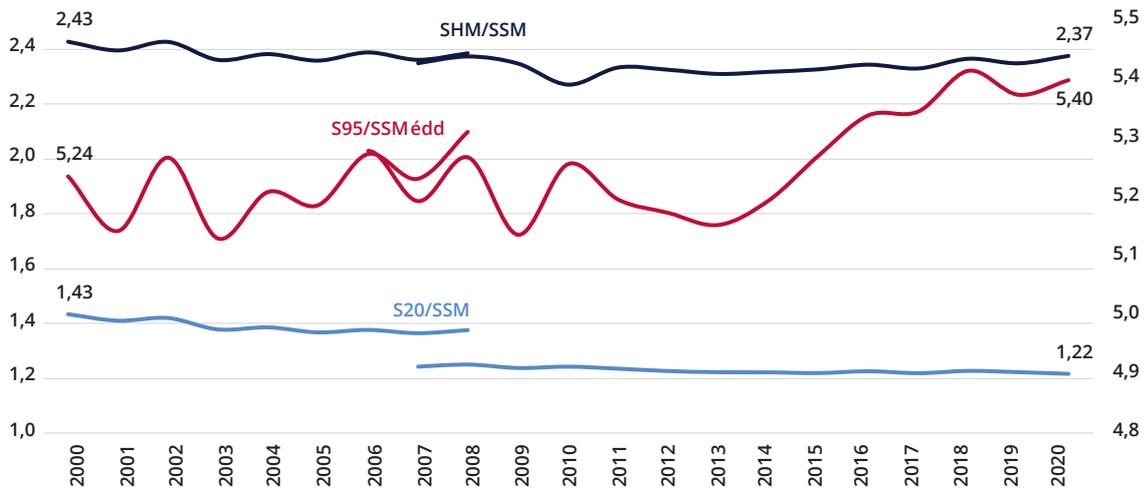
En ce qui concerne la répartition par genre des salariés rémunérés au SSM, la proportion de femmes passe de 17,8% en 2018 à 18,5% en 2019 avant de descendre à 16,7% en 2020. Dans le même temps, la part des hommes affiche une augmentation de 13,6% à 15,1% entre 2018 et 2019, pour retomber à 13,2% en 2020.

En termes sectoriels, le classement reste largement inchangé par rapport aux années précédentes. En effet, les secteurs recourant le plus aux travailleurs au SSM sont l'hébergement et la restauration (46,2%) ainsi que le commerce (28,2%). En fin de classement, se situent notamment les activités spécialisées, scientifiques et techniques (6,2%), l'information et la communication (4,7%), ainsi que les activités financières et d'assurance (2,4%).

Concernant l'évolution par rapport à 2019, on constate les trois plus grandes diminutions de la proportion de salariés au SSM dans les secteurs des activités des services administratifs (-39,4%), dans la construction (-14,2%) et dans les spectacles/loisirs (-13,6%). À l'inverse, le secteur de l'administration et de l'enseignement connaît une hausse de 5,2%. Avec le secteur de l'agriculture et la sylviculture (+0,2%), ce sont les deux seuls secteurs qui accusent une augmentation de salariés au SSM.

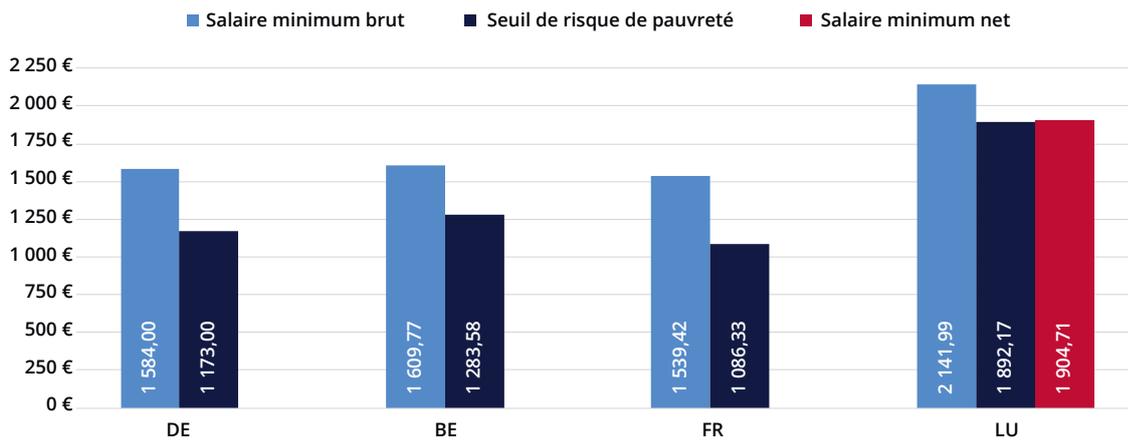
⁴ Le passage au statut unique a provoqué une rupture de série due aux modifications introduites dans les fichiers de la sécurité sociale et aux changements méthodologiques qui en ont découlé.

Évolution de divers gains salariaux par rapport au salaire social minimum (SSM), Luxembourg



Note : SHM = salaire horaire moyen ; SSM = salaire social minimum ; éd = échelle de droite ; rupture de série statut unique

Seuil de risque de pauvreté mensuel et salaire minimum brut mensuel, personne seule, 2020



Note : SSM net au 1^{er} janvier 2020 ; calcul effectué en tenant compte du crédit d'impôt salaire social minimum et du crédit d'impôt salarié

Données : Eurostat, projet de loi n° 7719 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail, Rapport travail et cohésion sociale 2020 du STATEC
Graphiques : CSL

3.3. Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur n'informent pas suffisamment sur la capacité du SSM à garantir au Luxembourg une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent, ni sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le niveau du SSM dans le contexte économique plus large, par exemple en le confrontant à divers gains salariaux.

Ainsi, ces vingt dernières années, en comparant, en termes horaires, le salaire moyen (SHM) au SSM, une tendance légère à la baisse apparaît, ce qui traduit une situation dans laquelle le SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen.

Si l'on prend en compte non plus le salaire horaire moyen mais un niveau plus faible de l'échelle salariale comme le plus haut salaire perçu par les 20% de salariés les moins bien rémunérés (S20), on trouve un rapport en baisse, ce qui signifie que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, si l'on s'intéresse au haut de l'échelle salariale, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés (S95), on remarque que ce rapport connaît une tendance à la hausse jusqu'en 2007, traduisant un écart grandissant entre ces deux échelons de salaires. Par après la tendance devient temporairement baissière pour quelques années et, depuis 2014, l'écart entre ces deux niveaux de salaire repart très nettement à la hausse pour atteindre son plus haut niveau en 2019. En 2020, la tendance est à nouveau à la hausse, à voir si celle-ci se confirme dans les prochains mois.

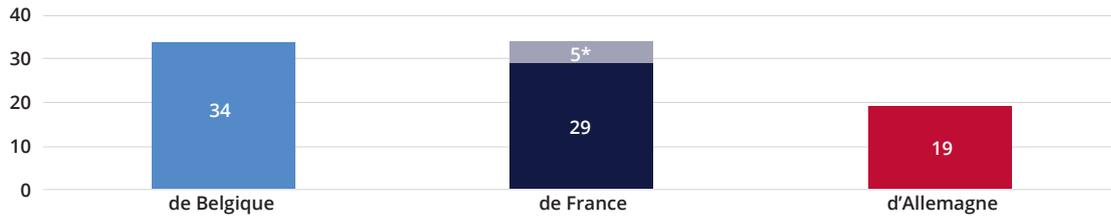
Concernant la qualité du SSM, il est notable que le Luxembourg a le salaire minimum brut le plus élevé en comparaison avec les pays voisins. Néanmoins, en comparaison avec le seuil de risque de pauvreté, force est de constater que l'écart entre celui-ci et le salaire minimum brut est moindre au Luxembourg.

Si le salaire minimum brut est déjà proche du seuil de risque de pauvreté, il l'est d'autant plus en euros nets. Ainsi, en 2020, un salarié payé au SSM, travaillant à temps complet, vivant seul et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ni de déductions fiscales particulières, a un revenu net se situant quasiment au niveau du seuil de risque de pauvreté.

À ce montant pourrait encore s'ajouter l'allocation de vie chère ou éventuellement encore une subvention loyer, ce qui augmenterait le revenu et en conséquence éloignerait cette personne davantage du risque de pauvreté. Mais ne serait-ce pas plutôt le rôle des revenus provenant du travail d'éloigner tout travailleur de toute situation de précarité ?

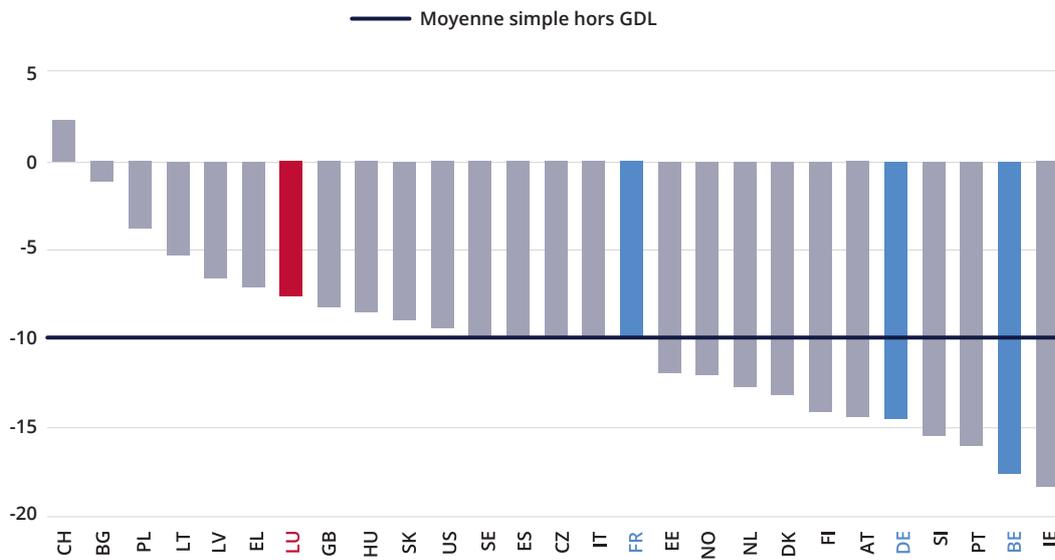
Le Luxembourg peut-il se satisfaire d'un salaire qui fournisse tout juste une protection contre la précarité ?

Seuil de tolérance fiscale en jours pour les salariés frontaliers (au 15.04.22)



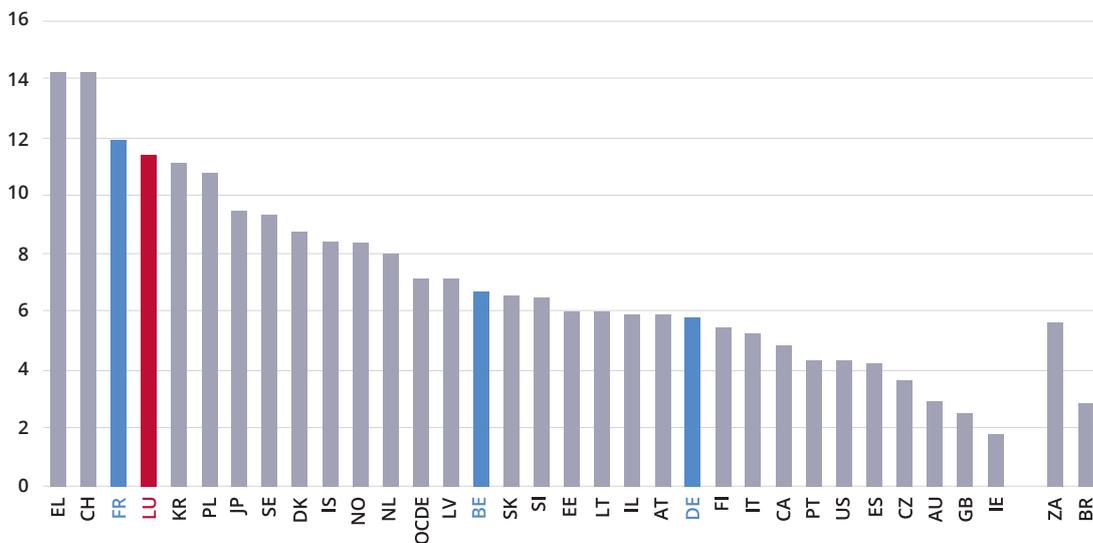
Note : * Tel que convenu lors de la dernière commission intergouvernementale entre la France et le Grand-Duché.

Réduction en % des inégalités de revenus (coefficient de Gini) après contributions parmi les 18-65 ans



Données : OCDE ; Graphique : CSL

Pourcentage d'impôts payés par les revenus inférieurs* sur le total des impôts (milieu des années 2010)



Note : * Définis comme les revenus sous les 75% du revenu médian national.

Données : OCDE (2019), Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse ; Graphique : CSL

4. INÉGALITÉS FISCALES

La législation fiscale induit une forme d'inégalité additionnelle, comme nous l'avons déjà souligné dans les précédentes éditions. Certaines inégalités sautent parfois aux yeux, les autres sont souvent plus complexes.

Bien que la situation ne soit pas uniquement dépendante de la volonté des pouvoirs exécutif et législatif luxembourgeois, les travailleurs ne sont pas tous égaux en matière de seuil de tolérance fiscale encadré par les conventions bilatérales en vue d'éviter une double imposition (1^{er} graphique). En schématisant, ce seuil offre aux frontaliers une période pendant laquelle ils peuvent éventuellement travailler dans leur pays de résidence tout en restant imposés par le Grand-Duché. Les travailleurs en lien avec l'Allemagne disposent d'une tolérance plus courte que ceux en lien avec la Belgique et la France (qui passera également prochainement à 34 jours).

Si nous avons abordé le coefficient de Gini et les effets du système socio-fiscal sur la correction des inégalités au point 2.2 précédent, il est possible de zoomer davantage sur le seul volet fiscal (et contributif) en la matière avec les données de l'OCDE pour l'année 2019 (ou, à défaut, 2018), en comparaison avec les pays européens et les États-Unis. L'OCDE propose en effet trois indicateurs d'inégalités distincts : le Gini portant sur les revenus du marché (avant transferts et imposition), celui couvrant les revenus bruts (incluant les revenus primaires et les transferts sociaux, avant impôts) et le Gini relatif aux revenus disponibles après transferts et imposition (et contributions sociales).

Le second graphique montre que la Suisse est le seul pays où les inégalités de revenus augmentent après imposition des revenus du travail et du capital. De son côté, le système fiscal luxembourgeois permet, certes, une correction de la distribution des revenus bruts, mais seulement parmi les plus faibles des pays comparés ⁵.

L'interprétation de ce résultat ne peut qu'être complexe, mais pointe sans doute pour partie vers des éléments déjà thématiques d'une progressivité de l'impôt reposant sur les revenus moyens et inférieurs (entre 11 000 et 45 000 €) ainsi que le traitement préférentiel des revenus du patrimoine par rapport aux revenus issus du travail, la part des revenus du patrimoine progressant avec le niveau de revenus, et même sensiblement à partir des plus hauts échelons. Ce piètre positionnement global du Luxembourg en termes de réduction des inégalités par les contributions directes est bon an mal similaire depuis 2015.

Cette progressivité concentrée sur les bas et moyens revenus explique-t-elle aussi le phénomène illustré dans le troisième graphique, où, selon les calculs de l'OCDE, les bas revenus ⁶ paient une des parts les plus élevées d'impôts de toute la zone de coopération? Certes, depuis 2014, année retenue pour le Luxembourg, certaines mesures fiscales correctrices sont passées par là, mais gageons qu'elles n'auront pas fondamentalement changé la donne.

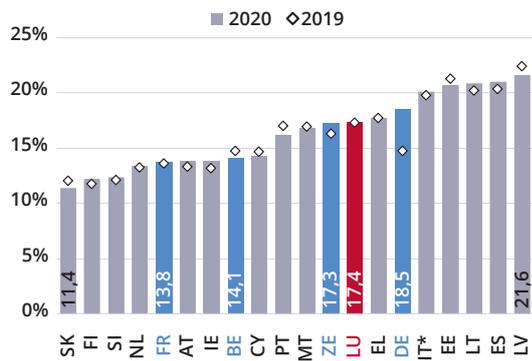
Cette situation ne constitue pas nécessairement en soi une inégalité fiscale ⁷, mais elle confirme que, en comparaison internationale, le système fiscal luxembourgeois comporte des besoins d'amélioration afin de soulager les couches basses et moyennes de la population.

⁵ Alors que, dans le même temps, le Grand-Duché affiche, grâce aux transferts sociaux, la plus forte correction de la distribution des revenus primaires avant impôt.

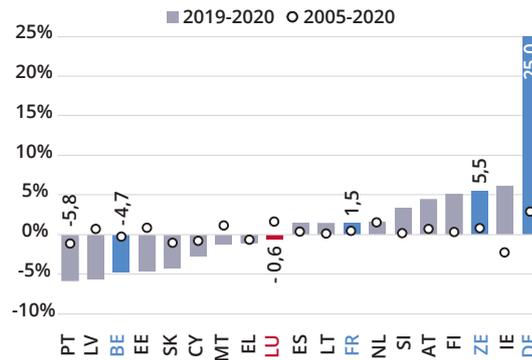
⁶ Soit 28% de la population au Luxembourg contre 30% à l'échelle de l'OCDE, pour un plafond de revenus autour de 30 000 euros par an au Luxembourg.

⁷ À l'heure de la rédaction du présent Panorama, nous sommes dans l'attente de l'information relative au poids de cette population dans le total des revenus afin de tirer une éventuelle conclusion sur le caractère inégalitaire de la situation.

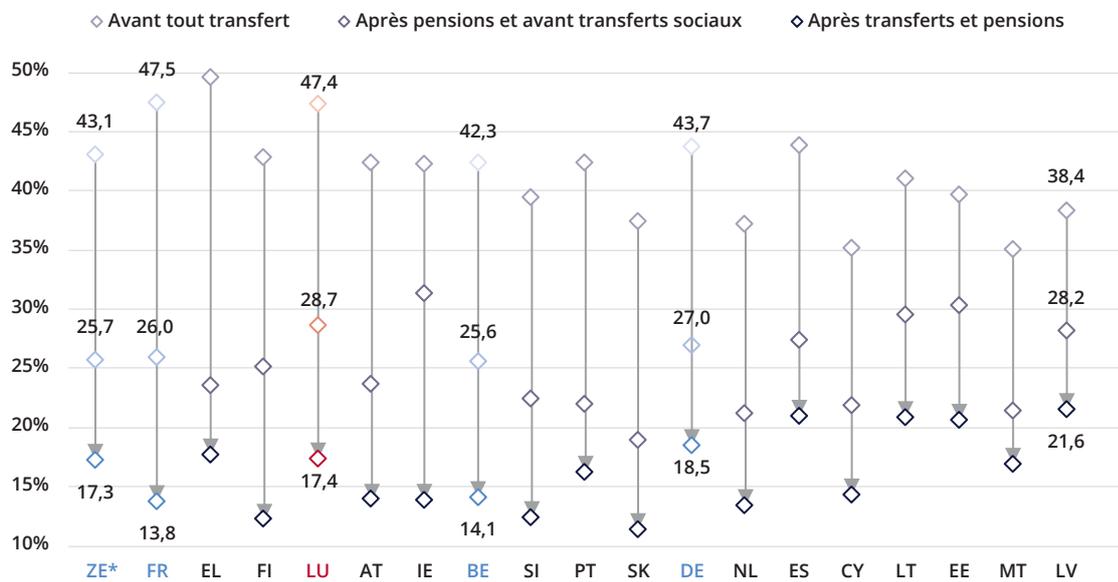
Taux de risque de pauvreté



Variation du taux de risque de pauvreté

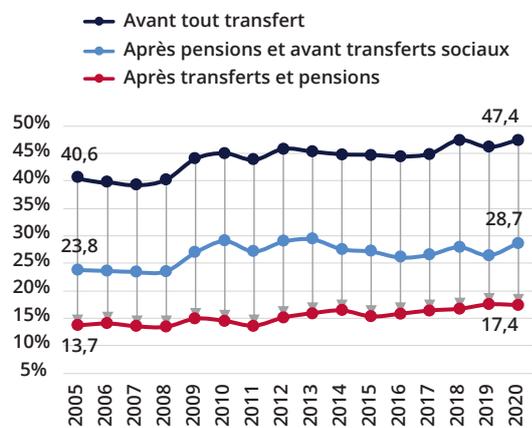


Réduction du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (après pensions), classement par ampleur de la diminution due aux transferts sociaux et aux pensions, 2020

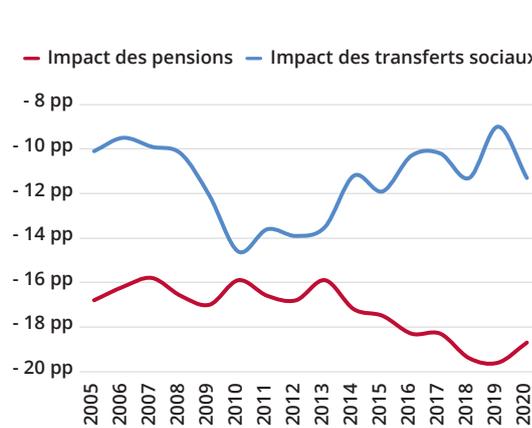


Impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté avant tout transfert, Luxembourg

En pourcentage de la population



En points de pourcentage



Note : pp = points de pourcentage ; * données 2019

5. PAUVRETÉ

5.1. Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian⁸. Au Luxembourg, pour l'année 2020, le revenu médian équivalent est de 37 844 euros par an, et le seuil de risque de pauvreté annuel s'établit donc à 22 706 euros.

Dès 2011, le taux de risque de pauvreté connaît une ascension quasi-ininterrompue (seul 2015 fait figure d'exception avec une légère diminution) pour atteindre en 2019 le taux de 17,5% et qui semble stagner en 2020 pour afficher un taux de 17,4%.

Par rapport à l'évolution du taux de risque de pauvreté, le Grand-Duché compte ainsi parmi les mauvais élèves du classement des pays européens. À long terme, c'est-à-dire depuis 2005, le Luxembourg est le pays de la zone euro dont le taux de risque de pauvreté a le plus augmenté avec +1,6% par an en moyenne, contre +0,7% par an pour la zone euro.

Le rôle joué par les transferts sociaux et les pensions dans la diminution du risque de pauvreté est l'un des rares aspects positifs que l'on peut observer en matière de pauvreté au Luxembourg. En effet, si le Grand-Duché est le pays de la zone euro pour lequel le taux de risque de pauvreté avant tout transfert est le troisième plus élevé (47,4%), les transferts sociaux et les pensions diminuent ce risque de 30 points de pourcentage.

Si l'impact de ces deux éléments est parmi les plus importants dans la zone euro il ne suffit qu'à diminuer partiellement les fortes inégalités existantes dans la distribution primaire des revenus des ménages⁹ et qui se traduisent par un taux de risque de pauvreté avant tout transfert particulièrement élevé. À noter que la France, en partant d'un niveau de risque de pauvreté avant transferts plus ou moins similaire à celui du Luxembourg, parvient néanmoins à réduire le risque à 13,8%, soit environ 4 points de pourcentage de plus que le Grand-Duché. On observe aussi une belle performance de la Grèce qui réduit son risque de pauvreté de 32 points de pourcentage grâce aux transferts sociaux.

Dans un tel contexte, l'impact des transferts sociaux et des pensions sur le taux de risque de pauvreté est un élément crucial. Or, l'analyse du rôle de ces deux facteurs fait état d'une évolution contrastée.

Si l'impact des pensions se renforce d'années en années (celles-ci provoquant une baisse du taux de risque de pauvreté avant tout transfert de plus en plus importante), il n'en est pas de même des transferts sociaux, dont le rôle tend à se réduire considérablement depuis 2010. En 2020 on observe un changement puisque l'impact des pensions dans la diminution du risque de pauvreté tend à s'essouffler.

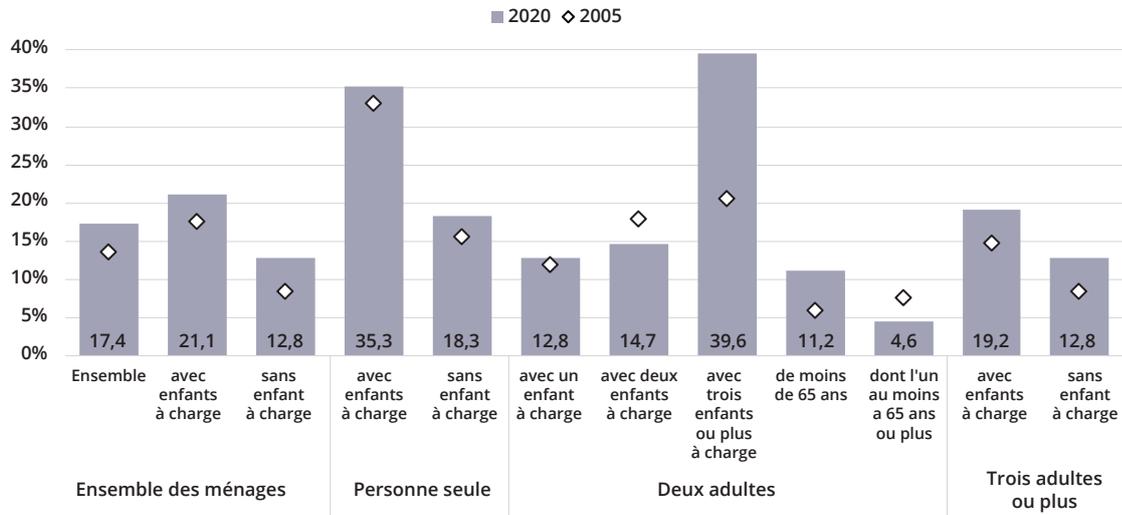
Ainsi, si les transferts sociaux diminuaient le taux de risque de pauvreté d'environ 10 points de pourcentage en moyenne entre 2005 et 2008, au plus fort des multiples rebondissements qu'a connue la crise économique et financière européenne (de 2009 à 2013) les transferts sociaux diminuaient le taux de risque de pauvreté calculé par rapport à la répartition primaire des revenus de 13,5 points de pourcentage en moyenne. De 2014 à 2019, grâce aux transferts sociaux, le risque de paupérisation est diminué de 10,6 points de pourcentage en moyenne.

Cependant depuis 2005, le rôle des transferts sociaux est bel et bien en net recul pour atteindre son plus bas niveau en 2019 : -9 points de pourcentage. Par contre en 2020 le rôle des transferts sociaux tend à reprendre de l'importance dans la prévention contre la précarité.

⁸ Pour rappel : le revenu équivalent médian tient compte de la composition du ménage. Le revenu médian partage la population en deux groupes, de sorte que 50% des individus gagnent plus que le revenu médian et 50% gagnent moins.

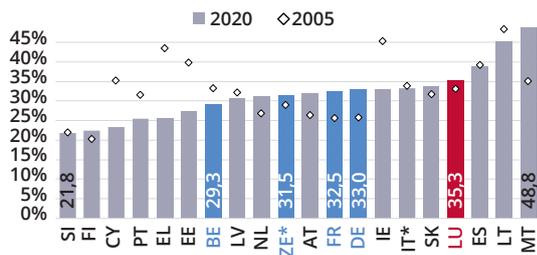
⁹ Les revenus primaires des ménages sont les revenus bruts du travail et du capital.

Taux de risque de pauvreté par type de ménage (au seuil de 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux), Luxembourg

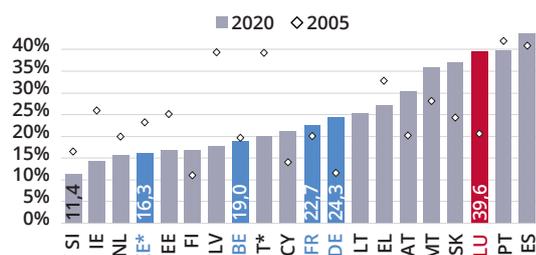


Taux de risque de pauvreté

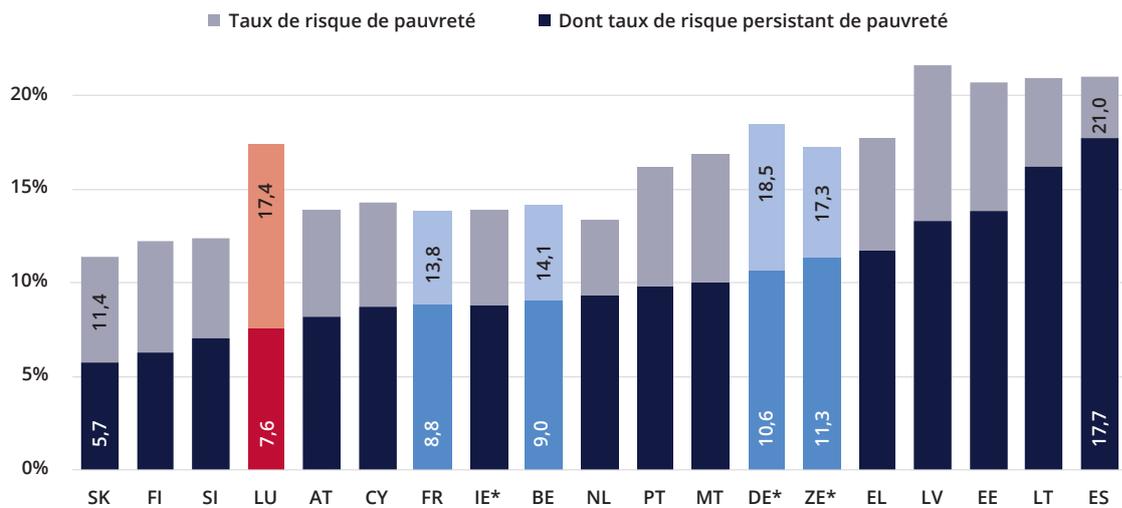
Personnes seules avec enfants à charge



Deux adultes avec trois enfants ou plus à charge



Taux de risque persistant de pauvreté, 2020



Note : * = taux de risque persistant de pauvreté - données 2019

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.2. Risque de pauvreté selon le type de ménage

La hausse considérable du taux de risque de pauvreté depuis 2005 ne touche pas tous les types de ménages de la même façon. En effet, ce taux diminue légèrement pour deux catégories de ménages, celle de deux adultes dont l'un a plus de 64 ans (-3,1 points de pourcentage) et celle des couples avec deux enfants à charge (-3,3 pp). Mais pour tous les autres types de ménage, le taux de risque de pauvreté a augmenté plus ou moins fortement depuis 2005.

Sur cette période, une catégorie de ménages est particulièrement affectée par la progression du taux de risque de pauvreté. Ainsi, un couple avec trois enfants ou plus à charge connaît une augmentation de son taux de risque de pauvreté de près de 19 points de pourcentage, soit une croissance de 91% en presque 15 ans.

Si la progression du taux de risque de pauvreté est relativement plus modérée par rapport à 2005 (+6,6%) pour les ménages monoparentaux, c'est aussi dû au fait que le risque de précarité de ce type de ménage a toujours été élevé. Même si avec 35,3%, les monoparentaux sont les deuxièmes les plus à risque de pauvreté, il faut cependant se réjouir car leur situation s'améliore depuis 2009, année où le risque de paupérisation concernait un ménage de ce type sur deux. Entre 2019 et 2020, le taux de risque de pauvreté des familles monoparentales a enregistré une baisse de 6 pp et malgré cette amélioration notable, force est de constater que le Grand-Duché se classe parmi les pires élèves euro-

péens en la matière. Seuls l'Espagne, la Lituanie et Malte font moins bien tandis que la Belgique, la France et l'Allemagne protègent plus efficacement les monoparentaux contre ce risque. Les pays les plus performants en la matière (Slovénie, Chypre et Finlande) enregistrent un taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux en deçà des 25%.

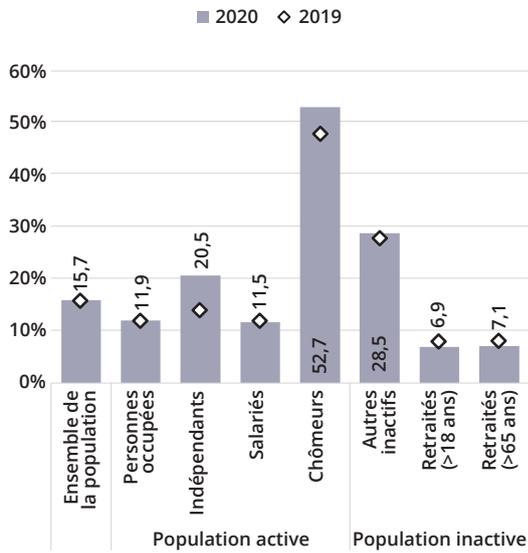
À cet égard, on peut remarquer que depuis 2006, le Luxembourg a toujours et sans exception fait partie des pays de l'union monétaire ayant le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux le plus élevé.

Comme déjà mentionné, la situation des couples avec au moins trois enfants dépendants n'est pas à envier. En comparaison avec les autres pays de la zone euro, le Luxembourg est très mal classé en la matière puisqu'il est le troisième plus mauvais élève ; seuls le Portugal et l'Espagne affichent des taux de risque de pauvreté plus élevés.

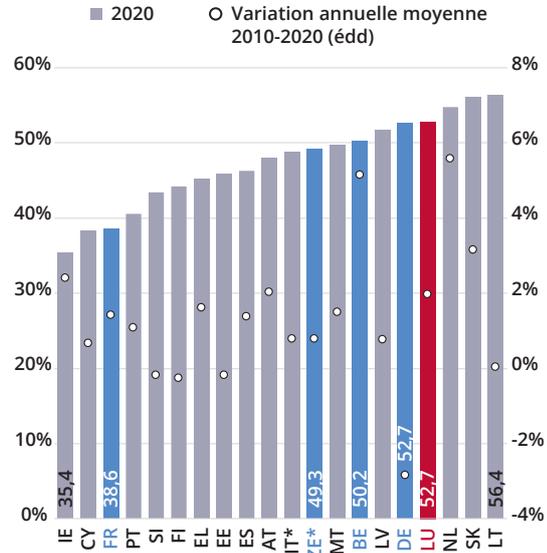
Au-delà des évolutions du taux de risque de pauvreté, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. Cette expression recouvre la situation de personnes dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté pendant au moins deux des trois dernières années prises en compte. En 2020, ce taux s'élève à 7,6% au Luxembourg, ce qui signifie que 44% des individus en situation de risque de pauvreté l'étaient sur au moins deux des trois dernières années.

Taux de risque de pauvreté au Luxembourg (personnes d'au moins 18 ans)

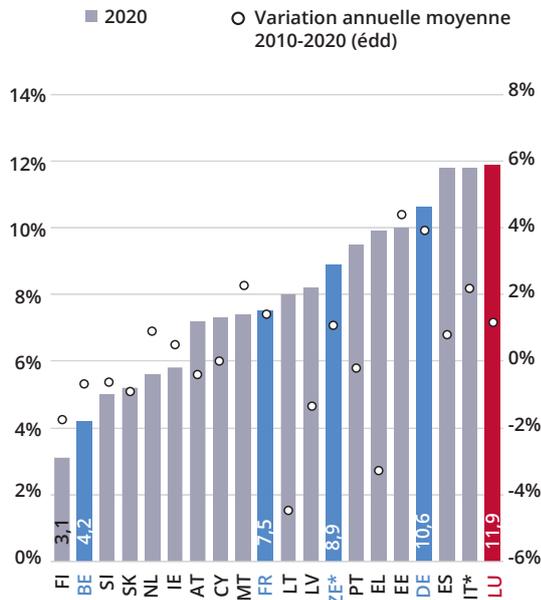
Population active et inactive



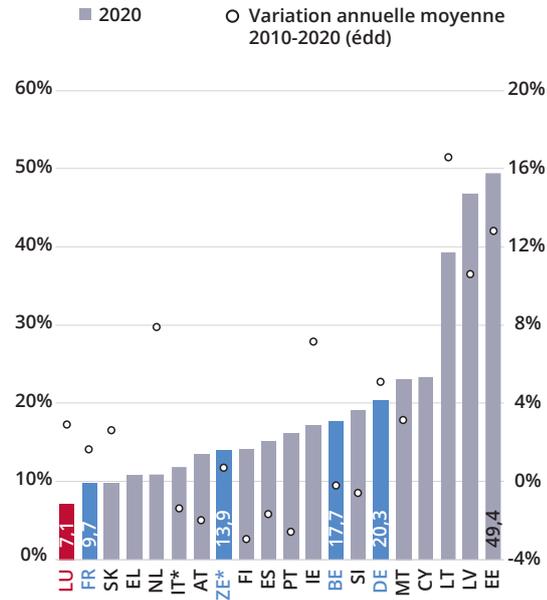
Chômeurs d'au moins 18 ans



Personnes occupées d'au moins 18 ans



Retraités de plus de 65 ans



Note : * données 2019 ; édd = échelle de droite

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

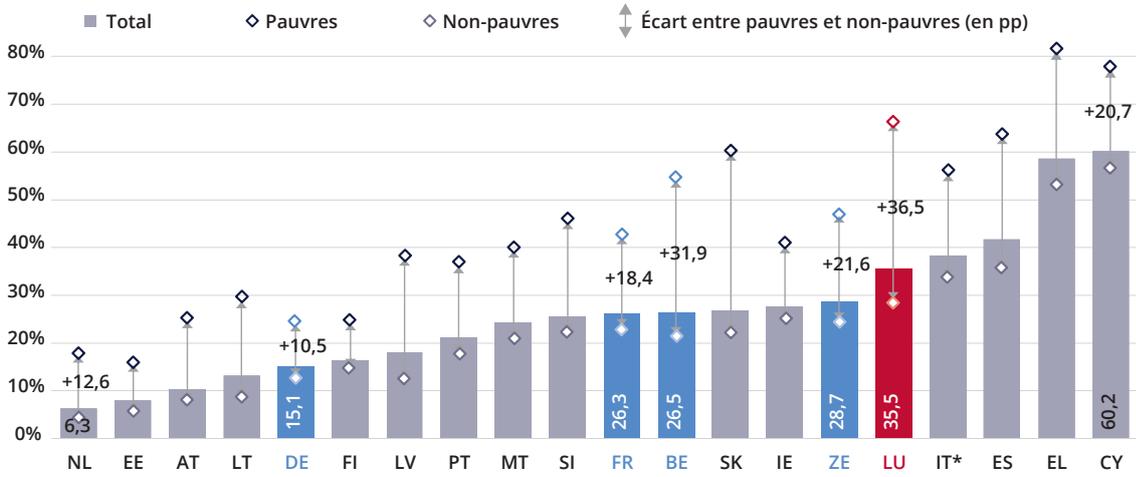
5.3. Taux de risque de pauvreté selon l'activité

L'analyse du risque de pauvreté selon le statut d'activité montre que ce sont les demandeurs d'emploi qui y sont le plus exposés. En effet, plus d'un chômeur sur deux se situe sous le seuil de risque de pauvreté, cette proportion ayant légèrement augmenté en 2020. Même si le Luxembourg ne se trouve pas en queue de classement lorsqu'on le compare aux autres membres de la zone euro, il est tout de même quatrième pire pays en la matière, loin des pays qui protègent le mieux les demandeurs d'emploi des risques de précarité, comme par exemple l'Irlande (35,4%), Chypre (38,3%) ou encore la France (38,6%).

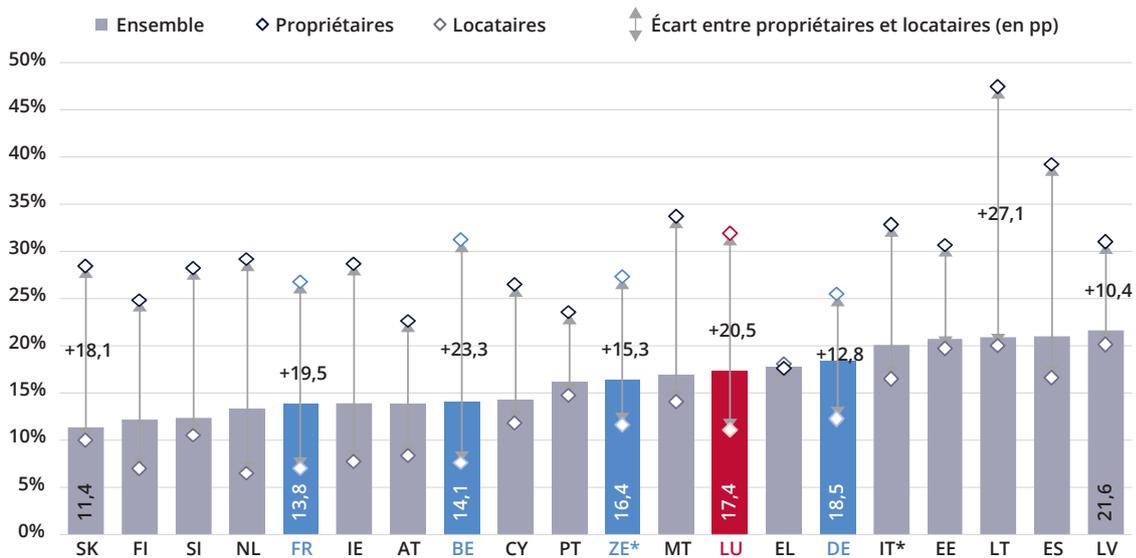
Cependant, le fait d'avoir un emploi ne met pas non plus les résidents luxembourgeois à l'abri de la pauvreté. En effet, environ un résident sur huit ayant un emploi est sous le seuil de pauvreté au Grand-Duché. Au sein de la zone euro, le Luxembourg affiche la moins bonne performance en la matière !

Du point de vue de la relation entre statut d'activité et taux de risque de pauvreté, le seul résultat relativement positif qu'affiche le Luxembourg concerne les retraités. Pour eux, le pays indique un taux de risque de pauvreté parmi les plus faibles de la zone euro. Néanmoins, la situation des retraités luxembourgeois a connu une dégradation notable au cours des dernières années. Ainsi, leur taux de risque de pauvreté connaît une progression de 3% par an en moyenne depuis 2010.

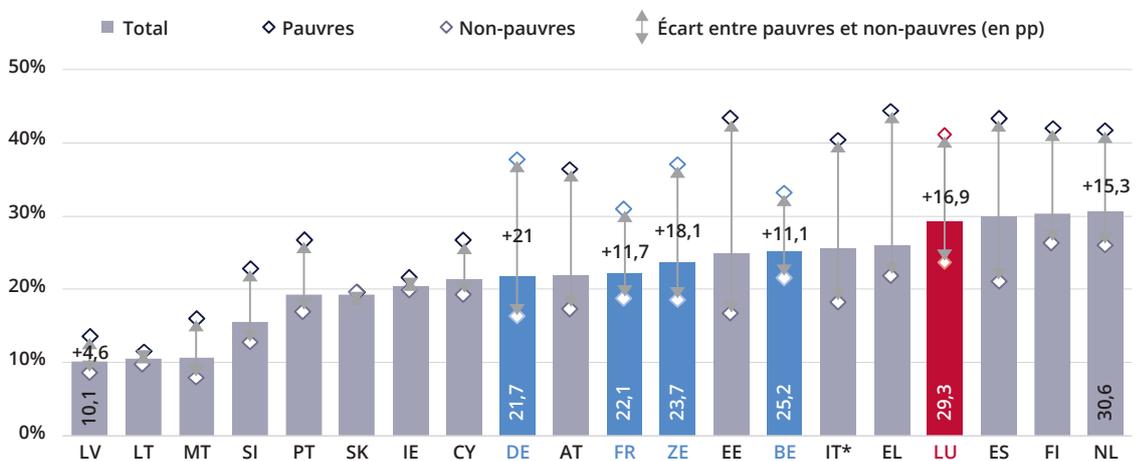
Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres, 2020



Taux de risque de pauvreté des propriétaires et des locataires, 2020



Part du loyer dans le revenu disponible et écart entre pauvres et non-pauvres, 2020



Note : * données 2019

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.4. Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

Le poids du logement dans le revenu est une source majeure d'inégalités. Ainsi, au Luxembourg, plus d'un ménage sur trois (35,5%) fait face, en 2020, à de lourdes charges financières liées au logement.

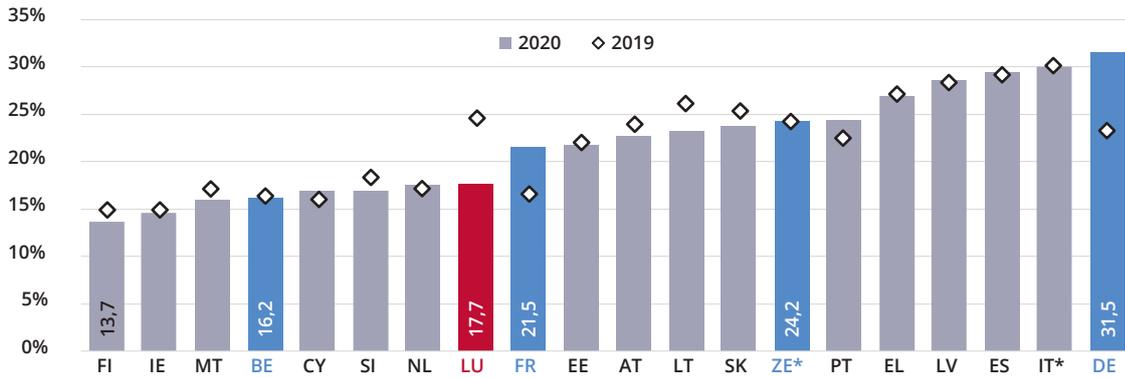
Ce phénomène touche particulièrement les ménages résidant au Grand-Duché et se situant sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian). Si 66% d'entre eux sont ainsi concernés, pour les ménages au-dessus du seuil de risque de pauvreté seuls 29% font part de lourdes financières liées au logement. De fait, ce sont environ 37 points de pourcentage qui séparent les deux catégories de ménages, soit la quatrième plus forte inégalité au sein de la zone euro.

Au vu des fortes proportions de ménages faisant part de lourdes charges financières, il n'est guère étonnant de constater que le Luxembourg (avec 31%) fasse partie des pays de la zone euro ayant un taux de risque de pauvreté des locataires élevé. Mais, même pour les personnes propriétaires de leur logement, le pays affiche un taux de risque de pauvreté (11%) relativement important. Plus encore, le taux de risque de pauvreté luxembourgeois augmente nettement au cours des dernières années, quel que soit le statut d'occupation du logement.

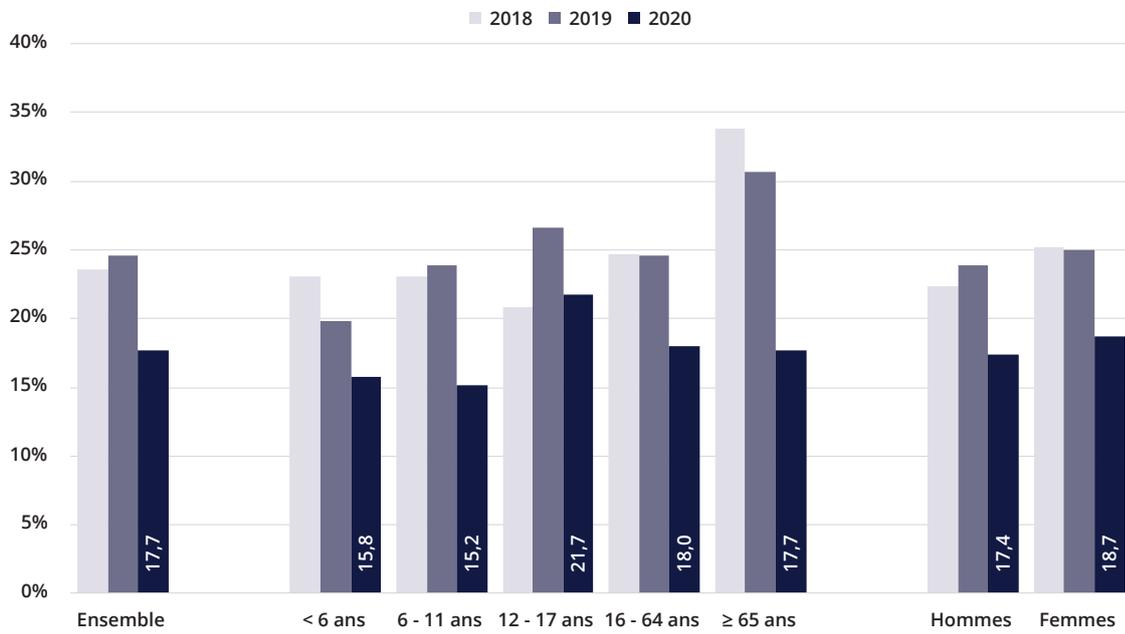
Le Luxembourg fait figure de mauvais élève au sein de la zone euro, se situant au sixième rang des pays où l'écart entre les deux statuts est le plus important (plus de 20 points de pourcentage).

En regardant plus particulièrement la part des loyers dans le revenu disponible des ménages locataires, il appert que le Luxembourg se place en quatrième position des pays de la zone euro dans lesquels le loyer ampute le plus le revenu disponible des ménages. En effet, les locataires y consacrent en moyenne presque 30% de leur revenu disponible au paiement du loyer. L'écart de 16,9 points entre ménages pauvres et non-pauvres, et surtout la forte proportion de revenu disponible consacrée par les deux catégories de ménages sont autant de reflets des dérives que connaît le marché de l'immobilier au Luxembourg depuis de nombreuses années et range, là encore, le pays parmi les moins bons élèves de la zone euro.

Écart relatif de pauvreté, ensemble de la population



Écart relatif de pauvreté selon l'âge et le genre, Luxembourg



Écart relatif de pauvreté, enfants de moins de 6 ans



Note : * données 2019

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.5. Écart relatif de pauvreté selon l'âge et le genre

Le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Or, il est également important d'évaluer l'intensité de cette pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que permet l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté : il établit en effet la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des seules personnes pauvres, et rapporte cette différence au seuil de pauvreté (voir note ci-dessous). En 2020, pour l'ensemble de la population pauvre au Luxembourg, cet écart est de 17,7%, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu

inférieur à 82,3% (= $100 - 17,7$) du seuil de pauvreté, tandis que l'autre moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu compris entre 82,3% et 100% du seuil de risque de pauvreté. On assiste ainsi à une baisse importante de l'intensité de la pauvreté par rapport à 2019 (24,6%). Le Grand-Duché revient à son niveau de 2015 (17,4%), ce qui est une bonne nouvelle mais reste à voir comment se comportera cet indicateur à l'avenir quand les revenus liés à la crise sanitaires seront pris en considération ¹⁰.

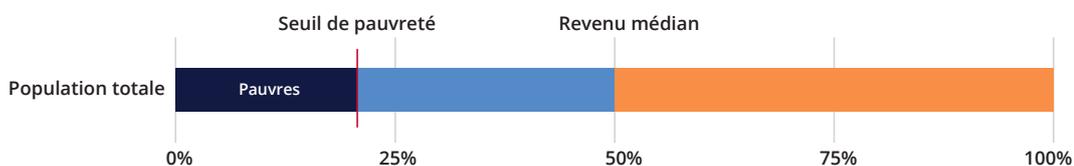
Par ailleurs, de l'analyse des données par genre et par tranches d'âge, il ressort qu'au Luxembourg il n'y a pas de dispersion notable de l'écart relatif de pauvreté.

Note : Calcul de l'écart relatif de pauvreté

Afin de calculer le taux de pauvreté monétaire d'une population, il faut commencer par la classer par ordre croissant de revenu. Le revenu médian est alors le niveau de revenu séparant la population en deux groupes de même taille, les individus du premier groupe (en bleu dans le graphique ci-dessous) gagnent moins que le revenu médian, tandis que ceux appartenant au deuxième groupe (en orange dans le graphique) ont des revenus supérieurs au revenu médian.

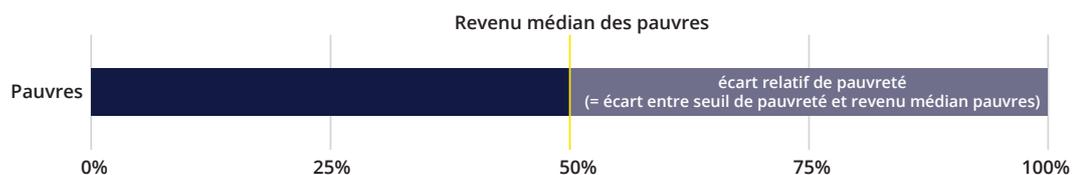
Les personnes pauvres se définissent alors par rapport à un seuil de 60% du revenu médian (en bleu foncé dans le graphique).

Exemple de répartition de la population totale classée par ordre de revenu croissant



Si l'on ne considère que le groupe des personnes pauvres (cf. graphique ci-dessous), on peut également les répartir en deux groupes de même taille selon le principe présenté ci-dessus pour obtenir le niveau de leur revenu médian.

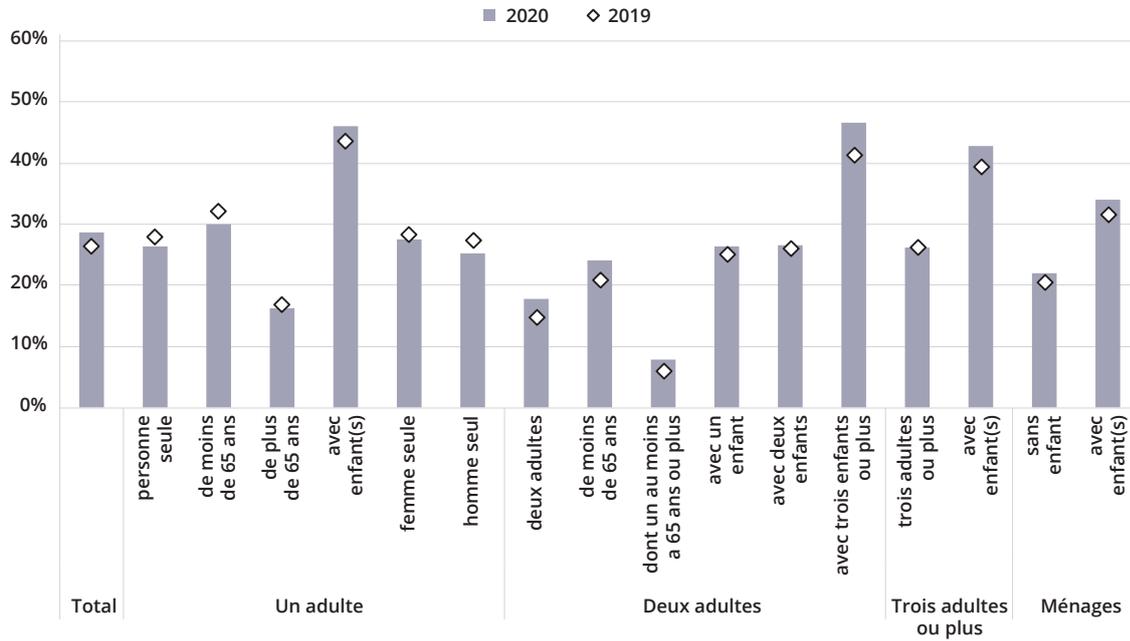
Zoom sur la partie de la population totale se situant sous le seuil de pauvreté dans l'exemple ci-dessus



Si l'on compare alors le revenu médian des pauvres au seuil de pauvreté de la population, on obtient l'écart relatif de pauvreté, qui renseigne sur le rapport entre le revenu le plus élevé des 50% de pauvres les moins bien lotis et le seuil de revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme étant pauvre.

¹⁰ En effet, bien qu'il s'agisse des résultats de 2020, les revenus pris en considération sont ceux de 2019.

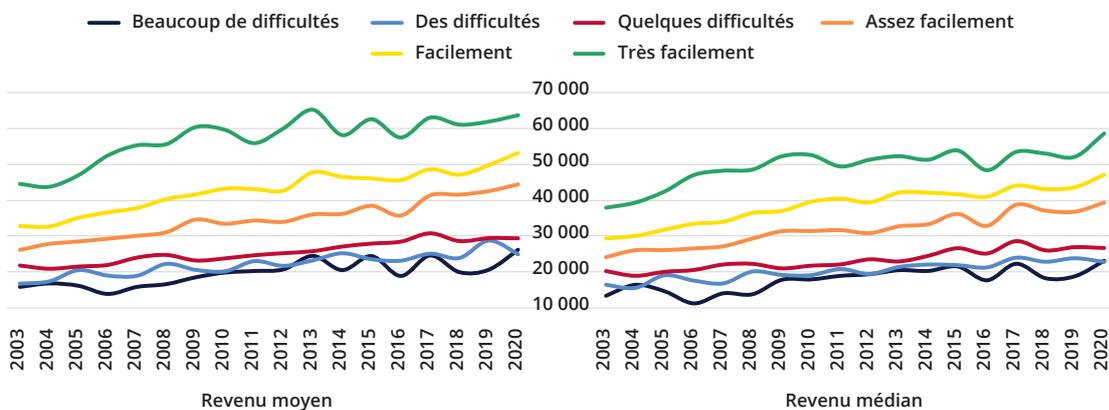
Part des ménages joignant les deux bouts avec difficultés ¹¹, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages joignant les deux bouts avec difficultés ⁸



Revenu disponible équivalent par capacité à joindre les deux bouts selon les revenus équivalents moyen et médian, Luxembourg



Note : * données 2019

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

¹¹ Ensemble des ménages déclarant avoir quelques difficultés, des difficultés ou beaucoup de difficultés à boucler les deux bouts.

5.6. Difficultés à joindre les deux bouts

Quand on considère les différentes catégories de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts, il apparaît clairement que ce sont surtout les familles nombreuses et les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés : respectivement 46,7% et 46,0% en 2020. Il est à noter qu'en l'espace d'une année les familles nombreuses et les monoparentaux ont connu une hausse de leur difficulté à joindre les deux bouts de 5,5 pp pour les premières et de 2,5 pp pour les seconds.

Pour l'ensemble de la population, la proportion de ménages ayant des difficultés (quelle que soit l'importance de celles-ci) est 28,6% en 2020. On assiste donc à une détérioration de la situation (+2,2 pp) par rapport à 2019.

En 2020 dans l'ensemble de la population, la proportion de ceux qui ont beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts n'est que de 3,8%. En comparaison, au sein des familles nombreuses elles sont 12,1%, soit 3,2 fois plus que dans l'ensemble de la population. S'agissant des ménages monoparentaux, ils sont 4,5% à joindre les deux bouts avec beaucoup de difficultés, soit 1,2 fois plus que la population dans son ensemble.

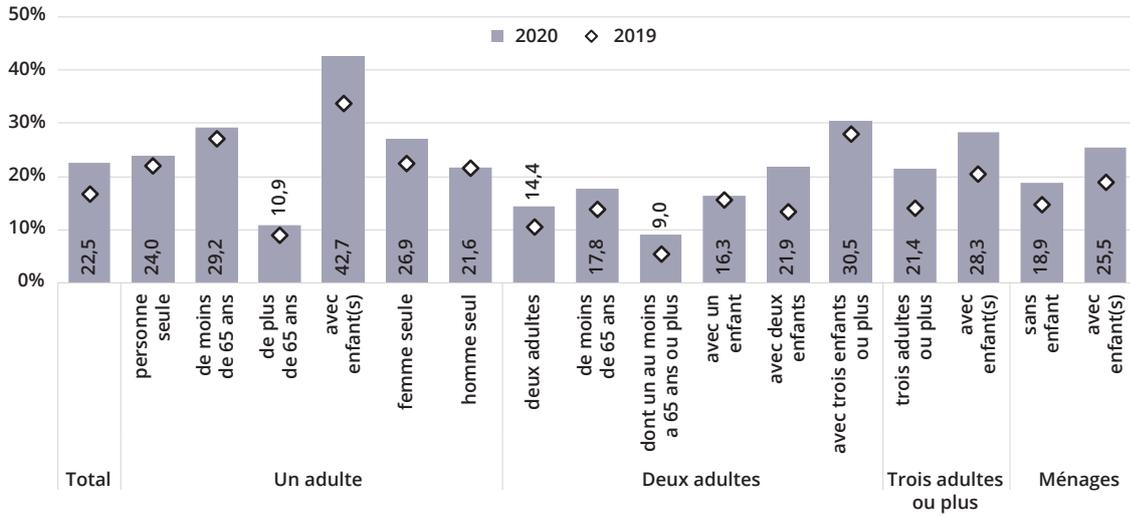
Les difficultés à joindre les deux bouts progressent fortement au fil du temps. En 2005, 20% des ménages connaît au moins quelques difficultés pour boucler ses fins de mois. En 2020, ils sont 28,6% des ménages à rencontrer ce problème. Si ces deux dernières années montraient une amélioration de la situation, en 2020 la proportion de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts tend à croître à nouveau. Reste à voir si ce revirement négatif va persister dans le temps.

D'autre part, la comparaison avec les pays de la zone euro classe favorablement le Luxembourg. Le pays se situe en effet en quatrième position sur cet indicateur, même si la proportion de ménages déclarant avoir des difficultés y est deux fois plus élevée qu'en Allemagne. À l'autre extrême du classement, on retrouve notamment les pays les plus affectés par la crise financière et économique de 2007 ainsi que les pays baltes. Dans ces pays, environ deux tiers des ménages connaissent des difficultés à joindre les deux bouts. En Grèce, ce sont même neuf ménages sur dix qui sont confrontés à de telles difficultés.

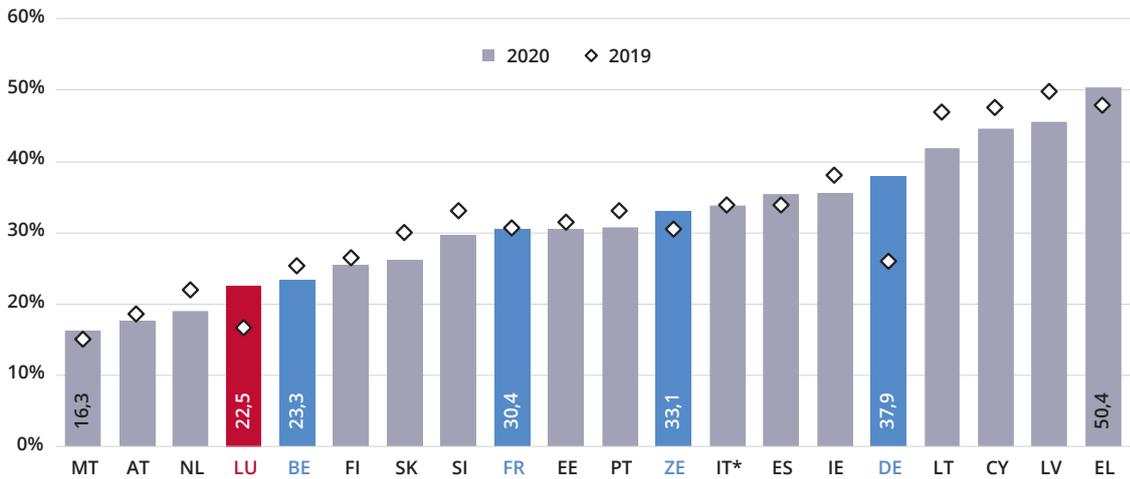
Taux de croissance annuel du revenu équivalent selon la capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

	Revenu moyen						Revenu médian					
	2005 à 2015	2006 à 2016	2007 à 2017	2008 à 2018	2009 à 2019	2010 à 2020	2005 à 2015	2006 à 2016	2007 à 2017	2008 à 2018	2009 à 2019	2010 à 2020
Ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, avec difficultés ou avec beaucoup de difficultés	2,26%	2,15%	2,53%	1,04%	2,33%	2,03%	2,29%	2,11%	2,43%	0,97%	1,90%	1,84%
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	2,60%	1,67%	2,30%	1,78%	1,60%	2,04%	2,55%	1,59%	2,48%	1,88%	1,58%	1,84%

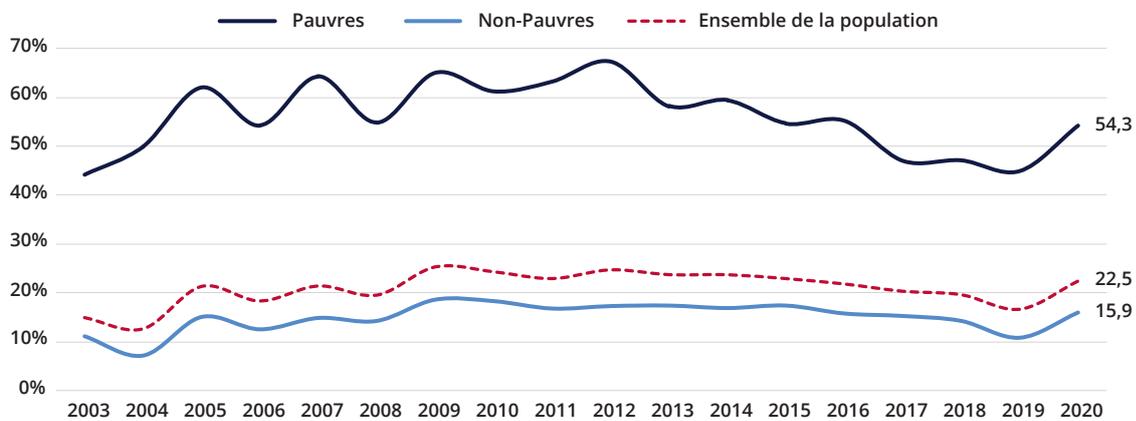
Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon la catégorie de revenu, Luxembourg



Note : * = données 2019

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.7. Gestion des dépenses imprévues

En 2020, au Luxembourg, 22,5% des ménages sont dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues. Cette proportion connaît une hausse et se rapproche de son pic de 2009 (25,4%). Cet indicateur affiche aussi une croissance par rapport à 2019 et reste à un niveau relativement élevé comparativement au niveau connu au début des années 2000, époque où la proportion se situait nettement en-dessous de 20%. Comme pour d'autres indicateurs présentés ci-avant, ce sont tout particulièrement les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés ; en effet, 42,7% d'entre eux se déclarent dans cette situation. Les ménages ayant le moins de difficultés en cas de dépenses inattendues ont aussi des taux de risque de pauvreté plus faibles ; ce sont notamment les ménages composés d'au moins une personne à l'âge de la retraite.

Par ailleurs au sein de la zone euro, en 2020, le Luxembourg émerge avec 22,5% en quatrième position et perd deux places par rapport à 2019, talonnant même la Belgique. Comparativement aux autres pays, on y trouve encore une faible proportion de ménages

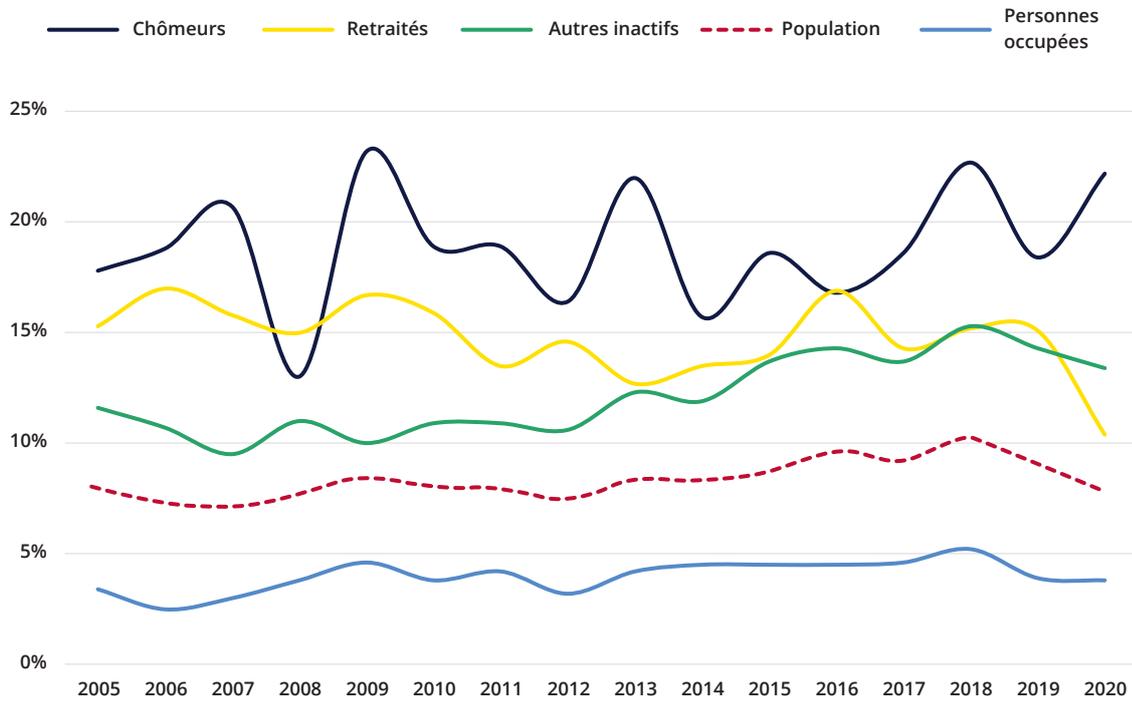
ayant des difficultés à faire face à des dépenses imprévues, mais la situation semble se détériorer. De plus, le Luxembourg enregistre la deuxième plus forte progression de cet indicateur (+34,7%), juste après l'Allemagne (+45,8%).

Si l'on distingue entre ménages ayant des revenus équivalents se situant sous le seuil de pauvreté (« pauvres ») et ceux au-dessus de ce seuil (« non-pauvres »), on s'aperçoit vite de la différence d'évolution au fil du temps entre les deux groupes. Pour les ménages pauvres, le taux d'incapacité augmente fortement, bien qu'en dents de scie, jusqu'en 2012 et diminue ensuite, pour atteindre des taux connus au début des années 2000. *A contrario*, pour les autres ménages, la proportion tend légèrement à la baisse sur toute la période. Cependant, l'année 2020 semble changer la donne puisque tous les ménages, peu importe leur catégorie de revenu, connaissent une recrudescence à être dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues.

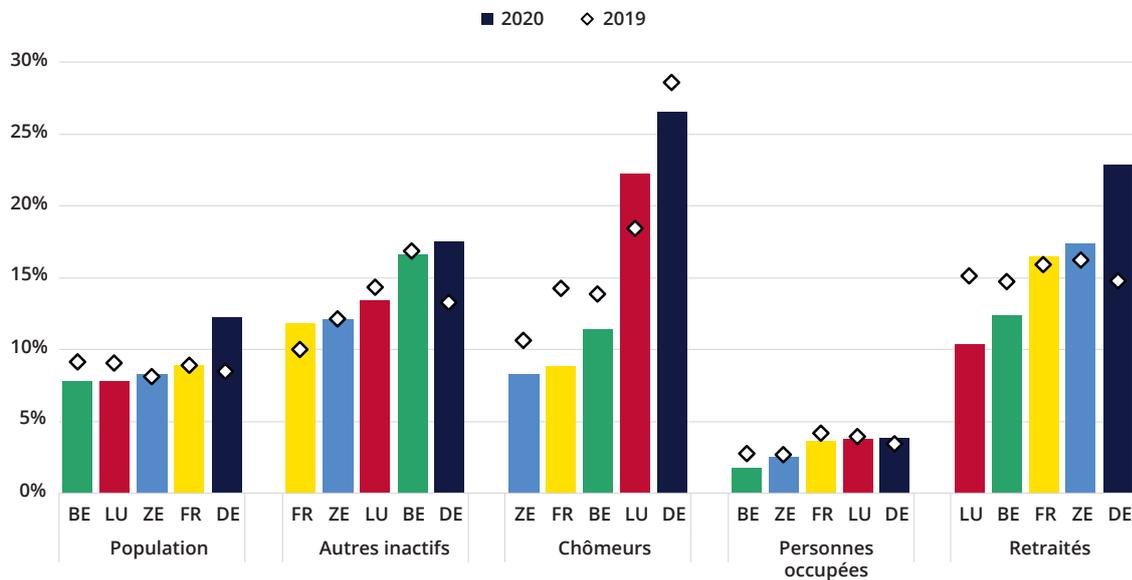
Évolution de l'incapacité à faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg

		2010-2020	2019-2020
Total		-0,8%	34,7%
Un adulte	personne seule	-1,1%	9,6%
	de moins de 65 ans	-1,1%	7,7%
	d'au moins 65 ans	-2,5%	23,9%
	avec enfant(s)	-2,5%	26,7%
	femme seule	0,5%	20,1%
	homme seul	-2,5%	0,5%
Deux adultes	deux adultes	0,0%	38,5%
	de moins de 65 ans	0,2%	29,9%
	dont au moins l'un a 65 ans ou plus	-0,7%	66,7%
	avec un enfant	-4,3%	5,8%
	avec deux enfants	-2,0%	64,7%
	avec trois enfants ou plus	-1,3%	9,7%
Trois adultes ou plus	trois adultes ou plus	2,1%	52,9%
	avec enfant(s)	2,1%	39,4%
Ménages	sans enfant	0,3%	30,3%
	avec enfant(s)	-1,3%	36,4%

Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé selon le statut vis-à-vis de l'activité, Luxembourg



Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.
 Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Données : Eurostat
 Graphiques : CSL

6. INÉGALITÉS DE SANTÉ

6.1. Autoperception de l'état de santé

Pour être exhaustive, l'analyse des inégalités doit également se faire dans des domaines autres que celui des seuls revenus. En effet, on observe aussi des inégalités dans d'autres domaines de la vie quotidienne comme celui de la santé par exemple.

Au Luxembourg, d'après l'autoévaluation de leur état de santé, les personnes occupées ont une perception plus favorable que les autres catégories. En 2020, parmi les premières, seules 3,8% (3,9% en 2015) ont le sentiment d'être en mauvaise santé, soit un taux près de deux fois moins élevé que celui de l'ensemble de la population (7,8%).

On note cependant que la proportion de personnes, quel que soit leur statut d'activité (excepté les retraités), considérant être en (très) mauvaise santé se trouve plutôt sur une pente ascendante depuis 2005. Cependant, 2019 a amorcé une réduction du sentiment de (très) mauvaise santé qui se confirme en 2020 exception faite des chômeurs.

Pour ce qui est des personnes n'ayant pas d'emploi – chômeurs ¹², retraités ou autres inactifs – celles-ci ont une vision nettement plus pessimiste de leur état de santé, avec des proportions de personnes déclarant être en (très) mauvaise santé dépassant les 10%, et même dépassant les 20% pour les chômeurs.

À noter que, pendant longtemps, la proportion de personnes déclarant être en (très) mauvaise santé était orientée à la baisse chez les retraités ; or, depuis 2012, celle-ci tend à augmenter. Une fois encore 2020 tend à changer la donne et la part de retraités mécontents redescend fortement.

De 2009 à 2012, le sentiment d'un état de santé se dégradant prévaut de moins en moins. En revanche, à partir de 2013 toutes les catégories (à l'exception des chômeurs) affichent une hausse continue de cet indicateur. Pour les chômeurs, la proportion de ceux s'estimant être en mauvaise ou très mauvaise santé ne varie pas de façon régulière mais évolue, en dents de scie, entre un minimum de 13,0% en 2008 et un maximum de 23,2% en 2009. En 2017, elle atteint 18,6% puis dépasse à nouveau nettement les 20% en 2018 (22,7%). En 2019, la perception des chômeurs d'être en (très) mauvaise santé repasse sous la barre des 20% (18,4%). L'année 2020 contredit cette tendance puisque cette perception repasse au-dessus des 20%.

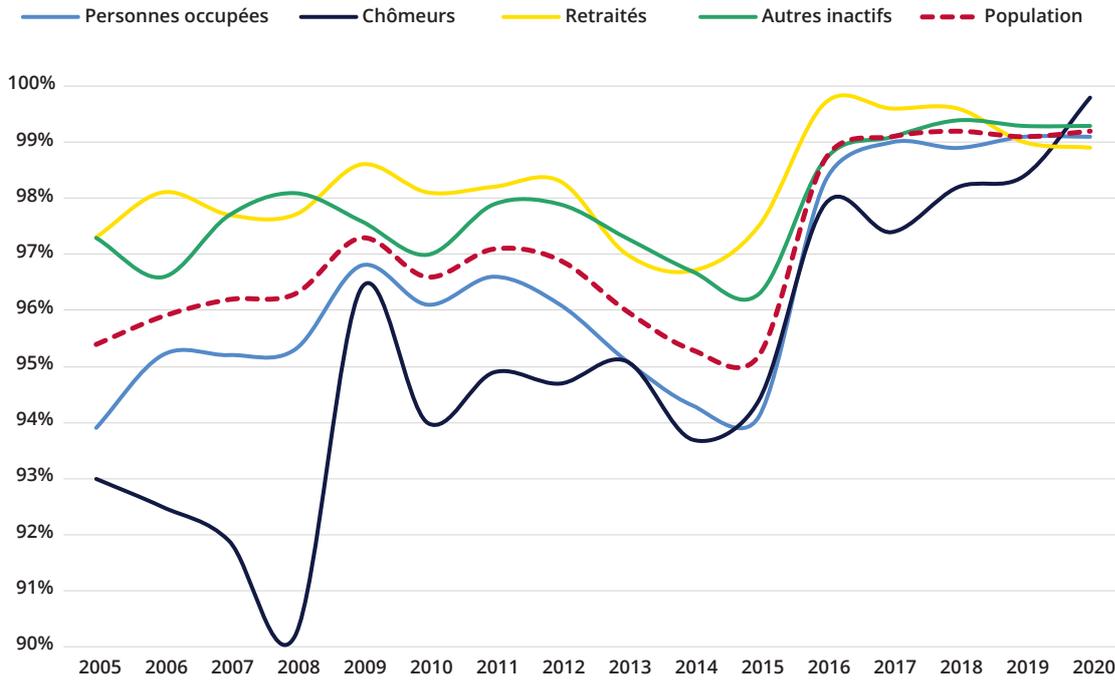
La situation des chômeurs, des retraités et des autres inactifs se démarque par leur niveau relativement élevé en comparaison aux personnes occupées.

Dans sa globalité, la situation du Luxembourg est similaire à celle de ses voisins. Cependant, l'analyse par catégorie montre que mis à part les retraités, les autres catégories de la population y ont une perception de leur état de santé moins positive que celle de leurs homologues des pays voisins. Ainsi, les chômeurs luxembourgeois ont un avis beaucoup plus négatif que leurs homologues français et belges. Quant à l'Allemagne, elle présente un record d'appréciation négative : plus d'un chômeur sur quatre y est mécontent de son état de santé.

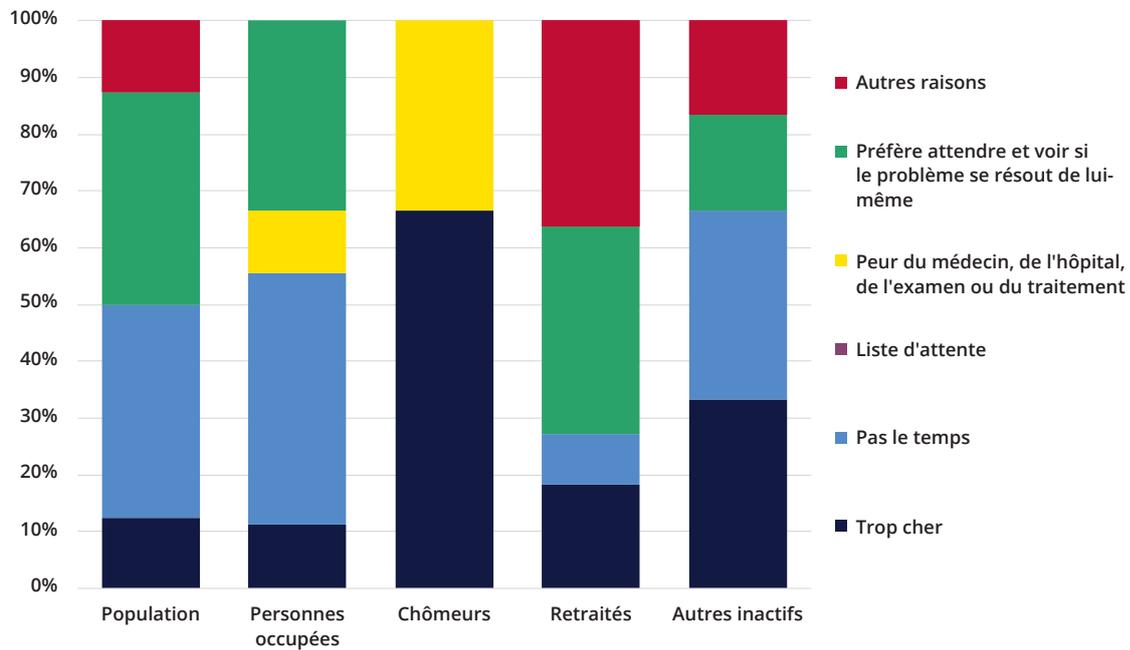
Toutefois, le mauvais résultat luxembourgeois s'explique sans doute en partie par le fait qu'un peu plus d'un chômeur sur quatre y est handicapé et/ou à capacité de travail réduite.

¹² Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

Taux de satisfaction des besoins médicaux selon l'activité



Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical selon le type de barrière à l'accès aux soins et selon l'activité, 2020



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

6.2. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical

Le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit une autre forme potentielle d'inégalités en matière de santé. Au Luxembourg, ce taux augmente régulièrement pour l'ensemble de la population jusqu'en 2009, année à partir de laquelle une tendance baissière s'installe. À partir de 2015, la situation s'améliore considérablement, et ce sont désormais seulement 1% des résidents qui ont des besoins médicaux non satisfaits. Ce taux diminue en moyenne d'environ 13% par an depuis 2007.

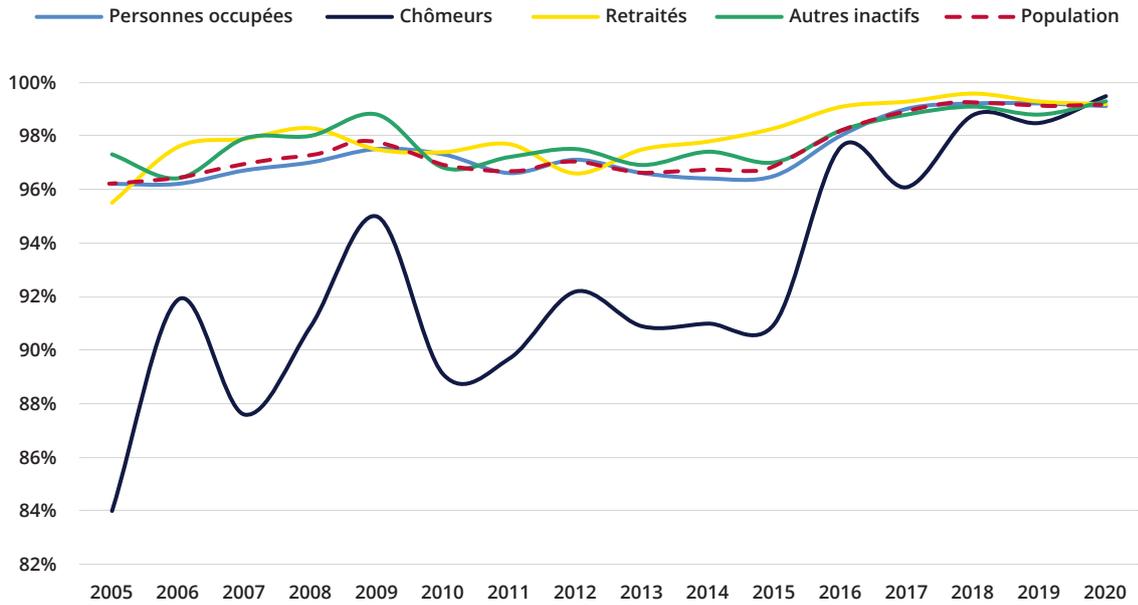
Il faut aussi noter qu'il existe des différences assez sensibles entre les individus selon leur statut vis-à-vis de l'activité. Le taux de satisfaction élevé des besoins d'examen ou de traitement concerne davantage les personnes inactives ou à la recherche d'un emploi que celles à la retraite ou les personnes occupées. Plus encore, au sein de ce dernier groupe, ce sont surtout les chômeurs¹³ qui connaissent un taux de satisfaction plus élevé atteignant 99,8% en 2020.

Quant à l'évolution de la satisfaction selon le statut d'activité, l'écart entre le taux de satisfaction des retraités et celui des chômeurs était de 4,3 points de pourcentage en 2005. Il n'est plus que de 0,1 points quinze ans plus tard mais à l'avantage des chômeurs.

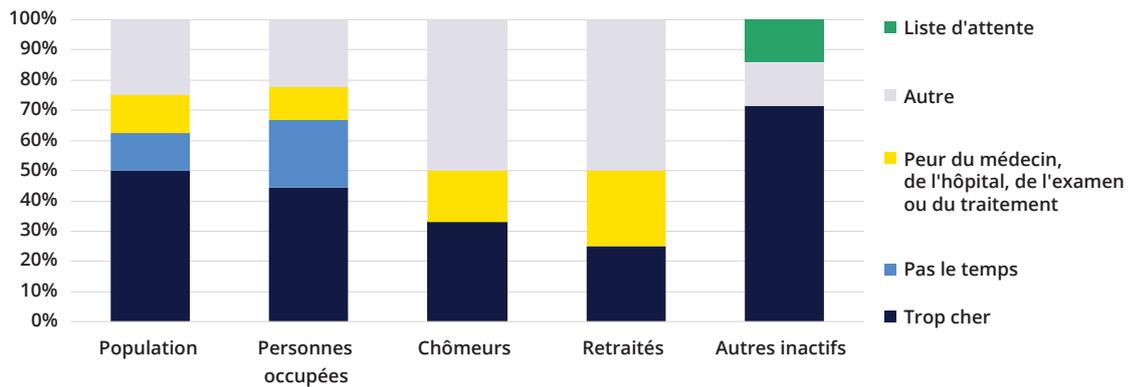
Si l'on étudie les raisons invoquées pour ne pas recourir à certains soins de santé, le manque de temps vient en premier lieu, pour les personnes occupées. Toutefois, pour les chômeurs, c'est le coût trop élevé des soins qui est presque exclusivement évoqué comme raison pour renoncer aux soins.

¹³ Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires selon l'activité



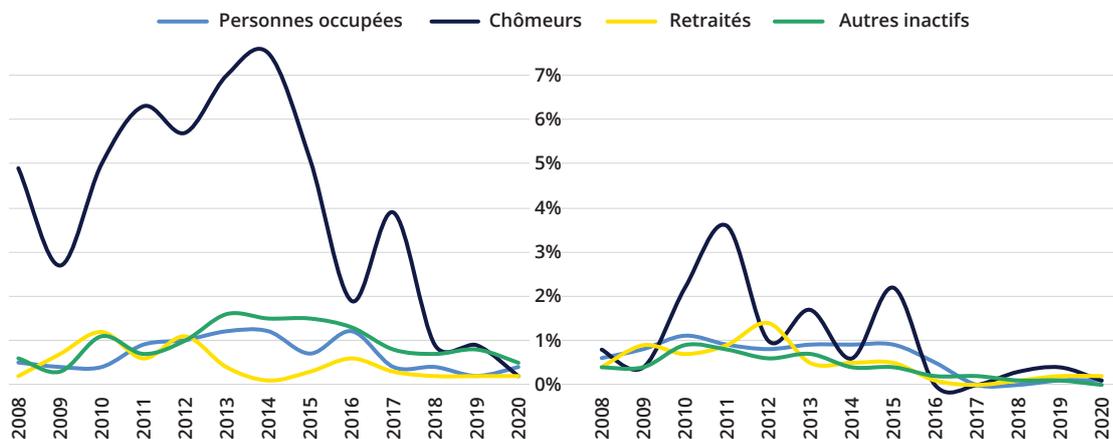
Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire, selon l'activité et la raison, 2020



Taux de non-satisfaction des besoins dentaires selon l'activité et la raison

Pour des raisons économiques

Par peur du médecin, de l'hôpital, de l'examen ou du traitement



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.

6.3. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire

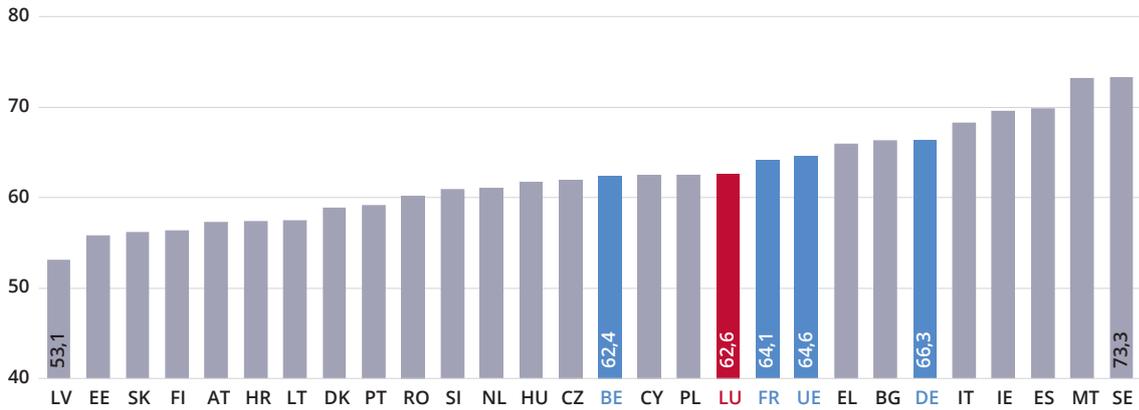
Au Luxembourg, le taux global de satisfaction des besoins de santé dentaire se confond, sur la période considérée avec celui des personnes ayant un emploi. Avec un taux atteignant 99%, le taux de satisfaction est élevé pour les différents statuts d'activité, et particulièrement des chômeurs qui dépasse le taux pour 2020.

Pour les demandeurs d'emploi, on observe en effet une évolution assez chaotique dans une fourchette se situant entre 84% et 99%, avec une stabilisation entre 2012 et 2015, une forte hausse en 2016 suivie d'une progression en dents de scie. Le taux de satisfaction s'établit en 2020 à plus de 99%, soit à un niveau un peu plus haut que celui observé pour les autres catégories d'individus.

Lorsque l'on s'intéresse aux motifs de renoncement aux soins dentaires, deux raisons principales sont invoquées, toutes catégories confondues : le coût de l'examen ou du traitement et la peur du dentiste. Si le coût est fortement représenté au sein des différentes catégories retenues, cela est particulièrement le cas pour les autres inactifs. L'autre raison communément évoquée pour ne pas satisfaire ses besoins en soins dentaires est la peur du médecin ou du traitement.

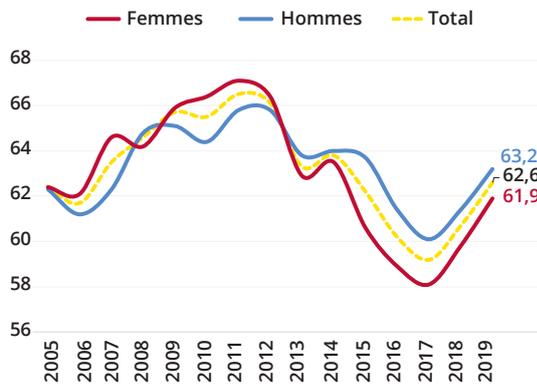
Pour les personnes à la recherche d'un emploi, la peur du dentiste semble s'être estompée au cours des deux dernières années. En revanche, les raisons économiques, qui ont pris de l'ampleur entre 2009 et 2014, chutent fortement en 2015, puis 2016. Si en 2017 ce sont encore 4% des chômeurs qui affirment renoncer à des examens ou traitements dentaires parce que ceux-ci sont trop onéreux, leur part chute une nouvelle fois en 2018 pour s'établir à 1% ; proportion qui reste stable en 2020.

Années de vie en bonne santé à la naissance, 2019

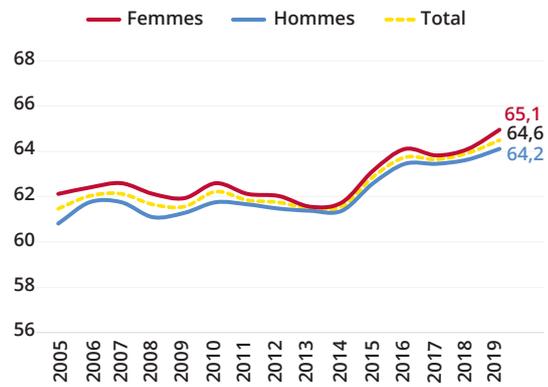


Évolution des années de vie en bonne santé selon le sexe

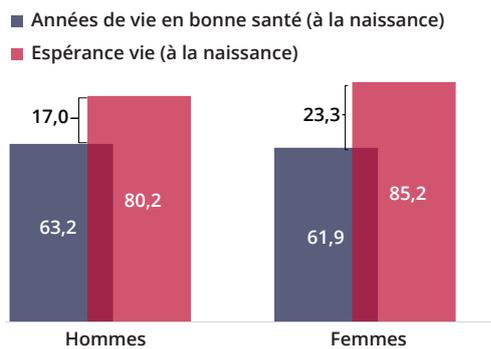
Luxembourg



Union européenne



Années de vie en bonne santé à la naissance et espérance de vie à la naissance, Luxembourg, 2019



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

6.4. Années de vie en bonne santé à la naissance

L'indicateur Années de Vie en Bonne Santé (AVBS) à la naissance mesure le nombre d'années qu'une personne à la naissance peut s'attendre à vivre en bonne santé. L'AVBS est une mesure de santé de la population qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI) ¹⁴.

À la naissance, les résidents du Grand-Duché peuvent espérer vivre en bonne santé plus de 62 années. Par rapport à ses pays voisins, la Belgique affiche des résultats similaires tandis qu'en France (64 ans) et en Allemagne (66 ans) les résidents peuvent espérer quelques années supplémentaires de vie en bonne santé. La moyenne européenne est de près de 64 ans de vie en bonne santé à la naissance. On pourrait donc espérer un peu mieux pour un pays comme le Luxembourg.

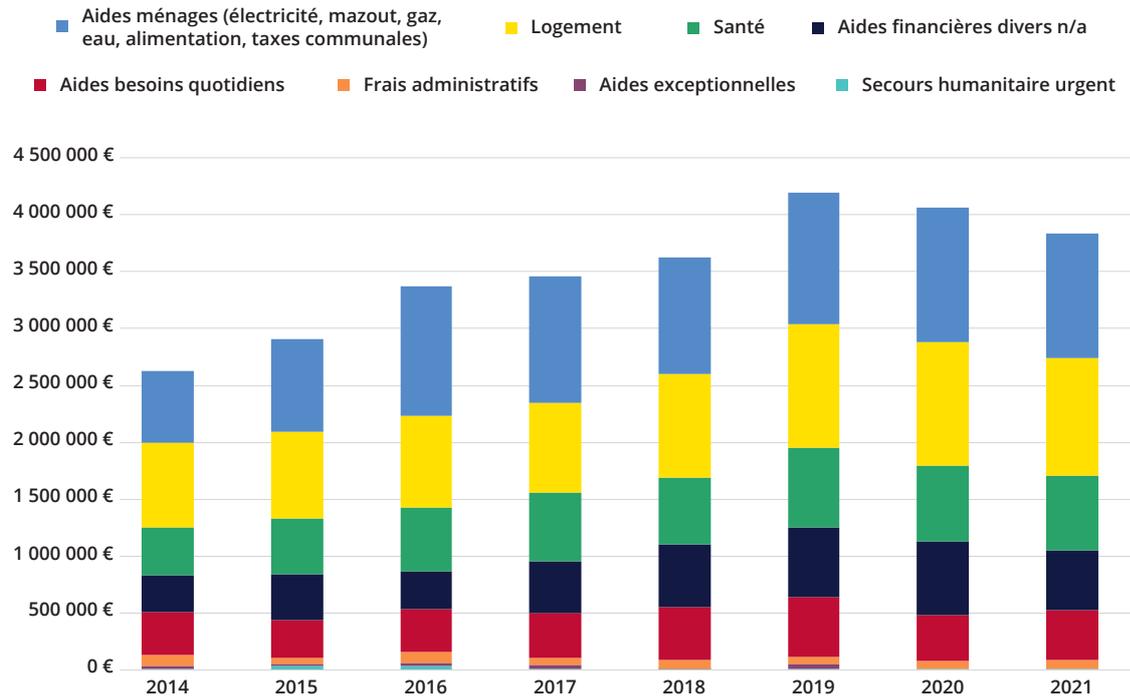
Par rapport à l'évolution de cet indicateur dans le temps, l'espérance de vivre en bonne santé en 2019 est similaire qu'en 2005. Si au Luxembourg, la situation s'est fortement améliorée jusqu'en 2011 pour atteindre 66,5 années de bonne santé à la naissance, force est de constater que la chute de cet indicateur a été nette les années suivantes. On notera cependant une petite amélioration depuis 2018. La moyenne européenne quant à elle enregistre une évolution moins chaotique et plus stable avec une tendance à une augmentation de la qualité de vie du point de vue de la santé.

Si au niveau de la moyenne européenne la différence est très légèrement à l'avantage des femmes, au Luxembourg on note une plus grande disparité entre les hommes et les femmes, qui en 2019, est favorable aux hommes. Ceux-ci peuvent compter sur presque deux années de vie en bonne santé en plus que les femmes. C'est à partir de 2012 que l'espérance de vivre sans incapacité a basculé en défaveur des femmes.

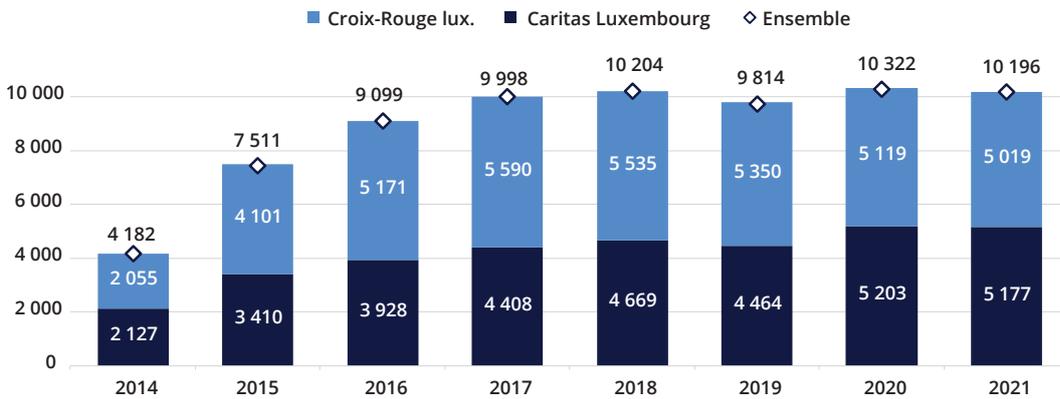
Au Luxembourg, comme dans de nombreux autres pays, l'espérance de vie à la naissance des femmes étant plus élevée que celle des hommes, la fin de vie des femmes sera dès lors plus pénible. Il y a une différence de 23 ans entre le nombre des années de vie en bonne santé à la naissance et l'espérance de vie des femmes à la naissance. Cette différence ne s'élève qu'à 17 années pour les hommes.

¹⁴ Eurostat : Nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance, par sexe - Datasets (europa.eu)

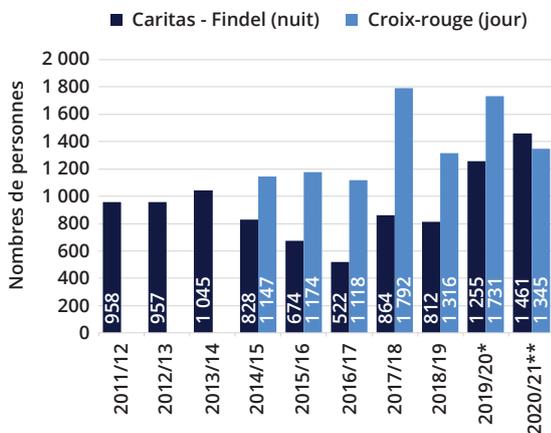
Évolution des montants des aides non remboursables versées par les offices sociaux



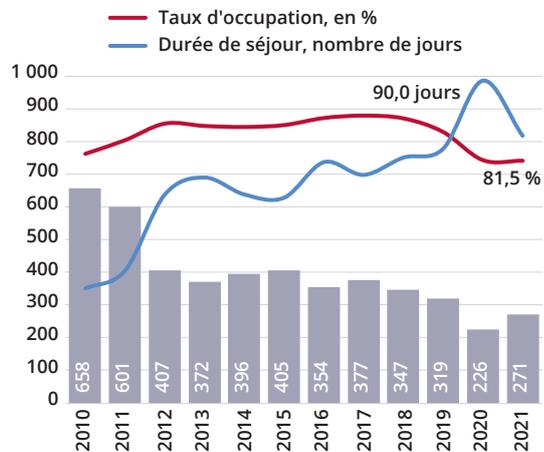
Fréquentation des épiceries sociales, personnes



Bénéficiaires de la Wanteraktioun



Bénéficiaires des foyers d'urgence de nuit



Note : édd = échelle de droite ; * prolongation de la Wanteraktioun jusqu'au 30 juin 2020 ; ** prolongation jusqu'au 30 juin 2021
Données : Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Caritas Luxembourg, Croix-Rouge Luxembourgeoise
Graphiques : CSL

7. LA PAUVRETÉ CACHÉE ET L'EXCLUSION SOCIALE

Au-delà des informations présentées dans les sections précédentes, il existe au Luxembourg, comme dans d'autres pays, une pauvreté cachée, celle qui est peu ou pas du tout représentée dans les statistiques officielles et qui touche notamment les personnes sans domicile fixe mais aussi certaines franges de la population qui peuvent connaître des difficultés financières. Les chiffres utilisés ici proviennent d'associations caritatives ou d'éléments tirés de rapports annuels divers qui permettent de façonner une vision plus large de la pauvreté.

Ainsi, les 30 offices sociaux du Luxembourg jouent un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le montant des aides non remboursables versées par les offices sociaux à la population n'a cessé de croître de 2014 à 2019, depuis les aides non remboursables distribuées aux particuliers diminuent quelque peu. Ces soutiens monétaires subviennent à des besoins divers : électricité, eau, alimentation, santé, besoins quotidiens... et témoignent de la précarité vécue par certains ménages. Les aides les plus importantes sont l'aide alimentaire (qui représente environ 77% de l'aide ménage) et les aides au logement. L'alimentation et le logement sont des besoins fondamentaux et élémentaires ; dans ce sens il semble logique que ces postes d'aide soient les plus élevés.

Les offices sociaux ne sont pas les seuls à aider les personnes en difficulté. Il existe en effet toute une série de structures qui s'adressent à des catégories de personnes particulières en leur offrant des services spécifiques.

Ainsi, les épiceries sociales proposent aux personnes touchées par la pauvreté des produits alimentaires et d'hygiène à des prix jusqu'à 70% moins chers que ceux de la grande distribution. Développées au Luxembourg depuis 2009, elles se voulaient être une aide limitée dans le temps. Mais, dix ans plus tard, elles sont toujours présentes, se multiplient, et témoignent par-là de besoins grandissants au sein de la population luxembourgeoise. Gérées par Caritas ou par la Croix-Rouge, elles recensent un nombre croissant de bénéficiaires, passant de 4 182 personnes à près de 10 000, quelques années après leur création. C'est donc que de plus en plus de personnes ne disposent pas de revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins primaires que sont l'alimentation et l'hygiène. On notera une légère baisse de la fréquentation en 2019, avec 9 814 personnes qui ont eu recours aux épiceries sociales ; mais depuis, la fréquentation des épiceries a repassé la barre des 10 000 clients.

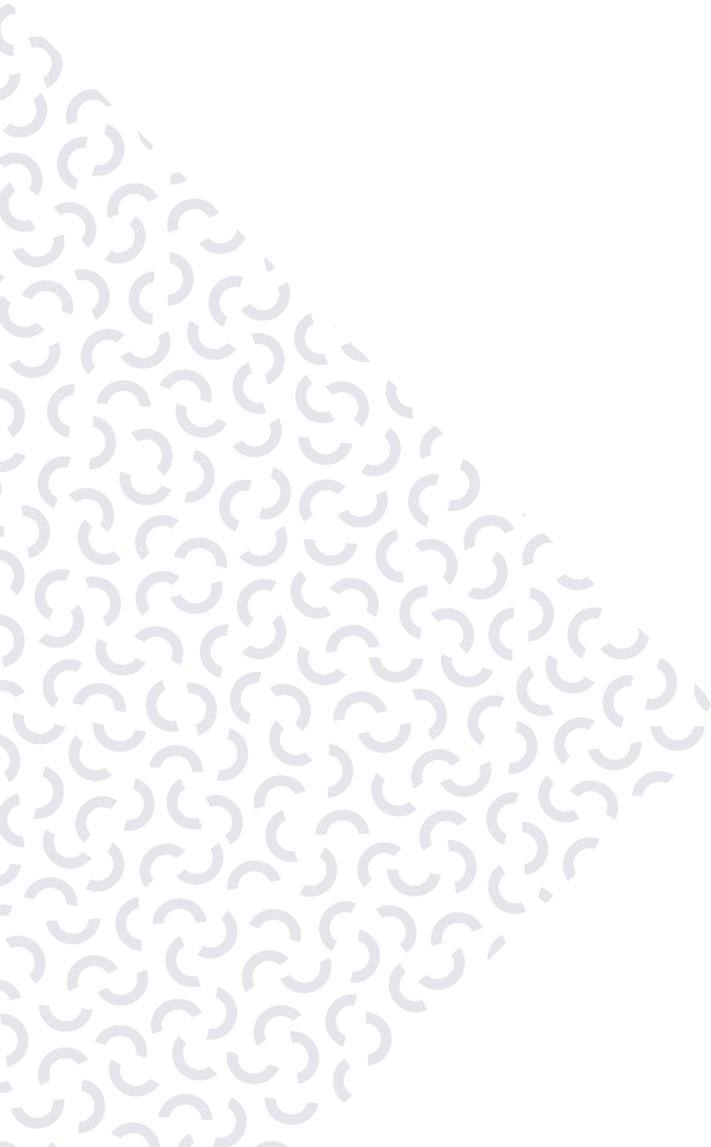
L'exclusion liée au logement est l'une des premières difficultés que rencontrent les plus démunis. Toutefois, la population des sans-abri est difficilement

quantifiable puisqu'elle est par nature exclue des statistiques officielles. Malgré tout, il existe des données concernant la fréquentation des diverses structures d'aide aux sans-abri qui, si elles ne sont pas exhaustives, permettent de se faire une idée *a minima* de l'ampleur du problème.

La *Wanteraktioun* se déroule chaque année depuis 2001 entre le 1^{er} décembre et le 31 mars. Elle garantit aux plus démunis un refuge le jour et la nuit et leur offre un repas chaud à midi. Il s'agit donc d'une prise en charge d'extrême urgence pour protéger les personnes sans domicile du froid hivernal.

Le graphique, en bas de la page précédente, montre un nombre de personnes fréquentant l'hébergement de nuit du Findel qui diminue à partir de 2014 même si cette baisse n'est pas linéaire et repart à la hausse en 2017. En revanche, la fréquentation du foyer de jour tend à la hausse depuis 2014 et connaît un pic en 2017. La *Wanteraktioun* de 2019-2020 connaît une forte affluence aussi bien pour l'hébergement de nuit que les repas, cette augmentation de fréquentation est due à la crise COVID-19. En effet, le Gouvernement a prolongé l'action jusqu'en fin juin 2020. Dans ce cadre, toutes les activités ont été regroupées sur un seul site, au Findel. Cela a permis aux bénéficiaires de rester dans un même lieu tout au long de la journée, conformément au principe « *Bleift doheem !* ». Les conditions d'accueil étaient les mêmes pour l'action hiver de 2020-2021. Le foyer de nuit a connu un record d'affluence : 1 461 personnes ont bénéficié de la structure pour s'y abriter.

Concernant, les foyers d'urgence de nuit, ce sont des structures ouvertes toute l'année qui ont pour vocation d'être des refuges de dépannage et non de longue durée. Malgré un nombre d'occupants en baisse entre 2010 et 2019, le nombre de nuitées par personne grimpe continuellement et le taux moyen d'occupation ne tombe jamais en-dessous des 90%. Ceci signifie que les séjours des clients s'allongent (de 5,5 semaines en 2010 à 12,2 semaines en 2019), les foyers atteignent les limites de leurs capacités et ne peuvent dès lors plus accueillir de nouveaux bénéficiaires. Pourtant ces deux dernières années semblent atypiques par rapport à ces conclusions. En 2020, le nombre de personnes s'abritant dans les foyers d'urgence a chuté atteignant un nombre qui n'a jamais été aussi bas. Bien qu'en 2021 une légère recrudescence se fasse ressentir, le nombre de bénéficiaires est resté assez peu élevé. Ces deux années ont aussi enregistré un plus faible taux d'occupation. Par contre la durée des séjours n'a jamais été aussi longue et a même connu un pic en 2020. La tentation est grande d'imputer ces anomalies aux deux années de pandémie. Il faudra encore attendre pour confirmer ou non cette hypothèse.



LES GRANDES TENDANCES

Si *a priori* ni les inégalités ni la pauvreté n'ont connu de réelles progressions durant l'année 2020¹⁵, force est de constater que les deux phénomènes étaient déjà bien présents en 2019 et restent donc omniprésents durant l'année de la pandémie.

Les inégalités

Même si un léger recul est enregistré pour l'année 2020, l'un des indicateurs phare en matière d'inégalités, le coefficient de Gini du revenu disponible tend historiquement toujours à la hausse. D'autres indicateurs vont également dans ce sens, à l'instar de la répartition des richesses qui se développe en faveur des ménages les plus aisés. Plus précisément, en 2020, les dix pour cent de ménages les mieux nantis perçoivent une part du revenu national 8 fois plus importante que celle reçue par les dix pour cent les plus pauvres !

Par ailleurs, les inégalités de salaire se développent aussi, bien qu'à un rythme un peu moins effréné : le plus bas des 5% de salaires les plus élevés est, en 2020, 3,7 fois supérieur au plus élevé des 20% de salaires les plus faibles. Et même si, abstraction faite de l'inflation, le pouvoir d'achat des bas salaires s'améliore, son évolution est plus lente que celle des hauts salaires (depuis 2010 : +6,0% pour les premiers et +11,3% pour les seconds), ce qui creuse les écarts entre les deux catégories de salariés.

L'inadéquation du salaire minimum au niveau de vie

Bien que le niveau du salaire social minimum semble relativement conséquent en comparaison européenne, il s'avère malgré tout insuffisant pour faire face au niveau de vie du Grand-Duché. Si en brut, le salaire social minimum est 13% plus élevé que le seuil de risque de pauvreté, en net les deux sont quasiment au même niveau. À titre de comparaison, dans les pays voisins, le salaire minimum brut est d'environ un tiers supérieur au seuil de risque de pauvreté.

Cela dit, un pays comme le Luxembourg peut-il se satisfaire d'un salaire qui fournisse tout juste une protection contre la pauvreté à ses citoyens ?

La pauvreté

Il découle de ces évolutions qu'en termes de risque de pauvreté, le Luxembourg fait mauvaise figure dans la zone euro. Même si le taux de risque de pauvreté ne s'est pas détérioré en 2020, le Grand-Duché fait aussi partie des pays dont le taux progresse considérablement à long terme. D'un point de vue historique, le taux de risque de pauvreté de 2019 (17,5%) est le plus élevé jamais enregistré dans le pays, on observe presque le même niveau en 2020 (17,4%), c'est dire que le niveau reste élevé !

Si la plupart des ménages sont concernés par cette situation délétère, certains sortent du lot et connaissent des dégradations plus fortes de leur situation que d'autres. Ainsi, ce sont essentiellement les ménages avec enfants qui pâtissent de la hausse du risque de pauvreté. Dans cette catégorie, ce sont tout particulièrement les ménages avec trois enfants ou plus à charge et les monoparentaux qui restent à un taux de risque de pauvreté plus élevé, respectivement 39,6% et 35,3%. Le Luxembourg émerge en troisième place des pires élèves de la zone euro s'agissant des familles nombreuses et en quatrième place pour les monoparentaux.

D'autres constats sont tout aussi sévères. Le Luxembourg prend la première place de la zone euro pour le taux de risque de pauvreté des personnes qui travaillent (11,9% en 2020). Et pour les chômeurs la situation est encore pire puisque 52,7% d'entre eux, soit plus d'un chômeur sur deux est en risque de pauvreté au Grand-Duché !

De ces éléments, hausses des inégalités et du risque de pauvreté, découlent toute une série de conséquences nocives. Par suite, plus d'un tiers des ménages luxembourgeois déclarent faire face à de lourdes charges financières liées au logement et cette proportion grimpe à plus de trois ménages sur cinq pour ceux en risque de pauvreté !

Les indicateurs en provenance des offices sociaux et des organisations caritatives pointent également vers une dégradation continue des conditions de vie des ménages et personnes les plus vulnérables du Grand-Duché.

¹⁵ Pour rappel et comme expliqué dans l'introduction de cette première partie, les résultats doivent être interprétés avec prudence vues les contraintes méthodologiques imposées du fait des mesures prises pour limiter la propagation de la COVID-19.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS AU LUXEMBOURG PENDANT LA PANDÉMIE ¹⁶

Les opinions exprimées ainsi que les arguments employés sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux de la Chambre des salariés.

Liyousew Borga, Conchita D'Ambrosio, Rémi Yin

Nous étudions l'évolution de la pauvreté et des inégalités des revenus au Luxembourg en 2021 en exploitant l'enquête COME-HERE (COVID-19, MEntal HEalth, REsilience and Self-regulation) collectée par l'Université du Luxembourg. Cette enquête suit au cours du temps des populations représentatives de six pays Européens pendant la pandémie de COVID-19. Cette enquête a été réalisée au Luxembourg par l'institut de sondage TNS ILRES. Les répondants sont invités à remplir un questionnaire en ligne qui dure environ 20 minutes. L'ensemble de ces données recueille des informations au niveau de l'individu et du ménage au cours du temps. L'enquête a pu être réalisée grâce à l'autorisation du comité d'éthique de l'Université du Luxembourg. La première vague, collectée entre le 8 et 15 mars 2021, a été complétée par 807 individus. La deuxième vague, collectée entre le 14 et le 22 juin 2021, a été complétée par 643 individus. Enfin, la troisième vague, collectée entre le 19 et le 27 octobre 2021, recueille les informations de 632 individus.

Le taux de suivi entre la première et la deuxième vague était d'environ 80%, et de 78% entre la première et la troisième vague. Afin de réduire au maximum le biais d'attrition, nous utilisons des pondérations et nous n'incluons que les individus ayant participé aux trois vagues pour obtenir in fine un panel équilibré de 557 individus ¹⁷. Environ 49% de notre échantillon sont des hommes. L'âge moyen est de 57 ans ; plus de 40% des répondants ont terminé leurs études postsecondaires ; et 63% vivent avec un-e partenaire (marié-e ou en cohabitation). Le ménage moyen compte 2,9 membres, et 56% des participants déclaraient avoir un emploi en janvier 2021.

Les individus devaient déclarer en vague 1 le revenu de leur ménage en janvier 2021, en vague 2 le revenu d'avril 2012, et en vague 3 le revenu de juin 2021. Toutes les réponses sont codées selon sept tranches de revenus (en euros). Pour chaque tranche de revenu, nous utilisons le point médian en euros ajusté en parité de pouvoir d'achat (PPA) avec l'Euro de 2019 comme référence. Nous attribuons la valeur de 15 000 € pour la catégorie de revenu la plus haute. Afin de prendre en compte les économies d'échelle réalisées lorsque des personnes vivent ensemble, nous transformons chaque revenu en niveau de vie (ou revenu disponible équivalent) selon la définition de l'OCDE ¹⁸. Le niveau de vie médian de notre échantillon est de 3 606 € en janvier 2021. En comparaison au niveau de vie des ménages de 3 246 € publié par la STATEC sur l'ensemble des données de l'IGSS en 2021, les individus de notre échantillon sont légèrement plus riches. Le seuil de pauvreté, correspondant à 60% du niveau de vie médian des données de la STATEC, est défini à 1 941,6 €. On considère ainsi pauvre un individu dont le revenu est inférieur à 1 941,6 €.

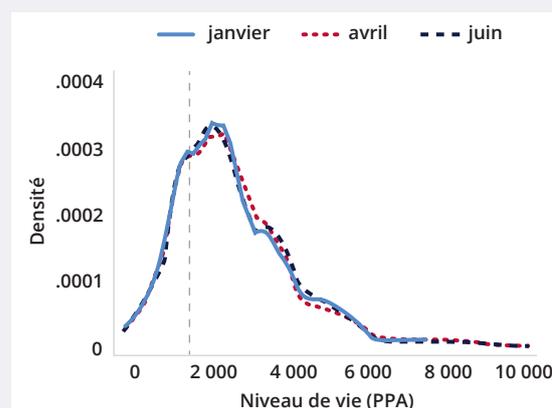
¹⁶ Un soutien financier nous a été apporté par la fondation André Losch, Art2Cure, Cargolux, la fondation CINVEN et la fondation COVID-19 sous l'égide de la Fondation du Luxembourg ainsi que par le Fonds National de la Recherche du Luxembourg (14840950 – COME-HERE). Nous les en remercions vivement.

¹⁷ Nous prenons en compte l'attrition en utilisant une méthode de pondération par probabilité inverse. Cette méthode modélise la probabilité d'un individu d'appartenir à l'échantillon final en fonction de caractéristiques sociodémographiques invariantes dans le temps comme le genre, l'âge, l'éducation, la situation familiale et le statut professionnel, renseignés en vague 1.

¹⁸ L'échelle d'équivalence de l'OCDE a pour objectif de corriger le revenu des ménages en fonction de la composition du ménage. Le premier adulte du ménage a un facteur de conversion de 1, tous les autres adultes ont un facteur de conversion de 0,5, et les enfants ont un facteur de conversion de 0,3.

Graphique 1 – Distribution des niveaux de vie en janvier, avril et juin 2021 : densité par noyaux

Le graphique 1 présente les distributions des niveaux de vie en janvier, avril et juin 2021 ainsi que le seuil de pauvreté. Par souci de visualisation, nous excluons du graphique les revenus supérieurs à 12 000 € (correspondant au 99^e percentile). On constate peu d'évolution de la distribution des niveaux de vie en dessous du seuil de pauvreté au cours de ces trois mois. Il y a en revanche une légère évolution de la distribution des niveaux de vie autour de 2 500 € et 4 000 €.



Notes : Les distributions sont tronquées à 12 000€ (99^e percentile) par souci de visualisation. La ligne verticale discontinue correspond au seuil de pauvreté ajusté en PPA, calculé comme 60% du niveau de vie médian du pays de l'IGSS.

Pour mesurer la pauvreté relative au niveau de vie, nous utilisons deux indicateurs. Le premier indicateur est le taux de pauvreté et mesure l'incidence de la pauvreté. Il correspond simplement à la proportion de la population sous le seuil de pauvreté. Le second indice est le taux d'écart de pauvreté et mesure l'intensité de la pauvreté. Il correspond

à l'écart monétaire total entre le niveau de vie de tous les individus pauvres et le seuil de pauvreté. Ces mesures de la pauvreté sont également analysées selon certaines caractéristiques sociodémographiques afin d'établir un diagnostic des niveaux de pauvreté pour différentes sous-catégories de la population.

Les résultats sont présentés dans le tableau 1. L'incidence, mesurée par le taux de pauvreté, et l'intensité, mesurée par le taux d'écart de pauvreté, ont toutes deux légèrement augmenté entre janvier et avril 2021. Cela signifie que non seulement davantage d'individus sont devenus pauvres, mais que les personnes considérées comme pauvres le sont devenues plus encore. On constate néanmoins une diminution de l'incidence et de l'intensité de la pauvreté en juin 2021 bien qu'elles restent plus élevées qu'en janvier 2021.

Tableau 1 – Mesures de pauvreté (décomposition par sous-groupe)

	Janvier			Avril			Juin		
	Pourcentage de la pop.	H	I	Pourcentage de la pop.	H	I	Pourcentage de la pop.	H	I
Total	1,00	0,167	0,073	1,00	0,179	0,077	1,00	0,175	0,074
Femmes	0,45	0,23	0,10	0,45	0,23	0,11	0,46	0,24	0,10
Hommes	0,55	0,12	0,05	0,55	0,14	0,05	0,54	0,12	0,06
Plus de 46 ans	0,43	0,16	0,08	0,44	0,21	0,10	0,44	0,20	0,09
Moins de 46 ans	0,57	0,17	0,07	0,56	0,15	0,06	0,56	0,15	0,06
Pas d'emploi	0,43	0,19	0,08	0,43	0,18	0,09	0,43	0,23	0,10
Employé	0,57	0,15	0,06	0,57	0,18	0,07	0,57	0,13	0,05
Pas de cohabitation	0,34	0,25	0,12	0,35	0,27	0,13	0,35	0,30	0,14
En cohabitation	0,66	0,13	0,05	0,65	0,13	0,05	0,65	0,11	0,04
Éducation primaire	0,56	0,23	0,10	0,56	0,25	0,10	0,56	0,24	0,09
Éducation postsecondaire	0,44	0,09	0,04	0,44	0,09	0,05	0,44	0,09	0,05
Pas d'aide d'État	0,92	0,14	0,06	0,92	0,15	0,07	0,95	0,17	0,07
Aide d'État reçue	0,08	0,44	0,17	0,08	0,49	0,18	0,05	0,34	0,16

Notes : Les chiffres ci-dessus sont basés sur le niveau de vie ajustée en PPA et au seuil de pauvreté. Les mesures de pauvreté sont décomposées par genre, âge, statut d'emploi, éducation, situation familiale, et si l'individu a reçu une aide d'État. Les colonnes "H" et "I" désignent respectivement le taux de pauvreté et le taux d'écart à la pauvreté.

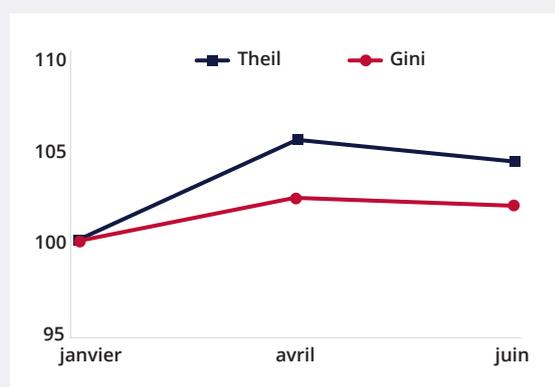
Le tableau 1 présente également ces résultats au regard de différentes sous-catégories sociodémographiques comme le genre, l'âge, l'éducation ou le statut d'emploi, toutes renseignées en vague 1. Nous avons également demandé aux individus s'ils avaient bénéficié d'aides d'État sous la forme de complément de revenu et/ou d'allègement de dettes mises en place par le gouvernement luxembourgeois pour faire face à la dégradation de la situation économique. Ces mesures comprennent, entre autres, des allocations chômage prolongées et des compléments de revenu aux travailleurs indépendants. Au cours de nos trois vagues d'enquête, seuls 7% des individus ont indiqué avoir bénéficié d'une forme d'aide d'État. Ces individus ont, en moyenne, un niveau de vie inférieur à celui des personnes qui n'ont reçu aucune aide.

L'objectif de notre décomposition de la pauvreté est de mieux comprendre les conséquences et les implications possibles de la pandémie et de déterminer quelle partie de la population a été la plus affectée par la pauvreté. Les études précédentes ont pu mettre en évidence les effets hétérogènes de la crise selon certaines catégories de la population : ceux qui étaient déjà les plus vulnérables avant la pandémie sont notamment ceux qui ont le plus souffert pendant la crise. C'est ce qui est effectivement constaté dans les cinq autres pays de l'enquête COME-HERE, à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, et la Suède¹⁹. À l'instar des autres pays, la détérioration des niveaux de vie au Luxembourg serait donc susceptible d'être plus élevée pour les femmes, les chômeurs, les moins instruits et les plus jeunes.

Les résultats du tableau 1 montrent effectivement que l'incidence et l'intensité de la pauvreté sont plus importantes pour les femmes que pour les hommes, pour les chômeurs que pour les employés, et pour les moins instruits que pour les plus instruits comparées aux personnes en cohabitation. Les personnes vivant seules sont également davantage exposées à des niveaux plus élevés de pauvreté en janvier 2021, cet écart s'étant davantage creusé en avril et en juin 2021. Les personnes ayant reçu une aide d'État pendant la pandémie ont également enregistré des niveaux de pauvreté plus élevés.

Une étude plus approfondie de l'évolution de la pauvreté au cours des trois vagues montre une augmentation plus importante des niveaux de pauvreté pour les femmes que pour les hommes. Des tendances similaires se dessinent en comparant la population par âge, niveau d'éducation, et par situation professionnelle : la pauvreté est plus prononcée chez les adultes de moins de 46 ans (l'âge médian de notre échantillon) et chez les personnes n'ayant reçu qu'une éducation primaire. Les personnes sans emploi (c'est-à-dire les retraités, les étudiant·e·s, ou les personnes réalisant des tâches domestiques) ont en janvier 2021 des niveaux de pauvreté plus élevés même si on constate que ces niveaux de pauvreté n'ont que très peu fluctué au cours des trois vagues. Enfin, on constate une forte baisse de la pauvreté pour les bénéficiaires d'aides d'État entre avril et juin 2021.

Graphique 2 – Mesures d'inégalités relatives et absolues en 2021



Notes : Ce graphique représente le coefficient de Gini et de Theil en janvier, avril et juin 2021. Janvier est la base de référence normalisé à 100.

Afin d'étudier l'évolution des inégalités de revenu, nous calculons deux indicateurs : le coefficient de Gini et l'indice de Theil. Le coefficient de Gini est un indice synthétique qui permet de rendre compte des inégalités du niveau de vie pour une population donnée. Il est compris entre 0 et 1, où 0 indique l'égalité parfaite et 1 indique des inégalités extrêmes. L'indice de Theil mesure, quant à lui, l'écart à la situation égalitaire idéale où tout le monde aurait le même revenu. Comme le coefficient de Gini, l'indice de Theil est égal à zéro lorsqu'il n'y a pas d'inégalité. La situation la plus inégalitaire où un seul individu monopolise l'ensemble des revenus donne une valeur de l'indice de Theil de $\ln(n)$, où n est la taille de la population.

Le graphique 2 présente les tendances des inégalités au cours des trois vagues d'enquête, la valeur en janvier étant normalisée à 100. Selon les indices de Gini et de Theil, les inégalités de revenus ont augmenté entre janvier et avril, et ont légèrement diminué entre avril et juin 2021, sans pour autant retomber à leur niveau en début d'année.

Contrairement au coefficient de Gini, l'indice de Theil peut être décomposé par sous-groupe de population. Il est ainsi possible de calculer la contribution de chaque groupe aux inégalités totales. Ceci est particuliè-

¹⁹ voir Clark et al., 2022 disponible sur <http://www.ecineq.org/milano/WP/ECINEQ2022-600.pdf>

rement important dans la mesure où les inégalités peuvent être plus fortes au sein de certains groupes de la population que d'autres. Le tableau 2 présente les décompositions des inégalités en fonction de six caractéristiques : le genre, l'âge (plus ou moins 46 ans, l'âge médian), le niveau d'éducation (études postsecondaires ou autre), le fait de cohabiter (être en couple, marié ou en cohabitation), le statut professionnel et le fait d'avoir reçu une aide d'État. Nous étudions les inégalités « intra » qui mesurent les inégalités au sein de chaque groupe étudié, ainsi que les inégalités « inter » qui mesurent les inégalités entre les différents groupes étudiés. Conformément à la littérature sur les inégalités, nous trouvons que la variabilité « intra » explique une grande partie des inégalités pour tous les sous-groupes. De plus, on constate que ces inégalités « intra » ont augmenté en avril et ont légèrement diminué en juin à l'intérieur des catégories liées au genre, l'âge et à l'éducation. Quant aux inégalités « inter », on observe une légère augmentation en avril qui subsiste en juin lorsque l'on compare les hommes avec les femmes, et ceux qui ont un niveau d'éducation postsecondaires avec les autres niveaux d'éducation. Enfin, nous étudions si l'aide d'État a joué un rôle dans la réduction des inégalités au Luxembourg. En utilisant la décomposition de l'indice de Theil, nous trouvons que l'aide d'État a en effet réduit les inégalités entre ceux qui ont reçu une aide d'État contre ceux qui n'en ont pas eu entre janvier et juin 2021.

Tableau 2 – Décomposition des inégalités par sous-groupe

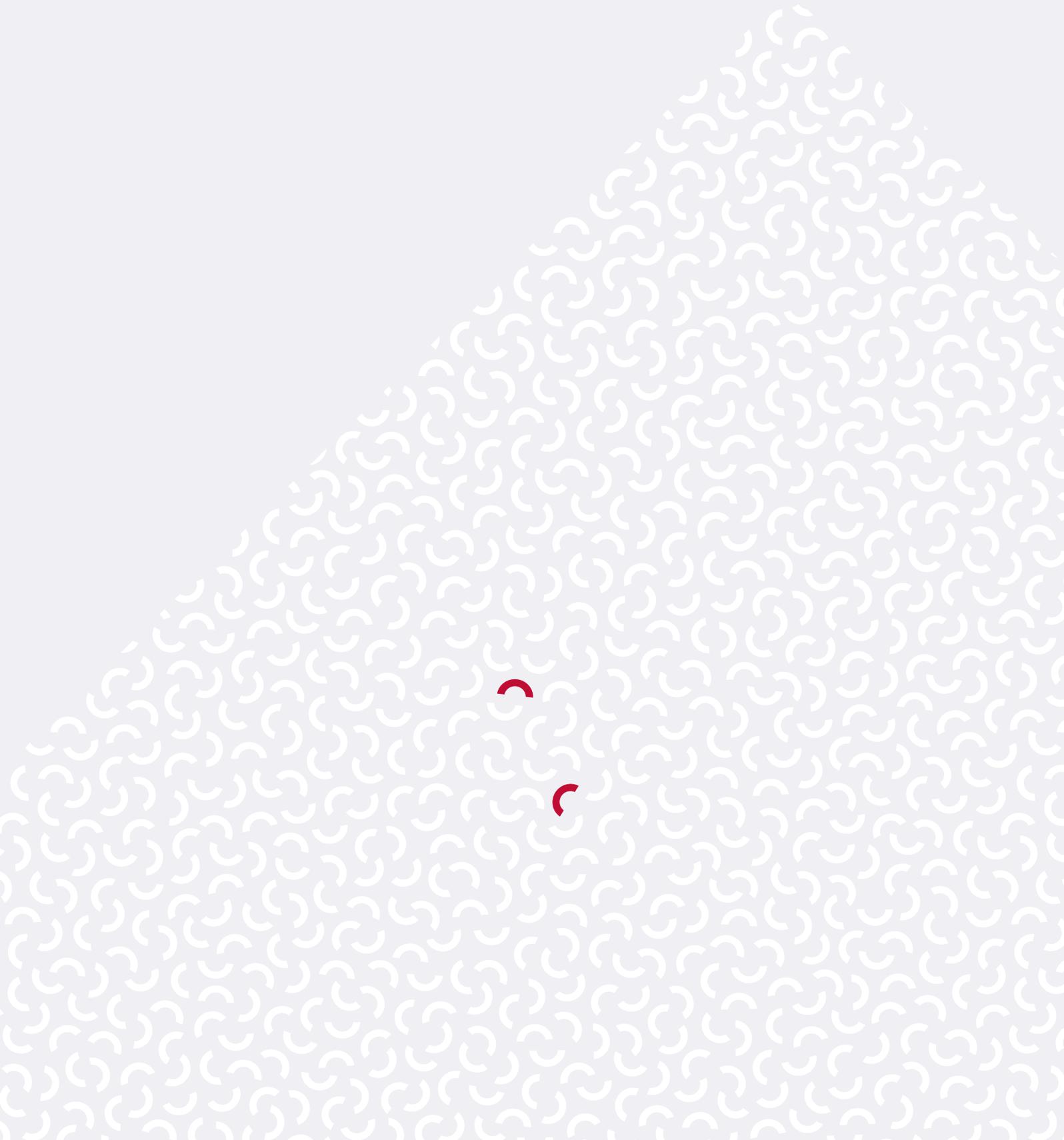
	Janvier			Avril			Juin		
	Total	Intra	Inter	Total	Intra	Inter	Total	Intra	Inter
Genre	0,156	0,154	0,002	0,165	0,163	0,002	0,163	0,160	0,003
Age	0,156	0,156	0,000	0,165	0,164	0,001	0,163	0,163	0,000
Education	0,156	0,147	0,009	0,165	0,153	0,012	0,163	0,151	0,012
Emploi	0,156	0,156	0,000	0,165	0,165	0,000	0,163	0,161	0,002
Cohabitation	0,156	0,152	0,005	0,165	0,161	0,004	0,163	0,158	0,005
Aide d'État	0,156	0,145	0,011	0,165	0,152	0,013	0,163	0,155	0,008
Observations	1 671			1 671			1 671		

Notes : Ce tableau présente les décompositions de l'inégalité par genre, âge, statut d'emploi, éducation, situation familiale et si la personne a reçu une aide d'État. Les chiffres sont issus du niveau de vie ajusté en PPA.

Les trajectoires de pauvreté et d'inégalités que nous avons identifiées au Luxembourg en 2021 suivent la tendance générale de l'économie du Grand-Duché. Selon le STATEC, l'environnement économique au Luxembourg a été relativement plus favorable au cours du deuxième trimestre 2021 à la suite d'un assouplissement des restrictions. Les faillites et les pertes d'emploi sont restées faibles, et le taux de chômage est revenu au niveau pré-pandémique à 5,4%. Toutefois, la part des personnes de moins de 40 ans au chômage depuis plus d'un an a augmenté de près de 10% par rapport au niveau d'avant la pandémie. Cela s'accompagne d'une pression à la hausse sur l'inflation due à l'augmentation des prix du pétrole et aux chocs des chaînes d'approvisionnement (STATEC, 2021)²⁰. Nos résultats correspondent étroitement à cette trajectoire puisque nous montrons que l'incidence et l'intensité de la pauvreté, et les inégalités ont diminué pendant cette période de reprise économique. Nos résultats confirment également que les impacts de la crise sont inégalement répartis, résultat que l'on retrouve également dans les autres pays de l'Union européenne. Les personnes sans emploi connaissent des niveaux de pauvreté plus élevés, tout comme les femmes et les personnes à faible niveau d'éducation. Cette situation appelle une réponse politique ciblée pour soutenir les personnes vulnérables, par le biais d'une nouvelle extension des allocations de chômage et un renforcement de l'aide sociale ciblée existante. Nos résultats suggèrent que le plan de relance budgétaire du gouvernement a effectivement pu contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités pour ceux qui ont bénéficié d'aides d'État.

Il convient néanmoins de mentionner que notre étude présente des limites. Dans un premier temps, cet échantillon est collecté un an après le début de la pandémie. Le manque d'information pré-pandémique nous empêche de dépeindre l'historique complet de l'évolution de la pauvreté et des inégalités due à la COVID-19. Dans un second temps, quand bien même nous avons pu établir une association entre l'évolution des inégalités et de la pauvreté avec la pandémie et les mesures de confinement et de relance qui ont suivi, il nous est malheureusement impossible de mettre en évidence des mécanismes de transmission, et donc de causalité. Une piste de recherche prometteuse serait donc d'établir un lien de causalité entre la crise sanitaire et les mesures de relance.

²⁰ STATEC (2021). *Conjuncture Flash*, November 2021. Monthly publication on the state of the Luxembourg economy.



II. CHÔMAGE ET EMPLOI

Les thèmes du chômage et de l'emploi font régulièrement l'objet de publications contradictoires. C'est parce qu'ils ont de multiples facettes : le nombre, le taux, l'analyse par telle ou telle catégorie, voire la période étudiée qui selon son point d'origine marque une tendance à la hausse ou son contraire. Par ailleurs, tant le chômage que l'emploi font l'objet de mesures objectives mais aussi subjectives, ce qui peut rajouter de la confusion dans le débat.

Le présent *Panorama social* a choisi de rendre compte de la situation des salariés ou ex-salariés (chômeurs ou retraités) selon un certain nombre d'indicateurs, et dans un souci de clarté et de simplicité dans la présentation. D'autres indicateurs auraient pu être rajoutés au risque d'avoir une publication confuse.

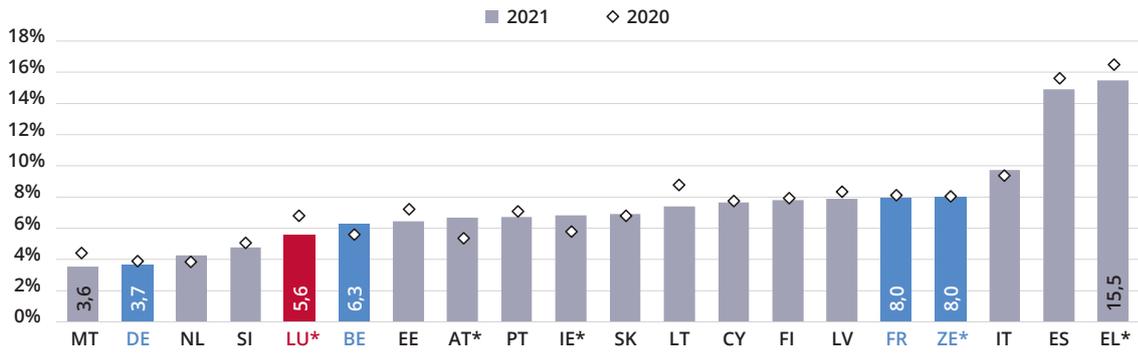
Au vu de la crise sanitaire inédite liée à la propagation de la COVID-19, l'édition 2021 du *Panorama social* s'efforce tout particulièrement de publier, dans la mesure du possible, les données les plus récentes afin de rendre compte des conséquences sur le marché du travail luxembourgeois de cette crise mondiale d'une ampleur sans précédents.

Ainsi, sera d'abord examinée la situation du chômage et des demandeurs d'emploi en accordant une importance particulière à certaines populations : les salariés handicapés et/ou à capacité de travail réduite, les jeunes, les chômeurs non indemnisés, ceux de longue durée, etc. La situation du Luxembourg sera aussi relativisée par rapport aux performances des autres membres de la zone euro.

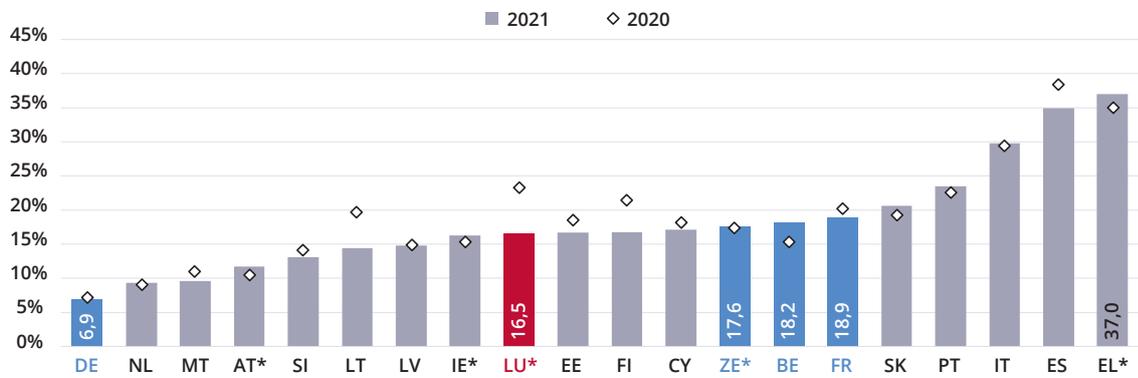
La présentation s'intéressera ensuite à l'emploi et à son évolution comparée. Elle montrera que créer des emplois ne suffit pas pour réduire le chômage. Différentes analyses seront aussi proposées par groupes de population : genre, âge, durée du travail.

Enfin, l'accent sera mis sur les caractéristiques des personnes qualifiées d'inactives (c'est-à-dire celles qui, en âge de travailler, ne sont ni au chômage ni en emploi) et sur les raisons qui justifient cette inactivité.

Taux de chômage des 15-64 ans, moyennes annuelles, en pourcentage de la population active



Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, moyennes annuelles, en pourcentage de la population active



Ratio entre le taux de chômage des jeunes et le taux de chômage total



Note : * = données 2021 correspondant à la moyenne des trois premiers trimestres

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1. CHÔMAGE

1.1. Chômage total et chômage des jeunes

Le taux de chômage luxembourgeois est, avec 5,6% en 2021 ²¹, revenu au niveau connu en 2019. Par rapport à 2020, le taux de chômage a ainsi baissé de 1,2 points de pourcentage ou de 17,6%.

En effet, les effets économiques de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ont eu un impact négatif sur la proportion de demandeurs d'emploi dans la quasi-totalité des pays de la zone euro en 2020, seules la France, l'Italie et la Grèce ayant assisté à une baisse du taux de chômage courant 2020. Pour les autres pays, les hausses du nombre de demandeurs d'emploi ont, dans la plupart des cas, été relativement fortes ²² du fait des importantes mesures de restriction des activités économiques ²³ prises au cours de l'année 2020.

Si l'on compare 2021 à l'année d'avant-crise 2019, force est de constater que certains pays sont parvenus à diminuer la proportion de demandeurs d'emploi de façon significative. Ainsi, Malte, l'Italie, la France et la Grèce ont connu des diminutions du taux de chômage allant de -4% à -12% entre 2019 et 2020. Dans l'autre sens, la Lettonie, les Pays-Bas, l'Irlande, l'Estonie ainsi que l'Autriche assistent à une véritable explosion de personnes à la recherche d'emploi avec des hausses allant de +21% à +45% par rapport à la situation pré-pandémique.

Si l'on ne considère que la situation des jeunes de 15 à 24 ans, on constate que, en 2020, les hausses du nombre de chômeurs ont été plus marquées que pour l'ensemble des 15-64 ans. Ainsi, au Luxembourg, leur taux de chômage est passé de 17% en 2019 à 23% en 2020. Depuis, le taux de chômage des jeunes est retombé sous son niveau de 2019 pour s'établir à 16,5%. Si, en moyenne de la zone euro, le taux de chômage des jeunes reste relativement élevé par rapport à son niveau de 2019 (17,6% vs. 15,7%), il est encore nettement en-deçà des taux nettement au-delà des 20% connus de 2009 à 2016.

Si l'on compare les taux de chômage des deux catégories d'âge, force est de constater que les jeunes en activité sont deux fois plus susceptibles de ne pas avoir d'emploi que l'ensemble de la population. Au Luxembourg, l'un des plus mauvais élèves de la zone euro de ce point de vue, le risque de chômage est même trois fois plus élevé pour les jeunes.

Néanmoins, il convient à ce titre de relever qu'au Luxembourg la plupart des jeunes de 15 à 24 ans suivent encore des études, et que la population active (comprenant travailleurs et chômeurs) de cette classe d'âge y est donc particulièrement restreinte par rapport à d'autres pays européens ²⁴.

²¹ Moyenne des trois premiers trimestres pour le Luxembourg, la zone euro, l'Autriche, la Grèce et l'Irlande.

²² Et cela d'autant plus qu'elle est intervenue dans une période de baisse généralisée des taux de chômage dans la zone euro.

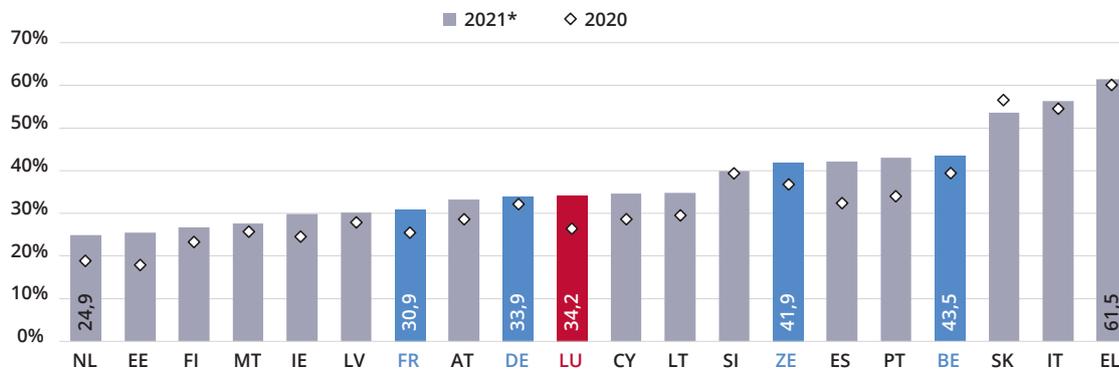
²³ Confinement des populations, fermetures administratives de certaines activités, etc.

²⁴ Voir PII.3.2.

Taux de chômage de longue durée (> 12 mois), en pourcentage de la population active



Chômage de longue durée, en proportion du chômage total



Taux de chômage de très longue durée (> 24 mois), en pourcentage de la population active



Note : Toutes les données se rapportent aux personnes résidentes âgées de 20 à 64 ans.

* = moyenne des trois premiers trimestres

** = moyenne des deux premiers trimestres

*** = données non disponibles

Données : Eurostat

Graphiques : CSL

1.2. Chômage de longue durée

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée se situe, en 2021 (moyenne des trois premiers trimestres), avec 1,7%, à un niveau légèrement plus élevé que sa moyenne historique depuis 2010 (1,6%). En effet, si ce taux a connu une progression de 2010 à 2016 (de 1,2% à 2,2%), il s'est par la suite résorbé pour tomber à 1,2% en 2019, pour connaître une augmentation de 0,5 points de pourcentage au cours des deux dernières années.

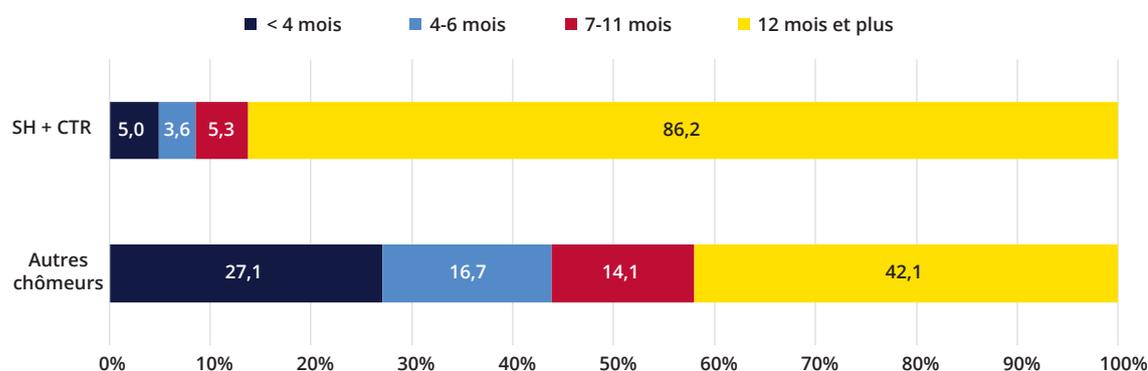
De façon générale, et malgré les effets délétères de la crise sanitaire, on assiste en zone euro à une tendance généralisée à la baisse du chômage de longue durée par rapport à 2010, la quasi-totalité des pays (à l'exception de Chypre, de la Grèce et de l'Italie) ayant connu une diminution du taux de chômage par rapport à 2010. Pour les trois pays qui forment l'exception, il convient de noter que les années récentes sont néanmoins marquées par une baisse du taux de chômage de longue durée, celle-ci ne suffisant cependant pas à descendre sous leur niveau de 2010.

Si l'on analyse la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée dans le nombre total de chômeurs, force est de constater que ceux-ci représentent environ 42% des personnes à la recherche d'un emploi dans les pays de l'Union monétaire européenne. Toutefois, certains pays affichent des parts de chômeurs de longue durée nettement plus élevées : ainsi, en Slovaquie, en Italie ou en Grèce, cette catégorie de personnes représente plus de la moitié, voire plus de 60%, des demandeurs d'emploi.

Pour ce qui est des personnes qui ne parviennent pas à trouver un emploi depuis plus de vingt-quatre mois, soit celles qui se retrouvent en situation de chômage de très longue durée, le Luxembourg figure, avec un taux de 0,9%, parmi les meilleurs élèves au sein de la zone euro (1,7%). Toutefois, certains pays, à l'instar de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce ne parviennent pas à juguler ce fléau et affichent des taux de chômage de très longue durée deux fois plus élevés que la moyenne européenne. Dans le cas de la Grèce, le taux de chômage de très longue durée est même plus que trois fois plus élevé que celui de la zone euro. Ainsi, malgré une baisse régulière au cours des dernières années, 5,9% de la population active grecque est à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans.

Pour le Luxembourg, les données de l'ADEM permettent de mieux comprendre quels sont les facteurs qui empêchent les demandeurs d'emploi de retrouver rapidement leur place sur le marché du travail. Ainsi, près d'une personne sur trois inscrite depuis plus d'un an auprès de l'ADEM a un statut de travailleur handicapé ou à capacité de travail réduite. Dit autrement, parmi les demandeurs d'emploi ayant l'un de ces statuts spécifiques, près de 90% cherchent un emploi depuis au moins un an, contre un peu plus de 40% pour les chômeurs sans statut spécifique.

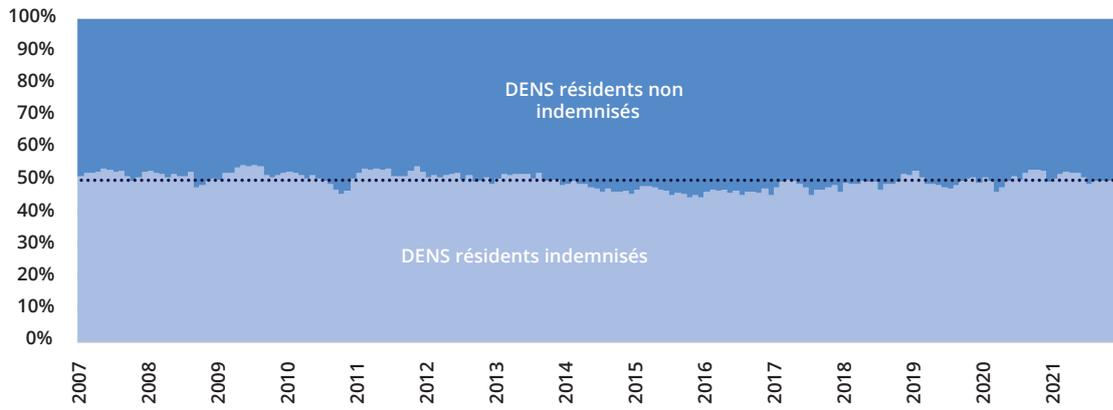
Répartition des chômeurs selon leur durée d'inscription auprès de l'ADEM, décembre 2021



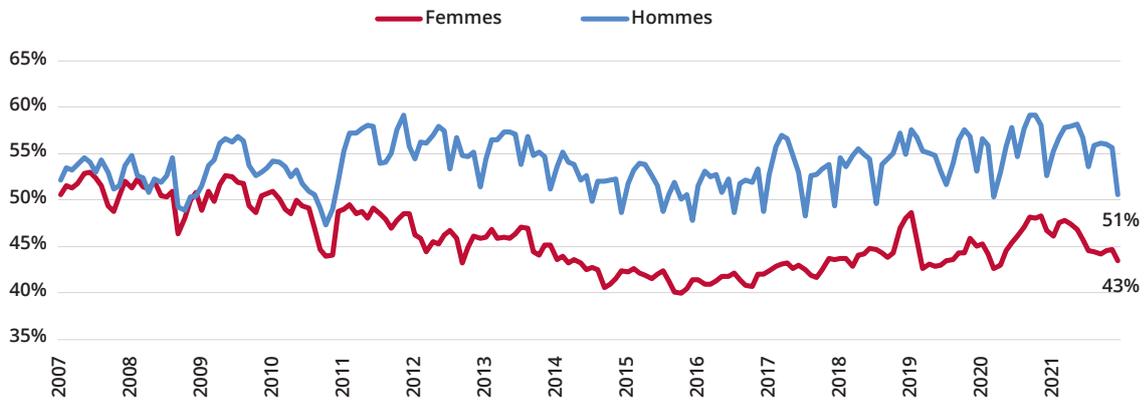
Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM
Graphique : CSL

Part des demandeurs d'emploi résidents indemnisés et non indemnisés inscrits auprès de l'ADEM



Proportion de chômeurs résidents indemnisés par genre



Note : DENS = demande d'emploi non satisfaite

Données : ADEM
Graphiques : CSL

2. CHÔMAGE : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG

2.1. Chômage indemnisé et non indemnisé

Si l'on s'attarde sur les données publiées par l'ADEM (en ayant en tête les observations formulées dans l'encadré ci-dessous), force est de constater que le taux de chômage est, avec 5,5% à un niveau relativement élevé par rapport à sa moyenne historique (5% de 2000 à 2021). La résurgence du chômage au Luxembourg, et dans les pays européens de façon plus générale, est liée à la crise sanitaire qui a éclaté au printemps 2020 et qui a contraint le gouvernement à prendre des mesures d'arrêt temporaire de bon nombre d'activités économiques qui, pour certaines, perdurent une bonne partie de l'année. Dès lors, le Grand-Duché, qui était en bonne voie de retrouver un niveau de chômage équivalent à celui d'avant l'éclatement de la crise financière et économique du début des années 2010 s'éloigne à nouveau de cet objectif.

Si la part de chômeurs indemnisés ne tombait guère sous la barre des 50% avant 2013 (à l'exception de 2010, année au cours de laquelle cette proportion est passée pendant plusieurs mois sous ce niveau symbolique), la crise de la dette souveraine européenne a contribué à un allongement des périodes de chômage, et donc à une diminution du nombre

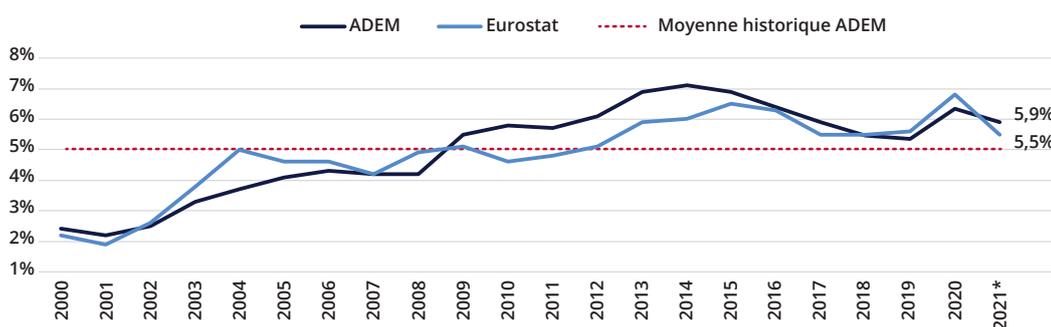
de demandeurs d'emploi indemnisés : de janvier 2014 à décembre 2017, ce ne sont en moyenne que 47% des personnes inscrites auprès de l'ADEM qui sont indemnisées.

Depuis lors, la proportion de chômeurs indemnisés connaît une tendance à la hausse qui se renforce courant 2020 sous l'afflux de personnes ayant perdu leur emploi dans le cadre de la crise sanitaire, mais aussi de la prolongation des durées d'indemnisation du chômage au plus fort de la crise sanitaire.

Concernant la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés selon le genre, il appert que les femmes sont moins bien loties que leurs congénères masculins. Ainsi, pour ces premières, la proportion d'indemnisées se situe durablement sous 50% depuis 2010 avec un creux de moins de 45% de 2014 à 2018. Si la crise sanitaire a induit une légère hausse de la proportion de demandeuses d'emploi indemnisées, celle-ci n'a pas eu un caractère durable, et a repris une tendance baissière au cours de l'année 2020. Pour les hommes, par contre, ce n'est que très ponctuellement que la part de ceux qui sont indemnisés tombe sous 50%.

Note concernant les divergences entre les taux de chômage ADEM et Eurostat

Évolution du taux de chômage au Luxembourg



Note : Données non corrigées des variations saisonnières ; * = moyenne des trois premiers trimestres

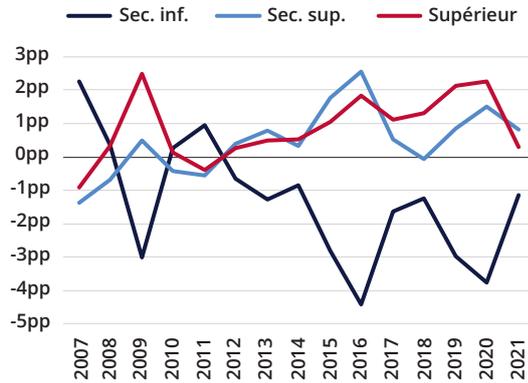
Données : ADEM, Eurostat
Graphique : CSL

Le taux de chômage harmonisé publié par Eurostat repose sur l'Enquête sur les forces de travail (Labor force Survey) menée au niveau européen auprès des ménages des différents pays. Selon la définition utilisée, un chômeur est une personne qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, est disponible pour un emploi dans les deux semaines suivantes (ou a déjà retrouvé un emploi commençant dans les trois mois à venir) et a recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes. La définition retenue s'articule donc autour de la disponibilité du chômeur pour un emploi.

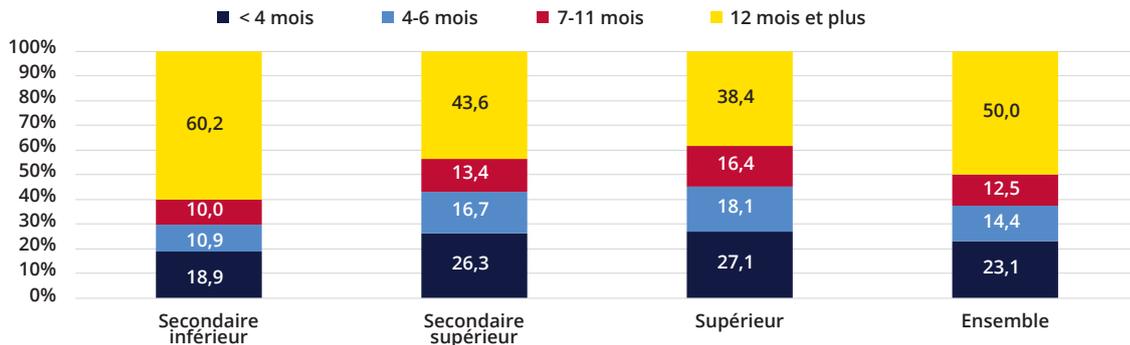
En revanche, le taux de chômage ADEM repose sur une définition administrative. C'est le nombre de personnes qui se sont inscrites auprès de l'ADEM en tant que demandeur d'emploi, sans nécessairement satisfaire à l'ensemble des critères européens présentés ci-avant.

Répartition (à gauche) et variation en points de pourcentage (à droite) des demandeurs d'emploi par niveau de formation, moyennes annuelles

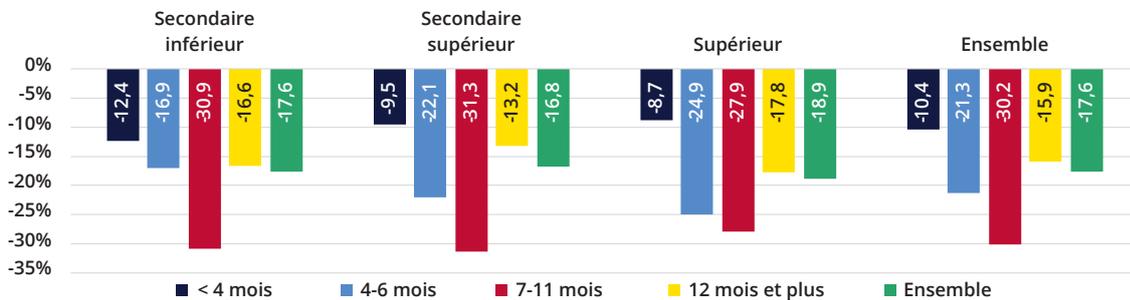
Année	Nombre moyen de DENS	Proportion de DENS par niveau de formation		
		Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur
2007	9 009	67,0%	22,7%	10,3%
2008	9 201	67,4%	22,0%	10,6%
2009	12 406	64,4%	22,5%	13,1%
2010	13 473	64,6%	22,1%	13,3%
2011	13 426	65,6%	21,5%	12,9%
2012	14 889	65,0%	21,9%	13,1%
2013	17 128	63,7%	22,7%	13,6%
2014	18 234	62,9%	23,0%	14,1%
2015	17 767	60,1%	24,8%	15,2%
2016	16 933	55,7%	27,3%	17,0%
2017	16 177	54,0%	27,9%	18,1%
2018	15 250	52,8%	27,8%	19,4%
2019	15 383	49,8%	28,7%	21,5%
2020	18 673	46,1%	30,2%	23,8%
2021	17 138	44,9%	31,0%	24,1%



Répartition des chômeurs selon le niveau d'études et la durée d'inscription auprès de l'ADEM, décembre 2021



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi selon le niveau de formation et la durée d'inscription, décembre 2020 - décembre 2021



Les niveaux de formation retenus par l'ADEM

Secondaire	inférieur	Avoir terminé avec succès au maximum l'équivalent d'une classe de 11 ^e ou 3 ^e
	supérieur	Avoir terminé avec succès au maximum l'équivalent d'une classe de 13 ^e ou 1 ^{re}
Supérieur		Avoir terminé avec succès des études post-secondaires

Données : ADEM
Graphiques : CSL

2.2. Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription

Les données de l'ADEM permettent d'analyser dans le détail les caractéristiques personnelles des personnes cherchant un emploi.

Ainsi, jusqu'en décembre 2020, on constate une hausse considérable du nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits auprès de cette administration : +20% entre les mois de décembre 2019 et 2020 (+3 386 inscrits). Cette hausse est indubitablement en grande partie imputable aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée à la propagation dans le monde du coronavirus SARS-COV-2. Depuis, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi a connu une importante décrue avec une diminution de 3 515 du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM entre décembre 2020 et décembre 2021.

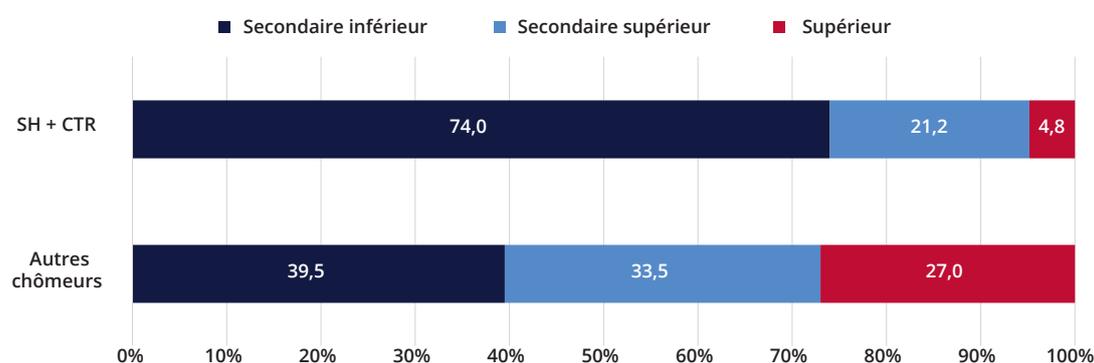
Si la situation sur le front du chômage s'est détendue, les évolutions des deux dernières années ne sont pas venues remettre en cause les tendances de fond à l'œuvre depuis une bonne douzaine d'années : la diminution de la part de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. En effet, leur nombre est multiplié par 0,9 par rapport à 2010, tandis que pour les chômeurs diplômés de l'enseignement post-secondaire le coefficient multiplicateur est de 2,3. Ces derniers représentent désormais près d'un quart des personnes inscrites auprès de l'ADEM contre encore 10% seulement en 2007.

Toutefois, si l'on considère à la fois le niveau de diplôme et la durée d'inscription auprès de l'ADEM, force est de constater que ce sont les chômeurs de longue durée faiblement qualifiés qui prédominent : ainsi, 36% des inscrits depuis plus d'un an n'ont au mieux qu'un diplôme du cycle inférieur du secondaire.

Comme il a été évoqué ci-avant, l'année 2021 a été marquée par une nette réduction du nombre de demandeurs d'emploi, quelle que soit leur niveau de diplôme ou leur durée d'inscription. Toutefois, tous les inscrits à l'ADEM n'ont pas profité dans la même ampleur de cette décrue. Ainsi, si les chômeurs inscrits depuis 7 à 11 mois ont vu leur nombre baisser de 30%, les rangs des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an n'a diminué que de 16%, soit un peu moins que la baisse moyenne enregistrée entre les mois de décembre 2020 et 2021 (-17,6%).

Les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés forment sans équivoque le groupe de personnes le plus important parmi les inscrits à l'ADEM. Outre le niveau de qualification, force est de constater qu'ils sont fortement surreprésentés au sein de la catégorie de chômeurs ayant le statut de travailleur handicapé et/ou à capacité de travail réduite : ils y représentent près des trois quarts des demandeurs d'emploi, contre seulement 40% au sein des groupes de chômeurs n'ayant pas de statut spécifique.

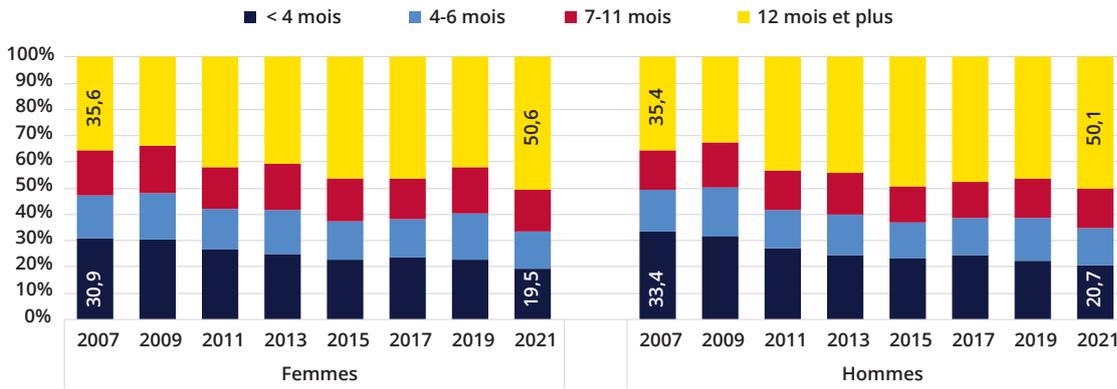
Répartition des chômeurs avec et sans statut spécifique selon leur niveau de diplôme, décembre 2021



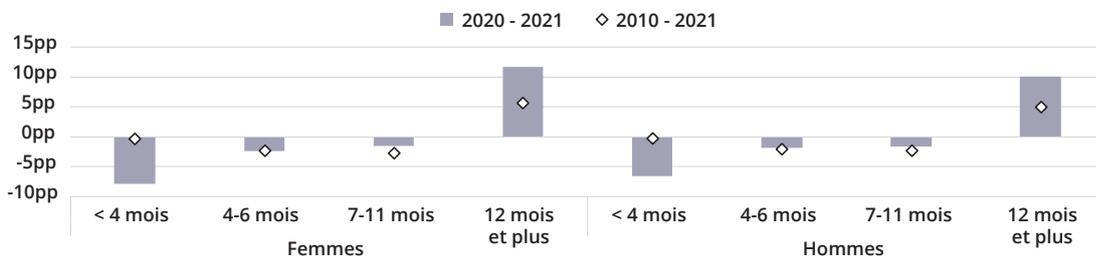
Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM
Graphique : CSL

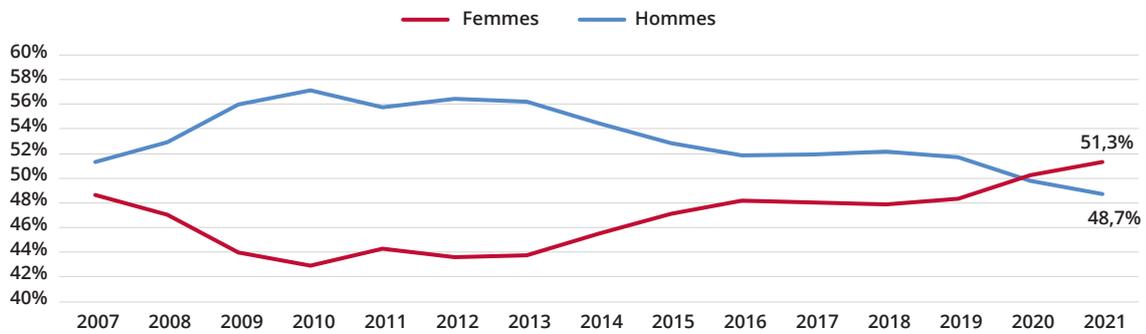
Durée du chômage selon le genre, moyennes annuelles



Variations de la durée du chômage selon le genre, en points de pourcentage



Chômage de longue durée (douze mois et plus) selon le genre, moyennes annuelles



Données : ADEM
Graphiques : CSL

2.3. Chômage selon le genre et la durée d'inscription

Depuis le milieu des années 2000, le chômage connaît progressivement une mutation structurelle : si les caractéristiques personnelles des demandeurs d'emploi jouent bien évidemment toujours un rôle, force est de constater que de façon générale les durées d'inscription auprès de l'ADEM s'allongent au fil des années, quoique dans des proportions sensiblement différentes selon les types d'individus (voir aussi sections précédentes et suivantes).

La répartition par genre des demandeurs d'emploi ne déroge pas à cette règle : la proportion de femmes concernées par le chômage de longue durée s'est accrue de 12 points de pourcentage en une dizaine d'années, tandis que pour les hommes la progression est, avec 10 points de pourcentage un petit peu plus faible.

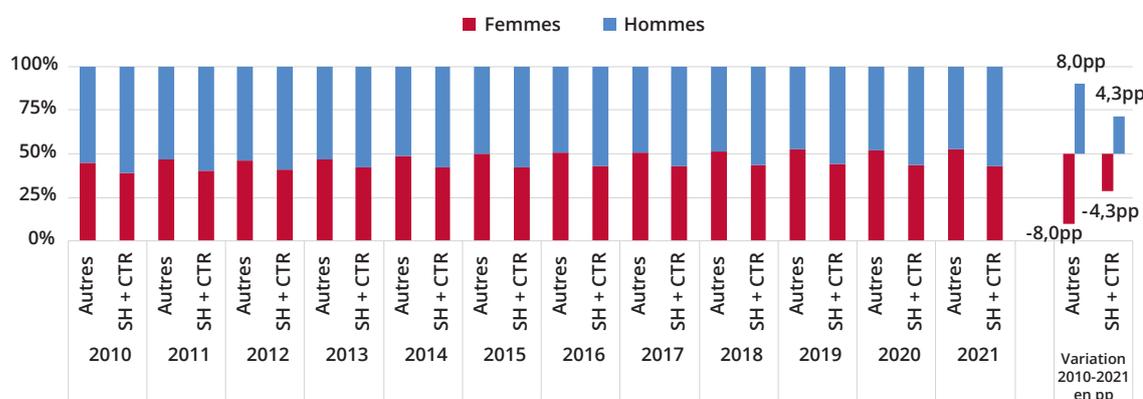
À court terme, entre décembre 2020 et décembre 2021, cette tendance s'est renforcée. Du côté des femmes au chômage depuis sept mois ou plus, leur part augmente de 5,6 points, tandis que les courtes durées représentent un poids constant par rapport à la fin de l'année 2020 et que les catégories intermédiaires perdent quelque peu en importance.

Pour les hommes, c'est également la proportion de ceux inscrits depuis plus d'un an qui évolue le plus fortement par rapport à décembre 2020 (+5 points) tandis que les autres font du sur place, voire connaissent une décade.

De ce fait, les femmes sont désormais, en 2020, plus nombreuses que les hommes (223 femmes de plus en moyenne sur l'année) à être inscrites auprès de l'ADEM depuis au moins un an. Dix ans en arrière, année où l'écart entre les deux genres était à son paroxysme, les femmes ne représentaient que 43% des demandeurs d'emploi, soit une différence d'environ 760 personnes.

Concernant les statuts spécifiques, il appert que les hommes sont surreprésentés au sein des demandeurs d'emploi handicapés et/ou à capacité de travail réduite : ainsi, leur part, quoiqu'en baisse régulière depuis 2008, s'établit à 57%. Mécaniquement, la part de demandeuses d'emploi parmi ceux et celles ayant un statut spécifique connaît une hausse sur les douze dernières années, passant de 36% en 2008 à 43% en 2020.

Chômage selon le genre et le statut spécifique, moyennes annuelles

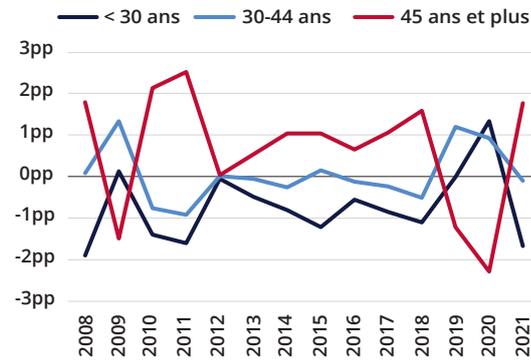


Note : pp = points de pourcentage ; SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

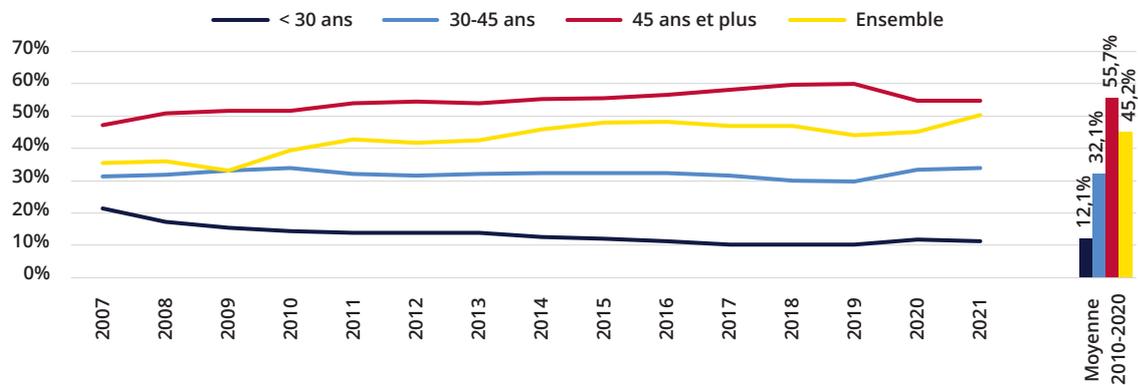
Données : ADEM
Graphique : CSL

Répartition (à gauche) et variation en points de pourcentage (à droite) des demandeurs d'emploi par catégorie d'âge, moyennes annuelles

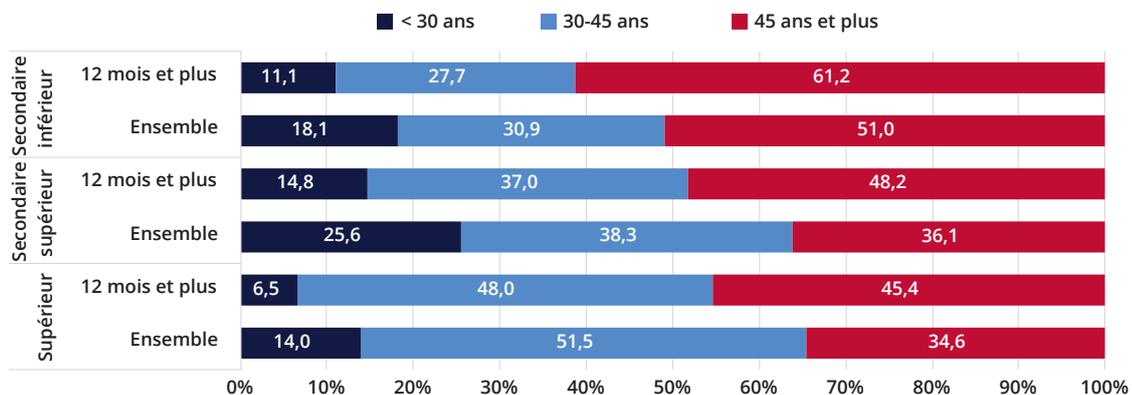
Année	Nombre moyen de DENS	Proportion de DENS par catégorie d'âge		
		< 30 ans	30 - 44 ans	45 ans et plus
2006	8 825	31,0%	38,0%	31,0%
2007	9 009	29,5%	37,3%	33,2%
2008	9 201	27,6%	37,4%	35,0%
2009	12 406	27,8%	38,7%	33,5%
2010	13 473	26,4%	38,0%	35,7%
2011	13 426	24,8%	37,1%	38,2%
2012	14 889	24,7%	37,1%	38,2%
2013	17 128	24,2%	37,0%	38,7%
2014	18 234	23,4%	36,8%	39,8%
2015	17 767	22,2%	36,9%	40,8%
2016	16 933	21,7%	36,8%	41,5%
2017	16 177	20,8%	36,6%	42,6%
2018	15 250	19,7%	36,1%	44,2%
2019	15 383	19,7%	37,3%	43,0%
2020	18 673	21,1%	38,2%	40,7%
2021	17 138	19,4%	38,1%	42,4%



Proportion du chômage de longue durée selon l'âge du demandeur d'emploi, moyennes annuelles



Niveau d'études et âge des chômeurs de longue durée, moyenne 2021



Données : ADEM
Graphiques et tableau : CSL

2.4. Chômage de longue durée selon l'âge

Au cours des quinze dernières années, la répartition par catégorie d'âge des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM a évolué en défaveur des plus âgés. En effet, force est de constater que depuis 2007 leur part a augmenté de près de 10 points de pourcentage et que, de ce fait, les chômeurs âgés représentent désormais deux demandeurs d'emploi sur cinq. *A contrario*, la proportion de jeunes chômeurs tend à décroître progressivement (-10 points de pourcentage par rapport à 2007), tandis que la catégorie d'âge intermédiaire (de 30 à 44 ans) représente une part stable du nombre total de personnes inscrites auprès du service public de l'emploi.

Si l'on s'intéresse exclusivement aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, il appert que c'est la tranche d'âge la plus élevée qui y est la plus représentée avec, en moyenne, 54% des chômeurs de longue durée entre 2006 et 2020 et un pic à 60% en 2019. Si la crise sanitaire semble avoir brisé la tendance à la hausse connue depuis 2007, la proportion de demandeurs d'emplois de longue durée parmi les plus âgées reste nettement au-delà de celle connue dans les autres catégories d'âge. Ainsi, les jeunes sont, quant à eux, avec une part de 10% en 2020, ceux qui sont le moins concernés par le chômage de longue durée.

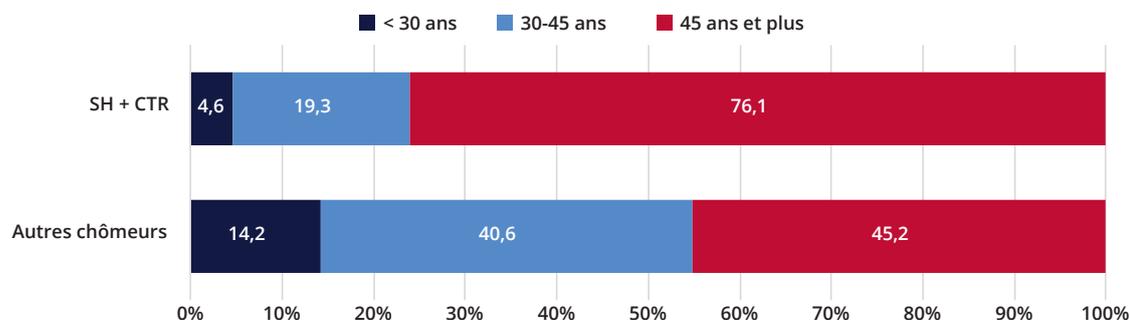
Dès lors, les personnes de plus de 45 ans sont non seulement celles qui sont le plus concernées par le chômage (42% des demandeurs d'emploi) mais également celles pour lesquelles cette situation perdure le plus longtemps.

Précédemment, dans la section 2.2, une relation entre ancienneté d'inscription et niveau de formation a été constatée : plus ce dernier est faible, plus la première est importante. Cette relation apparaît d'autant plus nettement si l'on ajoute la catégorie d'âge comme critère d'analyse : près des deux tiers des chômeurs de longue durée ont à la fois un niveau de formation faible et un âge dépassant les 45 ans.

Cependant, la formation à elle seule ne constitue pas un rempart suffisant face au fléau qu'est le chômage puisque la durée de ce dernier tend – si l'on exclut la décrue du chômage en 2021 – à augmenter pour tous les niveaux de diplôme.

La situation des demandeurs d'emploi ayant un statut spécifique donne un éclairage supplémentaire sur la relation entre âge et chômage. Ainsi, les trois quarts des personnes handicapées et/ou à capacité de travail réduite inscrites auprès de l'ADEM ont plus de 45 ans.

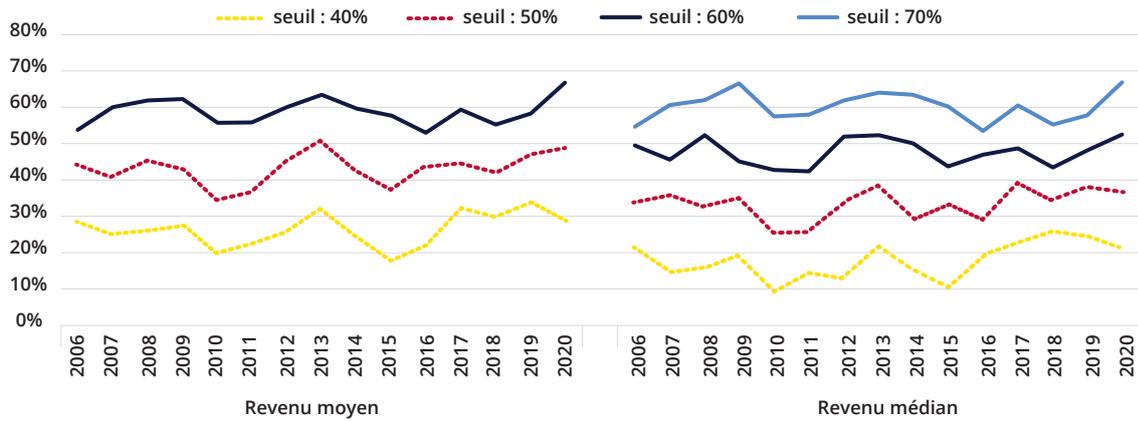
Chômeurs de longue durée selon l'âge, moyenne 2021



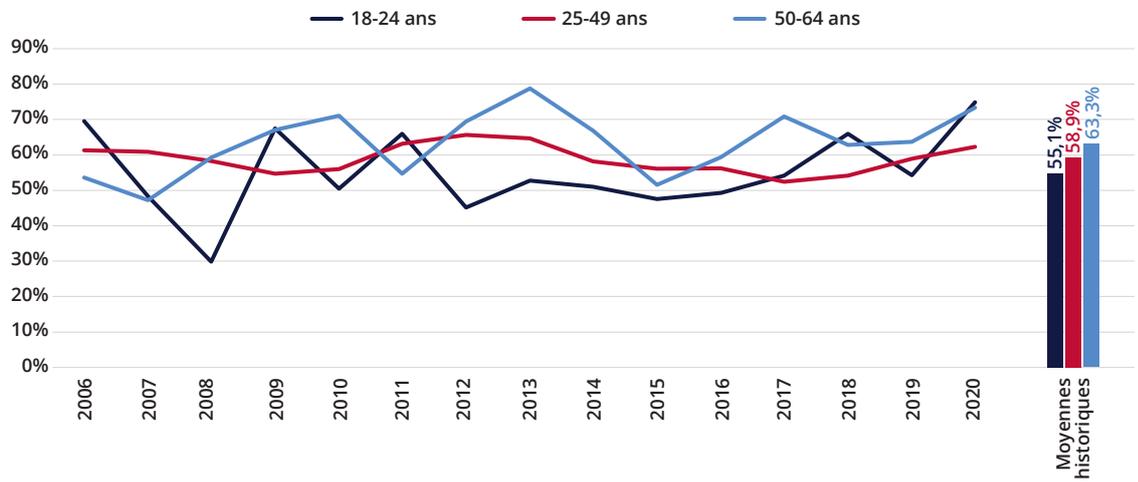
Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM
Graphique : CSL

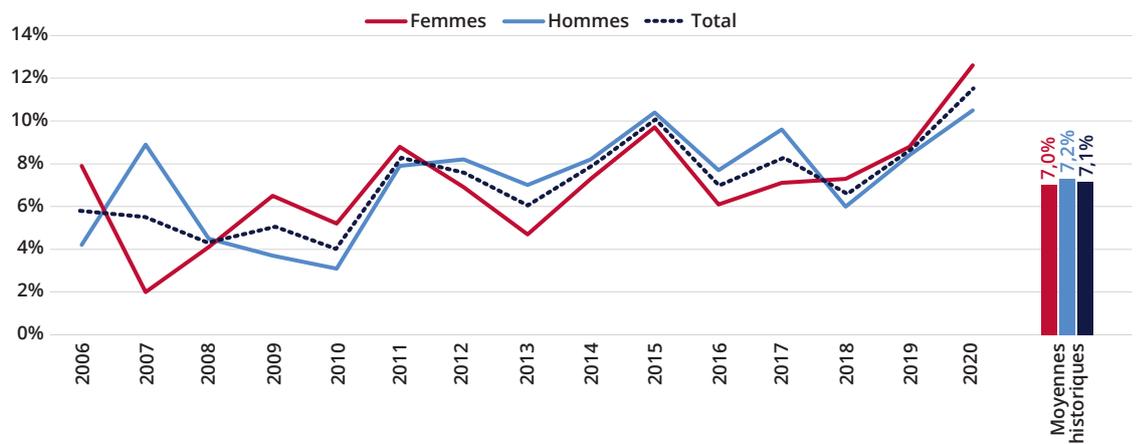
Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté



Chômeurs en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge



Taux de privation matérielle sévère des chômeurs selon le genre



Note : Ruptures de série en 2016 pour tous les graphiques.
Les données pour les 18-24 ans sont peu fiables avant 2010 et de 2017 à 2019 tandis que les données pour les 50-64 ans sont peu fiables avant 2010.

2.5. Chômage et pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est une proportion observée à partir du seuil de pauvreté, ce dernier correspondant à une proportion du revenu équivalent médian de la population. Quel que soit le seuil retenu, le taux de risque de pauvreté varie dans le temps. Le seuil choisi exerce néanmoins une influence sur la façon dont varie le taux de risque de pauvreté, notamment parce qu'une certaine proportion de personnes – celles dont les revenus sont proches du seuil de pauvreté – peuvent passer sous (ou au-dessus) du seuil de pauvreté lorsque celui-ci varie au gré des fluctuations du revenu équivalent médian.

Ainsi, pour les résidents du Grand-Duché en âge de travailler (16-64 ans), le taux de risque de pauvreté au seuil de 60% du revenu équivalent médian est de 17,4%, proportion qui reste inchangée par rapport à 2019²⁵. Ce taux de risque de pauvreté s'inscrit néanmoins dans une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, même si celle-ci est parfois interrompue par des baisses ponctuelles et de courtes durées.

Si ces chiffres peuvent déjà paraître élevés, la situation est autrement plus dramatique pour les personnes à la recherche d'un emploi. Ainsi, pour les chômeurs, le taux de risque de pauvreté s'élève, en 2019, à 53% et est en forte hausse par rapport à 2018 (+10 points de pourcentage). Ainsi, le taux de risque de pauvreté repasse au-delà des 50%, comme cela a pu déjà être le cas de 2012 à 2014.

La situation délétère à laquelle font face les demandeurs d'emploi ne concerne cependant pas la seule pauvreté monétaire. En effet, si l'on se réfère au taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale²⁶, la situation des demandeurs d'emploi ne s'améliore guère depuis une quinzaine d'années.

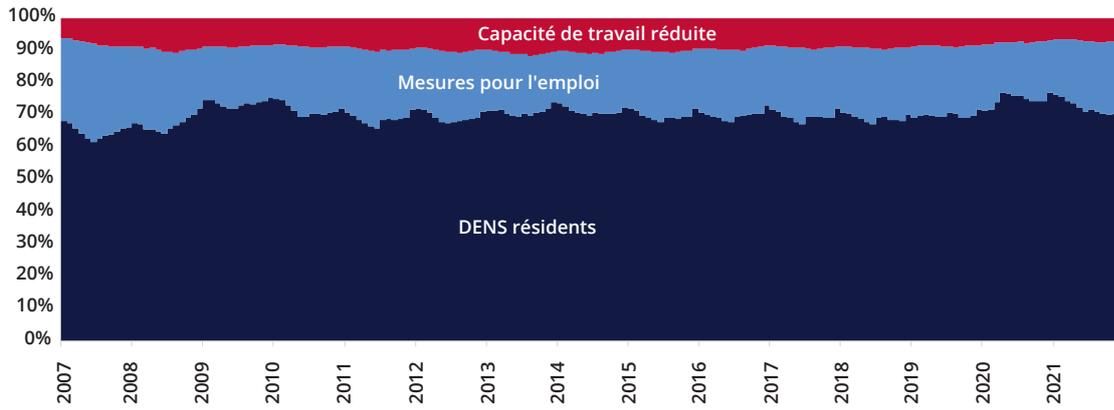
Ainsi, le deuxième graphique ci-contre fait apparaître des situations distinctes selon la catégorie d'âge des demandeurs d'emploi. En effet : pour les plus âgés et les plus jeunes, le taux de risque de pauvreté suit une tendance ascendante, tandis que pour la catégorie d'âge intermédiaire, l'indicateur qui était plutôt orienté à la baisse, a amorcé une ascension depuis quelques années. Concernant les jeunes, les données sont globalement peu fiables, mais malgré la forte volatilité se dégage une forte impression de hausse du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale au cours des années les plus récentes.

Du fait de la faiblesse des revenus dont ils disposent, les demandeurs d'emploi se voient parfois contraints à renoncer à certains biens et services essentiels. Ainsi, si pour l'ensemble de la population le taux de privation matérielle sévère n'est que de 1,7% en 2020, il est, avec 11,5%, plus de six fois plus élevé pour les personnes à la recherche d'un emploi !

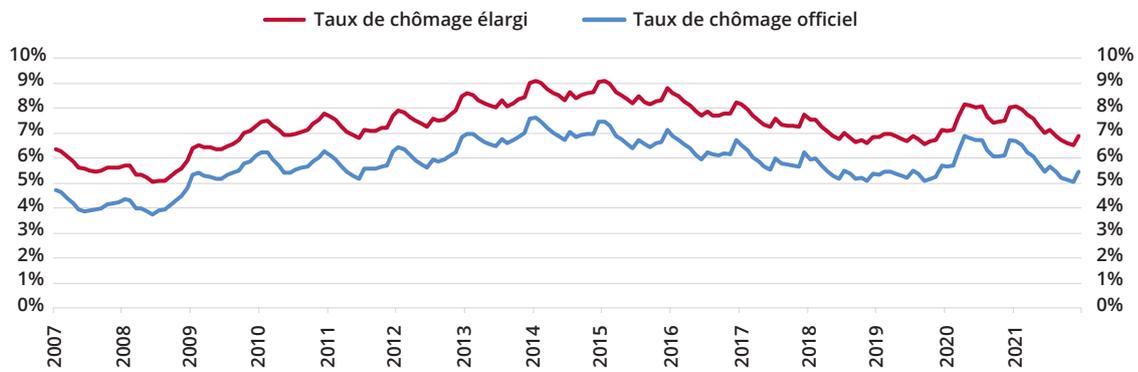
²⁵ Voir Pl.5.

²⁶ Une personne est considérée comme étant en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dès que son revenu disponible se situe sous le seuil de pauvreté, que ses conditions de vie sont contraintes par un manque de ressources (privation matérielle) ou qu'elle fait partie d'un ménage à très faible intensité de travail.

Répartition par catégorie de personnes inscrites à l'ADEM



Taux de chômage officiel et taux de chômage élargi



Données : ADEM, STATEC
Graphiques : CSL

2.6. Mesures pour l'emploi

Les personnes en mesure pour l'emploi sont des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM mais écartés des statistiques officielles du chômage, et notamment du calcul du taux de chômage. On distingue en effet dans les données de l'ADEM trois grands groupes de demandeurs d'emploi : 1) ceux qui sont affectés à une mesure pour l'emploi ; 2) ceux ayant une capacité de travail réduite ²⁷ (CTR) ; 3) les autres demandeurs d'emploi.

Au fil des années, la part des demandeurs d'emploi n'appartenant à aucune des deux premières catégories énumérées ci-avant connaît une progression et se stabilise à partir de 2013 aux alentours de 70%. En fin de période, et plus précisément en 2020, elle connaît une hausse abrupte sous l'effet de la considérable hausse des demandeurs d'emploi due à la crise sanitaire liée à la COVID-19. L'année 2021 semble marquée par un retour à la normale, la part des demandeurs d'emploi n'étant pas en mesure pour l'emploi et n'ayant pas une capacité de travail réduite s'établissant désormais à un peu plus de 70%, soit peu ou prou au niveau de la moyenne historique entre 2007 et 2021.

La part des personnes à capacité de travail réduite dans les chiffres du chômage élargi connaît elle aussi une progression pour atteindre une proportion de près de 12% en 2013. Par après, cette part repart à la baisse et se situe actuellement à près de 7%.

Pour ce qui est des mesures pour l'emploi, elles perdent elles aussi mécaniquement en importance au cours de la période, cette perte étant essentiellement concentrée dans les années 2007 à 2010, 2012 à 2013, et en 2020. Si au cours des dernières années la proportion d'inscrits à l'ADEM affectés à des mesures pour l'emploi fluctuait aux alentours de 22%, l'année 2020 est marquée par une chute abrupte de leur part à environ 17%. En 2021, la proportion de demandeurs d'emploi en mesure revient à sa proportion normale d'avant-crise.

La prise en compte de cette dernière catégorie de personnes dans le calcul du taux de chômage donne une image plus proche de la réalité de la proportion de la population active qui ne trouve pas d'emploi stable. Ainsi, le taux de chômage élargi s'établit en décembre 2021 à 7% de la population active (contre 8% en décembre 2020), contre seulement 5,5% pour le taux de chômage officiel. De 2009 à 2014, l'écart entre les deux taux s'accroît (entrecoupé par une période de relative stabilité, voire de diminution de 2011 à 2013) faisant ainsi apparaître un taux de chômage officiel plus bas d'environ 1,5 points de pourcentage. Depuis 2017, l'écart entre les deux taux décline lentement d'année en année pour ne se situer plus qu'à 1,4 points à la fin de l'année 2021.

²⁷ La capacité de travail réduite trouve son origine dans une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés qui ne peuvent plus exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L.551-1 et suivantes du Code du travail.

Évolution de l'emploi total intérieur (2000 = 100)

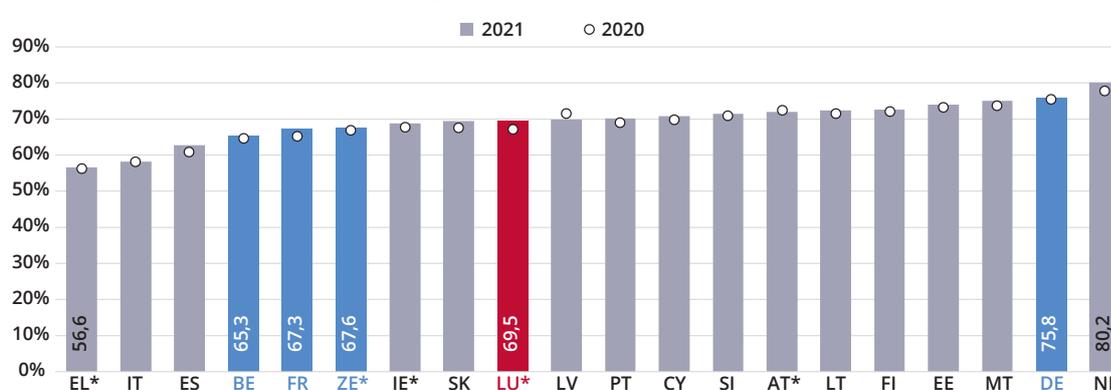
	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AT	100	103,1	109,1	110,8	112,0	112,4	113,4	114,1	115,6	117,5	119,5	120,9	118,9	121,4
BE	100	104,0	109,3	110,8	111,3	110,9	111,4	112,4	113,8	115,5	117,2	119,1	119,1 (p)	121,2 (p)
CY	100	116,4	129,0	129,4	124,8	117,8	115,5	117,3	122,7	129,3	136,2	1401,4	140,7 (p)	142,4 (p)
DE	100	98,3	102,7	103,9	105,1	106,0	106,9	107,9	109,2	110,7	112,3	113,3 (p)	112,3 (p)	112,4 (p)
EE	100	104,6	93,6	99,8	101,4	102,7	103,5	106,4	106,7	109,6	111,0	112,0	109	109,1
EL	100	107,7	109,1 (b)	104,5	100,3	99,7	103,3	100,2	103,6	103,1	107,8	108,8 (p)	107,4 (p)	107,9 (p)
ES	100	117,9	116,8	113,8	109,2	106,6	107,7	110,7	113,0	116,0	118,6	121,9 (p)	116,9 (p)	119,6 (p)
FI	100	105,2	108,5	110,2	111,1	110,3	109,8	109,7	110,2	111,4	114,2	116,3	114,1	116,4
FR	100	102,8	104,9	105,6	106,0	106,2	106,8	107,0	107,7	108,9	110,0	111,3	110,2	112,3
IE	100	115,7	111,0 (b)	108,6	108,0	111,2	114,2	118,3	122,7	126,4	130,4	134,2	132,2	137,3
IT	100	106,4	107,6	107,9	107,6	105,7	105,8	106,5	107,9	109,2	110,2	110,7	108,5	109,1
LT	100	101,6	89,2	89,7	91,4	92,6	94,5	95,8	98,0	97,3	98,6	99,2	97,7	98,8
LU	100	116,5	136,2	140,2	143,6	146,2	150,0	153,8	158,5	163,9	170,0	175,6	178,9	184,4 (p)
LV	100	104,9	91,3	92,7	94,0	96,2	94,9	96,2	96,0	95,9	97,3	97,2	95	92,5
MT	100	103,3	111,9	115,2	118,4	122,9	129,5	134,7	140,5	151,9	161,0	172,3	177	179,8
NL	100	101,7	107,0	107,9	107,7	106,5	106,4	107,4	109,0	111,6	114,7	116,9 (p)	116,3 (p)	118,4 (p)
PT	100	100,0	96,6	94,7	90,9	88,3	89,5	90,8	92,2	95,3	97,5	98,2	96,4 (p)	98,4 (p)
SI	100	101,7	105,3	103,6	102,6	101,4	101,9	103,2	105,1	108,2	111,7	114,3	113,7	115,3
SK	100	103,2	107,2	109,1	109,1	108,3	109,8	112,0	114,6	117,2	119,5	120,8	118,5	117,8
ZE	100	104,2	106,3	106,5	106,1	105,6	106,4	107,4	108,9	110,6	112,3	113,8	112,1	113,4

Note : (p) = données provisoires ; (b) = rupture de série

Évolution de l'emploi intérieur par rapport à l'année précédente



Taux d'emploi de la population en âge de travailler (15-64 ans)



Note : Pour les pays marqués par *, les données pour 2021 correspondent à la moyenne des trois premiers trimestres.

Données : Eurostat

Tableaux et graphiques : CSL

3. EMPLOI

3.1. Création d'emplois et taux d'emploi

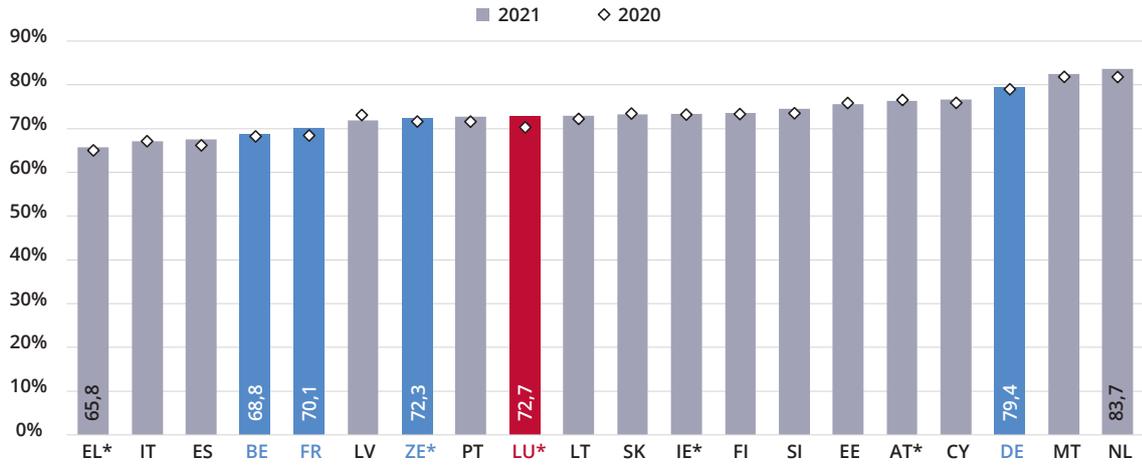
Du point de vue de la création d'emplois, le Luxembourg est le pays qui se démarque le plus au sein de la zone euro : depuis plus de vingt ans, le Grand-Duché connaît en effet un taux de croissance moyen de l'emploi de 3% par an, soit plus du triple de la zone euro, où l'emploi croît de 0,6% par an en moyenne depuis le début du siècle. Le Luxembourg est d'ailleurs le seul pays de l'Union monétaire qui n'a jamais connu une variation annuelle négative de l'emploi total intérieur, même si cela arrive ponctuellement en termes trimestriels, comme c'est par exemple le cas au deuxième trimestre 2020.

Cependant, l'année 2021 marque une reprise de la hausse de l'emploi au Grand-Duché, de sorte que par rapport à 2020, le nombre de personnes travaillant au Luxembourg a augmenté de 3,1% en 2021 (contre +1,9% seulement en 2020). En 2021, seule l'Irlande connaît un rebond plus important de l'emploi intérieur (+3,9%), tandis que pour les autres membres de la zone euro les effets de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie continuent à avoir un impact délétère sur la croissance de l'emploi : en moyenne de la zone euro, celui-ci n'augmente que de +1,1% en 2021, progression qui reste insuffisante pour retrouver le niveau d'emploi d'avant-crise dans l'union monétaire.

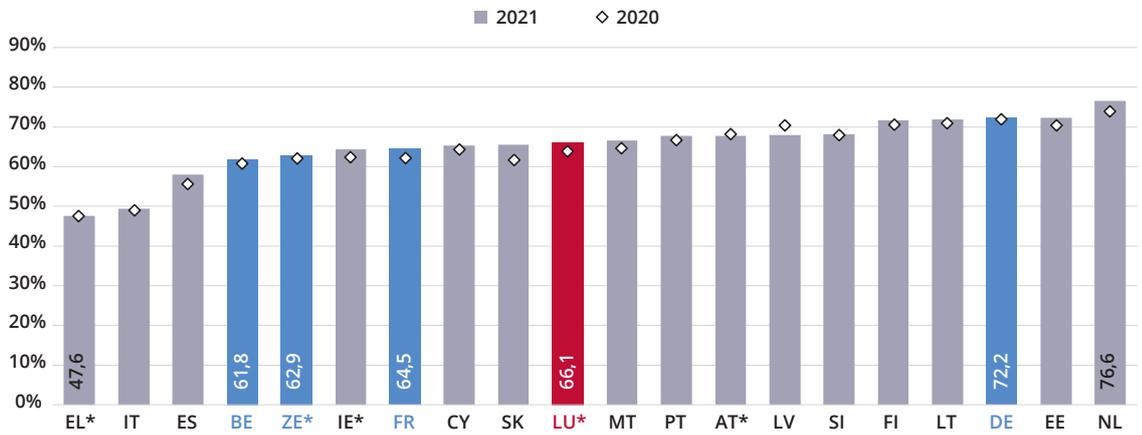
La situation en termes d'emploi contraste fortement avec celle connue en 2020, avec une progression du nombre d'emplois dans la quasi-totalité des pays de la zone euro. Seules la Lettonie et la Slovaquie connaissent un repli persistant de l'emploi, tandis que pour l'Allemagne l'année 2021 se solde par une stagnation par rapport à 2020.

Si le Grand-Duché fait généralement partie des bons élèves en ce qui concerne les indicateurs du marché du travail, il en est un pour lequel le Grand-Duché affiche un résultat plutôt mitigé : le taux d'emploi des personnes en âge de travailler (donc de 15 à 64 ans). Ainsi, au Luxembourg ce taux s'élève à près de 69,5%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro tandis que les pays baltes tout comme la Finlande, l'Autriche, l'Allemagne, Malte ou encore les Pays-Bas affichent des taux d'emploi supérieurs à 70%, et dépassant désormais même les 80% pour ce dernier pays.

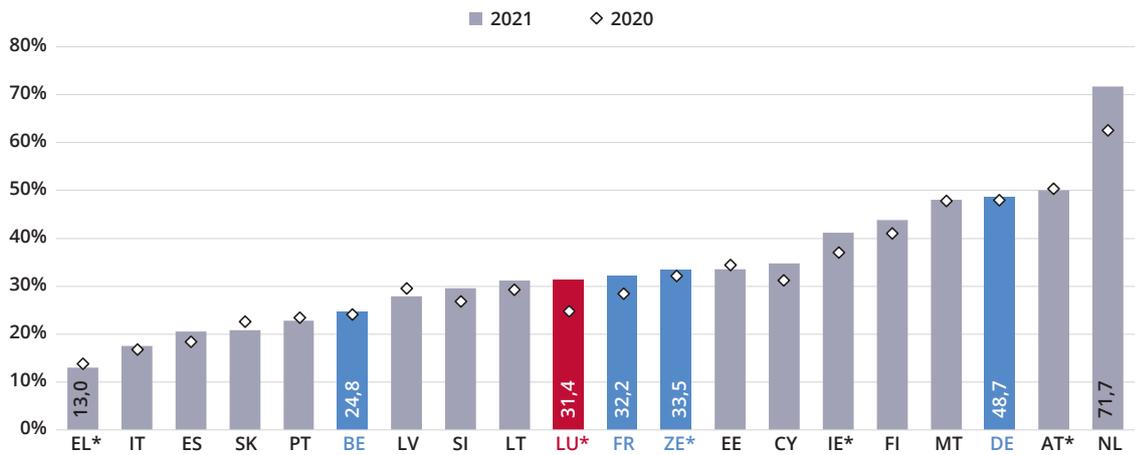
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)



Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)



Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)



Note: Pour les pays marqués par * les données pour 2021 se réfèrent à la moyenne des trois premiers trimestres de l'année.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

3.2. Taux d'emploi par genre et des jeunes

Dans l'ensemble des pays de la zone d'euro, l'analyse du taux d'emploi selon le genre révèle de fortes inégalités entre hommes et femmes. Ainsi, en moyenne européenne, le taux d'emploi féminin est près de 10 points de pourcentage moins élevé que celui des hommes. Le Luxembourg ne déroge bien évidemment pas à cette règle mais affiche (en moyenne des trois premiers trimestres de 2021) un taux d'emploi masculin qui n'est que de 6,6 points de pourcentage supérieur à celui des femmes, soit un des plus faibles écarts enregistrés au sein de l'Union monétaire en la matière.

Du côté des hommes, le taux d'emploi suit une pente descendante depuis le début des années 2000. En effet, malgré quelques années de hausse ponctuelle (en 2009 ou 2018/2019 par exemple), il est passé de 75% au début du siècle à seulement 70% en 2020, soit une diminution annuelle de 0,2% en moyenne. En 2021, le taux d'emploi des hommes au Luxembourg retrouve la tendance ascendante connue depuis 2017. Dans les pays voisins, la tendance est, si l'on néglige l'exceptionnelle année 2020, plutôt à la stabilité depuis 20 ans, à l'exception de l'Allemagne, qui affiche une hausse de près huit points de pourcentage en deux décennies (de 72,7% à 80,5% en 2019) pour connaître un taux d'emploi des hommes de 79,3% en 2021.

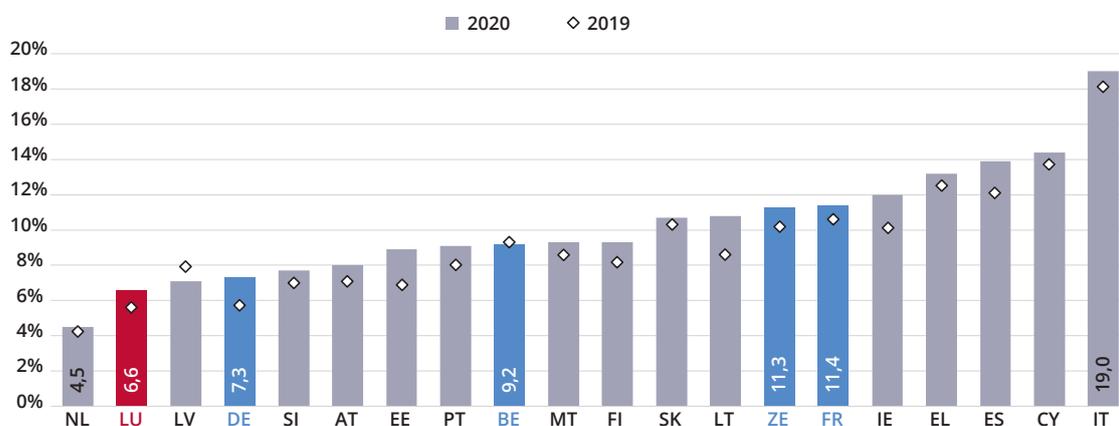
Pour ce qui est de la gent féminine, c'est la situation inverse qui prévaut : depuis 2000, le taux d'emploi n'a cessé de progresser dans tous les pays de la zone euro, pour atteindre une croissance annuelle moyenne de 1% en vingt ans au sein de l'Union monétaire. Une fois encore, le Grand-Duché ne déroge pas à la règle et fait même mieux en affichant l'une des plus fortes progressions vicennales :

+1,3% en moyenne. Cela ne permet pour autant pas au pays de mieux se placer qu'en milieu de classement. Par ailleurs, concernant le taux d'emploi féminin, force est de constater que l'écart entre les États-membres les plus et les moins performants est beaucoup plus important que pour les hommes : 18 points de pourcentage pour les hommes, contre 29 pp du côté des femmes !

Les jeunes de 15 à 24 ans affichent une dispersion encore plus importante : entre la Grèce, qui a le taux d'emploi des jeunes le plus faible, et les Pays-Bas qui ont le taux le plus élevé l'écart est de près de 59 points de pourcentage ! Par ailleurs, les Pays-Bas ont connu une hausse spectaculaire du taux d'emploi des jeunes entre 2020 et 2021 : celui-ci a en effet augmenté de 9 points de pourcentage. Du côté du Grand-Duché, force est de constater qu'il se classe une fois encore vers le bas du tableau avec un taux d'emploi de seulement 31% contre presque 34% en moyenne de la zone euro. Par rapport à 2020, force est de constater que le Luxembourg a lui aussi connu une progression importante du taux d'emploi des jeunes : +6,8 pp.

Malgré cette amélioration considérable concernant l'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, il est indispensable de prendre en compte le fait qu'une bonne partie de ceux-ci ne sont pas disponibles pour travailler puisqu'ils poursuivent encore des études. Ainsi, la proportion de jeunes de cette classe d'âge qui ne sont ni en emploi, ni dans l'éducation ou la formation professionnelle (taux NEET) est particulièrement faible au Luxembourg avec 6,6%, soit près de la moitié de la moyenne de la zone euro, seuls les Pays-Bas affichant un taux de jeunes désœuvrés encore plus faible.

Taux NEET (*not in employment, education or training*) des 15-24 ans



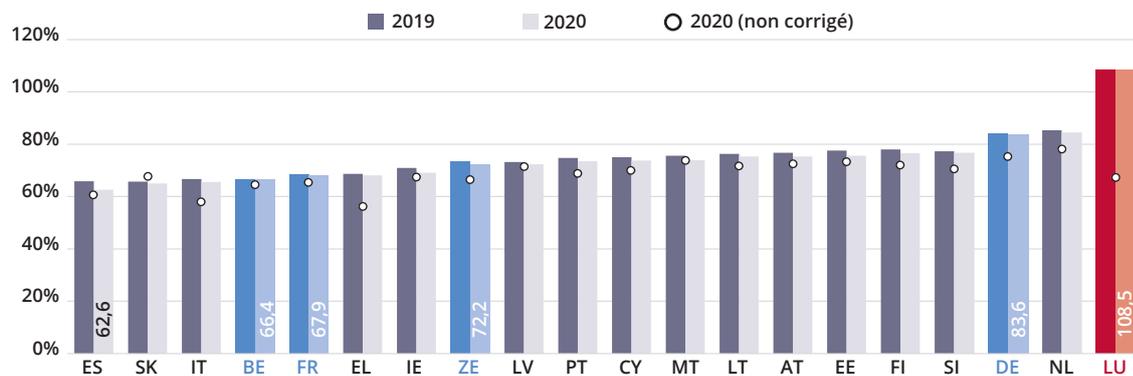
Données : Eurostat
Graphique : CSL

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AT	69,6	69,5	72,8	73,5	73,9	74,0	74,3	74,2	74,2	75,0	76,0	76,8	75,4
BE	61,2	62,4	62,9	62,8	62,9	62,6	62,8	63,3	63,8	64,8	65,7	66,6	66,4 (p)
CY	69,1	73,5	70,6	68,8	64,5	60,8	60,6	63,2	66,5	69,9	73,1	74,5	73,7 (p)
DE	71,5	71,2	76,2	78,7	79,4	79,7	80,2	80,7	80,9	82,0	83,2 (p)	84,1 (p)	83,6 (p)
EE	62,1	66,2	61,0	65,4	67,1	68,7	69,9	72,6 (b)	73,1	75,7	76,8	77,8 (p)	75,6 (p)
EL	58,9	63,6	63,8 (b)	61,3	59,4	59,9	62,8	61,7	64,5	64,5	65,8	66,9 (p)	68,1 (p)
ES	60,1	66,0	61,5	60,0	57,7	56,7	58,0	60,0	61,5	63,1	64,5	65,6 (p)	62,6
FI	66,4	69,3	70,2	71,5	72,4	72,1	72,2	72,4	73,1	74,1	76,3	77,9	76,6
FR	65,0	64,5	64,1	64,3	64,7	64,9	65,2	65,4	66,0	66,9	67,7	68,6 (p)	67,9 (p)
IE	67,2	70,0	61 (b)	60,0	59,9	61,8	63,4	65,3	67,2	68,5	70,1	71 (e)	69,1
IT	59,9	63,8	63,9	64,0	64,0	62,9	61,9	62,6	63,7	64,7	65,5	66,0	65,6
LT	60,3	63,2	58,7	61,1	63,4	65,0	67,1	68,8	71,6	72,6	75,2	76,2	75,3
LU	91,2	99,1	104,9	105,5	104,8	104,1	104,3	104,3	104,8	105,4	107,2	108,9	108,5
LV	57,7	63,0	58,7	61,2	63,3	65,7	66,1	68,2	69,1	70,4	72,5	73,3	72,4
MT	57,0	54,4	56,7	58,6	60,3	62,3	65,0	66,4	67,8	72,0	73,7	74,9	74,0
NL	76,2	75,8	78,9	79,4	79,5	78,8	78,9	79,6	80,6	82,2	84	85,3 (p)	84,5 (p)
PT	72,9	71,9	69,3	68,2	65,8	64,5	66,0	67,5	69,0	71,8	73,9	74,8	73,4 (p)
SI	65,7	66,2	67,8	66,7	66,2	65,9	66,6	67,9	69,8	72,4	75,4	77,3	76,7
SK	54,5	54,6	55,9	56,9	56,9	56,6	57,7	59,1	60,9	62,8	64,6	65,8	65,0
ZE	65,5	67,1	67,6	68 (b)	67,9	67,6	68,1	68,8	69,7	71,0	72,2	73,1	72,2

Note : (p) = données provisoires

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



Données : Eurostat
Tableau et graphiques : CSL

3.3. Taux d'emploi corrigé

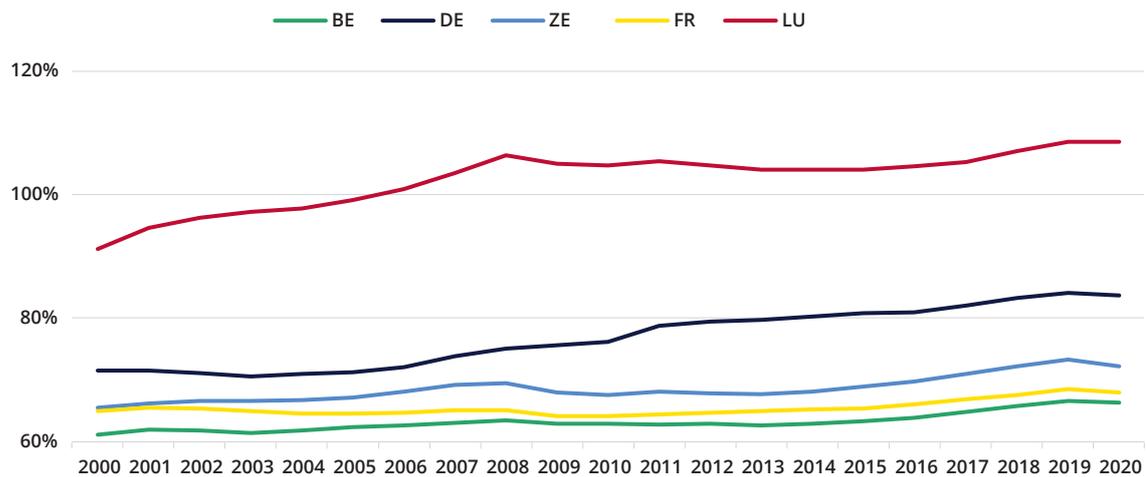
Plutôt que de mesurer le taux d'emploi en mettant en relation le nombre de travailleurs ayant un emploi dans un pays donné à la population en âge de travailler de ce même pays, on peut également calculer le nombre d'emplois occupés (que ce soit par des travailleurs résidents ou non) par rapport à la population en âge de travailler. En procédant de la sorte, on obtient un taux d'emploi corrigé qui permet de rendre compte de l'ampleur de la présence de travailleurs non-résidents, et donc du degré de dépendance d'un pays par rapport à une main-d'œuvre qui ne vit pas sur son territoire.

De ce point de vue, le Grand-Duché fait doublement figure d'exception au sein de la zone euro : d'une part, il s'agit là du pays pour lequel le taux d'emploi corrigé s'écarte le plus de sa version usuelle pure-

ment nationale (+40 points de pourcentage en 2020). Qui plus est, pour le Luxembourg, le taux d'emploi corrigé dépasse allègrement les 100% depuis une bonne quinzaine d'années.

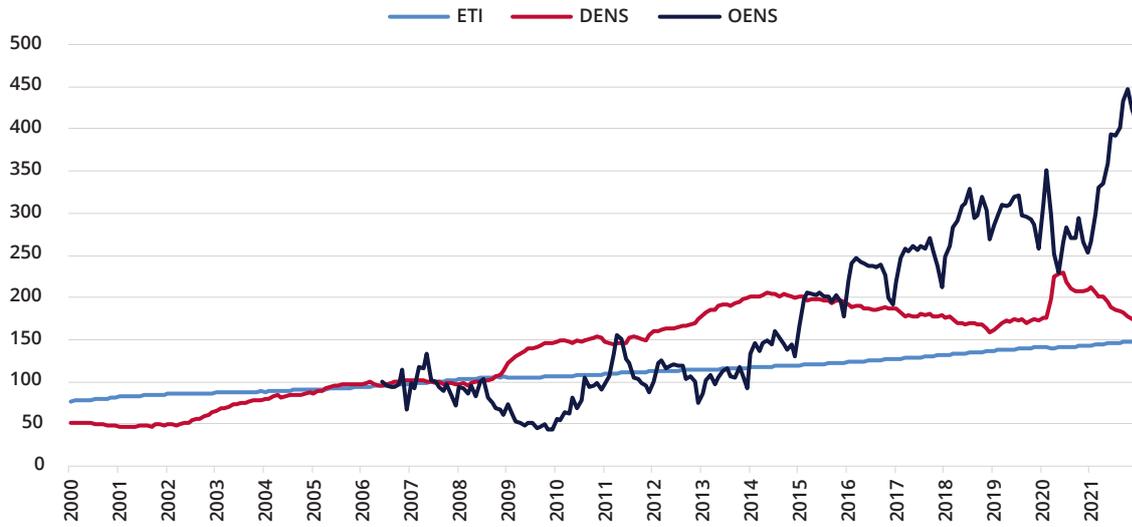
Ainsi, pour chaque personne en âge de travailler (même inactive) habitant dans le pays, il existe plus d'un poste de travail. Cette situation unique s'explique par deux phénomènes conjoints : d'une part, le dynamisme économique du Grand-Duché draine une bonne partie de la main-d'œuvre des régions voisines, et cela d'autant plus que les rémunérations y sont plus élevées. D'autre part, force est de constater qu'au sein de la Grande Région les marchés du travail sont plutôt moroses.

Évolution du taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



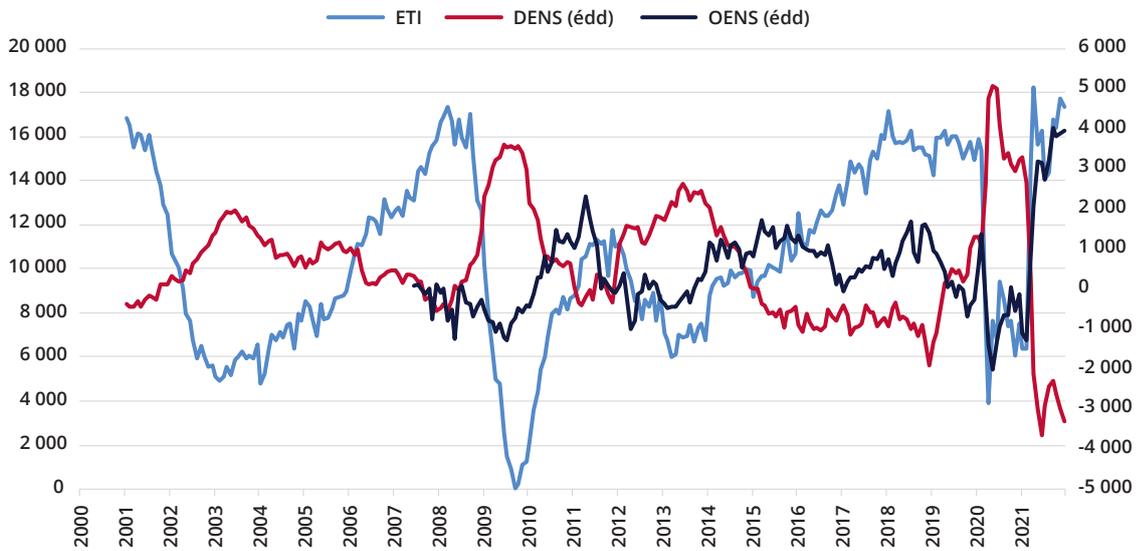
Données : Eurostat
Graphique : CSL

Évolution de l'emploi total intérieur (ETI), des demandes (DENS) et offres d'emploi non satisfaites (OENS), base 100 en 2007



Note : Les données concernant les offres d'emploi satisfaites ne sont disponibles qu'à partir de juin 2006.

Variations annuelles de l'emploi total intérieur (ETI) et des demandes (DENS) et offres d'emploi non satisfaites (OENS)



Note : Les données concernant la variation sur un an des offres d'emploi satisfaites ne sont disponibles qu'à partir de juin 2007.
édd = échelle de droite

Données : ADEM, STATEC
Graphiques : CSL

4. EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG

4.1. Emploi et chômage

Depuis le début du siècle, l'emploi intérieur luxembourgeois croît avec une étonnante régularité et crée en moyenne 870 emplois supplémentaires par mois. Ce n'est qu'en période de très mauvaise conjoncture économique, comme cela a par exemple été le cas en 2002/2003, 2009/2010 ou au cours de l'année 2020, que le rythme de création d'emplois ralentit.

Malgré ce contretemps, force est de constater que depuis 20 ans, et trois crises économiques majeures, l'emploi total intérieur n'a jamais diminué en rythme annuel au Grand-Duché : la pire performance ayant été enregistrée en automne 2009, période au cours de laquelle seulement quelques petites centaines d'emplois ont été créés par rapport aux mêmes mois de 2008. Si de ce fait la création d'emplois a été divisée par cinq en 2009 par rapport à 2008, force est de constater qu'en 2020 le nombre d'emplois créés n'a été divisé que par 1,8 par rapport à 2019, pour (presque) s'établir à son niveau d'avant-crise sanitaire en 2021.

Du côté des offres et demandes d'emploi non satisfaites, on constate une plus grande volatilité au fil des années. Ainsi, les demandes d'emploi non satisfaites connaissent un bond au moment des grands ralentissements de la croissance économique énumérés ci-avant, affichant ainsi une corrélation négative avec la création d'emplois et la conjoncture économique.

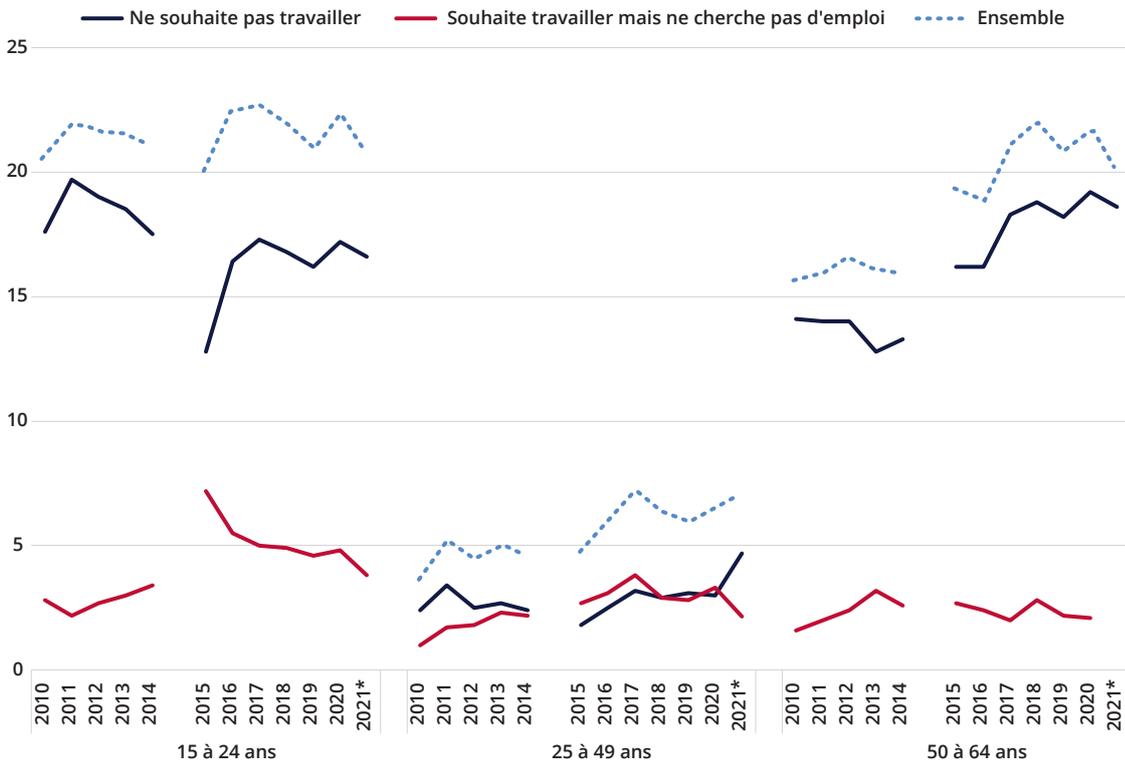
Toutefois, en ce qui concerne le chômage, on peut noter que, malgré la progression ininterrompue de l'emploi depuis 20 ans, ce n'est que de 2015 à fin 2019 que le Grand-Duché est parvenu à durablement faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi en rythme annuel. Cette décrue semble être à nouveau au rendez-vous en 2021 après l'impact considérable du choc sanitaire.

Les offres d'emploi quant à elles tendent à augmenter en période de forte création d'emplois et à se rétracter en période de mauvaise conjoncture.

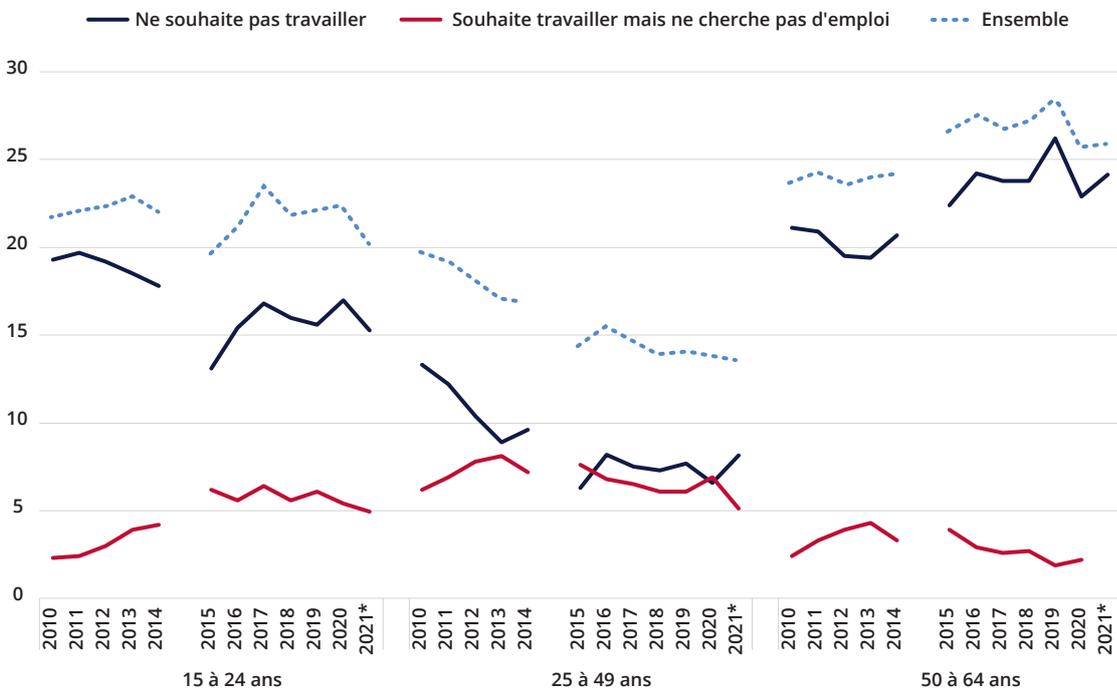
Les offres d'emploi non satisfaites s'effondrent également de manière assez inédite en 2020 alors qu'en même temps le nombre de demandeurs d'emploi explose. Si en temps de crise économique la concomitance de ces deux phénomènes n'est pas étonnante, la situation est exacerbée par l'aspect sanitaire de la crise qui trouble encore davantage les perspectives d'activité à court et moyen terme de nombreuses entreprises et donc leurs décisions de recruter ou non de la main-d'œuvre.

Loin de connaître une corrélation inverse avec l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites explose et semble se stabiliser sur son plateau en 2021, indiquant ainsi l'existence de fortes divergences entre offre et demande de travail.

Disposition à travailler au sein de la population d'hommes de 15 à 64 ans inactifs, en milliers



Disposition à travailler au sein de la population de femmes de 15 à 64 ans inactives, en milliers



Note : 2021 : moyenne des trois premiers trimestres de l'année ; rupture de série en 2015

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5. NON-EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG

5.1. Disposition à travailler de la population inactive

Au Luxembourg, en 2021 (moyenne des trois premiers trimestres), près de 115 200 personnes de 15 à 64 ans sont inactives, soit environ 8 600 personnes de plus qu'en 2010. Parmi ces personnes, 45% (51 900 personnes) sont des hommes, et 55% (63 300 personnes) des femmes.

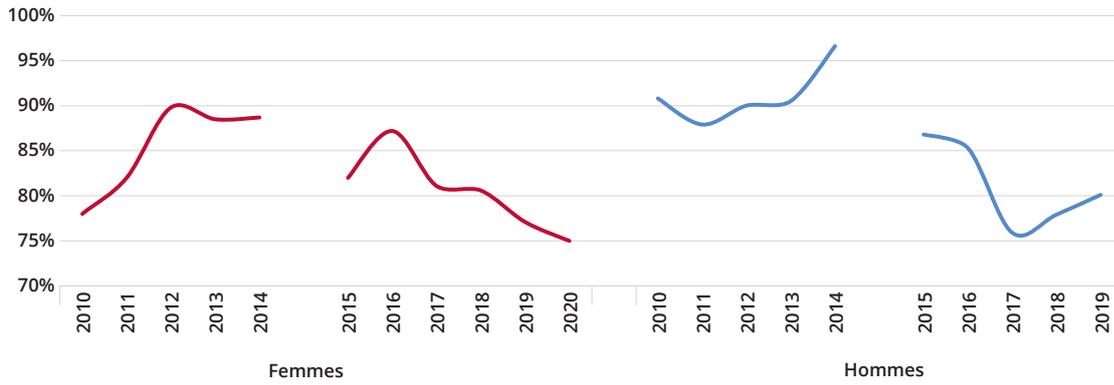
Ainsi par rapport à 2010, le nombre de femmes inactives en âge de travailler connaît une diminution (-4%), tandis que les hommes inactifs de 15 à 64 ans ont vu leurs rangs grossir de 30%, soit quelque 13 000 personnes de plus en près de dix ans.

Tous genres confondus, les résidents inactifs en âge de travailler le sont parce qu'ils ne souhaitent pas avoir un emploi : c'est le cas de d'environ 75% des personnes en 2021 (contre 84% en 2010). De ce point de vue, la répartition par genres ne fait guère apparaître de différence majeure dans la proportion de personnes ne voulant pas avoir d'emploi.

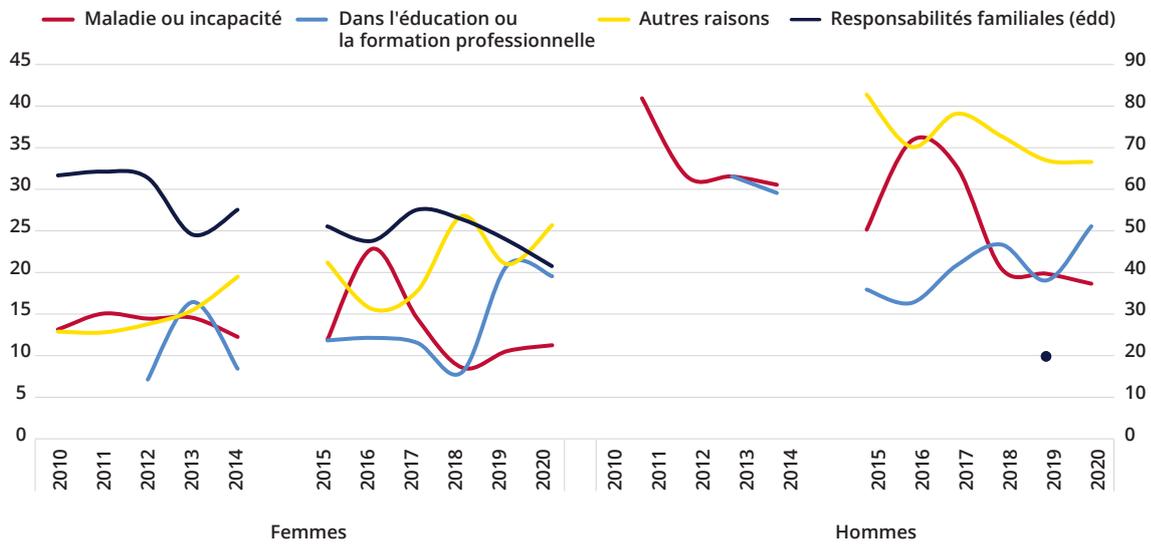
Si l'on considère les catégories d'âge, il appert que ce sont essentiellement les jeunes et les plus âgés qui ne souhaitent pas travailler. Toutefois cette situation ne découle pas d'une mauvaise volonté mais plutôt du fait que ces personnes se trouvent dans des situations qui les contraignent à être inactives du point de vue du marché du travail : études pour les jeunes, retraite pour les plus âgés. La section suivante offre un éclairage plus détaillé à cet égard.

Pour la catégorie d'âge intermédiaire, de 25 à 49 ans, la situation se présente différemment : d'une part parce qu'il s'agit là de la catégorie comptant les effectifs les plus faibles dans la population inactive, d'autre part parce que cette population est divisée en deux parts quasi égales entre personnes ne souhaitant pas travailler et personnes souhaitant travailler mais ne cherchant pas un emploi.

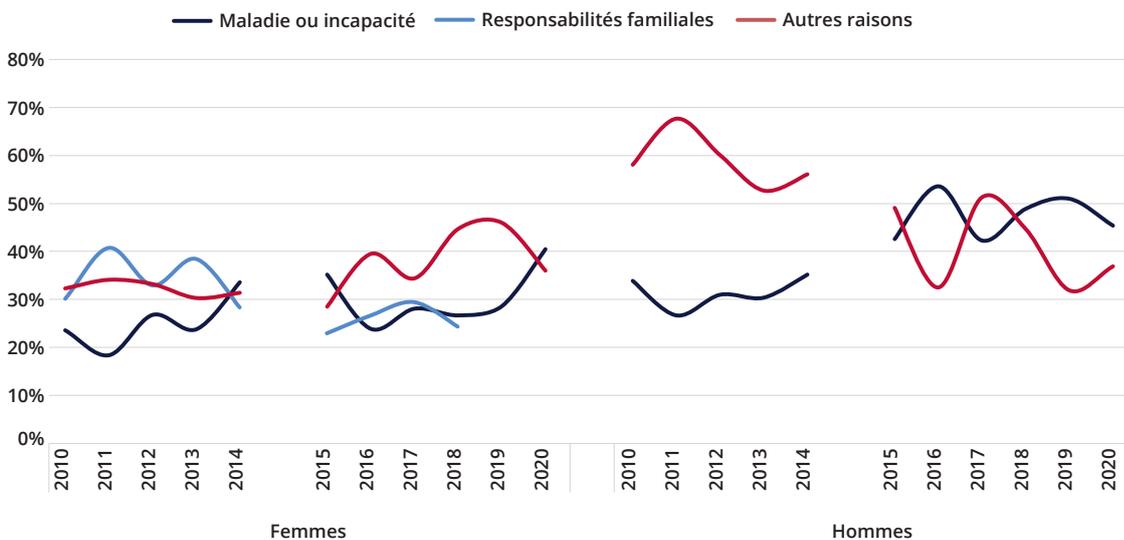
Proportion des 15-24 ans en études ou en formation professionnelle parmi les inactifs



Principales raisons pour ne pas rechercher un emploi parmi les inactifs de 25 à 49 ans



Principales raisons de ne pas rechercher un emploi parmi les inactifs de 50 à 64 ans



Note : Rupture de série en 2015.

Les données concernant les hommes de 25 à 49 et de 50 à 64 ans déclarant avoir des responsabilités familiales sont peu fiables. Contrairement aux années précédentes, les données ne permettent plus de distinguer ceux qui invoquent le fait d'être à la retraite pour être inactifs alors qu'ils sont encore en âge de travailler.

5.2. Raisons du non-emploi

La stratégie Europe 2020 prévoyait, entre autres, un objectif visant à réduire l'inactivité des personnes ²⁸ en âge de travailler. Avec un taux d'emploi de 72,1% des 20-64 ans en 2020 (contre 72,8% l'année précédente), le Grand-Duché a presque atteint les 73% qu'il s'était fixé en la matière. La plupart des autres pays européens ont eux aussi réussi à atteindre l'objectif national qu'ils s'étaient donnés.

Toutefois, l'augmentation du taux d'emploi, et donc la diminution du nombre de personnes inactives, connaît des limites puisqu'inactivité ne rime pas forcément avec disponibilité pour le marché du travail.

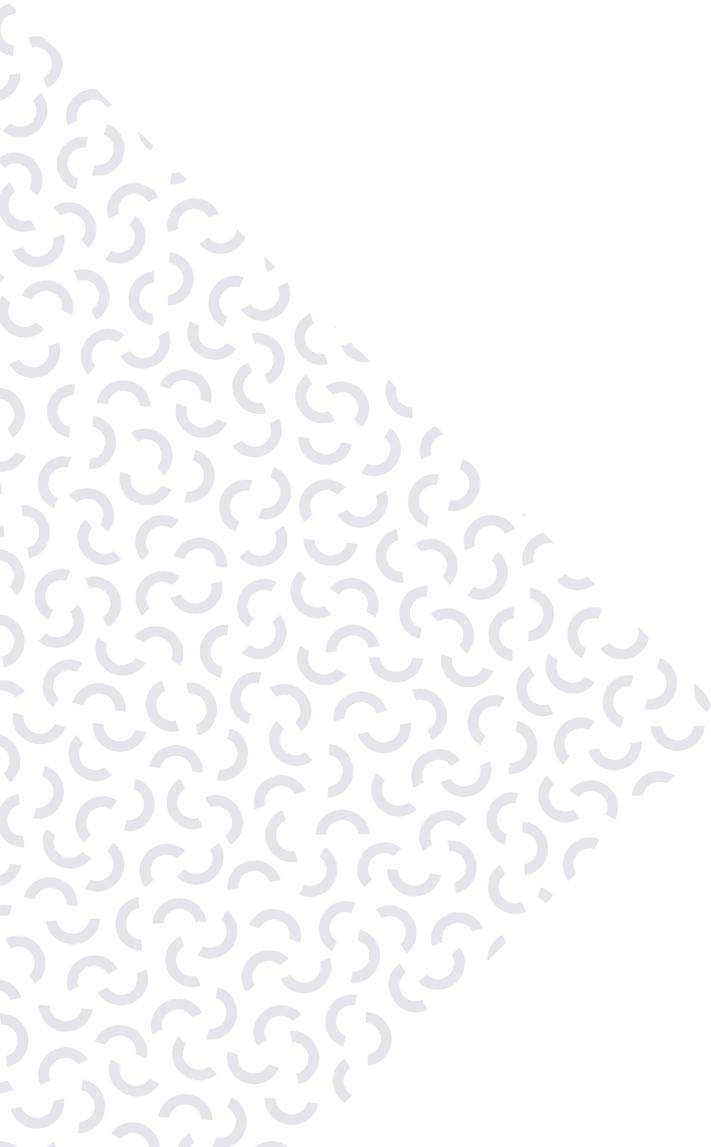
De ce point de vue, le cas des jeunes de 15 à 24 ans est le plus parlant : s'ils sont certes inactifs, c'est parce qu'ils poursuivent des études ou des formations professionnelles qui les empêchent de participer au marché du travail. Cela est le cas pour quatre jeunes inactifs sur cinq. Si les données ne permettent pas de dire quelles sont les raisons d'être inactifs pour les près de 20% de jeunes restants, force est de constater qu'au sein de cette catégorie d'âge la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni dans l'éducation ou la formation professionnelle (taux NEET) est particulièrement faible au Luxembourg avec 6,6% ²⁹.

En termes d'évolution on peut cependant noter que si la proportion de jeunes femmes invoquant les études ou la formation professionnelle pour être inactives était similaire à celle des hommes au milieu des années 2010, les dernières années sont marquées par des tendances divergentes : la baisse entamée à partir de 2016 se poursuit du côté des femmes, tandis que les hommes redressent la barre à partir de 2018.

Si une certaine proportion des 25-49 ans sont également encore occupés par des études ou des formations professionnelles (10% environ pour les femmes avec un pic à 20% en 2019 et 2020, 20% auprès des hommes), force est de constater qu'il existe une multitude d'autres raisons qui ne leur permettent pas d'occuper un emploi. Ainsi, un homme inactif sur cinq et une femme sur dix déclarent être malades ou en incapacité de travailler. Toutefois, pour ces dernières, la principale raison d'être inactive est le fait d'exercer des responsabilités familiales, comme s'occuper d'enfants ou d'adultes dépendants : il s'agit là de la justification invoquée par près de 50% de la gent féminine. Une partie des hommes avance également cette raison, mais dans une proportion considérablement moins importante de l'ordre de 20% en 2019.

Pour ceux qui sont proches de la limite d'âge supérieure pour travailler, le fait d'exercer des responsabilités familiales joue un rôle important du côté des femmes (30% des inactives) tandis que du côté des hommes c'est le fait d'être malade ou en incapacité de travailler qui prédomine (environ 50%).

²⁸ Rappelons qu'une personne est considérée inactive du point de vue du marché du travail dès lors qu'elle n'a pas d'emploi et qu'elle n'en cherche pas.
²⁹ Voir PII.3.2.



LES GRANDES TENDANCES

Du chômage et des chômeurs

Si le taux de chômage luxembourgeois a connu une tendance à la baisse entre 2016 et 2019 qui s'inscrivait dans une tendance plus générale à l'échelle de la zone euro, l'année 2020 vient fondamentalement changer la donne. Ainsi, la propagation de la COVID-19 et les mesures prises pour la combattre ont inversé la tendance et fait augmenter le chômage de part et d'autre du continent. Néanmoins, en 2021, la réouverture de l'économie améliore considérablement la situation sur le marché du travail en Europe, et le Grand-Duché renoue avec le taux de chômage de 2019 (5,6%).

De ce point de vue, il faut cependant noter que certaines catégories de chômeurs peuvent paraître dans une situation moins réjouissante que d'autres : ainsi, près de la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés ; pour eux, chômage et pauvreté vont de pair. Cette situation va à l'encontre d'une présumée trappe à inactivité liée à la générosité des prestations en la matière.

Par ailleurs, les jeunes paraissent plus fortement touchés par le chômage que les autres catégories d'âge : leur taux de chômage est en effet trois fois plus important que celui de la population en âge de travailler. S'il s'agit là en partie d'un effet-loupe trompeur, la population active jeune étant réduite par l'allongement des durées d'études, il convient de veiller à ce que ceux-ci puissent intégrer rapidement et durablement le marché du travail afin d'éviter l'émergence d'une génération de travailleurs précairisés avec des carrières morcelées.

En outre, le taux de chômage de longue durée est surtout important pour les personnes handicapées et/ou à capacité de travail réduite. Ces dernières, au chômage, ont très souvent un niveau d'études faible. Concernant le niveau de diplôme, force est de constater que ce sont les personnes ayant un faible niveau de formation qui constituent la majorité des demandeurs d'emploi.

Enfin l'âge et le genre sont aussi des critères discriminants en matière de chômage. Pour ne pas être au chômage, mieux vaut ne pas être une personne âgée, tandis que les femmes à la recherche d'emploi font face à un allongement continu de leur durée d'inscription auprès de l'ADEM.

De l'emploi et des travailleurs

Malgré la crise sanitaire et le coup d'arrêt porté à la croissance économique par les restrictions d'activité et autres confinements, l'économie luxembourgeoise n'a cessé de créer des emplois en 2020, faisant ainsi, avec Malte, figure d'exception au sein de la zone euro. En 2021, le Grand-Duché renoue presque avec le rythme de croisière d'avant-crise en termes de création d'emplois. Si cette création profite grandement aux frontaliers, ce n'est pas exclusivement parce que la main d'œuvre indigène n'est pas qualifiée, c'est surtout parce qu'il n'y a pas assez d'habitants en âge de travailler disponibles pour le marché de l'emploi.

Il n'y a qu'à analyser le taux NEET pour s'en convaincre en ce qui concerne les jeunes : en 2020, la quasi-totalité d'entre eux travaille ou étudie et le Luxembourg affiche le deuxième taux le plus bas au sein de la zone euro.

Des inactifs

L'analyse de la disposition à travailler au sein de la population inactive est riche d'enseignements. D'abord elle sépare clairement les individus selon le genre et/ou selon l'âge. Les jeunes sont en études, les anciens sont en retraite ou en maladie. Entre les deux, les hommes sont quasiment tous au travail alors que les femmes s'occupent de leurs proches (enfants ou adultes).

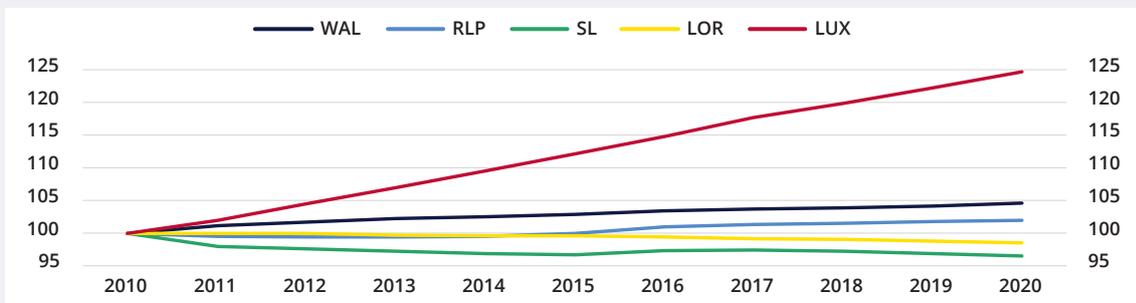
LE LUXEMBOURG ET LA GRANDE RÉGION : UN APERÇU SOCIO-ÉCONOMIQUE

Sauf mention contraire, les données utilisées proviennent de la base de données d'Eurostat.

A. État de la population

Si l'on considère l'évolution du nombre d'habitants des différents versants de la Grande Région, force est de constater que ceux-ci peuvent se répartir en trois groupes bien distincts : du côté de la Sarre (-3,5%) et de la Lorraine (-1,5%) une tendance à la diminution de la population est visible sur la dernière décennie, tandis que la Rhénanie-Palatinat (+2,4%) ainsi que la Wallonie (+4,6%) connaissent une certaine progression de leur nombre d'habitants.

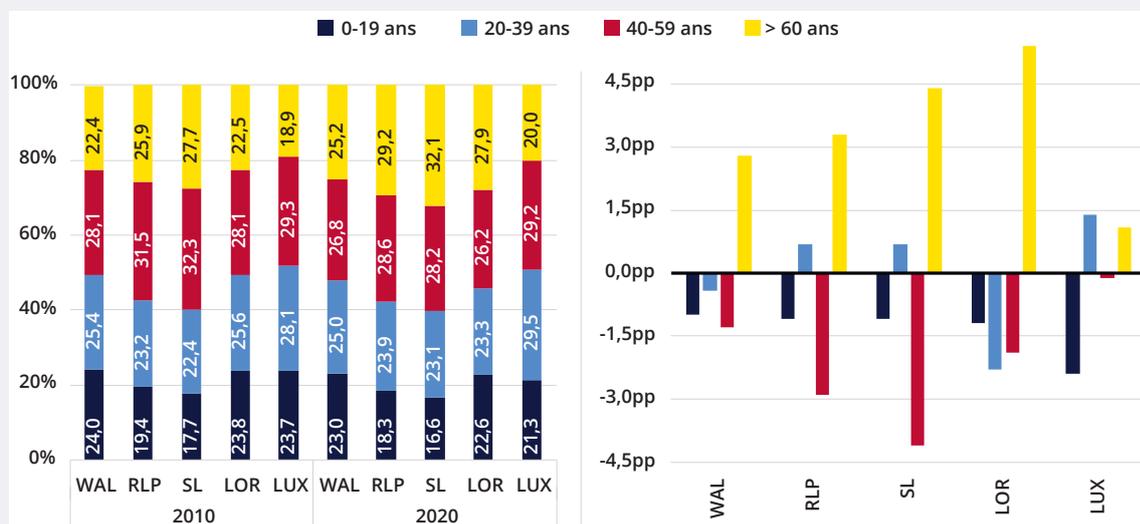
Graphique 1 – Évolution du nombre d'habitants, indice base 100 en 2010



Le Luxembourg, quant à lui se démarque fortement par une croissance soutenue de la population : +25% en une dizaine d'années.

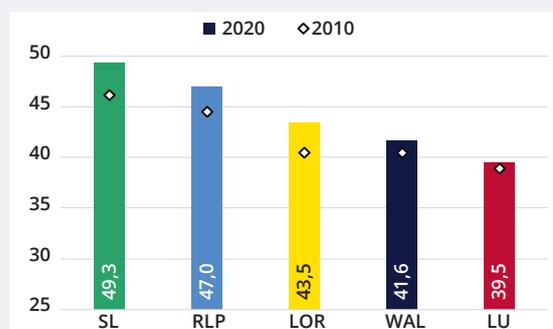
Ces développements ne restent pas sans conséquences sur la structure de la population en termes de classes d'âge. Ainsi, dans l'ensemble des versants, la proportion d'habitants âgés de plus de 60 ans tend à augmenter, et cela de façon plus prononcée dans les régions dont la population décline : la Lorraine et la Sarre. Dans les trois autres régions, la hausse du nombre de séniors est d'autant plus faible que la croissance du nombre total d'habitants est forte.

Graphique 2 – Répartition par classe d'âge de la population et sa variation 2010-2020 en points de pourcentage



Ainsi, au Grand-Duché la tranche de population la plus âgée pèse 1,1 points de pourcentage de plus qu'en 2010, tandis qu'en Rhénanie-Palatinat, la hausse constatée est de +3,3 pp. Désormais, ce groupe d'âge est le plus important dans trois régions (RLP, SL, LOR) alors qu'en 2010 il n'était au mieux qu'en deuxième place (RLP, SL) et représentait la tranche d'âge la moins importante dans les trois régions non-germanophones (LOR, WAL et LU).

Graphique 3 – Âge médian de la population



Du côté des plus jeunes, force est de constater que ce ne sont au mieux que les 20-39 ans dont la part augmente (sauf en Wallonie et en Lorraine), mais de façon relativement modérée : entre +0,7 pp en Rhénanie-Palatinat et +1,4 pp au Luxembourg.

Les enfants et, plus encore, les 40-59 ans (sauf LU) connaissent un déclin relatif de leur importance au long de la dernière décennie.

De façon générale, la Grande Région fait donc face, au cours des dix dernières années, à une population

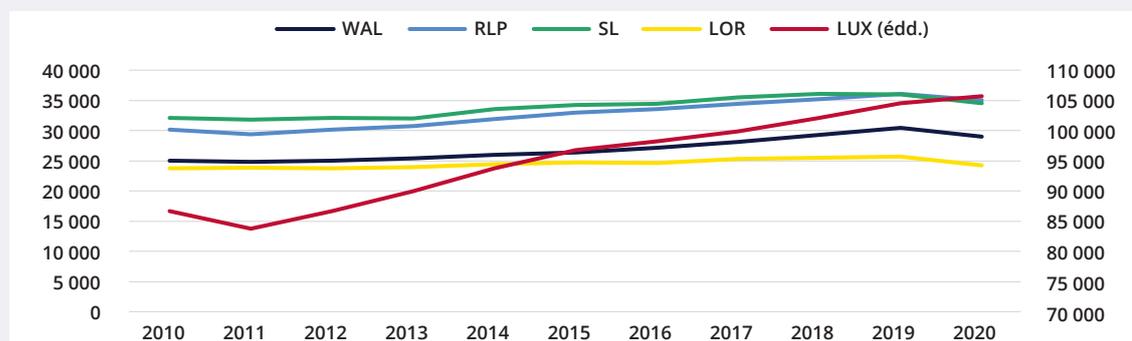
vieillissante comme en témoigne l'âge médian des habitants des différents versants : en Lorraine et dans les deux Länder allemands celui a progressé de 3 ans depuis 2010, tandis que la Wallonie affiche une hausse d'un peu plus d'un an et le Luxembourg reste relativement épargné avec une augmentation de seulement 0,6 ans de l'âge qui partage la population en deux groupes de taille égale.

B. Indicateurs macroéconomiques

Du point de vue économique, le Grand-Duché marque également sa différence par rapport aux autres composantes de la Grande Région.

En effet, si l'on rapporte le PIB régional (ou national dans le cas du Luxembourg) au nombre d'habitants, le Luxembourg affiche un montant plus de trois fois supérieur à celui connu en moyenne dans les quatre autres régions considérées. Ce calcul néglige toutefois la spécificité du pays : l'apport considérable des travailleurs frontaliers, dont le nombre fait presque doubler la force de travail disponible du Grand-Duché tandis que cette main-d'œuvre fait défaut dans ses régions d'origine, principalement dans les départements frontaliers français.

Graphique 4 – PIB par habitant

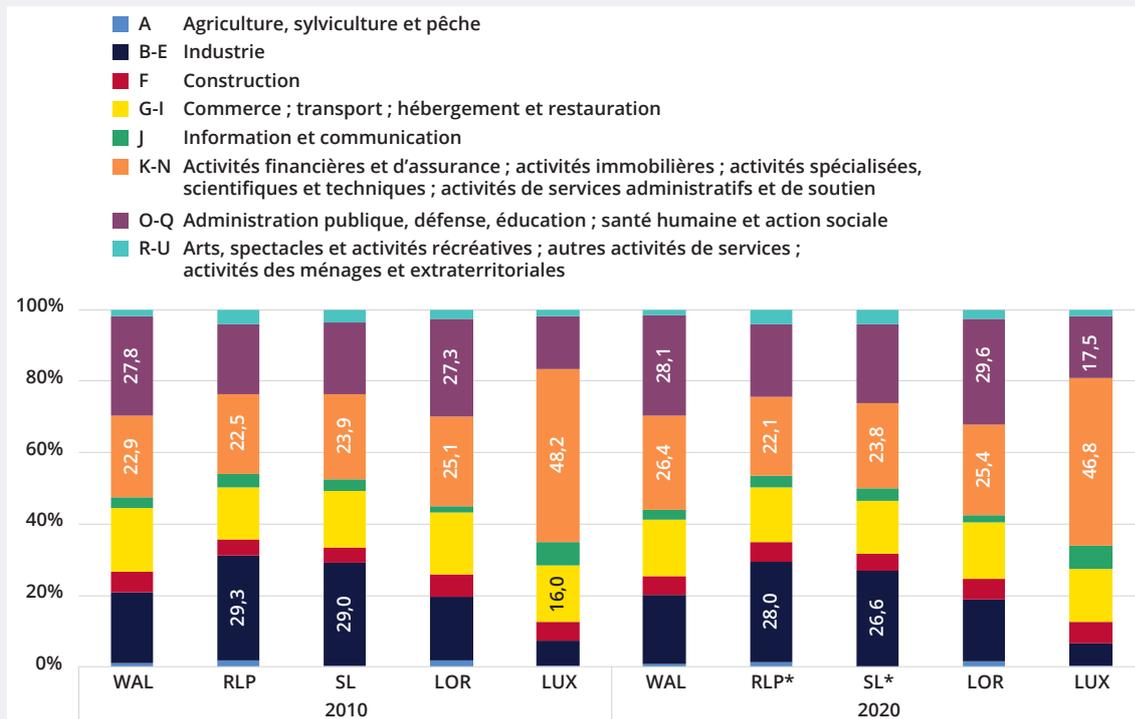


À cela s'ajoute une autre particularité luxembourgeoise qui se perçoit au travers de la contribution des différentes branches d'activité économique à la création de la valeur ajoutée. En effet, la richesse générée au Luxembourg provient pour près de moitié des activités de services en tout genre, et plus particulièrement des activités financières.

Pour les autres versants, on peut distinguer entre ceux germanophones, à prépondérance industrielle dans la création de valeur ajoutée, et les francophones, Wallonie et Lorraine, où ce sont les services publics et à la personne au sens large ³⁰ qui produisent le plus de richesse.

³⁰ C'est-à-dire les branches d'activité NACE O à Q.

Graphique 5 – Répartition de la valeur ajoutée créée par branche d'activité

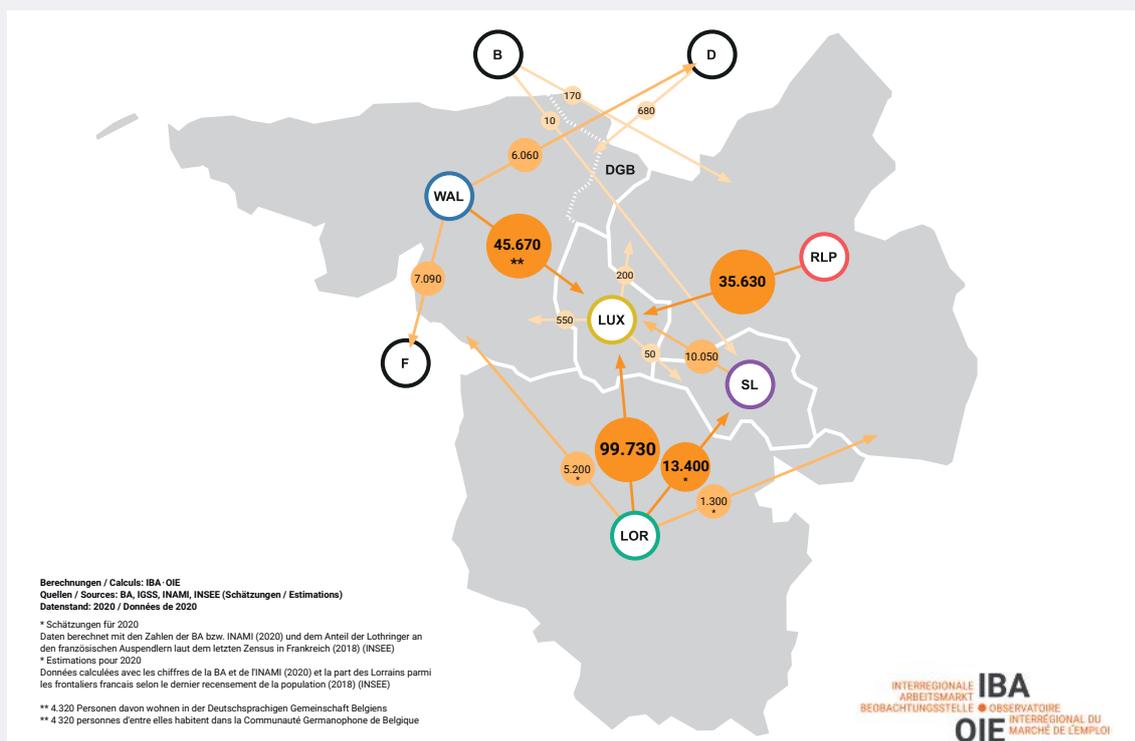


Note : * = données 2019

C. Le marché du travail

La Grande Région se démarque de la plupart des autres territoires de coopération transfrontalière européens de par l'importante interconnexion des marchés du travail de ses différents versants. Quotidiennement, ce sont près de 258 000 personnes qui ont en 2021 traversé une frontière afin de rejoindre leur poste de travail.

Graphique 6 – Flux de travailleurs frontaliers dans la Grande Région en 2020



Source : Observatoire interrégional du marché de l'emploi (IBA-OIE)

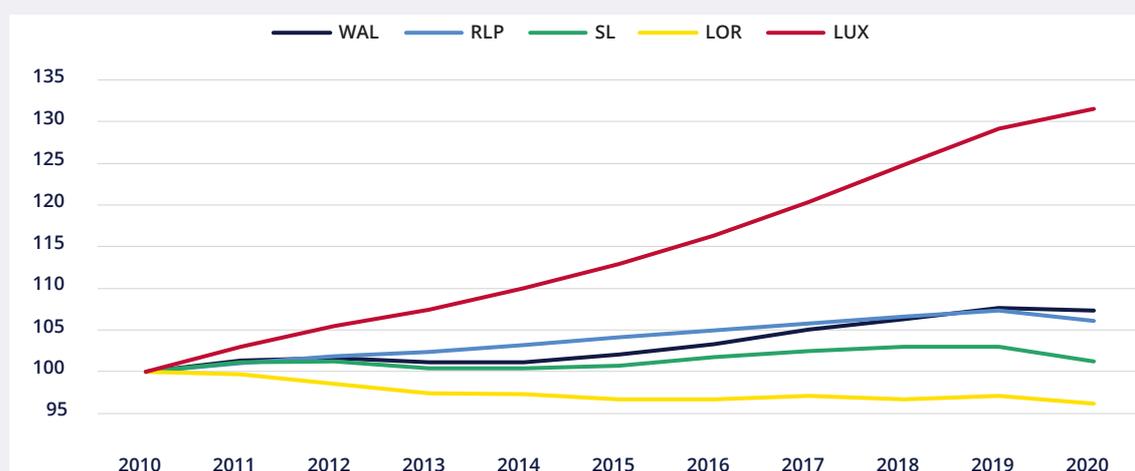
Toutefois, ces flux se concentrent très majoritairement vers un seul territoire, le Luxembourg. Ainsi, selon les données compilées par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, en 2021, le Luxembourg fait converger vers lui 80% (soit un peu plus de 207 000 femmes et hommes) des travailleurs frontaliers de la Grande Région³¹, tandis que seulement 32 000 se déplacent vers la Wallonie et un peu moins de 20 000 vers les deux Länder allemands (à 75% vers la Rhénanie-Palatinat).

a. Emploi

Globalement, l'évolution de l'emploi intérieur au sein des cinq composantes de la Grande Région ressemble à celle enregistrée en termes de création de richesse économique : déclin pour la Lorraine (-4% par rapport à 2010), croissance modérée à soutenue pour la Sarre (+1%), la Rhénanie-Palatinat (+6%) et la Wallonie (+7%) et hausse spectaculaire pour le Grand-Duché (+32% en une décennie).

Si la crise sanitaire a quelque peu affecté les résultats pour les autres régions en provoquant une diminution du nombre d'emplois par rapport à 2019, le Luxembourg affiche sa différence en poursuivant de manière ininterrompue la création de nouveaux emplois. Seul un léger fléchissement de la courbe laisse présumer un contexte économique moins favorable à la croissance de l'emploi en 2020 au Grand-Duché.

Graphique 7 – Évolution de l'emploi intérieur (indice base 100 en 2010)

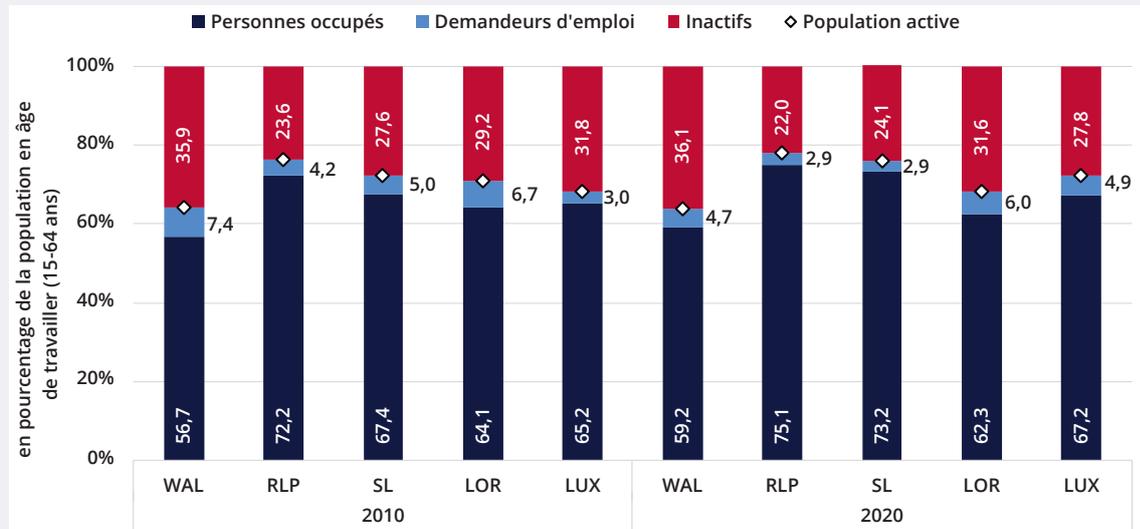


Concernant la répartition par statut d'activité de la population (résidente) en âge de travailler, le Grand-Duché prend une position intermédiaire entre les régions francophones – Lorraine et Wallonie – où environ une personne de 15 à 64 ans sur trois est inactive et les deux Länder où cette proportion tombe sous la barre des 25%.

Du fait de la forte proportion d'inactifs au sein de la population en âge de travailler, la Wallonie connaît également un taux d'activité relativement faible de près de 65% en 2020, et qui reste inchangé par rapport à 2010 (avec cependant un taux d'emploi qui augmente de 3 points de pourcentage au gré de la diminution de la proportion de chômeurs). La Lorraine affiche quant à elle un léger déclin en la matière, passant de 71% à 68%, tandis que les trois régions restantes font état de taux d'activité supérieurs à 70% et qui ont augmenté d'environ deux points de pourcentage au cours de la dernière décennie.

³¹ Voir <https://www.iba-oie.eu/fr/actualites/detail/newsletter-fevrier-2022>

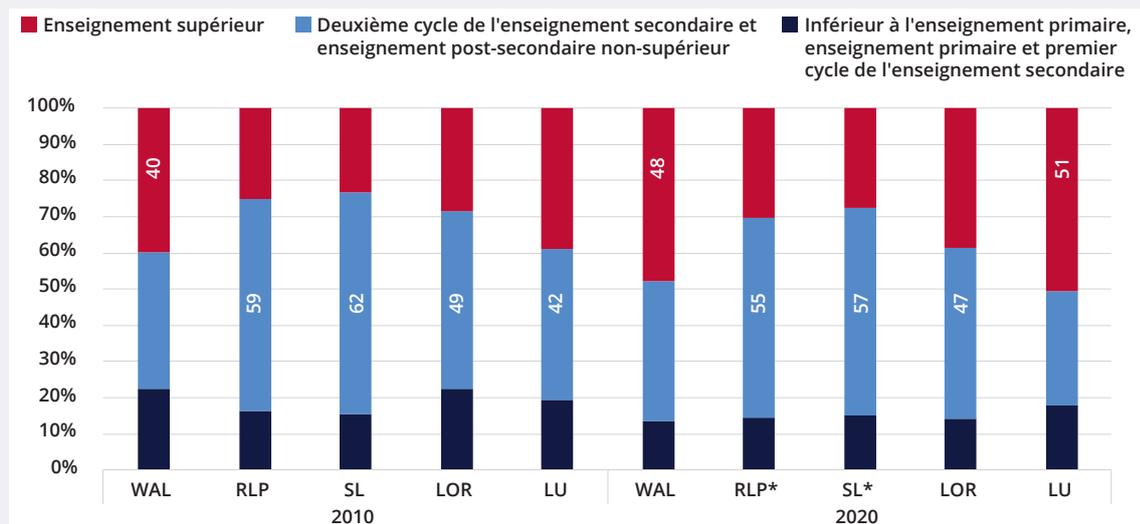
Graphique 8 – Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans) résidente selon le statut d'activité



Si l'on s'intéresse aux niveaux de formation des personnes résidentes occupées au sein des différentes régions, il appert que la main-d'œuvre de la Grande Région dispose majoritairement de diplômes correspondant au mieux au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou à l'enseignement post-secondaire non-universitaire. Environ un travailleur sur six ne dispose même que d'un niveau d'enseignement inférieur au premier cycle de l'enseignement secondaire.

Toutefois, par rapport à 2010, on constate une montée en puissance de la proportion de personnes hautement qualifiés, disposant de diplômes de l'enseignement universitaire. En la matière, la Wallonie affiche une proportion de 48% (+8 pp en dix ans), tandis que le Luxembourg a comblé son retard par rapport à ses voisins belges en passant de 39% à désormais plus de 50%.

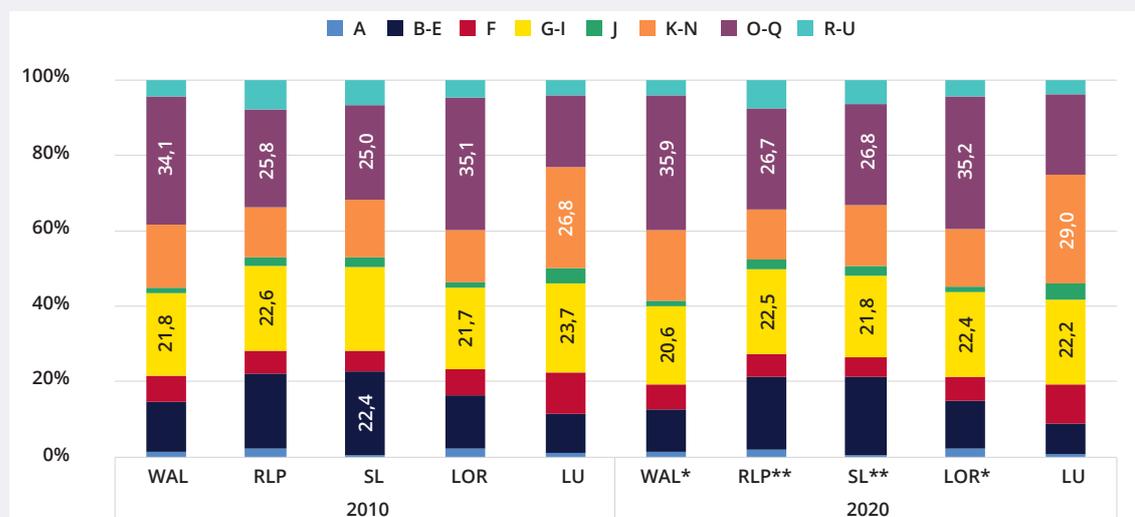
Graphique 9 – Répartition des personnes occupées résidentes selon leur niveau d'éducation



Note : * = données provisoires

En matière de secteurs pourvoyeurs d'emploi, la situation est similaire à celle évoquée ci-avant en matière de création de richesse avec les services publics au sens large comme principaux pourvoyeurs d'emploi dans la quasi-totalité de régions. Seule exception : le Grand-Duché, où ce sont les activités de services financiers, les activités spécialisées scientifiques et techniques et les services administratifs et de support aux entreprises qui emploient le plus grand nombre de travailleurs.

Graphique 10 – Répartition des personnes occupées résidentes et non-résidentes selon le secteur d'activité



Notes : correspondance de la légende : voir section B., graphique 5 ; * = données provisoires ; ** = données 2019

En deuxième place viennent le commerce, le transport ainsi que la restauration et l'hébergement qui sont des activités relativement intensives en main-d'œuvre et qui occupent environ un travailleur sur cinq en moyenne grand-régionale.

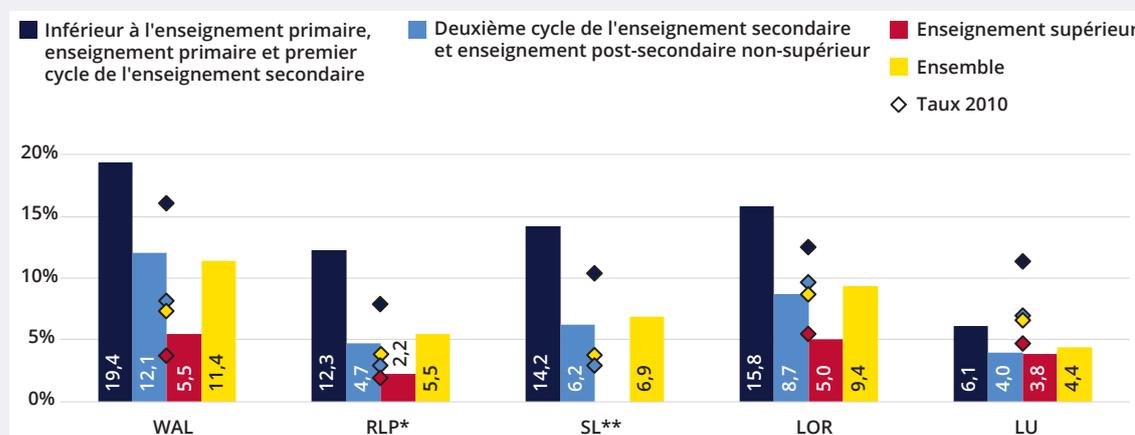
Finalement, on note également l'importance de l'industrie au sein des deux régions allemandes : elles y pèsent près de 20% de l'emploi tandis que la Wallonie et la Lorraine ne dépassent guère les dix pourcents et que le Luxembourg reste aux alentours de 8%.

b. Chômage

Sur le front du chômage, le Grand-Duché bénéficie d'un avantage considérable du fait du dynamisme inégalé de son marché du travail. En effet, il affichait, en 2020, un taux de chômage de 4,4% malgré l'impact de la crise sanitaire et des mesures (plus ou moins drastiques selon les régions) mises en œuvre pour la combattre. Le Luxembourg est ainsi le seul versant de la Grande Région à faire état d'une diminution de la proportion de demandeurs d'emplois entre 2010 et 2020.

En effet, pour les autres régions ce taux a connu une hausse relativement contenue pour la Lorraine (+0,7 pp) et assez forte pour les autres régions (de +1,9 pp pour la Rhénanie-Palatinat à +4 pp pour la Wallonie).

Graphique 11 – Taux de chômage global et selon le niveau d'éducation

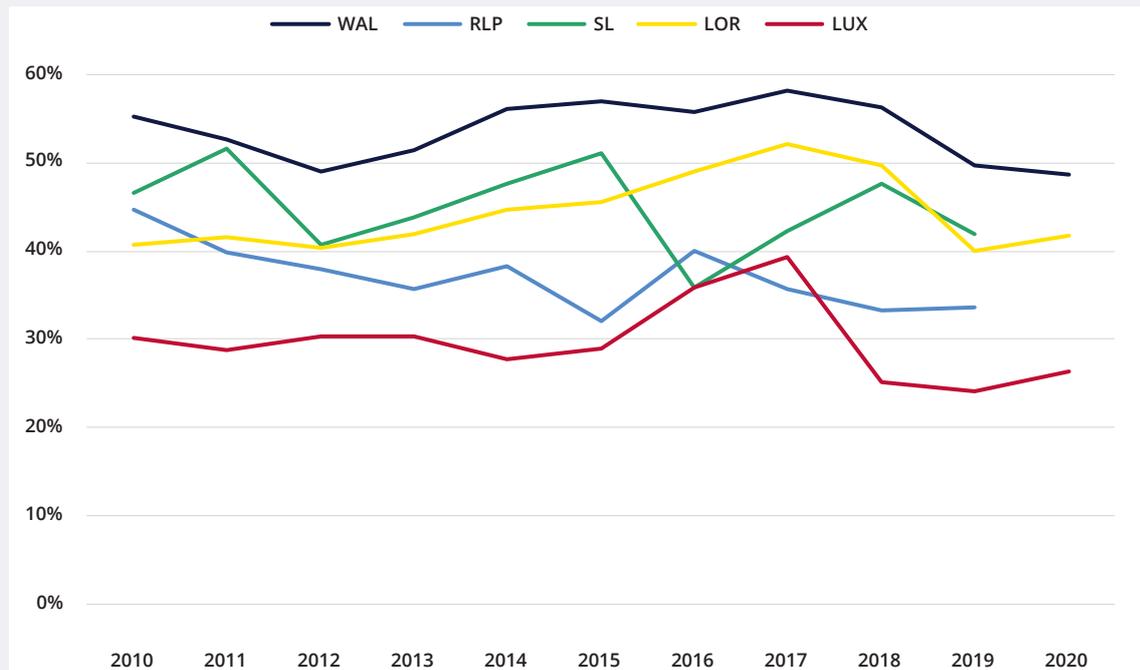


Notes : ◇ = taux de chômage de la catégorie en 2010 ; * = taux de chômage 2019 pour les diplômés de l'enseignement supérieur ; ** = taux de chômage 2019 (sauf enseignement supérieur : non disponible)

Le dynamisme économique du Luxembourg par rapport aux régions limitrophes impacte également la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire au chômage depuis plus d'un an. Le Grand-Duché, avec la Rhénanie-Palatinat, sont les meilleurs élèves en la matière, avec moins d'un chômeur sur trois qui recherche un emploi depuis plus d'un an, tandis qu'en Lorraine et dans la Sarre, cette proportion est de dix points plus élevée.

C'est en Wallonie que les personnes à la recherche d'emploi semblent éprouver le plus de difficultés à réintégrer le monde du travail : ici, près d'un demandeur d'emploi sur deux est à la recherche d'un poste de travail depuis plus d'un an.

Graphique 12 – Part des chômeurs de longue durée (> 12 mois) dans le chômage



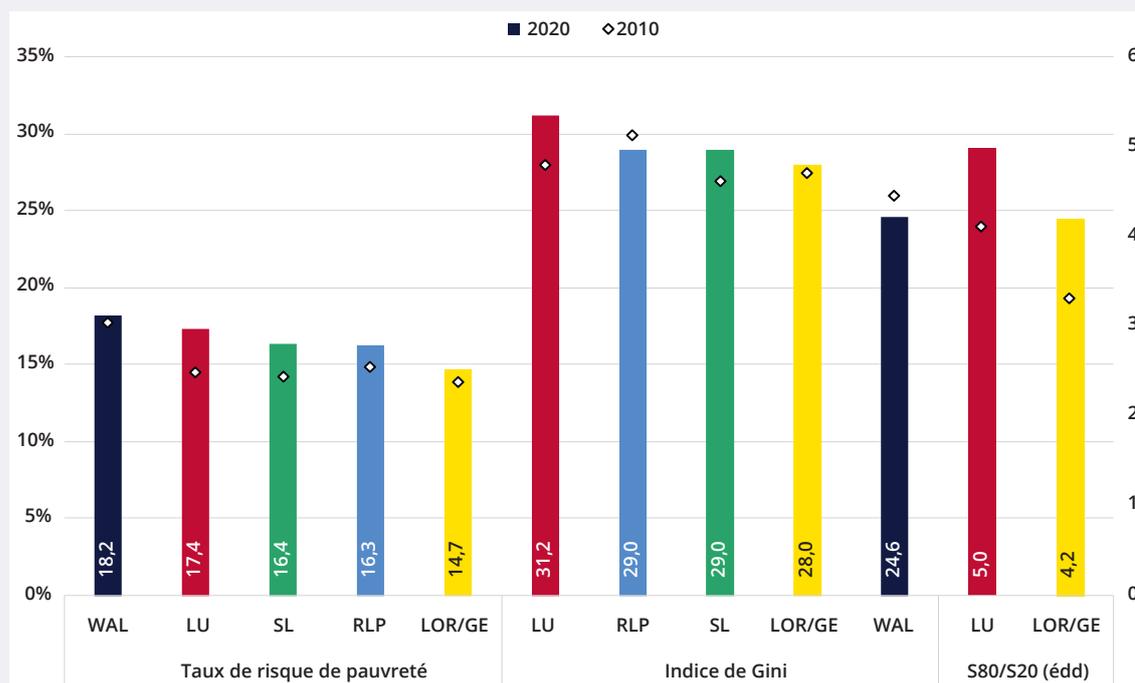
D. Pauvreté et inégalités

Si les différents versants de la Grande Région affichent des disparités en termes de population, d'activité économique, d'emploi ou encore de chômage, il n'est guère étonnant que cela vaille également pour les conditions de vie.

Si ce sujet est le parent pauvre des statistiques officielles harmonisées (la France et l'Allemagne ne publiant pas de données régionales harmonisées sur base de l'enquête européenne EU-SILC), on dispose néanmoins de quelques éléments permettant de jeter un regard sur les performances des différentes régions.

Ainsi, en matière de lutte contre le risque de pauvreté, le Grand-Duché ne parvient pas, comme cela était le cas pour les autres sujets abordés dans cet encadré, à se hisser en tête des classements. En effet, le Luxembourg affiche le deuxième taux de risque de pauvreté le plus élevé de la Grande Région (17,4%, devancé par la Wallonie avec 18,2%). En matière d'inégalités de revenu, il détient même la première position, que ce soit sur l'indice de Gini (qui évalue l'équité de la répartition des revenus) ou en termes d'écart entre le revenu du premier et du dernier quintile.

Graphique 13 – Principaux indicateurs d'inégalités en 2020 (◇ = 2010)



Note : LOR/GE = Lorraine en 2010, Grand Est en 2020

Données : Wallonie : IWEPS ; SL : Statistisches Amt Saarland ; RLP : Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz ; LOR/GE : INSEE, fichier Revenus disponibles localisés et Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) ; LU : STATEC/Eurostat

Pire encore, sur dix ans le Grand-Duché fait état d'une nette dégradation de la situation sur les trois indicateurs, tandis que les autres régions parviennent à limiter la casse et restent globalement à des niveaux de pauvreté et d'inégalités inférieurs à ceux connus au sein du Grand-Duché.



III. CONDITIONS ET QUALITÉ D'EMPLOI

Les notions de conditions et de qualité de l'emploi peuvent être appréhendées par de multiples indicateurs.

Par définition, ces notions reposent tout autant sur des mesures objectives que subjectives. Le présent *Panorama social* a fait le choix de rendre compte de la situation des salariés selon différents thèmes qui intègrent cette dualité.

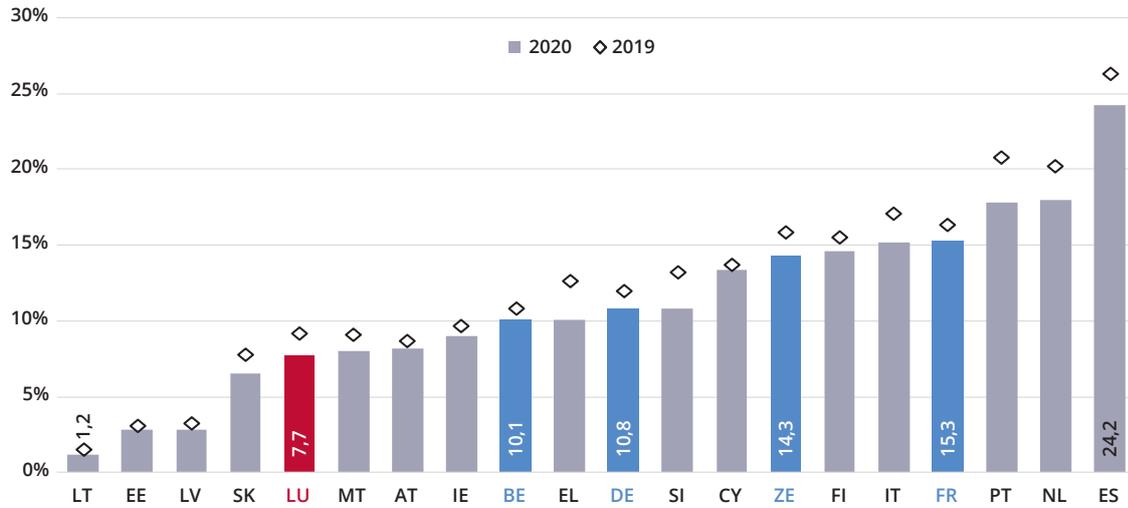
Ainsi, sera d'abord examinée la situation de l'emploi dit atypique ou asocial, c'est-à-dire qui s'écarte de la norme du travail à temps complet, de jour, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Cet aspect est important car le travail temporaire, à temps partiel involontaire, le soir ou la nuit sont autant d'éléments qui viennent détériorer les conditions de travail et de vie des salariés.

Ensuite, le risque de pauvreté laborieuse sera étudié. En effet, à l'heure actuelle, le fait de travailler ne protège pas toujours de la pauvreté. Les résultats en ce domaine seront ventilés selon le type d'occupation (salarié ou indépendant) ainsi que le niveau du seuil de pauvreté considéré.

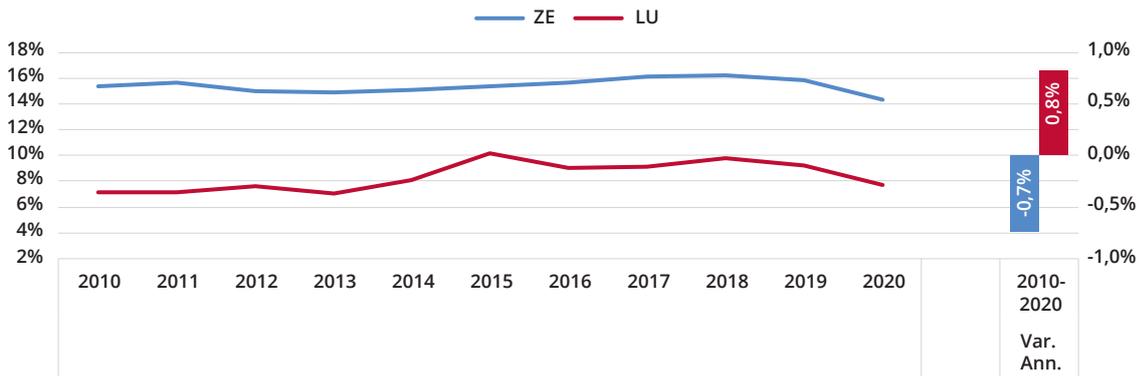
En troisième lieu, les accidents du travail seront analysés selon leurs types, leurs fréquences, ainsi que leur taux de reconnaissance.

Pour clôturer ce chapitre, le *Quality of Work Index*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, nous permettra d'évaluer la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Grand-Duché.

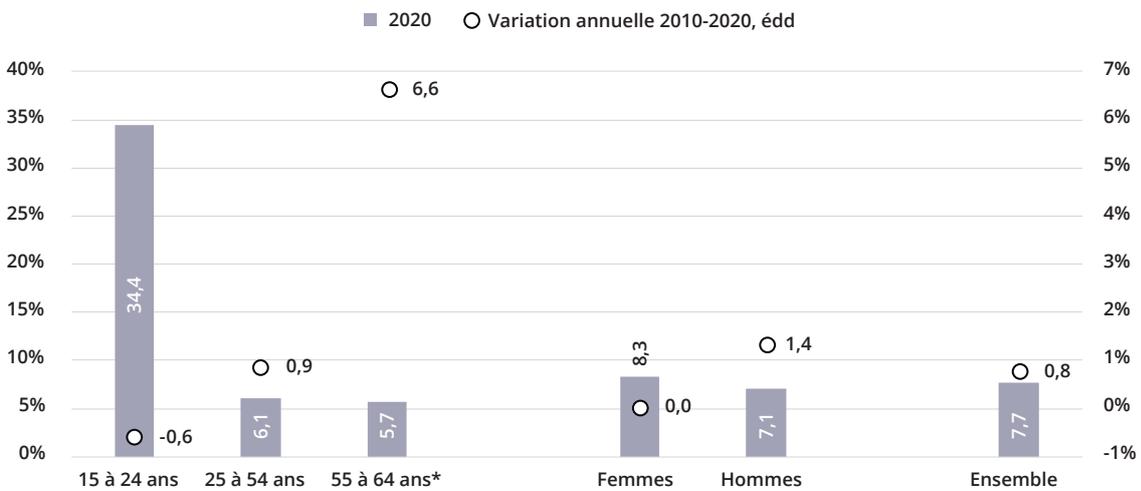
Part des salariés de 15 à 64 ans en emploi temporaire



Évolution de la part des salariés de 15 à 64 ans en emploi temporaire au Luxembourg et dans la zone euro



Emploi temporaire selon l'âge et le genre



Note : * variation annuelle moyenne 2011-2020 ; LU : rupture de série en 2015

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1. EMPLOI ATYPIQUE ET/OU ASOCIAL

1.1. Emploi temporaire

Selon Eurostat un emploi est considéré comme temporaire lorsque l'employeur et l'employé s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives (généralement précisées dans un contrat à durée déterminée) telles qu'une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un employé qui a été temporairement remplacé ³².

L'emploi temporaire est généralement utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Ce type d'emploi est encore relativement limité au Luxembourg puisque l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) reste la norme parmi les salariés résidents, avec, en 2020, une part représentant plus de 90% de l'emploi total. Cependant, pour l'année 2020 tant marquée par la pandémie, il est difficile de tirer des conclusions définitives.

En cette année atypique, la part des salariés en emploi temporaire a diminué dans tous les pays de la zone euro. Le Luxembourg peut se targuer de faire partie du groupe de pays dans lequel les salariés ont le moins de contrats temporaires. Cet enthousiasme doit cependant être relativisé car il s'agit peut-être de contrats temporaires arrivés à échéance et non reconduits.

Toutefois, le pays a connu, entre 2010 et 2019, l'une des progressions les plus élevées de la zone euro (+2,9% contre +0,3% pour la ZE). L'année 2020 a érodé cette tendance mais il est difficile de savoir s'il s'agit d'un tournant positif ou s'il faut imputer cette évolution au contexte de la pandémie.

Si la part d'employés temporaires diminue légèrement depuis 2018, force est de constater que dix ans en arrière la proportion d'emplois temporaires était tout de même un cran en-dessous de son niveau actuel.

Si l'on détaille la proportion d'emplois temporaires, on note qu'une catégorie d'individus est nettement plus concernée que les autres : les jeunes de 15 à 24 ans. En effet, parmi eux, un peu plus d'un tiers des salariés ne l'est qu'à durée déterminée. Si le taux diminue par rapport aux années précédentes, il est plus de quatre fois supérieur à celui observé pour l'ensemble de la population.

Si, par le passé, les femmes affichaient une proportion d'emplois temporaires plus élevée que les hommes, cela se vérifie encore en 2020 mais dans une moindre proportion. À cet égard, les hommes ont au fil des années comblé l'écart entre les deux genres.

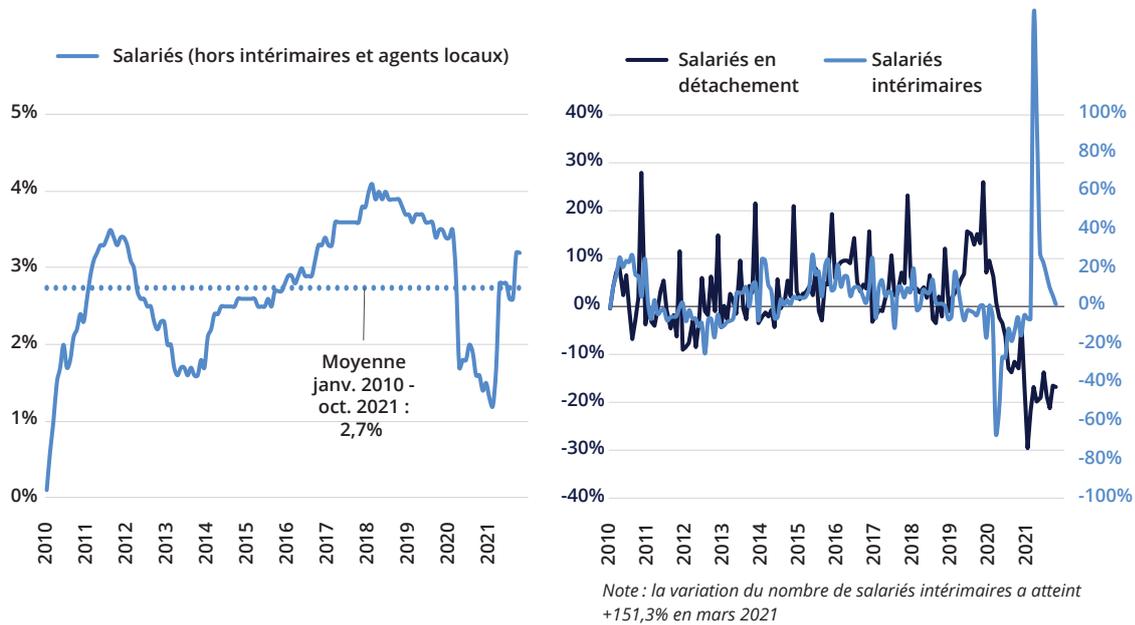
En matière de progression annuelle moyenne depuis 2010, ce sont les salariés âgés qui se démarquent avec une hausse de 6,6% par an en moyenne depuis 2010.

De façon générale, on peut noter que les personnes en emploi temporaire peuvent être considérées comme plus précarisées, car exerçant davantage de « petits boulots » ou enchaînant des missions de courte durée, notamment comme « personnel de services directs aux particuliers ³³. »

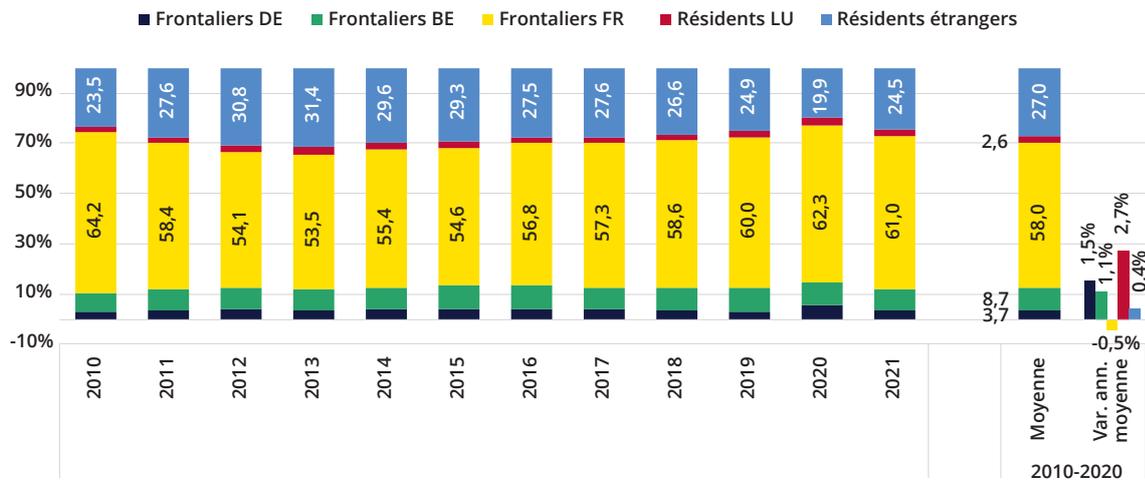
³² Les cas typiques sont les suivants : a) le travail saisonnier ; b) le travail intérimaire (sauf s'il y a signature d'un contrat à durée indéterminée) ; c) le contrat de formation spécifique. Les salariés durant la période d'essai d'un CDI ne sont pas considérés comme étant en emploi temporaire. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'emploi, tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une forte distorsion sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, fin 2019, l'intérim frontalier représente 1,4% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pèse que 0,3% de l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 0,7% (IGSS). Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

³³ Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services domestiques ou équivalents destinés aux particuliers dans les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé (INSEE).

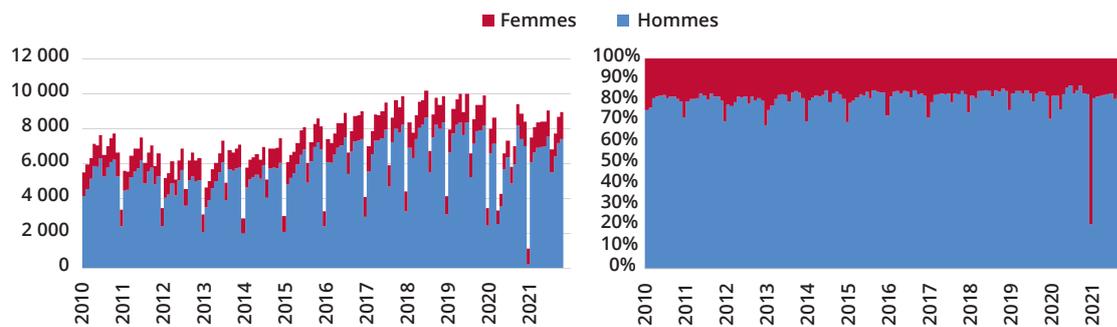
Variation de l'emploi salarié total, intérimaire et des détachements par rapport au même mois de l'année précédente



Emploi salarié intérimaire selon le pays de résidence, au 31 mars de l'année



Répartition de l'emploi salarié intérimaire par genre en nombre de personnes (à gauche) et en pourcentage du total (à droite) de janvier 2010 à octobre 2021



Note : édd = échelle de droite

Données : Inspection générale de la sécurité sociale
Graphiques : CSL

1.2. Emploi intérimaire et détachement

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont intimement liées à la conjoncture économique ³⁴. Malgré ces oscillations, particulièrement marquées en 2020 et en 2021 du fait des répercussions de la COVID-19, il existe bel et bien un recours non négligeable à ce type d'emploi.

Sur la période allant de 2010 à fin 2019, le nombre d'intérimaires connaît une tendance à la hausse marquée par une forte diminution en fin d'année. Début 2020, et plus précisément aux mois de mars et avril, la propagation du nouveau coronavirus et les mesures de confinement mènent à une chute drastique de l'emploi en intérim qui retombe à son niveau de 2013 (près de 6 000 personnes par mois en moyenne sur l'année). En 2021, le nombre de salariés intérimaires se rétablit, mais reste, avec 8 200 personnes par mois en moyenne, encore en deçà des moyennes connues avant la crise (environ 8 600 personnes par mois en 2018 et 2019).

Les salariés intérimaires sont en très grande majorité des non-résidents (70% en moyenne) et des résidents de nationalité étrangère (un peu plus de 25%). Parmi ces premiers, c'est le nombre de frontaliers venant d'Allemagne qui progresse le plus sur la période (+1,5% par an en moyenne), suivi des frontaliers belges (+1,1%). En revanche, le nombre de résidents français semble prendre une trajectoire descendante (-0,5%) après plusieurs années de progression. Parmi les résidents, c'est le nombre de

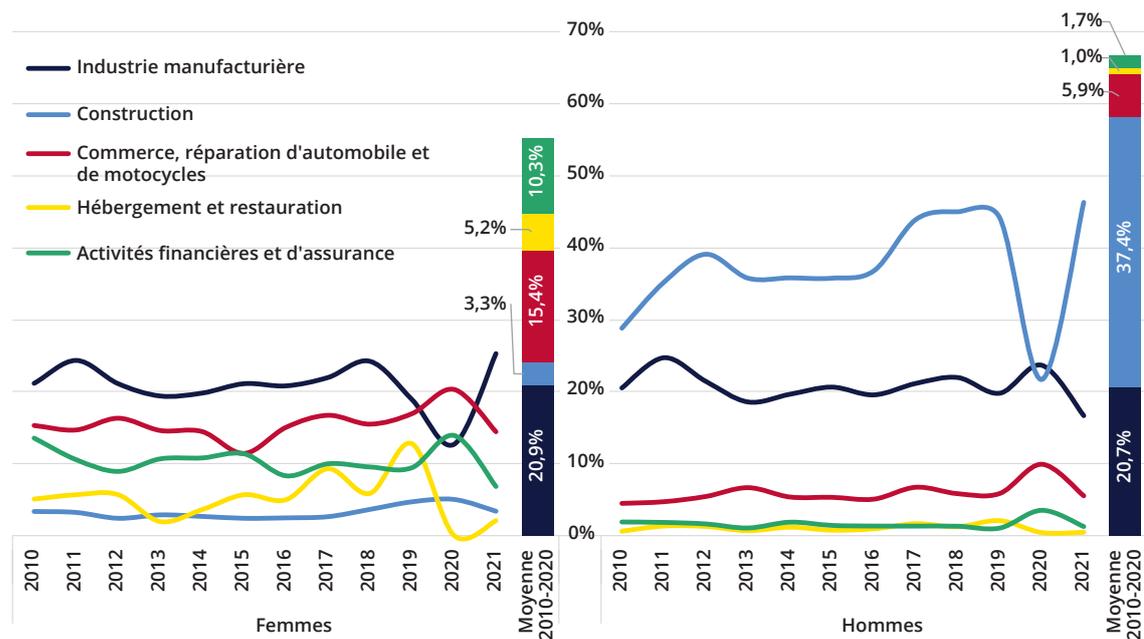
personnes de nationalité luxembourgeoise qui progresse le plus (+2,7% en moyenne annuelle), mais leur part dans l'emploi intérimaire reste marginale (moins de 3% du total).

Si l'on considère la répartition par genre de l'emploi intérimaire, force est de constater que les femmes n'en représentent qu'une minorité : seuls 20% des salariés intérimaires sont des femmes et cette proportion tend à la baisse depuis 2009.

Par ailleurs, il appert que les secteurs d'activité intérimaire diffèrent également. Pour les hommes, le principal secteur est la construction (en moyenne presque deux salariés intérimaires sur cinq). L'industrie manufacturière vient en deuxième place pour les hommes mais en première pour les femmes (environ 20% en moyenne dans les deux cas). Pour ces dernières, le commerce se classe deuxième secteur d'activité en intérim et cela malgré la chute du nombre d'intérimaires dans ce secteur en 2021 ³⁵.

Le nombre de salariés détachés connaît jusque début 2020 une évolution similaire à celle des intérimaires avec néanmoins un décrochage moins abrupt du nombre de travailleurs détachés en 2020. Cependant, contrairement à ce qu'on observe pour les salariés intérimaires, cette diminution certes plus modérée ne semble pas s'inverser avec le relâchement progressif des mesures sanitaires au cours de l'année 2021.

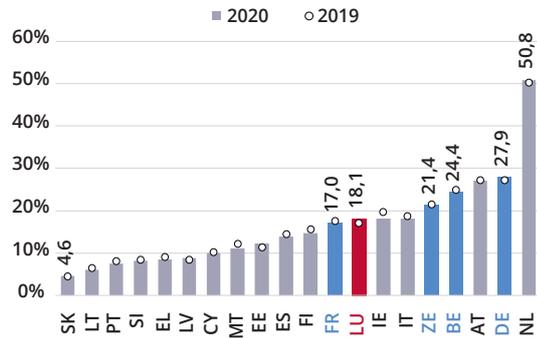
Répartition par genre et par principaux secteurs d'activité de l'emploi intérimaire



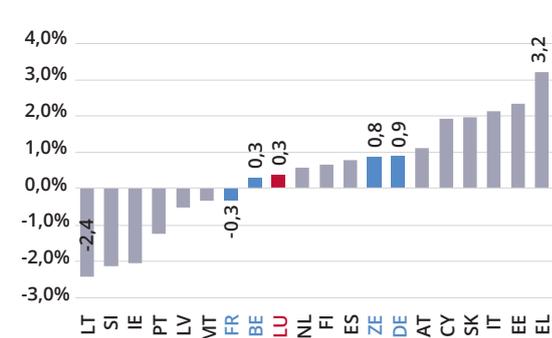
³⁴ Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

³⁵ On peut également noter qu'au 31 mars 2020, le nombre de femmes intérimaires dans l'hébergement et la restauration est tombé à 0.

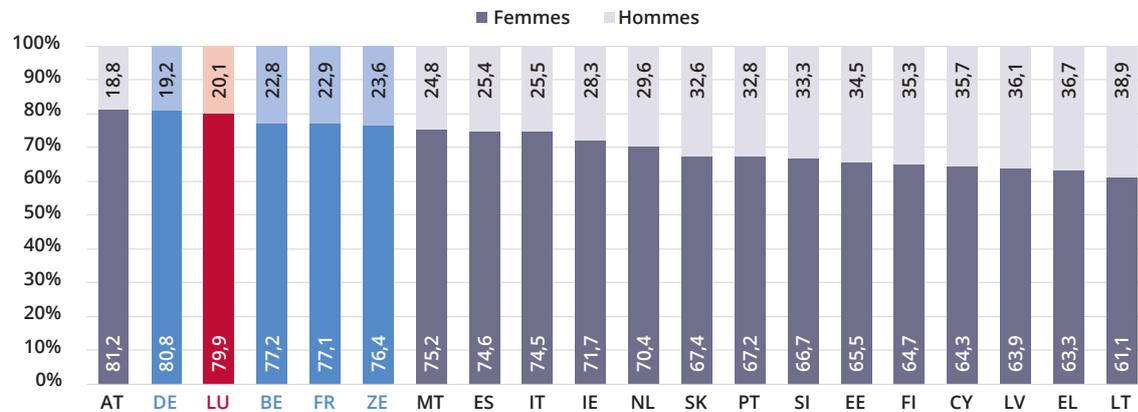
Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total



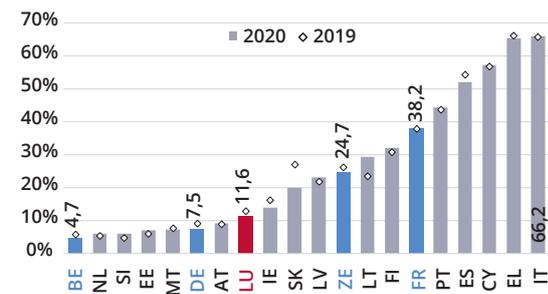
Variation moyenne annuelle 2010-2020 de la part de l'emploi à temps partiel



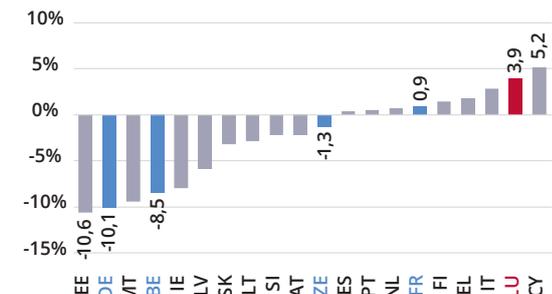
Répartition par genre de l'emploi à temps partiel



Part de l'emploi à temps partiel involontaire dans l'emploi à temps partiel



Variation moyenne annuelle 2010-2020 de la part de l'emploi à temps partiel involontaire



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1.3. Emploi à temps partiel

Au Luxembourg, est considéré comme étant à temps partiel le salarié qui convient avec son employeur, dans le cadre d'une activité régulière, d'un horaire de travail dont la durée hebdomadaire est inférieure à la durée du travail normale applicable en vertu du Code du travail ou de la convention collective de travail.

Concernant la part de personnes travaillant à temps partiel, le Grand-Duché se place, avec un taux de 18,1% en 2020, en dessous des moyennes de la zone euro et de ses voisins hormis la France ; ce qui le classe au treizième rang parmi les dix-neuf pays de la zone euro. Malgré le positionnement proche du milieu du classement, les écarts par rapport aux pays ayant les plus faibles (la Slovaquie avec 4,6%) et plus fortes (les Pays-Bas avec 50,8% proportions de travailleurs à temps partiel) sont remarquables.

En matière d'emploi à temps partiel, le Luxembourg se démarque cependant de ses partenaires de l'Union monétaire européenne par une caractéristique : la proportion de femmes parmi les travailleurs à temps partiel. En effet, si dans la moyenne de la zone euro la gent féminine représente un peu plus des trois quarts des travailleurs à temps partiel, l'Autriche, l'Allemagne et le Luxembourg sont les trois pays à frôler, voire à dépasser la barre de 80% en la matière. Par rapport à l'année précédente, le Luxembourg a connu une légère augmentation de la part d'hommes en temps partiel. Encore une fois il faudra attendre les prochains mois pour voir si ce phénomène est dû à la pandémie ou non.

Si dans l'idéal employés et employeurs s'accordent sur un temps de travail réduit, en réalité cela n'est pas forcément le cas et une partie des personnes travaillant à temps partiel le font de façon involontaire. Ainsi, au Luxembourg, ce sont 11,6% des employés

à temps partiel qui le sont de façon involontaire. Si cette proportion est relativement faible en comparaison européenne, il faut noter que cette proportion progresse de près de 4% par an en moyenne depuis 2010, soit (avec Chypre) la plus forte hausse observée au sein de l'Union monétaire.

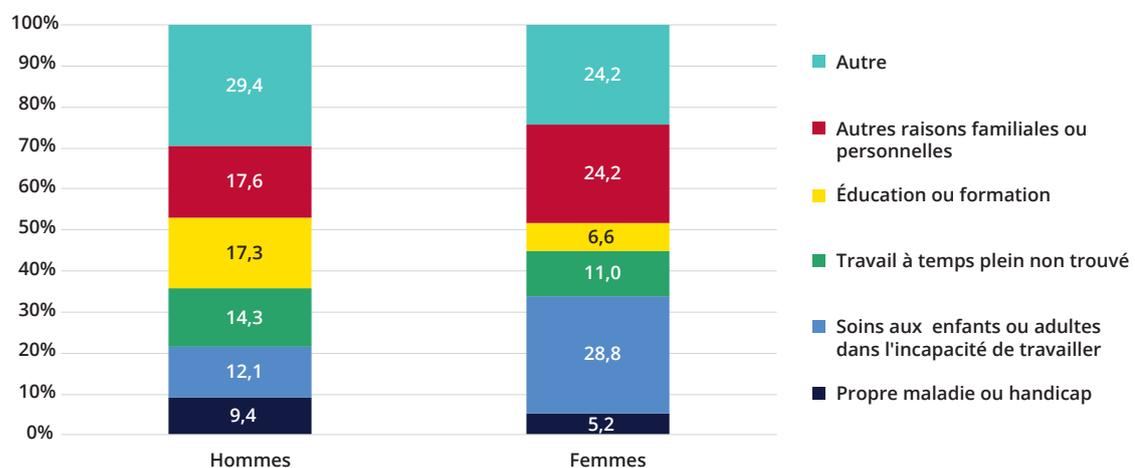
L'analyse des raisons de l'emploi à temps partiel peut aider à comprendre pourquoi bon nombre d'individus se retrouvent à travailler à temps partiel, que ce soit de façon volontaire ou non.

Un peu plus d'un individu sur dix n'est pas parvenu à trouver un emploi à temps plein. Si ce taux correspond, dans la méthodologie développée par l'office statistique de l'Union européenne, à la proportion de personnes involontairement à temps partiel, cela ne veut pour autant pas dire que les autres travailleurs à temps partiel le soient tous de façon volontaire.

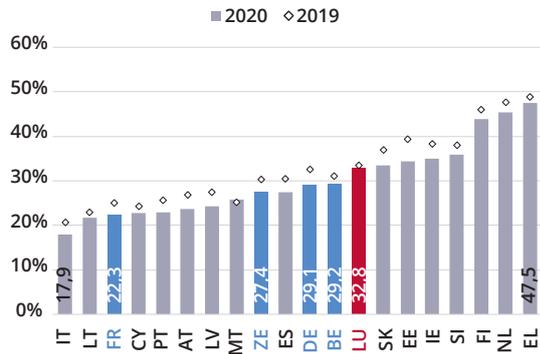
Ainsi, parmi les travailleurs à temps partiel, on distingue d'importantes différences parmi les raisons invoquées par les femmes et les hommes pour expliquer leur situation. Parmi les hommes priment les raisons familiales ou personnelles, ensuite vient le fait d'être dans l'éducation ou la formation professionnelle. Pour environ 14%, c'est le fait de n'avoir pas trouvé de travail à temps complet, tandis que près de 30% invoquent d'autres raisons.

Du côté des femmes, la situation est plus univoque, avec une majorité qui explique le temps partiel par les soins à prodiguer aux enfants ou aux adultes dans l'incapacité de travailler (28,8%) et par des raisons familiales ou personnelles (24,2%). Elles sont aussi 24,2% à invoquer une autre raison à leur temps partiel.

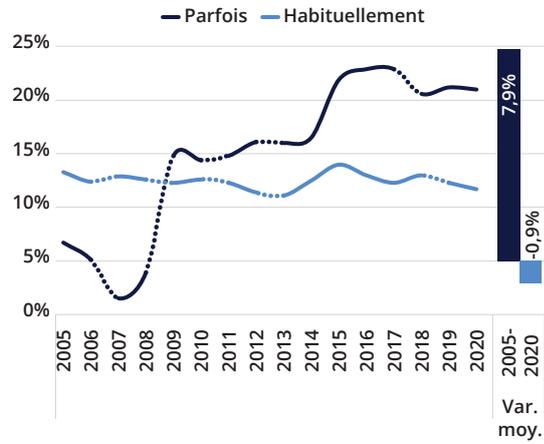
Raisons de l'emploi à temps partiel, 2020



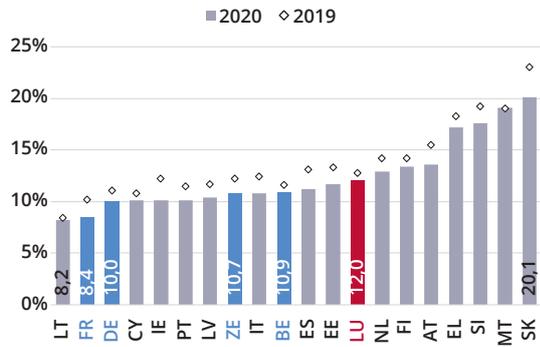
Part de salariés travaillant le soir



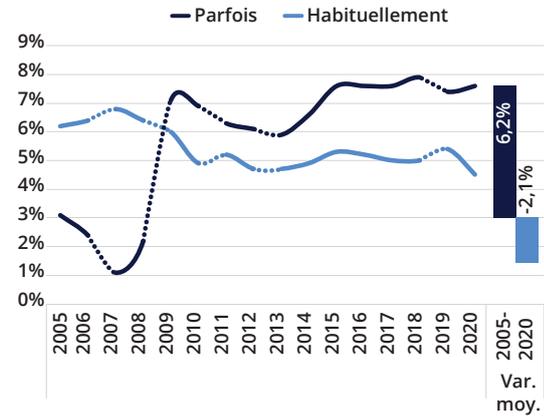
Évolution de la part de salariés travaillant le soir selon la fréquence



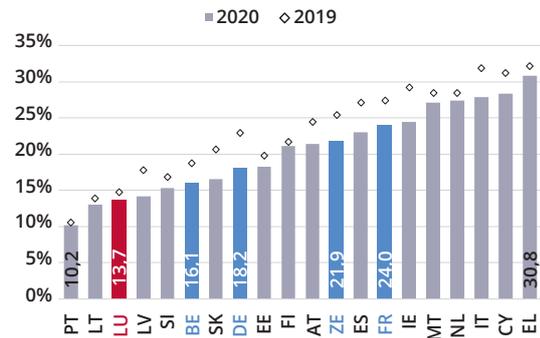
Part de salariés travaillant la nuit



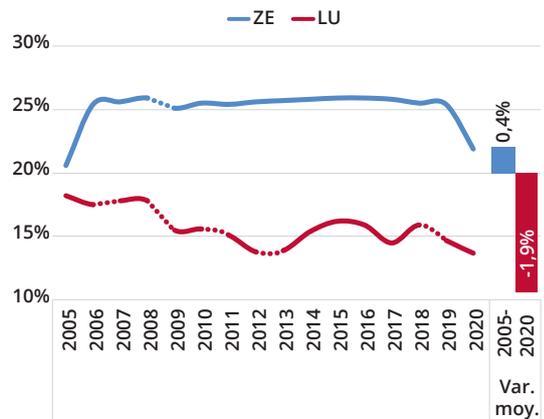
Évolution de la part de salariés travaillant la nuit selon la fréquence



Part de salariés travaillant le weekend



Évolution de la part de salariés travaillant le weekend, Luxembourg et zone euro



Note : Ruptures de série en 2003, 2005, 2007, 2009 et 2015 pour le Luxembourg ; en 2015 pour la zone euro.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1.4. Travail le soir, la nuit ou le weekend

Le travail du soir est défini par Eurostat comme étant le travail effectué après les heures habituelles de travail mais avant les heures habituelles de sommeil. Cela implique pour les travailleurs concernés la possibilité de dormir aux heures normales. Cet indicateur ne concerne que les personnes dont au moins la moitié du temps de travail se déroule le soir.

En 2020, au Luxembourg, ce sont près d'un tiers des salariés dont le travail se déroule majoritairement le soir, que ce soit occasionnellement ou de façon habituelle. Le Grand-Duché se situe de ce fait au-dessus de la moyenne des pays de la zone euro (27%).

Après une forte diminution du début au milieu des années 2000, la proportion de salariés luxembourgeois travaillant occasionnellement le soir a fortement augmenté jusqu'à atteindre un premier plateau au début des années 2010 jusqu'en 2015. Depuis, leur proportion se situe au-delà de 20%. Pour ce qui est des personnes travaillant habituellement le soir, leur part est relativement stable depuis 2005 et évolue dans une fourchette allant de 10 à 15%.

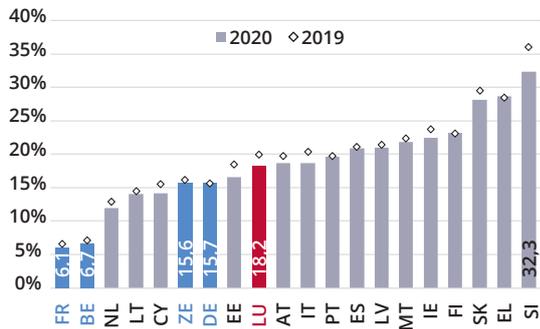
Par analogie au travail du soir, le travail de nuit est effectué pendant les heures habituelles de sommeil et a donc pour conséquence des heures de repos anormales. En 2020, au Grand-Duché, ce sont 12% des travailleurs dont les heures de repos sont décalées du fait de leur emploi, soit près d'un travailleur sur huit.

Si l'on considère l'évolution dans le temps de cet indicateur, force est de constater que les proportions de travailleurs de nuit, qu'ils soient occasionnels ou habituels, restent relativement stables depuis une dizaine d'années. Cependant l'année 2020 marque une diminution de la part des salariés travaillant habituellement la nuit, tendance contrebalancée en partie par ceux qui travaillent parfois la nuit.

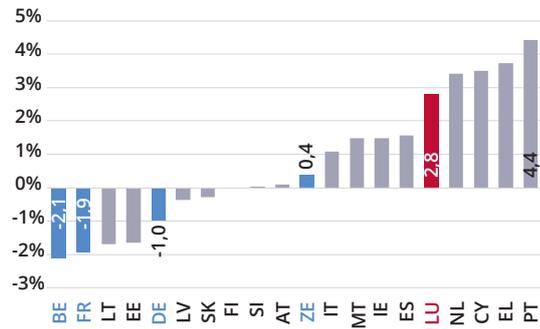
En ce qui concerne le travail le weekend, qui correspond normalement à deux jours de repos consécutifs, le Luxembourg compte parmi les pays où cette situation est relativement peu répandue. En effet, le pays affiche un taux de 15% de salariés travaillant le weekend, contre un quart en moyenne de l'Union monétaire européenne et près d'un tiers pour les pays où cette pratique est la plus répandue.

Si les données ne permettent pas, comme pour les précédents indicateurs, de distinguer les fréquences auxquelles les salariés concernés doivent renoncer à leur weekend, l'évolution dans le temps fait état d'une situation relativement stable par rapport au début des années 2000. En effet, après un plateau à environ 18% atteint de 2005 à 2007, la part de salariés travaillant en fin de semaine retombe au cours des dernières années sous la barre des 15%, pour retrouver les proportions observées de 2000 à 2004.

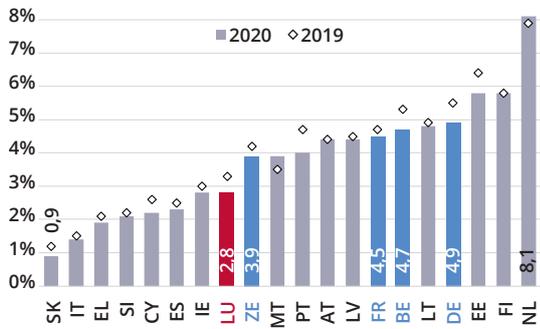
Part de salariés en travail posté



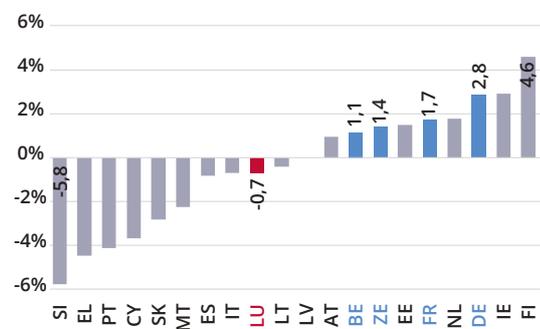
Variation annuelle moyenne de la part de salariés en travail posté, 2010-2020



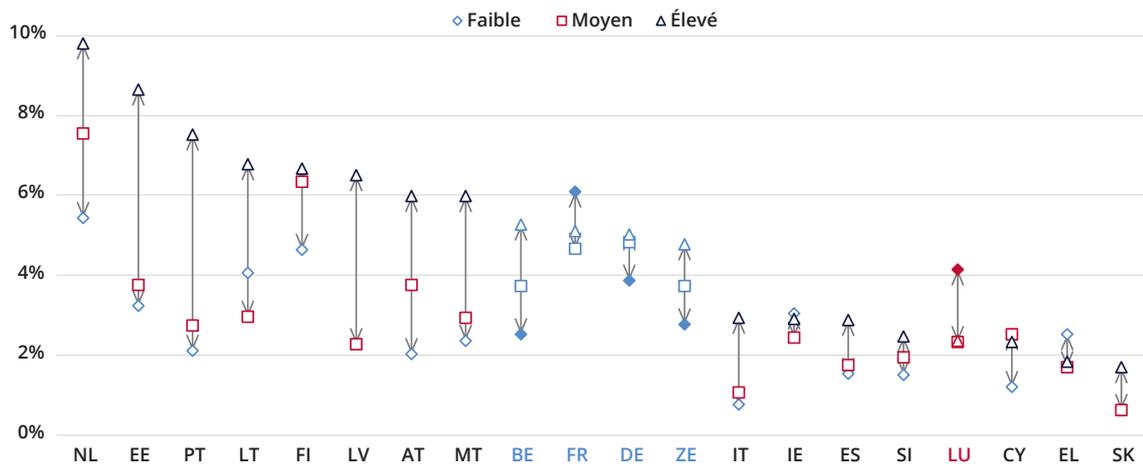
Part de la population ayant un deuxième emploi



Variation annuelle moyenne de la part de la population ayant un deuxième emploi, 2010-2020



Personnes occupées ayant un deuxième emploi en pourcentage de l'emploi total par niveau d'éducation, 2020



Note : Données manquantes pour personnes occupées ayant un deuxième emploi et un niveau d'éducation faible pour LV et SK.

Niveaux d'éducation :

Faible	Cycle inférieur du secondaire ou moins
Moyen	Cycle supérieur du secondaire
Élevé	Enseignement post-secondaire

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1.5. Travail posté et personnes cumulant deux emplois

La part de salariés ayant un travail posté, c'est-à-dire dont le travail est organisé en équipes successives qui se relaient en permanence, atteint les 18% en 2020 au Luxembourg. Sur la période allant de 2010 à 2020, le Grand-Duché fait partie des pays pour lesquels la proportion de travailleurs postés progresse avec +2,8% par an en moyenne, tandis que pour les pays voisins cette même proportion tend à régresser au cours des dernières années et que la zone euro affiche dans son ensemble une très légère hausse (+0,4%).

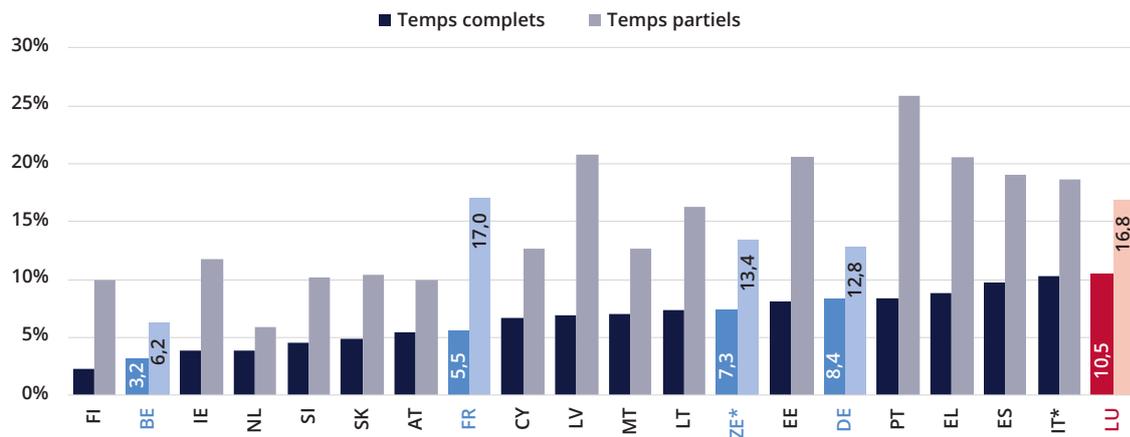
En ce qui concerne la part de personnes cumulant deux emplois, le Luxembourg se range, avec 2,8% de la population, de justesse en-deçà du milieu de classement des pays de la zone euro.

La variation annuelle moyenne de cet indicateur depuis 2010 montre que l'indicateur a modérément progressé au Grand-Duché au cours de la période. Dans les pays voisins par contre, le fait de cumuler deux emplois semble être un phénomène en expansion avec des progressions allant de +1,1% en moyenne par an en Belgique, de +1,7% en France et à +4,5% par an en moyenne en Allemagne.

Si le Grand-Duché semble ainsi se fondre dans le moule des moyennes européennes, cela n'est pas véritablement le cas. En effet, si l'on détaille les caractéristiques des personnes ayant deux emplois, force est de constater que le Luxembourg fait, avec la France et la Grèce, partie des exceptions.

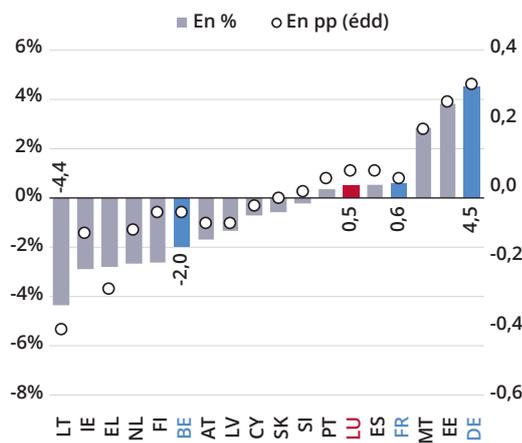
En effet, si l'on répartit les personnes occupées cumulant deux emplois selon leur niveau de diplôme, la tendance est à ce que ce soient les travailleurs les plus qualifiés pour lesquels cette situation est plus fréquente. En moyenne de la zone euro, c'est le cas pour près de 5% d'entre eux, tandis que pour les travailleurs peu qualifiés cette part se situe aux alentours de 3%. En revanche, au Grand-Duché, en France et en Grèce c'est la situation inverse qui prévaut : c'est pour les travailleurs peu qualifiés que la proportion de personnes cumulant deux emplois est plus élevée.

Taux de risque de pauvreté au travail, 2020

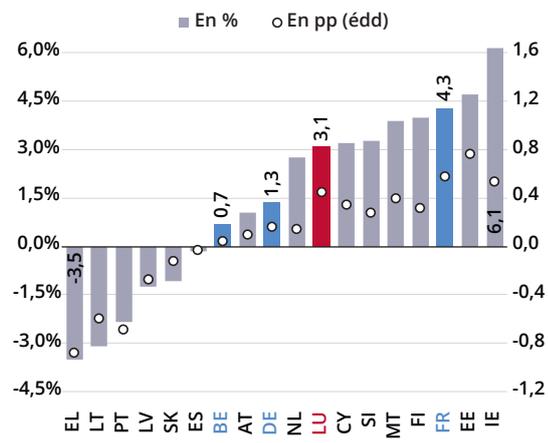


Variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs, 2010-2020

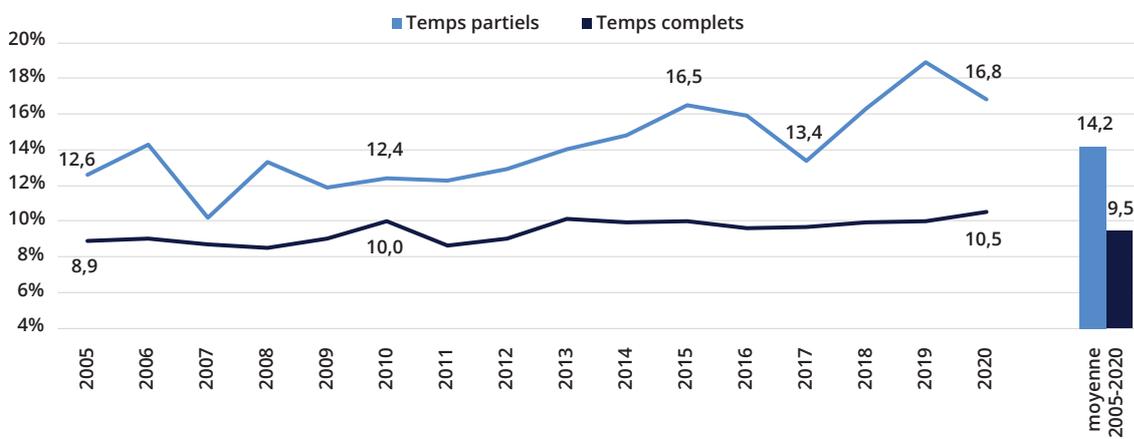
À temps complet



À temps partiel



Évolution du taux de risque de pauvreté au travail



Note : * = données 2019 ; pp = points de pourcentage ; édd = échelle de droite ; (p) = provisoire

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2. PAUVRETÉ LABORIEUSE

2.1. Risque de pauvreté et temps de travail

La pauvreté laborieuse, phénomène initialement apparu outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations a priori contradictoires : travailler et appartenir en même temps à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté qui se retrouve également au Luxembourg. Là aussi, l'emploi ne protège pas toujours de ce fléau. Ainsi, en 2020, ce sont 16,6% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 10,5% de celles travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Ces chiffres placent le Luxembourg au premier rang de la zone euro pour le risque de pauvreté des travailleurs à temps complet et au 8^e rang pour ceux à temps partiel.

Toujours pour le Luxembourg, entre 2010 et 2020, aucun des deux groupes de travailleurs n'affiche d'amélioration de sa situation. Pour les travailleurs à temps complet la situation de 2020 est pour ainsi dire *statu quo* avec celle de 2010. Le risque de pauvreté de 2020 est quasiment égal à celui de 2010.

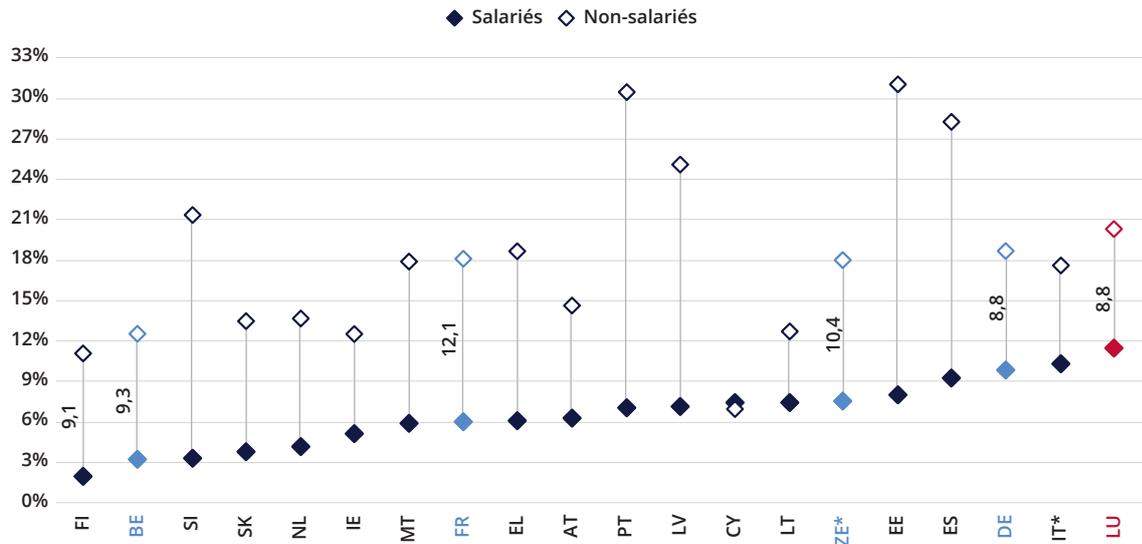
En revanche, pour les travailleurs à temps partiel, la situation s'est dégradée, le taux de risque de pauvreté s'élève de 4,4 points sur cette même période ; ceci représente en moyenne 3,1% par an.

À titre de comparaison, le taux de risque de pauvreté des temps partiels croît de 0,6% en Belgique et de 1,3% en Allemagne. La France fait moins bien que le Luxembourg puisque la variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps partiel augmente de 4,3%.

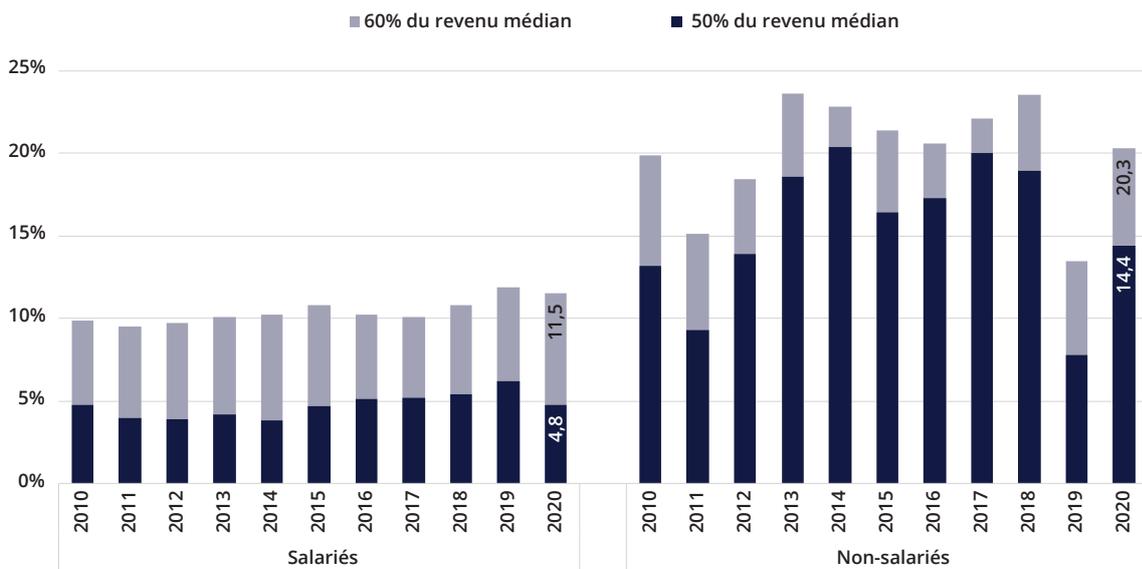
Concernant les temps complets, le risque de pauvreté des salariés du Luxembourg croît en moyenne depuis dix ans de +0,5%, celui des travailleurs en France progresse en moyenne de 0,6% et de 4,5% en Allemagne. Par contre, le sort des temps complets s'améliore en Belgique puisque leur risque de connaître la paupérisation diminue en moyenne de 2%. Cela dit, en pourcentage absolu, le risque de pauvreté pour les travailleurs à temps complet est de 10,5% au Luxembourg, contre 8,4% en Allemagne, 5,5% en France et seulement 3,2% en Belgique.

Sur plus long terme, exception faite de 2017 et 2020 pour les temps partiels, une tendance à l'augmentation du taux de risque de pauvreté se dessine au Grand-Duché. Ce constat est valable pour les deux types de temps de travail, même si la hausse la plus inquiétante concerne les travailleurs à temps partiel. De fait, l'écart, en termes de risque de pauvreté, se creuse au fil du temps, entre temps partiels et complets : partant d'une différence de 3,7 points de pourcentage en 2005, celle-ci culmine à 6,3 points en 2020.

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants), 2020



Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté



Note : * = données 2019

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2.2. Taux de risque de pauvreté par type d'activité

Comme vu précédemment, le fait de travailler ne protège pas automatiquement du risque de pauvreté (à 60% du revenu équivalent médian). Cependant, tous les travailleurs n'y sont pas exposés de la même façon. À l'exception de Chypre, pour tous les membres de la zone euro, les travailleurs salariés font face à un risque de pauvreté moindre que les non-salariés (indépendants) en 2020. À ce propos, le Luxembourg enregistre une différence en défaveur des non-salariés de 8,8 points d'écart. S'il émerge en première place pour le taux de risque de pauvreté des salariés (11,5%), il glisse à la 6^e place pour celui des non-salariés (20,3%).

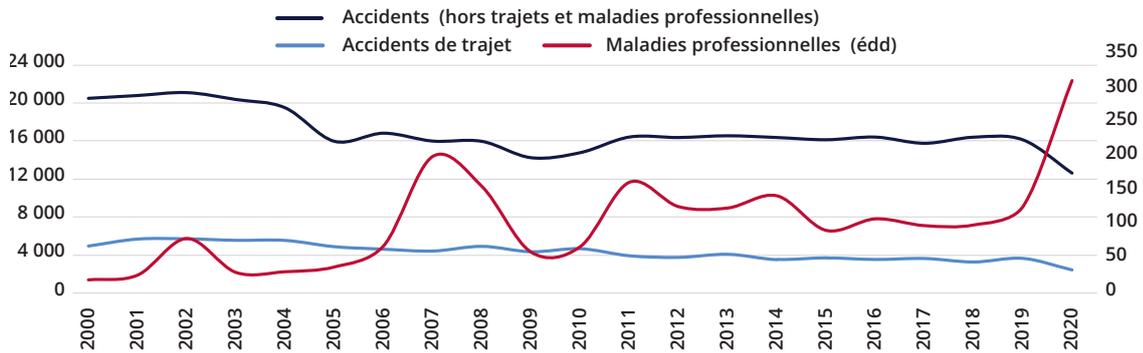
Ces quelques chiffres sont à comparer aux meilleurs, c'est-à-dire aux pays où les taux de pauvreté laborieuse sont les plus faibles au sein de l'union monétaire européenne. Ainsi, le taux de risque de pauvreté des salariés ne s'élève qu'à 2% en Finlande, soit presque six fois moins qu'au Luxembourg. Pour les travailleurs indépendants, le taux de risque de pauvreté le plus bas se trouve à Chypre et il est, avec 7%, presque trois fois plus faible qu'au Grand-Duché.

Pour le Luxembourg, si le taux de risque de pauvreté des salariés au seuil de 60% du revenu équivalent médian s'élève à 11,5%, il est de 4,8% au seuil de 50%. Ce qui indique que près de 60% des salariés pauvres ont un revenu relativement proche du seuil définissant le risque de pauvreté³⁶. Ce qui signifie également que 4,8% sont bien en-dessous de ce seuil et se retrouvent dans une situation très précaire. La situation en 2020 est restée inchangée pour les salariés par rapport à 2019 : la proportion de salariés pauvres a peu évolué tandis que celle des plus gravement touchés s'est améliorée quelque peu.

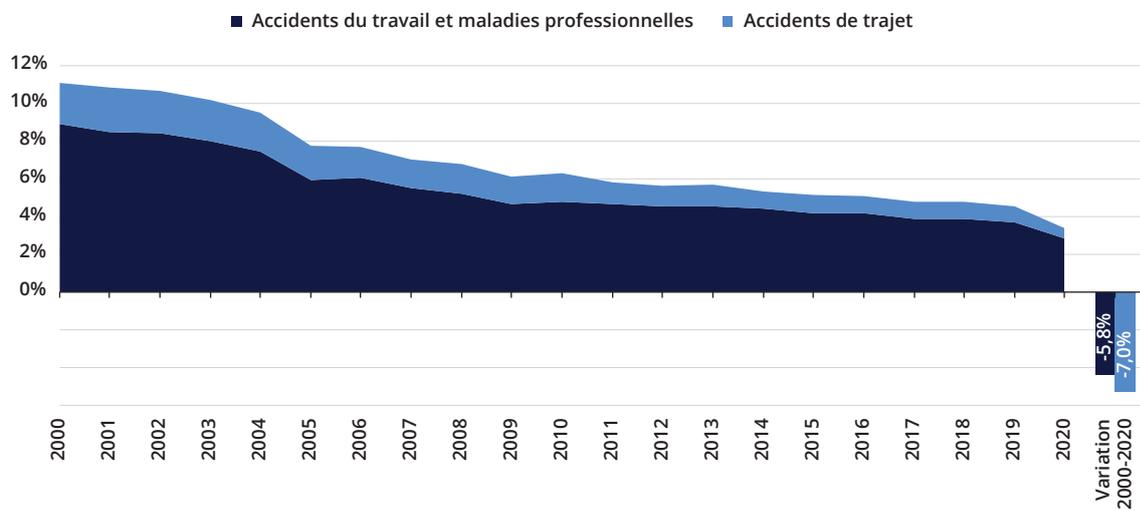
Pour les indépendants, le taux de risque de pauvreté varie aussi selon que l'on tienne compte du seuil à 50% ou à 60% du revenu équivalent médian (avec, respectivement, 14,4% et 20,3%). La proportion des indépendants plus gravement touchés par la pauvreté est plus élevée que celle des salariés. Cependant, contrairement aux salariés la situation des indépendants s'est nettement dégradée en 2020, par rapport à 2019 et le risque de pauvreté des non-salariés retrouve des niveaux comparables à 2018 et les années précédentes. C'est 2019 qui fait figure d'exception et la situation des indépendants ne s'est finalement pas améliorée comme on l'aurait pu l'espérer l'année passée.

³⁶ Part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux (Eurostat).

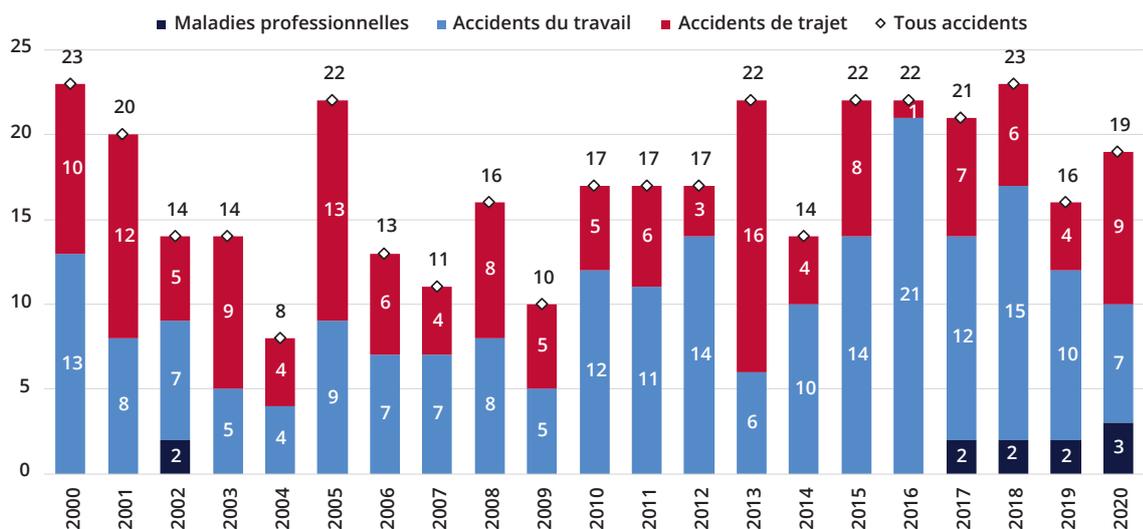
Nombre d'accidents du travail reconnus, régime général



Taux de fréquence des accidents du travail reconnus, régime général



Accidents du travail mortels reconnus, régime général



Note : Rupture de série en 2005 ; édd = échelle de droite

En 2000 et 2001, et de 2003 à 2016, aucun décès lié à une maladie professionnelle reconnue n'a été constaté.

Données : Association d'assurance accident, Luxembourg

Graphiques : CSL

3. ACCIDENTS DU TRAVAIL

3.1. Fréquence des accidents

Les accidents liés à l'activité professionnelle, qu'il s'agisse de maladies, d'accidents de trajet ou d'accidents du travail proprement dits, sont une manifestation du risque pris par les travailleurs, voire les employeurs. Au Luxembourg, les statistiques de l'Association d'assurance accidents (AAA) renseignent sur l'ampleur de ces différentes formes de risques et sur leur gravité.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents du travail reconnus dépassait les 25 000 entre 2000 et 2004. La diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. Si l'on considère les chiffres à partir de 2005, l'évolution du nombre d'accidents reconnus reste stable et évolue autour des 20 000 cas par an jusqu'en 2019. Durant l'année 2020 sans surprise on observe une diminution du nombre d'accidents du travail reconnus. Il s'agit de l'effet des mesures prises pour lutter contre la pandémie qui se répercute sur le nombre d'accidents. Autre effet direct, c'est l'augmentation exponentielle des maladies professionnelles, ici liées directement à la COVID-19.

Le taux de fréquence des accidents au sein du régime général, qui couvre tous les salariés de droit privé, est en diminution depuis l'an 2000. Cela traduit une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que celle des heures de travail prestées.

Par ailleurs, la part des accidents survenus sur le lieu de travail tend à diminuer entre 2000 et 2010 puis se stabilise à partir de 2011 aux alentours de 16 300 par an. Quant aux accidents de trajets reconnus, ils sont sur une pente décroissante passant de près de 5 000 en 2000 à un peu moins de 3 700 en 2019 et moins de 2 500 en 2020. Cette diminution est logique étant donné le confinement et la quasi généralisation du télétravail qui a suivi.

Dans le régime général, les maladies professionnelles reconnues sont relativement rares par rapport aux autres formes d'accidents du travail. Depuis 2000, leur part dans le nombre total d'accidents du travail au sens large représente moins de 1% (0,6% en 2019), sauf en 2020, année durant laquelle leur part est passée à 2%.

Si on pouvait s'attendre à la même tendance concernant les accidents mortels, il n'en ait rien puisque leur nombre a progressé en 2020 : 19 personnes sont décédées en 2020 contre 16 en 2019. En cette année de pandémie, 9 personnes sont décédées suite à un accident de trajet ; leur nombre n'avait plus été aussi élevé depuis quelques années.

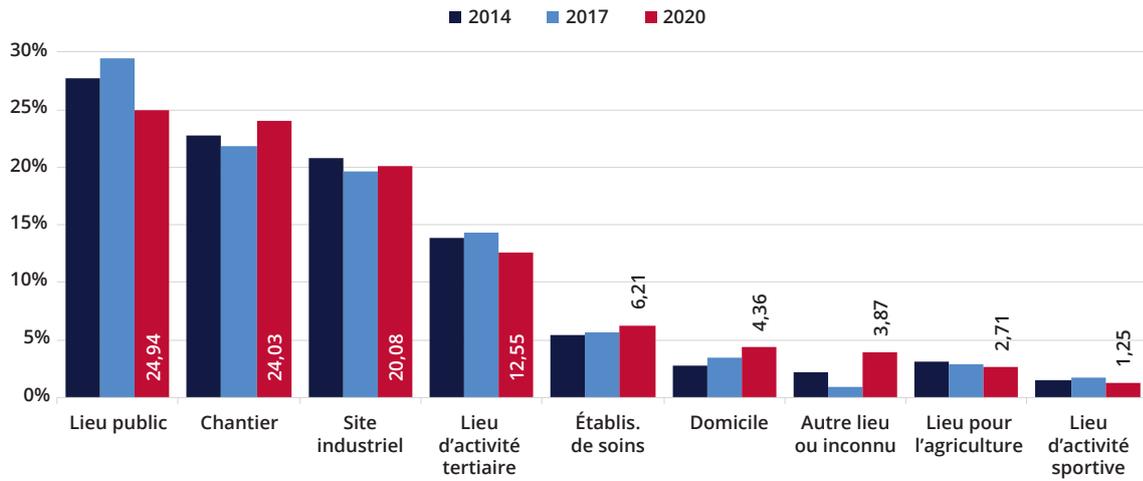
Si les morts liées à des maladies professionnelles sont excessivement rares (11 morts depuis 2000), force est de constater que quasiment toutes ont eu lieu au cours des trois dernières années, au rythme de deux décès liés à une maladie professionnelle reconnue par an. En 2020 est venu s'ajouter un troisième décès.

Note : Depuis 2011, les statistiques sont établies fin août et non plus fin mars. La statistique sur les accidents déclarés n'est plus publiée.

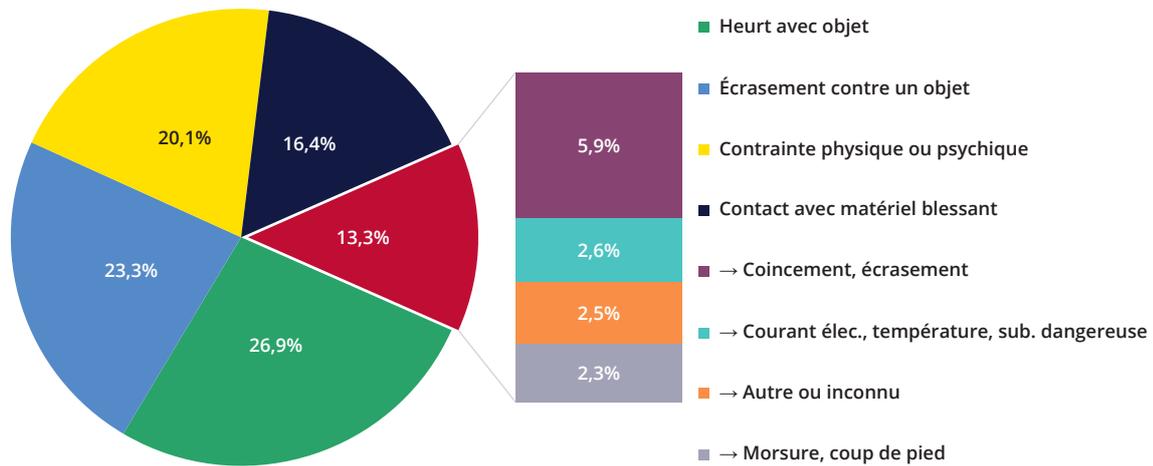
Taux de fréquence AAA : nombre d'accidents reconnus x 100 / nombre de travailleurs-unité

Travailleurs-unité : le total des heures de travail déclarées divisé par 2 080, le temps de travail moyen annuel (40 heures par semaine, 52 semaines par an)

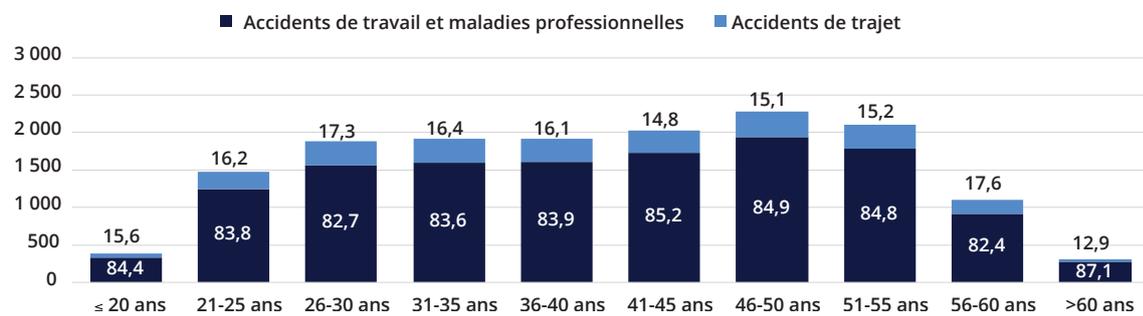
Accidents reconnus selon le lieu de travail, régime général



Répartition des accidents reconnus selon la modalité de la blessure, régime général, 2020



Accidents reconnus selon l'âge de la victime, régime général, 2020



Données : Association d'assurance accident, Luxembourg
Graphiques : CSL

3.2. Caractéristiques des accidents reconnus

Hormis ceux qui surviennent dans un lieu public au Luxembourg (accidents de trajet pour la plupart) et qui comptent pour près de 25% du total, les lieux les plus touchés par les accidents sont les chantiers d'une part (24%), et les sites industriels (20%) d'autre part qui sont en tête de la liste des lieux où surviennent le plus d'accidents du travail reconnus. Viennent ensuite les lieux d'activité tertiaire, qui se situent sous la barre des 13%, et les établissements de soins, aux alentours de 6%.

En 2020, comme cela a déjà été le cas les années précédentes, les accidents sont majoritairement dus à un heurt contre un objet en mouvement (de l'ordre de 27%). Suivent les écrasements contre un objet immobile alors que la victime est en mouvement (23%), les contraintes physiques ou psychiques (20%), et les contacts avec du matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (16%).

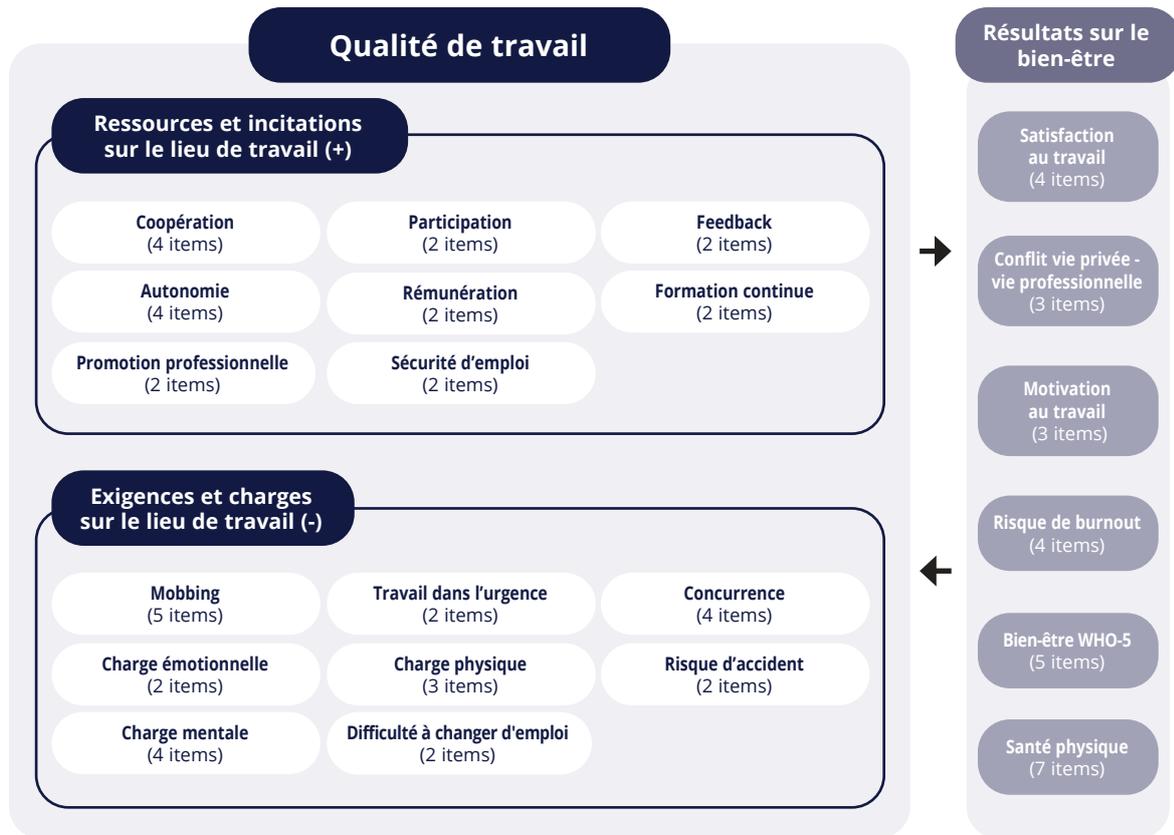
La même année, la prise en compte de la nature des lésions indique que près de la moitié de celles-ci sont des plaies et blessures superficielles (47%). L'autre grande catégorie concerne les luxations, entorses et foulures (34%).

Quant à l'âge des personnes touchées, son analyse est riche d'enseignement. Depuis plusieurs années, la quarantaine semble être une période charnière et 2020 ne déroge pas à cette règle. En effet, il s'agit là de la tranche d'âge où les accidents au sens large plafonnent. Si l'on distingue entre types d'accidents, on peut noter que cela est dû aux accidents de travail et maladies professionnelles qui augmentent avec l'âge jusqu'à la catégorie des 51-55 ans et puis diminuent fortement.

En revanche, les accidents de trajet sont surreprésentés parmi les plus jeunes, à l'exception notable des moins de 21 ans, et leur part tend à diminuer progressivement avec l'âge.

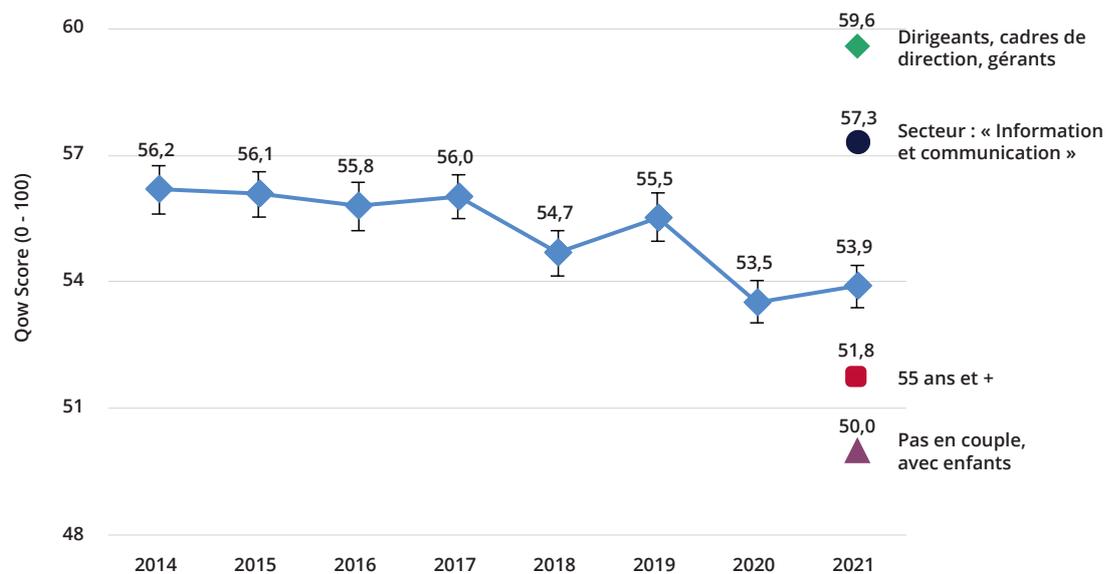
Si l'on se concentre uniquement sur les accidents de trajet, les moins de 41 ans représentent plus de la moitié des victimes (51%), se partageant en 25,5% de 30-40 ans, 25,5% de moins de 30 ans.

Le modèle du *Quality of Work Index*



Source : CSL et Université du Luxembourg

Score QoW (entre 0 et 100) selon les années



Données : Quality of Work Index
Graphique : CSL

Échantillon : n = 2 594 en 2021 ; n = 2 364 en 2020 ; n = 1 485 en 2019 ; 1 689 en 2018 ; n = 1 522 en 2017 ; n = 1 506 en 2016 ; n = 1 526 en 2015 ; n = 1 532 en 2014

4. ÉVALUATION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

4.1. Évolution du *QoW Index*

Le projet *Quality of Work Index* a été lancé en 2012 par la Chambre des salariés (CSL) en collaboration avec l'Université du Luxembourg (*Department for Behavioural and Cognitive Sciences*). Depuis 2013, un institut de recherche sociale (*infas*) réalise annuellement une enquête à partir d'un échantillon représentatif de la population active au Grand-Duché parmi laquelle figurent des résidents et des frontaliers. Les personnes choisies selon un procédé aléatoire répondent par téléphone ou moyennent le questionnaire en ligne à plus d'une centaine de questions sur les conditions de travail et le bien-être liés à l'activité professionnelle.

Entre juin et octobre 2021, 2 594 personnes âgées de 16 à 64 ans qui ont un emploi régulier de 10 heures ou plus par semaine ont participé à l'enquête.

L'évolution de l'indice *QoW* entre 2014 et 2021 est présentée sur une échelle entre 0 et 100. Le score issu de l'étude-pilote de 2013 n'est pas repris dans le graphique.

L'indice global de qualité de travail augmente par rapport à 2020 (53,9 points contre 53,5), mais ce score reste dans la marge d'erreur. La valeur reste donc la deuxième plus basse depuis le début des mesures.

La reprise relative de l'évaluation de la qualité du travail ne s'applique toutefois pas aux salariés des 55 ans et plus, où la valeur a encore baissé de manière significative (51,8 sur 100). Il en va de même pour le groupe des parents isolés (50,0 sur 100).

En chiffres absolus, ce sont les travailleurs peu qualifiés, les professions à forte composante manuelle, les professions de la vente, de la restauration et des services directs qui présentent les valeurs les plus faibles.

En comparant les télétravailleurs en 2017 avec ceux de 2020 et même de 2021, il n'y a pas de changement dans l'évaluation de la qualité du travail. D'autre part, l'évaluation globale de la qualité du travail (indice *QoW*) de ceux qui ne travaillent pas à domicile s'est très sensiblement détériorée en 2020 et reste à un niveau plus bas en 2021.

La dégradation de l'évaluation de la qualité de travail globale va donc de pair avec la dégradation de la qualité de travail des travailleurs qui n'ont pas pu bénéficier du télétravail.

Note méthodologique

La qualité du travail est mesurée à l'aide de quinze sous-échelles (dimensions), chacune d'entre elles étant composée de plusieurs questions. Le *Quality of Work Index (QoW Index)* a subi quelques modifications entre 2015 et 2016. Ces modifications comprenaient l'ajout de questions permettant d'évaluer des sous-échelles déjà utilisées les années précédentes, ainsi que l'ajout d'un nouveau sous-indice (exigences émotionnelles). Ces modifications ont d'abord été validées scientifiquement avant d'être utilisées dans leur ensemble dans la présentation des résultats à partir de l'enquête 2021 (et rétroactivement jusqu'en 2015). Il est donc possible que certaines valeurs aient été modifiées rétroactivement et ne correspondent plus aux chiffres figurant dans les anciennes publications sur le *QoW*.

Les aspects positifs du travail sous forme de ressources et de récompenses disponibles aux salariés sont recensés moyennant huit échelles :

- | | |
|---|---|
| 1. coopération (avec les collègues de travail) | 2. participation (au processus décisionnel) |
| 3. feedback (par le supérieur et les collègues) | 4. autonomie (dans le travail) |
| 5. satisfaction avec la rémunération | 6. possibilités de formation continue |
| 7. opportunités de promotion professionnelle | 8. sécurité d'emploi. |

Sept dimensions mesurent les contraintes et risques pour le salarié qui ont un impact négatif sur la qualité de travail :

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1. mobbing (par le supérieur et/ou des collègues) | 2. charge mentale (du travail) |
| 3. travail dans l'urgence | 4. exigences émotionnelles |
| 5. risque d'accident | 6. charge physique |
| 7. difficulté à changer d'emploi. | |

Outre les échelles de description de la qualité du travail, d'autres questions font partie de l'instrument afin de recueillir des informations sur la manière dont la qualité du travail affecte le bien-être du travailleur :

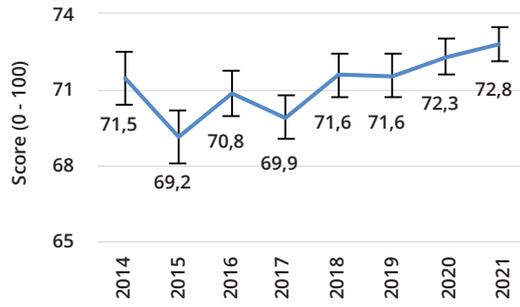
- | | |
|---|--|
| 1. risque de burnout (épuisement professionnel) | 2. santé physique |
| 3. satisfaction au travail | 4. conflits vie privée – vie professionnelle |
| 5. motivation au travail | 6. bien-être WHO-5. |

L'indice *QoW* est calculé à partir de la moyenne non pondérée des échelles suivantes : Participation, Feedback, Autonomie, Coopération, Harcèlement moral, Charge mentale, Travail dans l'urgence, Exigences émotionnelles, Charge physique, Risque d'accident, Satisfaction avec la rémunération, Possibilités de formation, Opportunités de promotion, Sécurité d'emploi, Difficulté de changer de poste, Conflit vie privée – vie professionnelle.

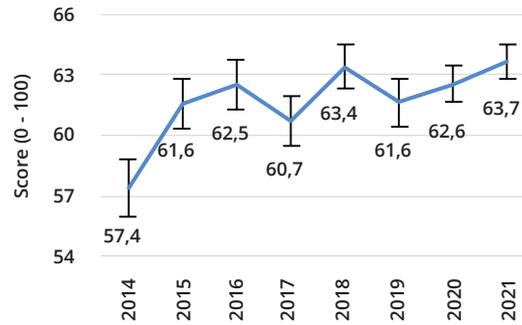
Les échelles Harcèlement moral, Exigences mentales, Travail dans l'urgence, Exigences émotionnelles, Charge physique, Risque d'accident, Difficulté à changer de travail et Conflit vie privée – vie professionnelle ont été transformées au préalable de sorte que les valeurs élevées représentent de meilleures conditions de travail (c'est-à-dire, par exemple, un faible niveau de harcèlement moral).

Évolution des dimensions relevant des exigences et charges sur le lieu de travail

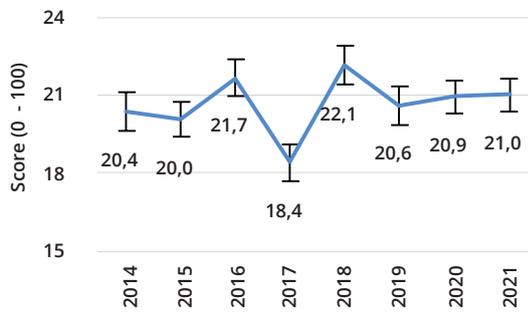
Charge mentale



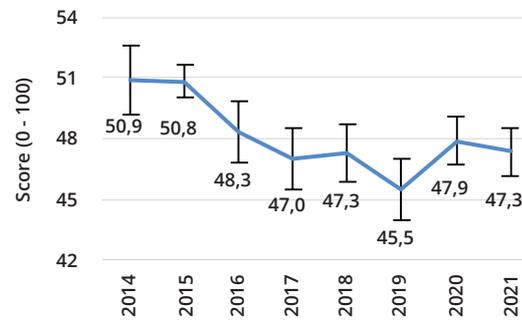
Travail dans l'urgence



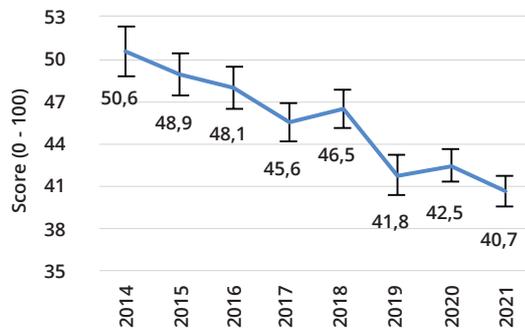
Mobbing



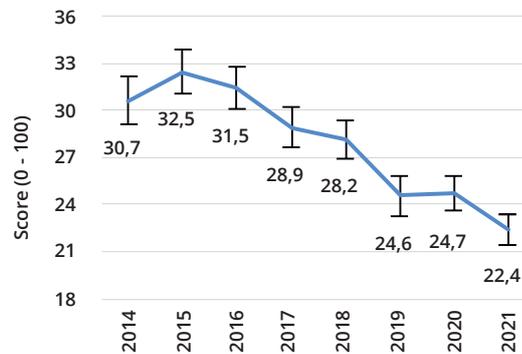
Difficulté à changer d'emploi



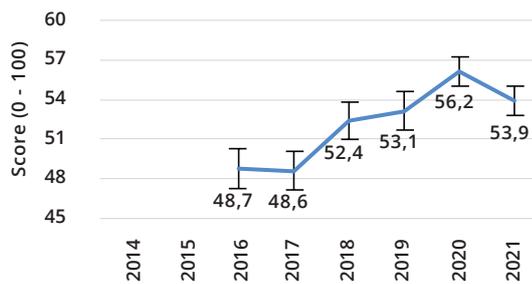
Charge physique



Risques pour la santé



Exigences émotionnelles



4.2. Évolution des conditions de travail

a. Les exigences et charges sur le lieu de travail (dimensions négatives)

La tendance générale à l'augmentation de la charge mentale et de la pression temporelle se poursuit. Cela reflète l'évolution constante de ces dernières années vers davantage de services et de travaux de nature intellectuelle.

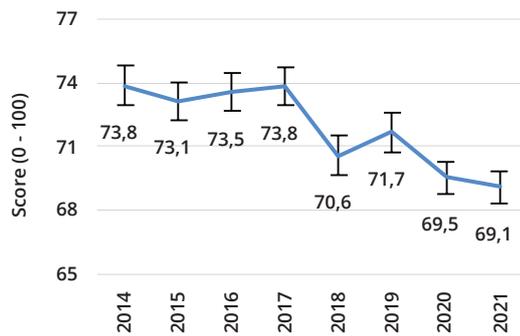
Parallèlement, la méga-tendance à la réduction de la charge physique sur le lieu de travail et à l'évaluation de moins de risques pour la santé au travail se maintient.

Le harcèlement moral au travail et la difficulté à changer de travail restent stables par rapport aux années précédentes.

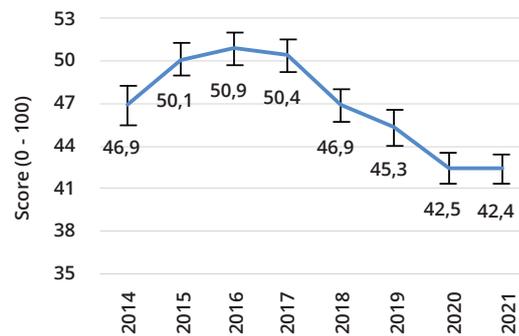
Seule la perception des exigences émotionnelles au travail diminue pour la première fois et de manière significative.

Évolution des principales dimensions relevant des ressources et incitations sur le lieu de travail

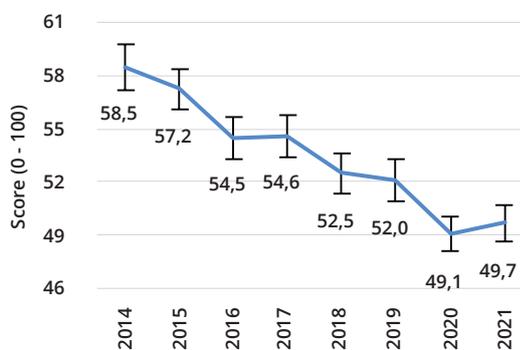
Coopération



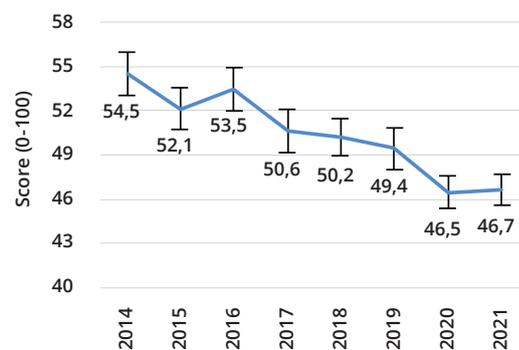
Participation



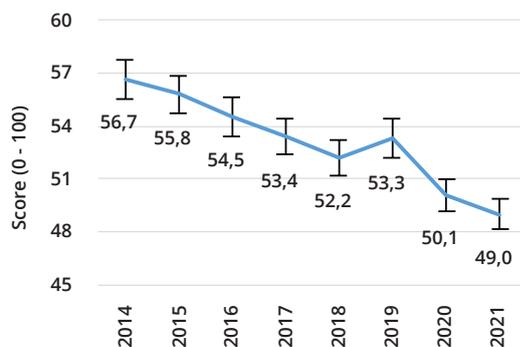
Feedback



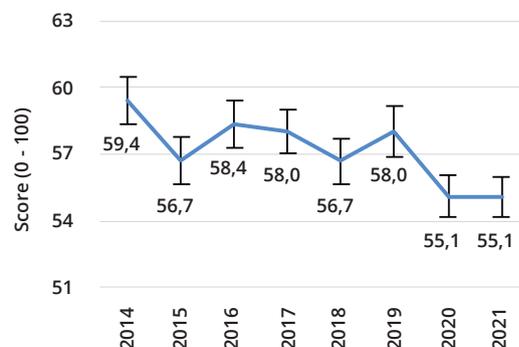
Formation continue



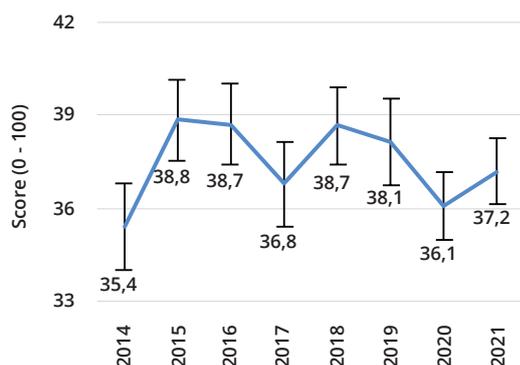
Autonomie au travail



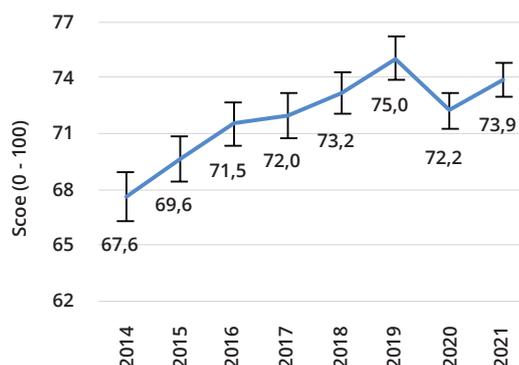
Satisfaction rémunération



Promotion



Sécurité d'emploi



b. Les ressources et incitations sur le lieu de travail (dimensions positives)

La participation aux décisions dans l'entreprise, le feedback sur le travail fourni, la coopération entre collègues, l'autonomie au travail, les possibilités de formation continue sont des domaines de la qualité du travail qui diminuent depuis des années.

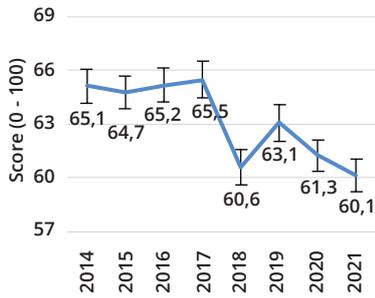
En ce qui concerne le feedback sur le travail et les possibilités de formation continue, cette tendance a au moins pu être freinée cette année.

Le niveau de satisfaction concernant le salaire reste exactement le même qu'en 2020, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui de 2019.

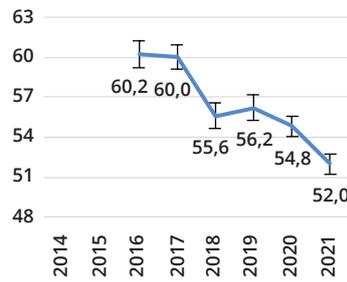
La sécurité de l'emploi s'est toutefois remise du recul de l'année dernière et poursuit la tendance à la hausse observée depuis des années.

Dimensions positives du bien-être

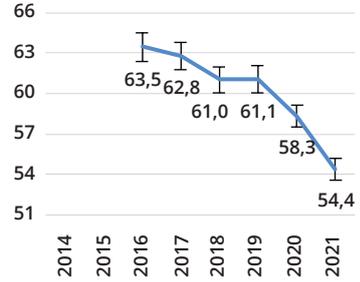
Satisfaction au travail



Motivation au travail

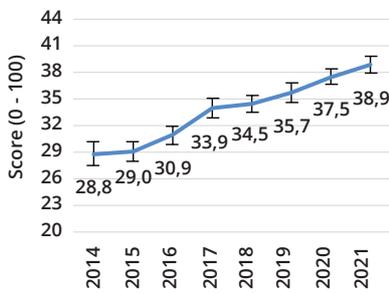


Bien-être général (WHO-5)

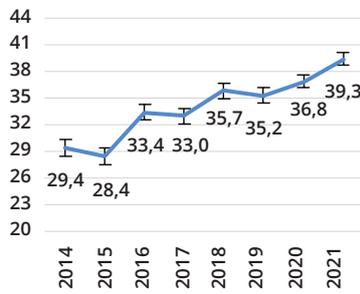


Dimensions négatives du bien-être

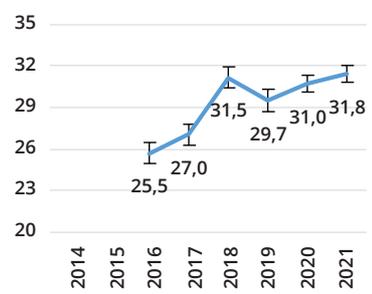
Conflits vie pro - vie privée



Burnout

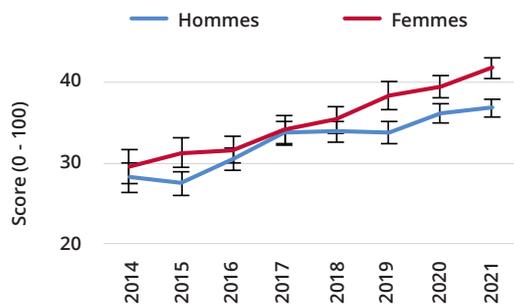


Problèmes de santé physique

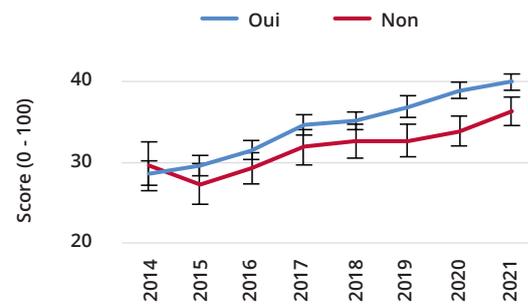


Focus sur le problème des conflits entre la vie pro et la vie personnelle

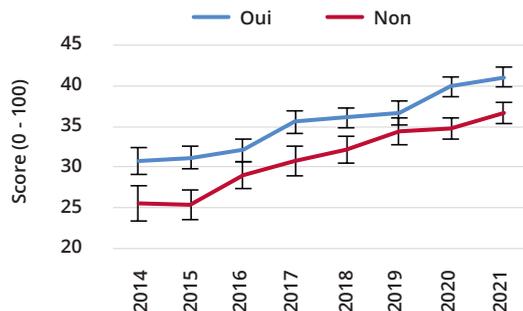
Genre



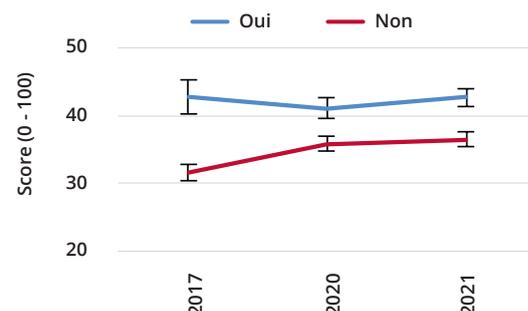
Vie en couple ou non



Enfant(s) au ménage ou non



Homeoffice ou non



4.3. Problèmes liés au bien-être et à la santé des salariés

a. Les résultats sur le bien-être

Nous constatons cette année une nouvelle baisse de la satisfaction au travail après 2020, qui reste toutefois dans les limites de la marge d'erreur statistique. La situation est toutefois plus claire en ce qui concerne la motivation au travail (vigueur) et le bien-être général, qui atteignent leur niveau le plus bas. Le bien-être général subjectif a ainsi diminué de 14% depuis 2016 (9,1 points de pourcentage).

En ce qui concerne les dimensions négatives du bien-être, les méga-tendances des dernières années se poursuivent sans relâche. Ainsi, les conflits entre vie professionnelle et vie privée ne semblent pas s'atténuer et ont atteint un nouveau sommet, soit 35% de plus qu'en 2014 (10,1 points de pourcentage). Les scores de burnout continuent également à se détériorer et sont maintenant 34% plus élevés qu'en 2014 (9,9 points de pourcentage). Bien que la valeur plus élevée pour les problèmes de santé physique se situe dans la marge d'erreur statistique par rapport à l'année précédente, on constate que la tendance à la hausse se poursuit depuis 2016.

Focus sur le problème des conflits entre la vie pro et la vie personnelle

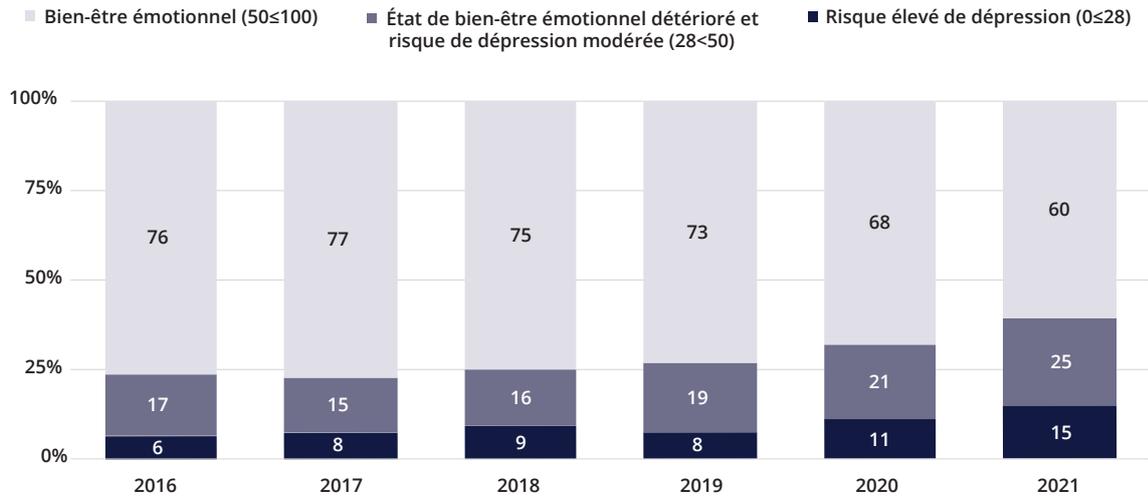
La tendance est à l'augmentation des conflits entre le travail et la vie privée pour les deux sexes. Toutefois, on observe depuis trois ans une tendance à des valeurs nettement plus élevées pour les femmes.

Les répondants qui vivent en couple ont des scores plus élevés en matière de conflits entre travail et vie privée que ceux qui vivent seuls (les différences sont surtout significatives depuis 2019). La tendance pour les deux groupes est à la hausse depuis quelques années.

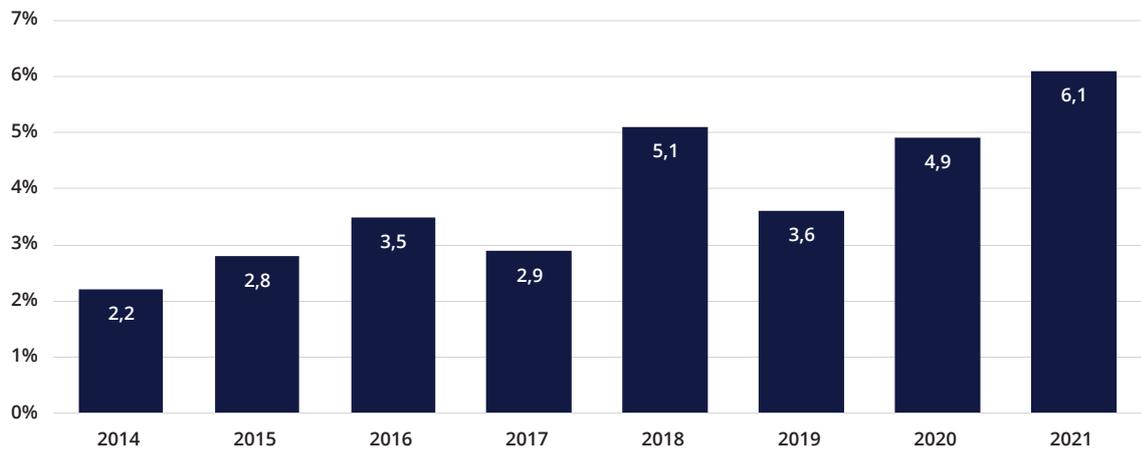
Les répondants avec enfants ont presque toutes les années des scores significativement plus élevés (sauf en 2019) que les participants sans enfant. Avec l'enquête de 2020, on a pu constater que l'écart entre les deux groupes avait grandi. L'enquête de 2021 confirme le constat que les parents d'enfants ont à nouveau de plus grandes difficultés à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Si certains ont pu se dire que le recours massif au télétravail contribuerait en soi à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, cette idée doit malheureusement être réfutée pour 2020 et 2021. Néanmoins, les télétravailleurs (homeoffice : oui) n'ont pas connu d'augmentation supplémentaire du déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée pendant la crise, tandis que les travailleurs qui ne télétravaillent pas ont vu leur situation se détériorer considérablement dans ce domaine.

Évolution globale de la prévalence de dépression chez les salariés



Évolution de l'idéation suicidaire chez les salariés, réponse : oui



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

b. Le problème de la santé mentale des travailleurs

Avec le niveau de bien-être général en déclin, le risque de dépression augmente également.

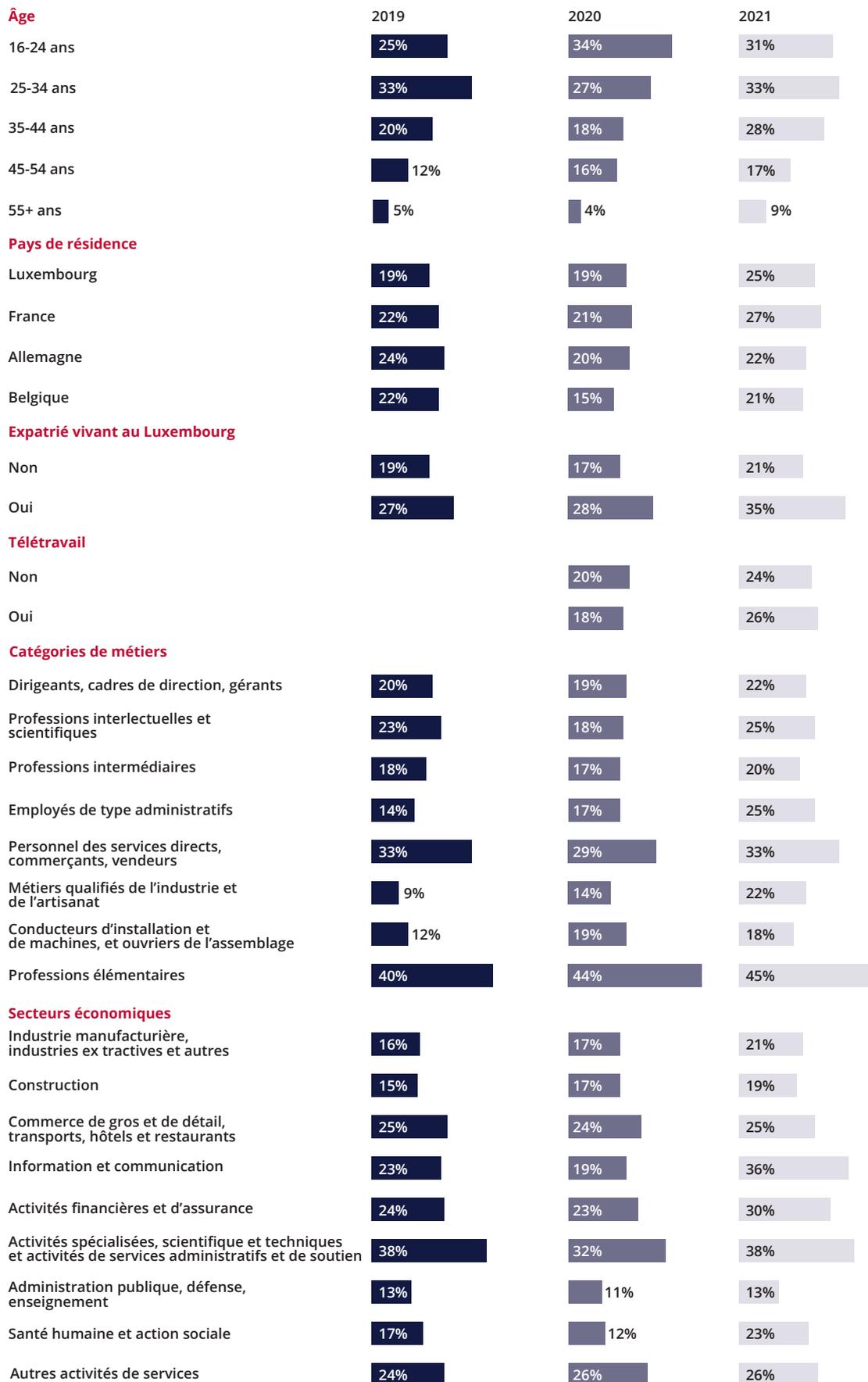
Le risque de dépression a encore augmenté en 2021, après la hausse de 2020, de sorte que les personnes interrogées présentant un risque élevé de dépression sont passées de 11% (8% en 2019) à 15%, et que la proportion de travailleurs présentant un risque modéré de dépression est passée de 21% à 25% (19% en 2019).

Le risque élevé de dépression est particulièrement fréquent chez les femmes (17%) par rapport aux hommes (14%), le personnel des services directs, commerçants, vendeurs (21%), et les professions élémentaires (35%). Concernant le fait de télétravailler ou non, il n'y a pas de différence significative entre les personnes travaillant depuis leur domicile et les autres.

Avec la dépression le risque de suicide augmente également. Les chiffres montrent en effet un taux de pensées suicidaires de 6,1%, ce qui est le taux le plus élevé depuis que l'enquête existe.

Si 6,1% ont eu des pensées suicidaires, 3,2% ont même fait des plans concrets pour se suicider et 2,6% n'ont pas fait de tels plans.

Intention de changer d'emploi dans un avenir proche selon des catégories de salariés



c. L'intention de changer d'emploi dans un avenir proche

Certains experts internationaux mettent en garde contre une vague de démissions au travail qui feraient fuir les salariés des entreprises. Qu'en est-il au Luxembourg? Les réponses positives à la question de savoir si l'on a l'intention de changer de travail dans un avenir proche ont nettement augmenté en 2021, pour la première fois depuis le début de l'enquête *Quality of Work Index*, pour atteindre 24%.

Bien entendu, l'intention de changer d'emploi dans un avenir proche est inégalement répartie et les tendances par rapport aux années précédentes varient également selon les groupes de travailleurs.

Ainsi, l'intention est plus importante chez les jeunes salariés et diminue progressivement à partir de la catégorie des 35-44 ans. Toutefois, chez les 35-44 ans, on constate une augmentation significativement plus importante en 2021 (de 18% en 2020 à 28%).

Les salariés résidant au Luxembourg ainsi que les frontaliers originaires de France enregistrent une intention plus importante en 2021 que les années précédentes. Pour les travailleurs originaires de Belgique et d'Allemagne, il n'y a pas de différence par rapport aux années précédentes.

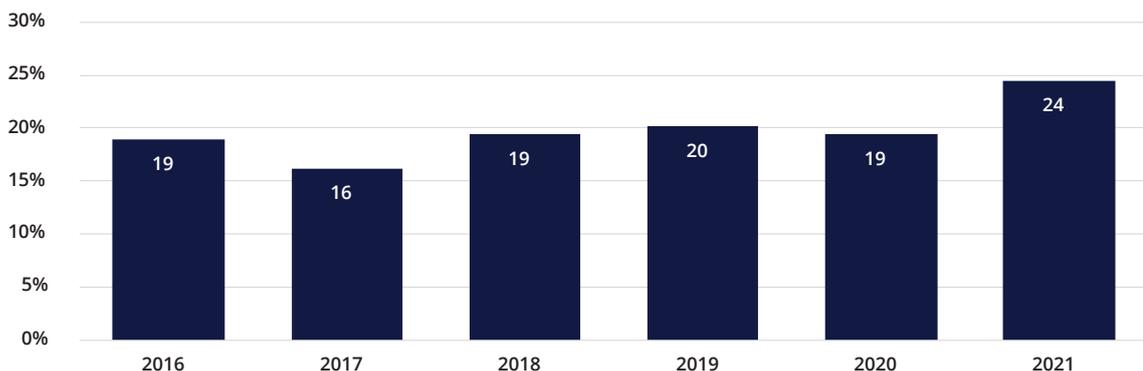
Parmi les salariés vivant au Luxembourg, on peut encore distinguer ceux de nationalité luxembourgeoise et ceux d'une autre nationalité (expatriés), et l'on constate que l'intention de changer d'emploi est plus élevée chez les immigrés que chez les Luxembourgeois, quelle que soit l'année de comparaison. Cependant, l'intention de changer de travail augmente de manière similaire pour les deux groupes en 2021 par rapport à l'année précédente.

Le fait de télétravailler ou non ne joue cependant pas un grand rôle ici, car tant les télétravailleurs que ceux qui ne travaillent pas à domicile présentent un taux similaire de souhait de changement d'emploi.

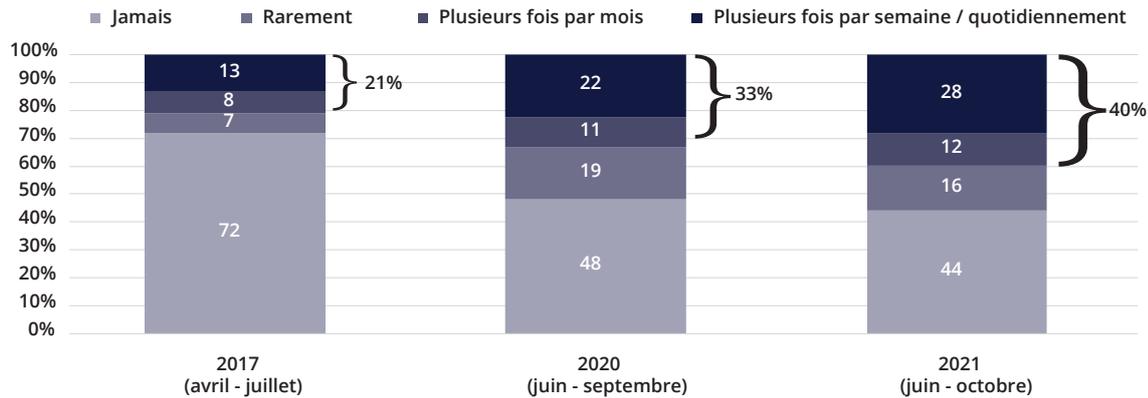
La catégorie professionnelle joue un rôle plus important, car la plus grande part de salariés souhaitant changer d'emploi peut être observée chez le personnel des services directs, commerçants, vendeurs (entre 29% et 33% en 2019, 2020 et 2021) et chez les professions élémentaires (entre 40% et 45% au cours des trois dernières années). La plus forte augmentation au cours des trois dernières années est cependant constatée chez les métiers qualifiés de l'artisanat et de l'industrie (de 9% en 2019 à 22% en 2021) et chez les employés de bureau (de 14% en 2019 à 25% en 2021).

L'intention de changer d'emploi dans un avenir proche est également répartie de manière inégale selon les secteurs économiques. Le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » présente le taux le plus élevé avec 38% en 2021. Ce taux était déjà élevé les années précédentes (entre 32% et 38%). La part est également plus élevée que la moyenne dans le domaine « information et communication » (36%) et dans les activités financières et d'assurance (30%). Toutefois, l'augmentation par rapport à 2019, où la valeur se situait encore entre 23% et 24%, est ici beaucoup plus élevée. Il faut également souligner le domaine « santé humaine et action sociale », car même si la part en 2021 se situe à peu près dans la moyenne (avec 23%), l'augmentation par rapport aux années précédentes 2020 (12%) et 2019 (17%) est remarquable.

Intention de changer d'emploi dans un avenir proche, réponse : oui



Évolution du recours au télétravail, en pourcentage



Recours au travail à domicile selon les catégories de travailleurs

	2017	2020	2021
Total	21%	33%	40%
Genre			
Hommes	20%	34%	38%
Femmes	22%	33%	42%
Catégories de professions			
Dirigeants, cadres de direction, gérants	46%	47%	50%
Professions intellectuelles et scientifiques	44%	54%	61%
Professions intermédiaires	19%	27%	34%
Employés de type administratifs	10%	36%	38%
Personnel des services directs, commerçants, vendeurs	3%	1%	5%
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	11%	2%	1%
Conducteurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	0%	0%	0%
Professions élémentaires	0%	0%	6%
Secteurs d'activités			
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	9%	26%	34%
Construction	17%	6%	13%
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	7%	14%	16%
Information et communication	58%	48%	75%
Activités financières et d'assurance	17%	60%	73%
Activités spécialisées, scientifique et techniques et activités de services administratifs et de soutien	17%	46%	48%
Administration publique, défense, enseignement	49%	46%	38%
Santé humaine et action sociale	14%	9%	16%
Autres activités de services	23%	32%	29%
Pays de résidence			
Luxembourg	24%	40%	42%
France	14%	23%	38%
Allemagne	21%	28%	33%
Belgique	19%	27%	37%

4.4. Thème spécial : le recours au travail à domicile

Avec 13% qui déclarent travailler plusieurs fois par semaine ou tous les jours et 7% qui travaillent à domicile plusieurs fois par mois, 21% des participants à l'enquête déclaraient encore en 2017 pratiquer régulièrement le télétravail ³⁷.

Suite à l'apparition de la crise du coronavirus début 2020 et à l'expérience acquise pendant la phase de confinement de mi-mars à fin avril (pendant laquelle, selon le STATEC, jusqu'à 69% des résidents avaient fait du télétravail ³⁸), le télétravail a été maintenu par la suite. Dans l'enquête *QoW 2020* menée entre juin et septembre 2020, 33% des personnes interrogées ont déclaré avoir régulièrement travaillé à domicile pendant cette période.

Pour 2021, nous avons constaté une accélération de l'utilisation du télétravail pour la période d'enquête de juin à octobre, avec 40% des salariés qui pratiqueraient régulièrement le télétravail.

Alors qu'en 2020, le passage du travail de bureau au télétravail était aussi fréquent pour les hommes que pour les femmes, il y a tout de même eu une augmentation de l'utilisation du télétravail de 9% pour les femmes contre 4% pour les hommes entre 2020 et 2021 (cette différence est statistiquement significative).

Dans les groupes professionnels « métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat », « conducteurs d'installation et de machines » ainsi que les ouvriers de l'assemblage il n'y a pas eu de différence dans le recours au travail à domicile entre 2017, 2020 et 2021. Néanmoins chez les salariés appartenant au « personnel des services directs et de la vente » et les professions élémentaires on peut observer un petit changement avec l'apparition du télétravail en 2021, du moins avec 5% pour le premier groupe et 6% pour le deuxième.

La part des dirigeants, cadres de direction et gérants travaillant à domicile (50%) n'a pas changé de manière significative par rapport à 2017. Or, en 2021, il y a encore une augmentation du recours au

télétravail parmi les professions intellectuelles et scientifiques (+7%) pour atteindre 61% et les professions intermédiaires (+7%) pour atteindre 34%, tandis que les employés administratifs (38%) confirment le niveau qu'ils avaient atteint en 2020, année où ils ont connu le plus grand changement, puisque la proportion de ceux qui utilisent un bureau à domicile a plus que triplé par rapport à 2017.

Si l'administration publique (y compris l'éducation) semble être le seul secteur où le recours au télétravail a diminué par rapport à 2017 (de 49% à 38%), la situation est différente dans les autres secteurs. Dans les trois secteurs où le télétravail a reçu un véritable coup de pouce avec la crise, le changement se confirme et progresse encore en 2021 : +8% dans l'industrie (34%), +2% dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (48%) et même +13% dans les « activités financières et d'assurance » (73%).

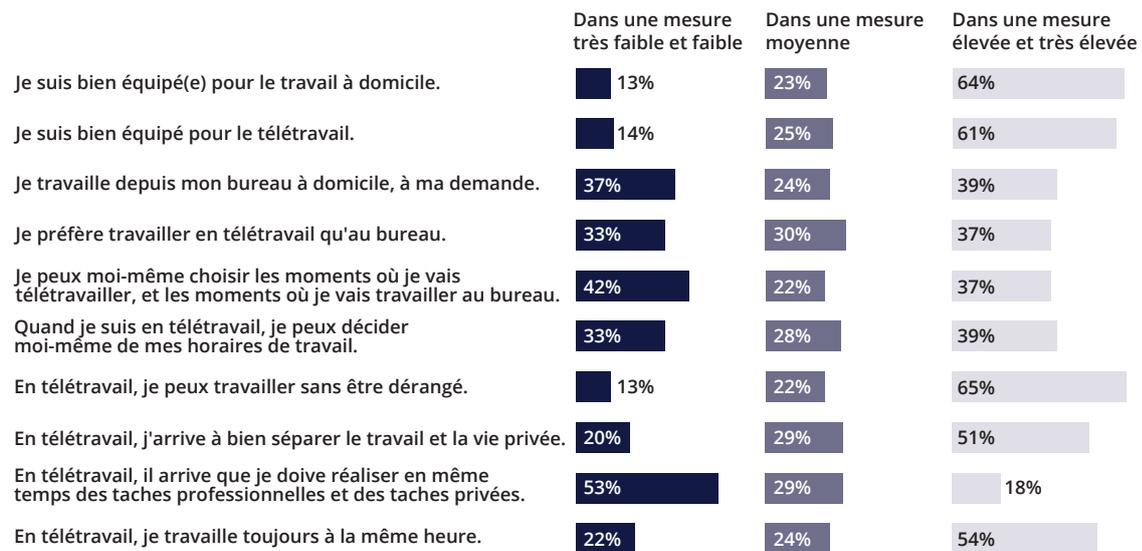
On observe également une évolution plus timide vers davantage de télétravail dans le secteur du commerce de gros et de détail, des transports, des hôtels et des restaurants (de 7% en 2017 à 16% en 2021). Dans le secteur « information et communication », très habitué à travailler avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le travail à domicile a fait un bond cette année, passant de 48% en 2020 à 75% en 2021.

Une autre comparaison montre une évolution intéressante. En 2020, nous avons vu que ce sont surtout les travailleurs résidant au Luxembourg qui bénéficient du télétravail. En 2021, nous pouvons observer que les frontaliers ont quasiment rattrapé leur retard, avec une augmentation de 15% pour les frontaliers français (38%), de 5% pour les frontaliers allemands (33%) et de 10% pour les travailleurs belges (37%). Le recours au télétravail chez les travailleurs résidant au Luxembourg reste stable à 42% (40% en 2020).

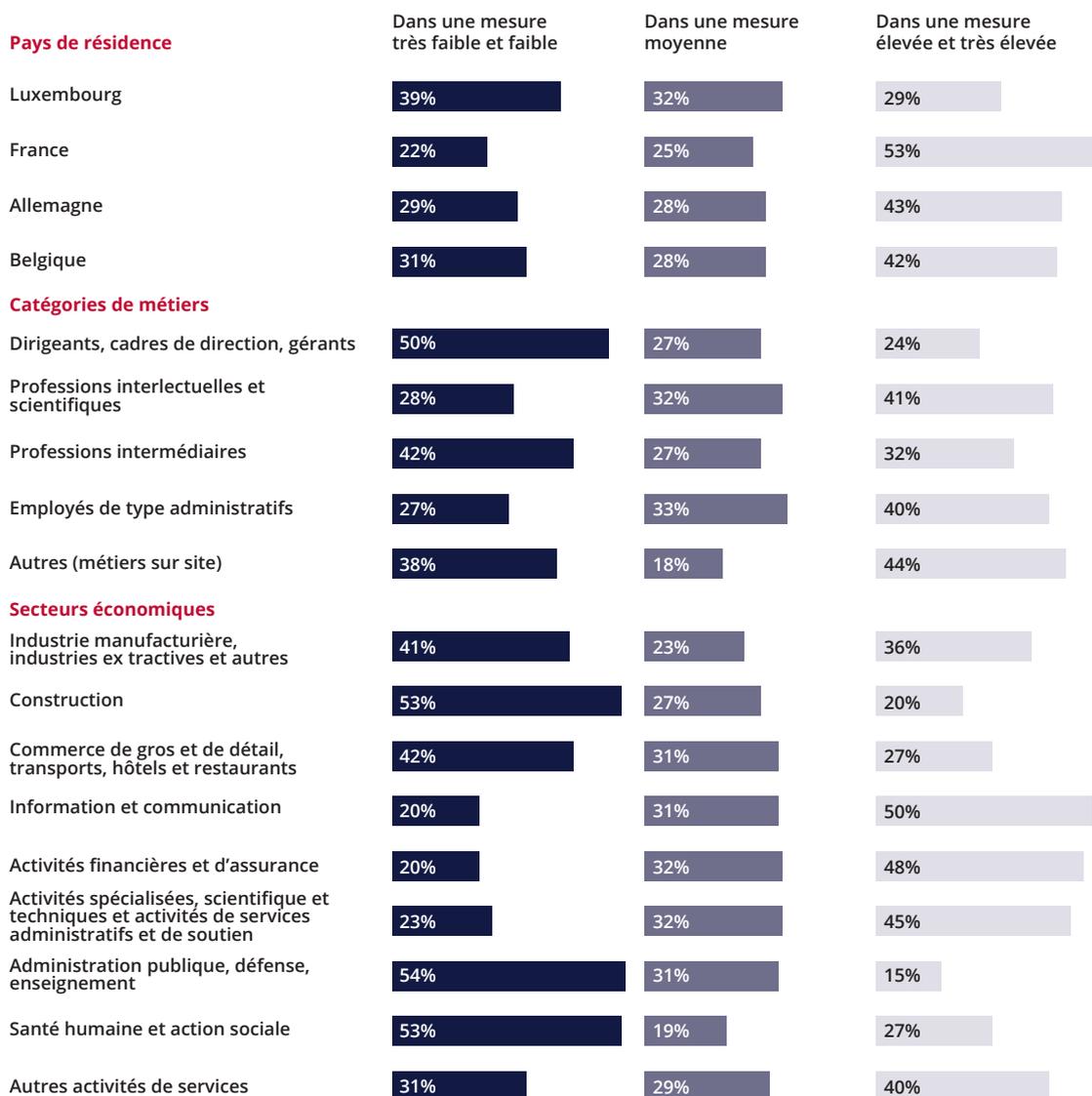
³⁷ CSL (2018) : *Chambre des salariés du Luxembourg, Sur l'importance du travail à domicile au Luxembourg*, dans : *Better work*, N°6/2018. (Pour plus de détails veuillez consulter l'URL : <https://www.csl.lu/bibliotheque/newsletters/97733cce59.pdf>).

³⁸ *Statnews n° 15, STATEC (19 mai 2020)* : <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/population/travail/2020/05/20200519/20200519.pdf>

Évaluation des conditions de travail à domicile



Préférences pour le télétravail selon les groupes de salariés (3 niveaux de réponses)



4.5. Thème spécial : comment les salariés jugent-ils leurs conditions de travail à domicile ?

Des questions sur le vécu des conditions de travail en télétravail ont été posées aux participants qui travaillent en homeoffice. On remarque que la plupart d'entre eux estiment qu'ils sont bien équipés pour le télétravail (entre 61% et 64%) et qu'environ un quart pense que c'est moyennement le cas. 13-14% estiment qu'ils ne sont pas bien équipés. Deux tiers des télétravailleurs pensent totalement et 22% moyennement qu'ils ne seront pas dérangés lorsqu'ils travaillent chez eux, et 13% déclarent être dérangés pendant le travail.

Environ la moitié (51%) des personnes interrogées indiquent qu'elles parviennent bien à séparer le travail de la vie privée et qu'elles ne doivent que rarement mener de front des tâches professionnelles et des tâches privées (53%). 29% répondent qu'ils ne peuvent que moyennement séparer leur vie privée de leur vie professionnelle et qu'ils doivent parfois réaliser en même temps des tâches privées et des tâches professionnelles. 1 répondant sur 5 a du mal à séparer sa vie privée de sa vie professionnelle au télétravail, et 18% doivent souvent mener de front des tâches privées et professionnelles. De même, environ la moitié des participants (54%) indiquent travailler toujours aux mêmes heures depuis leur domicile, pour 24% c'est moyennement vrai et pour 22% ce n'est pas le cas, de sorte qu'ils travaillent à des heures très différentes selon les jours en télétravail.

Une série d'autres questions traitent de la marge de manœuvre des télétravailleurs, et là, la répartition des réponses n'est plus aussi claire. À la question de savoir si l'on travaille à la maison à sa propre demande, 4 participants sur 10 (39%) répondent par l'affirmative, un quart (24%) est moyennement d'accord et environ 37% ne le sont pas. La répartition des réponses est à peu près la même lorsqu'il s'agit de savoir si la personne peut choisir elle-même les moments où elle peut travailler de chez elle et ceux où elle peut travailler du bureau : 37% sont d'accord, 22% seulement moyennement d'accord et plus de 4 sur 10 (42%) pas du tout d'accord. Quant à la question de savoir s'il est possible de déterminer les horaires de travail à domicile, 4 participants sur 10 y répondent positivement (39%), 28% sont plus indécis et un tiers (33%) répondent par la négative.

Toutes ces conditions ont une influence sur le choix de travailler à domicile ou au bureau. 4 personnes sur 10 (39%) sont plus favorables au travail à domicile qu'au travail au bureau, 3 personnes sur 10 (30%) sont moyennement d'accord avec cette opinion et un tiers (33%) préfère le travail au bureau.

Qui préfère travailler à domicile plutôt qu'au bureau ?

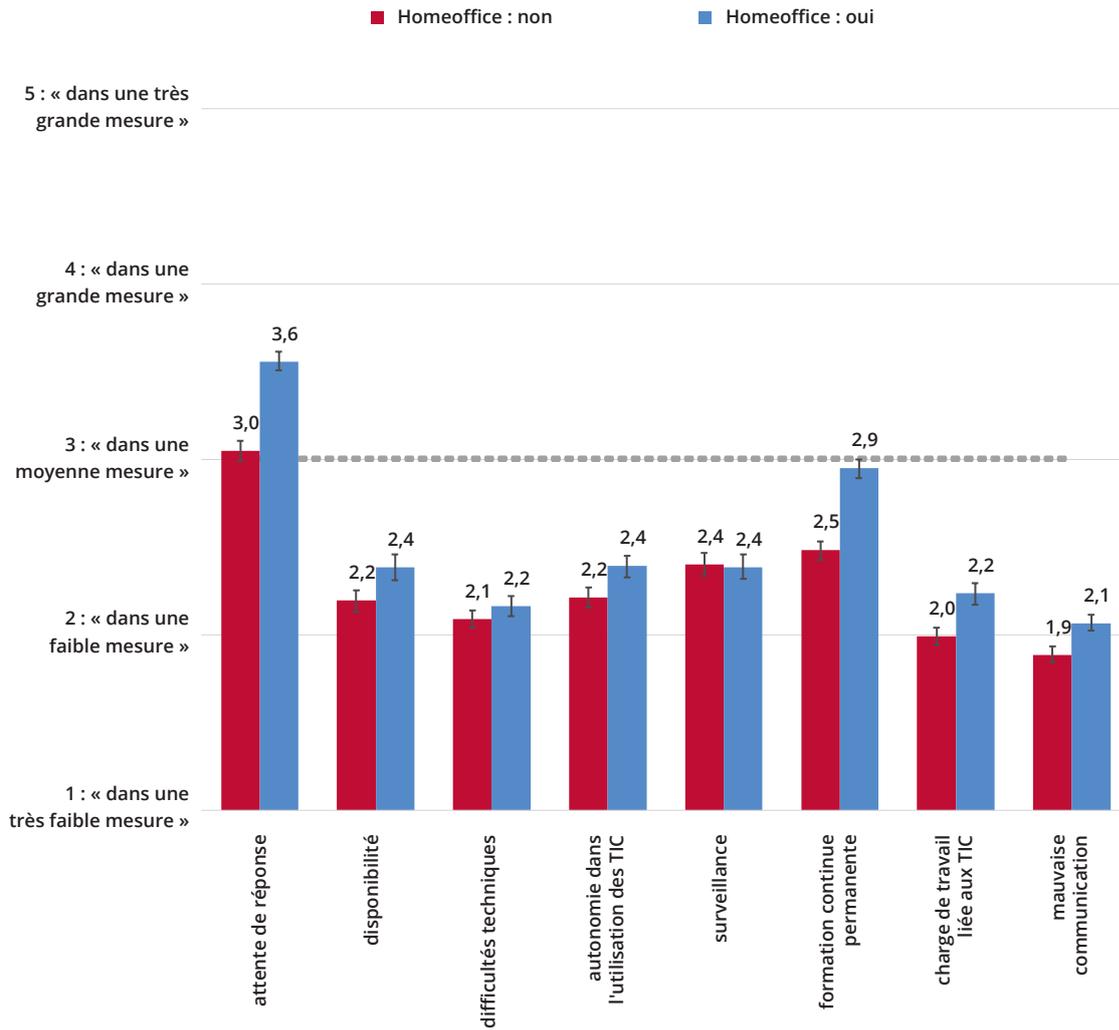
Étant donné que la répartition des réponses à la question de la préférence pour le travail à domicile ou au bureau est très hétérogène, il est intéressant d'examiner de plus près quels facteurs et groupes de personnes tendent vers quelle direction de réponse.

Seuls 3 travailleurs sur 10 (29%) résidant au Luxembourg sont de grands partisans du télétravail, un tiers (32%) a une préférence moyenne pour ce type de travail et 4 sur 10 (39%) préfèrent travailler au bureau. En revanche, plus de la moitié des navetteurs français (53%) préfèrent travailler à domicile, un quart (25%) est moyennement d'accord et seulement 2 sur 10 (22%) préfèrent travailler au bureau. Parmi les navetteurs d'Allemagne et de Belgique, 4 sur 10 (42% à 43%) sont tout de même favorables, 3 sur 10 (28%) moyennement d'accord et 3 sur 10 (29% à 31%) plutôt contre.

En termes de pourcentages, le groupe « dirigeants, cadres de direction, gérants » arrive à un quart (24%) qui expriment une préférence claire pour le télétravail, 27% ne sont que moyennement favorables et la moitié (50%) préfère plutôt le travail au bureau. Les plus grands partisans sont les travailleurs des professions intellectuelles et scientifiques ainsi que les employés de bureau, avec 4 personnes sur 10 (40% à 41%) qui expriment leur préférence pour le télétravail, environ un tiers (32% à 33%) qui ne sont que moyennement convaincus et tout de même près de 3 sur 10 (27% à 28%) qui penchent plutôt pour le travail au bureau. Parmi les professions intermédiaires, 4 personnes interrogées sur 10 (42%) préfèrent déjà travailler au bureau, 3 sur 10 (27%) sont moyennement d'accord pour travailler plutôt en homeoffice et un tiers (32%) exprime une nette préférence pour le télétravail.

Concernant la comparaison des secteurs économiques, l'administration publique est le secteur où peu de travailleurs (15%) préfèrent nettement le télétravail au travail au bureau, et 31% dans une mesure moyenne. Plus de la moitié (54%) préfèrent le travail au bureau. Dans les domaines « information et communication », « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » et « activités financières et d'assurance », environ la moitié des personnes interrogées (entre 45% et 50%) préfèrent clairement travailler à domicile, environ un tiers (entre 31% et 32%) seulement moyennement, et environ un cinquième (entre 20% et 23%) préfère travailler au bureau.

« ICT demands » : comparaison entre les télétravailleurs et les autres



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

4.6. Thème spécial : les exigences spécifiques à l'utilisation des TIC

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la manière dont les technologies numériques sont utilisées au travail en général et aux exigences que cela implique pour les travailleurs. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 85% ont indiqué qu'elles utilisaient presque toujours ou souvent des outils de travail numériques, 4% parfois, 4% rarement et tout de même 7% jamais. Or, l'utilisation des TIC entraîne des exigences spécifiques dans le travail.

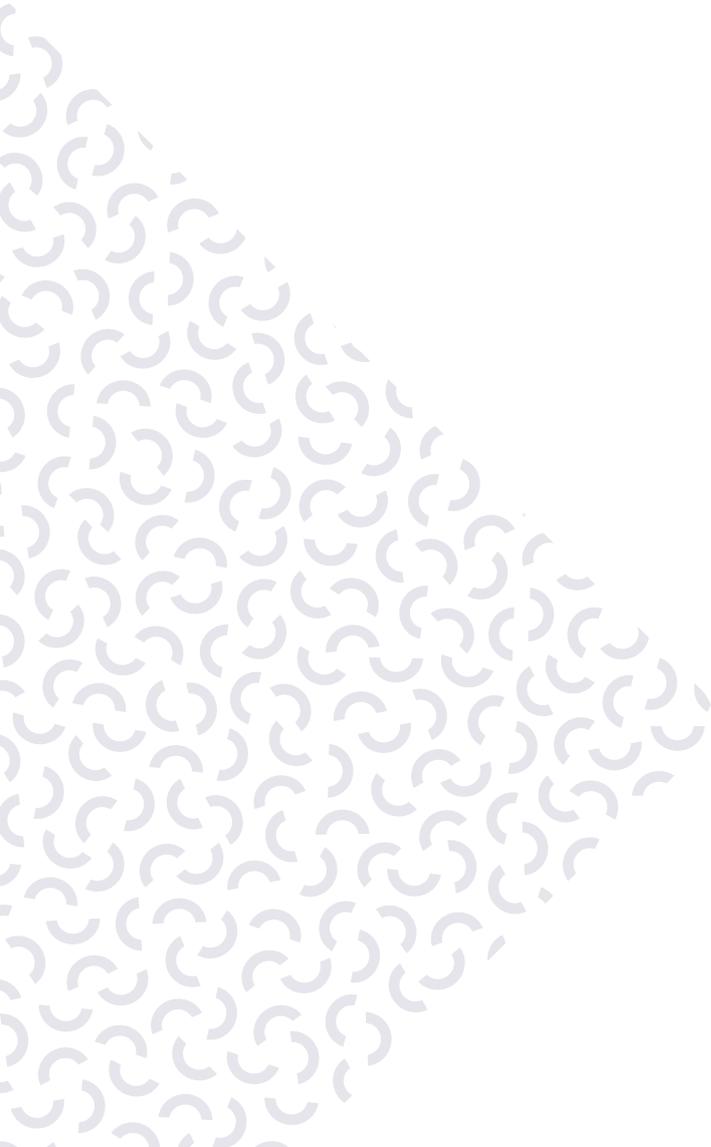
Si, d'une manière générale, l'attente d'une réaction immédiate aux messages numériques est de loin la plus souvent citée, l'exigence de se tenir au courant des progrès technologiques arrive en deuxième position. Comme le télétravail est en général une forme de travail qui utilise les TIC comme outil de travail, il est logique de comparer les télétravailleurs et les travailleurs qui ne travaillent pas à domicile en ce qui concerne les exigences liées aux TIC.

Il ressort de cette comparaison que les deux groupes se distinguent surtout par le fait que les télétravailleurs sont plus souvent confrontés à l'exigence de réagir immédiatement aux messages numériques et à l'exigence de se tenir constamment au courant de l'évolution technique des outils numériques. Ils se différencient également des autres travailleurs en ce qu'ils sont plus souvent exposés à l'attente d'une disponibilité permanente en dehors du travail, à une charge de travail plus importante liée à l'utilisation des TIC et à un risque plus élevé de malentendus dans la communication numérique, tout en bénéficiant d'un peu plus d'autonomie dans l'utilisation des TIC.

Il n'y a toutefois pas de différence entre ces deux groupes en ce qui concerne les problèmes liés aux outils de travail numériques et la surveillance liée à l'utilisation des TIC.

Quelle est l'influence des différentes exigences liées aux TIC sur le bien-être des salariés ? Une analyse par modèle de régression linéaire a permis d'identifier les variables liées aux exigences des TIC ayant la plus grande influence sur la satisfaction au travail.

Les facteurs positifs influant sur la satisfaction au travail sont l'autonomie dans l'utilisation des TIC et l'obligation de se tenir informé en permanence de l'évolution technique des outils numériques. La surveillance exercée par l'utilisation des TIC, les problèmes techniques liés aux outils de travail numériques et le risque de malentendus dans la communication numérique ont la plus forte influence négative sur la satisfaction au travail.



LES GRANDES TENDANCES

L'emploi atypique et asocial

L'emploi en CDI reste, avec 92,3% en 2020, la norme parmi les salariés résidents. Entre 2010 et 2020, le Luxembourg enregistre une augmentation de la part de l'emploi temporaire de 8,5%. Dans le même laps de temps, la zone euro connaît quant à elle une diminution de cette part de 7,8%. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus concernés par ce type d'emploi, avec un taux de 34,4% en 2020.

Le Grand-Duché fait partie des pays dans lesquels la gent féminine représente la plus grande part du travail à temps partiel. À cet égard, le Luxembourg atteignait avec ses 79,9% la troisième marche du podium des pays de la zone euro. Quant aux salariés intérimaires, ce sont en majorité des travailleurs frontaliers (73%), dont une très grande majorité résident en France. Il est à noter également que 2021 est marquée par le retour quasi à la normale de l'emploi intérimaire après une année 2020 marquée par la chute drastique de l'emploi intérimaire due à la crise sanitaire.

En 2020, 32,8% des salariés du Grand-Duché travaillent en soirée, soit une proportion supérieure à la moyenne de la zone euro (27,4%). La même année, le travail de nuit touche un salarié sur huit au Luxembourg.

La pauvreté laborieuse

En 2020, ce sont 16,8% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 10,5% de celles travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Ces chiffres placent le Luxembourg au-dessus de la moyenne de la zone euro où, pour les travailleurs à temps complet, le Grand-Duché se place sur la première marche des pires performances.

Et si l'on considère le risque de pauvreté des seuls salariés, le Luxembourg est également lanterne rouge au sein de la zone euro avec un taux de 11,5% en 2020 !

Les accidents du travail

Au Luxembourg, la fréquence des accidents liés à l'activité professionnelle est en diminution depuis une dizaine d'années chez les salariés. L'année 2020 marquée par la pandémie a accéléré cette tendance. Une baisse considérable du nombre d'accidents du travail et de trajet a été enregistrée ; *a contrario* du fait des infections à la COVID-19, le nombre des maladies professionnelles a quant à lui fortement augmenté.

L'évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

Les indicateurs sur le bien-être et la santé des salariés montrent que le moral des travailleurs se dégrade : leur bien-être étant au plus bas et leur santé mentale très affectée.

Certaines tendances déjà observées avant la crise sanitaire se voient renforcées par cette dernière. Ainsi, l'intensification du travail continue d'augmenter, tandis que l'aspect social et participatif du travail reste à son niveau le plus bas.

La crise sanitaire a rendu plus visible et plus pesant le déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée qui confirme et aggrave les inégalités en défaveur des femmes et des salariés parents.

Si certains experts internationaux mettent en garde contre une vague de démissions, le Luxembourg n'échappe pas à ce risque puisque pour la première fois, 24% des enquêtés ont répondu affirmativement à la question de savoir s'il était dans leur intention de changer de travail dans un avenir proche.

Quality of Work Index : thème spécial – pandémie et numérisation du travail

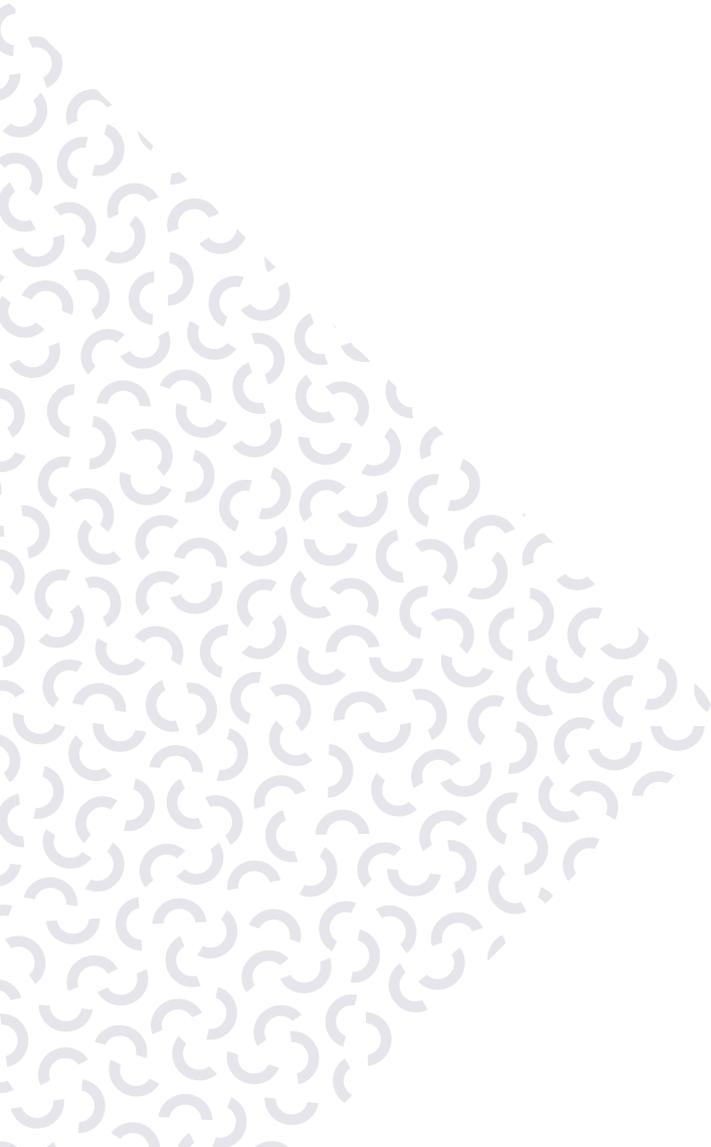
Comme dans l'enquête de 2020, les données confirment l'émergence de deux types de travailleurs. D'un côté, il y a les télétravailleurs réguliers et de l'autre, les travailleurs sur site plus exposés au risque d'infection par la COVID-19.

La majorité des télétravailleurs affirment être bien équipés pour travailler à domicile. Cependant, l'utilisation des TIC requiert de la part des travailleurs d'être plus souvent exposés aux messages numériques et d'être à même de suivre l'évolution technologique des outils numériques. Les télétravailleurs, alors qu'ils jouissent d'une autonomie légèrement supérieure via l'utilisation des TIC, sont également davantage exposés aux risques de devoir être disponible en dehors du travail, à une surcharge de travail liée à l'utilisation des TIC et aux malentendus liés à la communication numérique.

Il ressort de l'enquête que l'autonomie apportée par l'utilisation des TIC et l'exigence sous-jacente de rester à niveau d'un point de vue technologique ont une influence positive sur la satisfaction au travail. En revanche, la surveillance de l'utilisation des TIC, les problèmes techniques liés aux outils de travail numériques et le risque de malentendus dans la communication numérique influent négativement sur la satisfaction au travail.



LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL



LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL

	LU	min. ZE	ZE	max. ZE	BE	DE	FR	Classement LU (du meilleur au pire)
Inégalités et pauvreté (2020)								
Part salariale dans la VAB	58,0% ↘	IE : 34,0%	63,7%	SI : 75,2%	67,7%	66,6%	65,1%	17 ^e /19
Ratio S80/S20	4,99 ↘	SK : 3,03	5,38	DE : 6,47	3,65	6,47	4,48	9 ^e /19
Coefficient de Gini après impôts et transferts (2018)	32,0% ↘	SK : 23,6%	n.c.*	LT : 36,1%	26,0%	29,0%	30,0%	14 ^e /18
Taux de risque de pauvreté	17,4% ↘	SK : 11,4%	17,3%	LV : 21,6%	14,1%	18,5%	13,8%	12 ^e /19
Ménages ayant de lourdes charges financières liées au logement	35,5% ↗	NL : 6,3%	28,7%	CY : 60,2%	26,5%	15,1%	26,3%	15 ^e /19
Chômage et emploi (2021) (sauf AT, EL, IE, LU et ZE : 3 premiers trimestres 2021)								
Du chômage et des chômeurs								
Taux de chômage	5,6% ↘	MT : 3,6%	8,0%	EL : 16,5%	6,3%	3,7%	8,0%	5 ^e /18
Taux de chômage des jeunes	16,5% ↘	DE : 6,9%	17,6%	EL : 37,0%	18,2%	6,9%	18,9%	9 ^e /18
Taux de chômage de longue durée (> 12 mois)	1,7% ↗	NL : 0,9%	3,2%	EL : 9,5%	2,7%	1,2%	2,4%	5 ^e /19
De l'emploi et des travailleurs								
Création d'emplois	3,1% ↗	LV : 2,6%	1,1%	IE : 3,9%	1,7%	0%	1,8%	2 ^e /19
Taux d'emploi	69,5% ↗	EL : 56,6%	67,6%	NL : 80,2%	65,3%	75,8%	67,3%	9 ^e /19
Du non-chômage et du non-emploi								
NEET** (16-24 ans) (2020)	6,6% ↗	NL : 4,5%	11,3%	IT : 19,0%	9,2%	7,3%	11,4%	2 ^e /19
Conditions et qualité de l'emploi (2020)								
Emploi atypique et asocial								
Part de l'emploi temporaire (CDD)	7,7% ↘	LT : 1,2%	14,3%	ES : 24,2%	10,1%	10,8%	15,3%	5 ^e /19
Part de l'emploi à temps partiel	18,1% ↗	SK : 4,6%	21,4%	NL : 50,8%	24,4%	27,9%	17,0%	13 ^e /19
Part du travail le soir	32,8% ↘	IT : 17,9%	27,4%	EL : 47,5%	29,2%	29,1%	22,3%	12 ^e /19
Part du travail de nuit	12,0% ↘	LT : 8,2%	10,7%	SK : 20,1%	10,9%	10,0%	8,4%	12 ^e /19
Pauvreté laborieuse								
Emploi à temps partiel	16,8% ↘	FI : 5,9%	13,4%	PT : 25,8%	6,2%	12,8%	17,0%	12 ^e /19
Emploi à temps plein	18,1% ↗	FI : 2,3%	7,3%	LU : 10,5%	3,2%	8,4%	5,5%	19 ^e /19
Salariés	32,8% ↘	FI : 2,0%	n.c.*	LU : 11,5%	3,2%	9,9%	6,0%	19 ^e /19
Non-salariés	12,0% ↘	CY : 7,0%	n.c.*	EE : 31,1%	12,5%	18,7%	18,7%	14 ^e /19
Zoom sur le Luxembourg				Total	dont :		Hommes	Femmes
Ratio S80/S20 (2020)				4,99% ↘			5,10% ↘	4,88% ↘
Proportion de personnes au SSM (2020)				14,6% ↘			13,2% ↘	16,7% ↘
Part de chômeurs indemnisés (moyenne)				51,0% →			56,0% →	46,0% →
Taux d'emploi (3 premiers trimestres 2021)				69,5% ↗			72,7% ↗	66,1% ↗
Durée hebdomadaire du travail (3 premiers trimestres 2021)				35,7 h. ↘			38,2 h. ↘	32,8 h. ↘
Part de l'emploi temporaire (CDD) (2020)				7,7% ↘			7,1% ↘	8,3% ↗
Part de l'emploi à temps partiel				18,1% ↗			6,8% ↗	31,0% ↗

Note : Les flèches, dans la colonne concernant le Luxembourg, indiquent le sens de la variation par rapport à l'année précédente. Par exemple, le taux d'emploi diminue par rapport à l'année précédente, tandis que le taux de risque de pauvreté est en hausse.

* n.c. = non connu

** NEET = Not in Employment, Education or Training

Le **PANORAMA SOCIAL 2022** de la Chambre des salariés (CSL) dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparses pour créer une vue d'ensemble de la situation socioéconomique du pays et pour la replacer dans le contexte européen.

Cette publication s'attache notamment aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et salaires, santé, fiscalité... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus et risquent de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur les inégalités et met en lumière leurs conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son Panorama au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus.

DISTRIBUTION

Librairie Um Fieldgen
3 rue Glesener
L-1631 Luxembourg

libuf@pt.lu
www.libuf.lu

ISBN : 978-2-919888-80-1



PRIX 5€



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
B.P. 1263
L-1012 Luxembourg

T +352 27 494 200
F +352 27 494 250

csl@csl.lu
www.csl.lu

